E
13

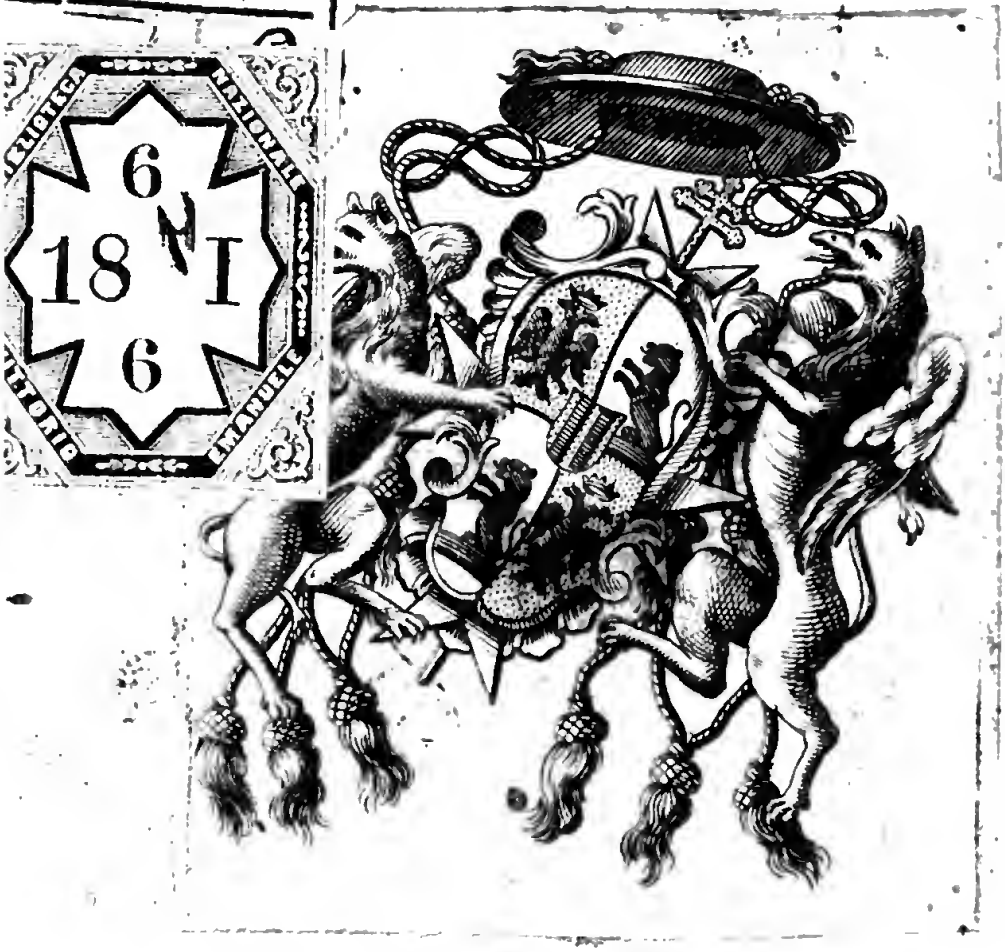

Digitized by Google

MEMOIRES

DE MONSIEUR L'ABBÉ

DE MONTGON,

PUBLIÉS PAR LUI-MEME.

Contenant les differentes *Négociations* dont il a été chargé dans les Cours de FRANCE, d'ESPAGNE, & de PORTUGAL; & divers événemens qui ſont arrivés depuis l'Année 1725.

TOME CINQUIEME.

Nouvelle édition, corrigée & augmentée.

Année 1727.

BIBLIOTECA NAZ. ROMA

Tacere ultrà non oportet, ne jam non verecundiæ, ſed diffidentiæ eſſe incipiat, quod facimus; & dum criminationes falſas contemnimus refutare, videamur crimen agnoſcere. CYPRIAN. *ad* DEMETR.

A LAUSANNE,

Chez MARC-MIC. BOUSQUET & Comp.

MDCCLII.

MEMOIRES

DE MONSIEUR L'ABBE'

DE MONTGON,

Publiés par lui-même.

L'EUROPE, dans le commencement de l'année 1727, avoit été menacée d'un orage, dont on avoit eu tout lieu de craindre les ſuites. L'animoſité paroiſſoit extrême entre les Alliés de Vienne & d'Hanover : elle ſembloit annoncer une guerre inévitable. Comme ces deux Ligues renfermoient preſque toutes les Puiſſances, & que chacune avoit des vues & des intérêts à menager, on croyoit qu'il étoit preſqu'impoſſible de parvenir à regler les prétentions des uns, les indemniſations que demandoient les autres ; le rétabliſſement des tarifs ou des traités que ceux-

ci exigeoient, & l'abolition d'un Commerce que ceux-là assuroient être illicite.

Cependant la sagesse & la fermeté du Roi GEORGE I. surent détourner la tempête. La promptitude avec laquelle ce Prince arma & envoya des Escadres considerables dans le Nord, en Amérique & sur les Côtes d'Espagne, fit avorter de toutes parts les desseins que l'ambition ou la vengeance avoient formés; & l'heureux succès des négociations confiées à ses Ministres, mais principalement celles qui se passoient en France pour fixer les irrésolutions du Cardinal de FLEURY, donnant à l'alliance que ce Monarque avoit formée & cimentée, une entiere supériorité sur celle de Vienne, réduisit l'Empereur à profiter des dispositions pacifiques de Sa Maj. Brit., & de la moderation du Roi Très-Chrét., dont le repos de l'Europe est encore aujourd'hui le fruit.

Quelques jours avant que les Préliminaires ramenassent le calme, l'Imperatrice de Russie étoit morte. Peu de tems après qu'ils eurent été signés le Roi d'Angleterre déceda. Ces deux événemens, auxquels on ne s'attendoit pas, faisoient craindre qu'ils n'entraînassent dans le Nord & en Angleterre, des suites bien oppo-

oppoſées à la tranquillité qu'on vouloit y maintenir.

L'Empire Ruſſien agité de factions inteſtines, & gouverné par un favori odieux, tomboit ſous la puiſſance d'un jeune Prince mineur ; & ſon autorité peu reſpectée, ne pouvoit gueres arrêter les vaſtes projets du Duc d'*Holſtein* & de ſon Miniſtre BASSEWITS, peu compatibles avec le repos du Nord ; ni l'avidité & l'ambition du Prince MENZIKOFF ; ni les intrigues qu'on mettoit en œuvre pour perdre celui-ci, & qu'on avoit pouſſées vers la fin de la vie de l'Imperatrice CATHERINE, juſqu'à vouloir ôter la Couronne à cette Princeſſe, & à celui qui devoit être ſon ſucceſſeur.

GEORGE II., d'un autre côté, montoit ſur le trône d'une Monarchie diviſée en pluſieurs partis, fort animés les uns contre les autres. Ce Prince, peu content de la conduite que les Miniſtres du Roi ſon pere avoient tenue avec lui, avoit également à craindre, en les conſervant, de leur accorder une confiance dont il ne les jugeoit peut-être point dignes ; & s'il les éloignoit, d'augmenter le nombre de ſes ennemis. Leur réunion avec ceux-ci pouvoit même devenir d'autant plus dangereuſe, qu'ils étoient en

état de dévoiler les routes que le feu Roi avoit prises pour établir une autorité, contre l'accroissement de laquelle on avoit souvent murmuré: & une pareille découverte tiroit à de grandes conséquences dans la circonstance où le nouveau Roi se trouvoit. Comme le bon ou le mauvais succès des mesures qu'on avoit prises pour assembler un Congrès, dépendoit beaucoup de la maniere dont les choses tourneroient en Angleterre; on étoit fort attentif dans toute l'Europe, & surtout en France, à ce qui s'y passoit. La diversité des bruits qu'on répandoit sur ce sujet, & le départ de *Bologne* du Prétendant, sans qu'on sût d'abord le terme de son voyage, augmentoient encore la curiosité.

Le Cardinal, avec qui je m'étois plus d'une fois entretenu de ce Prince, m'en reparla encore à son retour de *Rambouillet*. Je savois par les mêmes personnes qui favorisoient le Président CHAUVELIN, quelques particularités de la conversation que cette Eminence avoit eue avec Mr. WALPOLE, lorsque la nouvelle de la mort du Roi GEORGE I. étoit venue; & j'étois par conséquent assez au fait de ses sentimens. L'incertitude où ce premier Ministre étoit de ceux de la Cour d'Es-

d'Eſpagne, au ſujet de l'événement qui venoit d'arriver, le porta à me faire quelques queſtions ſur l'effet qu'il pourroit produire à Madrid: mais j'y répondis d'une façon à faire connoître, que je croyois fort inutile d'entrer ſur cette matiere dans certains détails. Le Cardinal en deſiroit, je ne ſai pourquoi; & pour ſe ſatisfaire il me demanda, ſi je ne croyois pas que le Duc d'ORMOND & les autres partiſans du Prétendant en Eſpagne, flatteroient Leurs Majeſt. Cath. de voir arriver quelque révolution en Angleterre, & que dans cette eſperance Elles feroient traîner, le plus long-tems qu'Elles pourroient, l'exécution des Préliminaires !

„ Je ſouhaitterois de tout mon cœur, „ ajouta-t-il, que de pareilles eſpe- „ rances fuſſent bien fondées. J'ai toute „ ma vie été attaché à la Reine d'An- „ gleterre; & je crois vous avoir dit, „ qu'elle m'honoroit de quelque confian- „ ce. Mais il eſt inutile de ſe repaître de „ chimeres: & c'en eſt une de croire, „ que la mort du Roi GEORGE cauſera „ du changement en Angleterre. Il n'y „ a qu'un miracle qui puiſſe en operer un „ favorable au Prétendant ".

Je ſuis du ſentiment de V. Em., repliquai-je: & très perſuadé que Leurs

Maj. Cath. penſent de-même. Cependant le miracle dont il s'agit eſt aſſez facile à produire parmi la Nation Angloiſe : auſſi s'eſt-il operé plus d'une fois ; ſur-tout lorſque CHARLES II. monta ſur le trône. Cet exemple de la facilité & de la promptitude qu'on trouva en elle, à paſſer tout-à-coup de l'attachement le plus fort pour un Gouvernement Républicain, à l'empreſſement le plus vif pour rétablir la Royauté ; cet exemple, dis-je, peut laiſſer entrevoir quelque changement auſſi ſubit & auſſi avantageux en faveur du Prétendant. La ſeule Religion qu'il profeſſe pourroit l'empêcher : & l'obſtacle, je l'avoue, eſt difficile à ſurmonter. Le Pape qui ſe fait adorer ; qui peut faire croire qu'il eſt nuit en plein jour ; qui exerce une tirannie qui dégenere en fureur ; & cent autres pareilles puerilités dont le peuple Anglois eſt infatué, font ſur lui le même effet, que le *Godnot* fait ſur les enfans : ceux-ci s'enfuyent dès qu'ils l'entendent nommer ; celui-là, au ſeul mot de *Papiſte*, perd juſqu'à la faculté de raiſonner ſur la religion.

„ C'eſt cette extrême oppoſition pour „ la Religion Catholique, me repliqua „ le Cardinal. qui me fait regarder le „ rétabliſſement du Prétendant en An-

„ gleterre

„ gleterre comme abſolument impoſſible. „ Elle n'eſt certainement pas prête à fi- „ nir ; & ce Prince doit par conſéquent „ déſeſperer de la vaincre ".

Je ne le condanne pourtant point, répondis-je, de le tenter ; & même de ne ſe point rebutter de la reſiſtance qu'il rencontre : elle ne ſauroit être plus forte que l'envie de regner. D'ailleurs, un peuple d'un génie auſſi vif & auſſi remuant que l'eſt celui d'Angleterre, & qui veut auſſi fortement ce qu'il veut, offre au Prétendant de grandes reſſources. Il ne s'agiroit d'abord, ce me ſemble, que d'en faire uſage avec art & avec patience ; & dans une conjoncture favorable, avec promptitude & fermeté : Mais par malheur pour ce Prince, les Partiſans qu'il a n'ont pas ſuivi cette maxime : auſſi peu unis entr'eux, qu'indiſcrets, ils ont toujours formé & fait éclatter des entrepriſes, avant de ſavoir auparavant les conduire à un certain point de maturité. Ces tentatives réiterées & inutiles ont cauſé la crainte & le découragement, &, qui pis eſt, donné une petite idée de ceux qui les ont ſi légerement hazardées. Les grandes revolutions ne ſont point l'ouvrage de quelques ſemaines ou de quelques mois : il

faut ſouvent multiplier les unes & les autres, avant que de pouvoir mettre en mouvement les reſſorts qu'on doit faire jouer pour produire ces revolutions. Les eſpeces de fougaſſes, qui éclattent tantôt d'un côté & tantôt de l'autre, par le zele indiſcret, le mécontentement, ou les vaines eſperances de quelques particuliers, produiſent peu d'effet : elles deviennent même plus contraires qu'avantageuſes.

„ Vous ne donneriez point, je crois, „ repartit le Cardinal en riant, de pa- „ reils avis à Mr. Walpole : il ne les „ recevroit pas tranquillement. En mon „ particulier je ſuis bien éloigné de les „ condanner : au contraire, comme E- „ vêque & comme Cardinal je ſouhaitte- „ rois de voir le Prétendant monter ſur le „ trône d'Angleterre : Mais je reviens en- „ core à vous dire, que la divine Provi- „ dence ſeule peut operer cet événement, „ & que ce ſeroit ſans aucun fruit qu'on „ entreprendroit à préſent de le menager".

Cette matiere nous conduiſit, le Cardinal & moi, à differens raiſonnemens, inutiles à préſent à rapporter. Je les communiquai à l'Archevêque d'Amida. Ma lettre du 7 Juillet, qui ſe trouve entre celles que l'on m'a enlevées, en fera foi. On y verra auſſi le ſingulier & plaiſant contraſte, que je fis remarquer à ce Prélat, qui ſe trouve

entre la Reſolution du Parlement d'Angleterre en 1683, de noter d'infamie ceux qui avoient deſſein d'exclurre du trône le Duc d'YORK parce qu'il étoit Catholique *; & entre l'Acte, qui, ſous le Regne de GUILLAUME III. déclaroit le même Prince & ſes ſucceſſeurs, inhabiles par cette ſeule raiſon, de poſſeder jamais la Couronne d'Angleterre.

L'impatience qu'on avoit d'apprendre les ſuites de l'avénement au trône du Roi GEORGE II., & les reſolutions qu'il prendroit, ne tarda pas à être ſatisfaite. La ſageſſe de ce Prince parut dans la moderation qu'il montra envers ceux, qui, pendant le Regne du feu Roi, l'avoient déſervi auprès de ce Monarque; dans differens reglemens qu'il fit, conformes au genie de la Nation Angloiſe; & dans la ferme reſolution qu'il prit, de conduire à leur perfection tous les projets & les arrangemens concertés entre les Alliés d'Hanover, pour la conſervation de la tranquillité publique. Perſuadé après cela, que l'Union que l'on verroit entre ſon Parlement & lui, ſerviroit infiniment

* Ce motif d'excluſion étoit traité d'erreur par deux des plus celebres Univerſités du Royaume.

à lui concilier l'attachement de ſes ſujets & à affermir ſon autorité, & que la déclaration publique de ſes ſentimens à cette Aſſemblée, produiroit un bon effet dans ſon Royaume & dans les pays étrangers: il s'y rendit le 7. Juillet avec toute la pompe convenable, aux acclamations d'un peuple innombrable. La Reine & les Princeſſes s'y trouverent auſſi & ſe placerent derriere le trône. Sa Maj. fit enſuite Elle-même aux deux Chambres le diſcours ſuivant.

MILORDS ET MESSIEURS,

JE ſuis perſuadé que vous prenez tout part à la douleur & à l'affliction que je reſſens de la mort du feu Roi mon pere, qui, en m'attirant le ſoin immédiat & le poids du Gouvernement, me fait beaucoup craindre, que le ſuccès de mes efforts ne réponde pas à l'envie que j'ay ſur toute choſe, de vous rendre un peuple grand & heureux.

Je ſouhaitterois de tout mon cœur, que cette Déclaration ſolemnelle que je fais aujourd'hui pour la premiere fois au Parlement, pût exprimer ſuffiſamment les ſentimens de mon cœur, & vous donner une juſte & parfaite idée de ma ferme reſolution, de meriter, par tous les moyens poſſibles, l'amour

l'amour & l'affection de mon peuple, que je regarderai toujours comme le meilleur appui & la plus grande ſureté de ma Couronne.

Comme la Religion, la liberté, la proſperité, & une juſte exécution des loix, ſont le plus grand bonheur d'un peuple libre, & ſont les privileges particuliers de cette Nation; j'aurai toujours ſoin de conſerver inviolablement, dans toutes ſes parties, la conſtitution du Royaume, telle qu'elle eſt aujourd'hui ſi heureuſement établie dans l'Egliſe & dans l'Etat; & d'aſſurer à tous mes ſujets la pleine jouïſſance de leurs droits religieux & civils.

Je vois avec beaucoup de plaiſir les heureux effets de la vigueur, & de la reſolution qu'on a montrée dans la derniere ſeſſion du Parlement, pour la défenſe des droits & des poſſeſſions de cette Nation, & pour le maintien de la tranquillité & de la balance en Europe. L'union étroite & la bonne harmonie, qui ont ſubſiſté juſqu'ici entre les Alliés d'Hanover, ont principalement contribué à nous faire enviſager comme prochaine la paix générale. C'eſt pourquoi j'ay donné à tous mes Alliés les plus fortes aſſurances de pourſuivre les mêmes meſures, & de remplir les engagemens dans leſquels la Couronne de la Grande-Bretagne eſt entrée.

L'empreſſement avec lequel les ſubſides néceſſai-

ceſſaires pour pouſſer ce grand ouvrage ont été levés, merite bien qu'on diminue la dépenſe publique, auſſi-tôt que les circonſtances des affaires le permettront. J'ai déja donné ordre pour le renvoi de quelques Regimens en Irlande; & je procederai à reduire mes forces, tant par mer que par terre, auſſi-tôt que je le pourrai faire ſans préjudicier à la cauſe commune, & qu'il ſera convenable à mon Royaume.

MESSIEURS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES,

VOUS *n'ignorez, pas que le don de la plus grande partie de la liſte de la vie civile a pris fin; & qu'il eſt néceſſaire que vous faſſiez une nouvelle proviſion; pour mon entretien & celui de ma famille. Je ſuis ſûr qu'il eſt inutile que je recommande à vos ſoins une choſe qui me touche de ſi près, & qui m'intereſſe perſonnellement: mais au contraire je ſuis perſuadé, que l'experience du paſſé, & vos juſtes égards pour l'honneur & la dignité de la Couronne, vous porteront à me donner cette premiere preuve de votre zele & de votre affection, d'une maniere qui réponde aux néceſſités de mon adminiſtration.*

MILORDS

MILORDS ET MESSIEURS,

JE *vous recommande d'expédier le plus promptement qu'il ſera poſſible, les affaires qu'on ne pourra ſe diſpenſer de mettre devant vous : la ſaiſon & les circonſtances du tems requerant votre préſence dans les Provinces, & ne permettant pas que cette ſeſſion ſoit d'une longue durée.*

Ces premieres aſſurances que Sa Maj. Brit. donnoit, de regarder l'amour & l'affection de ſes ſujets comme le plus ferme appui de ſa Couronne, & que ſon principal ſoin ſeroit, de maintenir la conſtitution établie dans l'Egliſe & dans l'Etat ; furent reçues avec autant de joye que de reconnoiſſance des deux Chambres. C'eſt ce qu'elles exprimerent dans les adreſſes qu'elles préſenterent au Roi : & l'une & l'autre s'empreſſerent à l'envi, de lui promettre une fidelité inviolable, & qu'ils feroient en toute occaſion *les derniers efforts, pour le ſoutien de ſon droit & de ſon titre inconteſtable à la Couronne Imperiale de ſes Royaumes.*

Le Chevalier *Paul* METHWEN, nommé Preſident du Comité dans la Chambre des Communes, qui devoit dreſſer l'Adreſſe, remit ce ſoin au Chevalier *Robert* WALPO-

WALPOLE qui se trouvoit de ce Comité : ainsi la Piece fut de la façon de ce dernier. On la trouva digne de son éloquence ; & ses adversaires, conforme aux vues d'ambition qu'ils lui imputoient. Quoiqu'il en soit, elle fut reçue très favorablement : la réponse du Roi, aussi obligeante que flatteuse, en servit de preuve.

Peu de jours après que les deux Chambres se furent aquittées de ce qu'elles devoient à leur Souverain, il fut question de regler la Liste civile. Les Communes resolurent d'accorder au Roi les revenus dont le Roi son pere jouïssoit, & qui avoient cours du jour du décès de ce Prince. Ces Revenus montoient à 800000 Livres sterling : mais au lieu que sous le dernier Regne on avoit appliqué 100000 Livres sterling de cette somme à differens usages, on la laissa en entier au Roi. L'augmentation fut jugée nécessaire à cause de la nombreuse famille de Sa Majesté.

Le Chevalier *Robert* WALPOLE signala encore son zele dans cette occasion ; car ce fut principalement sur la proposition qu'il fit de ne rien retrancher de ce qu'on accordoit au Roi, & en conséquence des raisons dont il l'appuioit, que la resolution fut prise. Son sentiment ne laissa pas d'être combattu par Mr. SCHIP-

PEN.

PEN. Il ſe recria contre cette détermination ; & il fit remarquer, peut-être avec un peu de malignité, qu'on ne pouvoit s'empêcher d'être ſurpris, que la ſomme de la Liſte civile que l'on remettoit au Roi, en ayant été ſagement diſtraite précédemment par le Chevalier Robert Walpole, pour *diminuer les dettes de la Nation*, ceſſât de ſervir à un ſi ſalutaire uſage ; & que ce Chevalier voulût ainſi abbattre tout-à-coup la pyramide qu'il avoit élevée à ſon honneur. Il ajoûta, que quoique perſonne ne fût plus porté que lui, à donner ſa voix pour le maintien & la dignité de la Couronne ; il croyoit cependant les 700000 Livres accordés au feu Roi, plus que ſuffiſans pour remplir cet objet.

Mr. Schippen profitant de l'occaſion, chercha adroitement à faire reflechir la Chambre ſur la conduite du précédent Gouvernement, & à prévenir qu'elle ne fût ſuivie par le nouveau. Il dit dans cette vue, que ſon opinion lui paroiſſoit d'autant mieux fondée, qu'il étoit à préſumer que Sa Maj. ne feroit pas les mêmes dépenſes pour les Elections & Penſions ; ni en voyages à Hanover, que le Roi ſon pere ; & que par conſéquent les revenus de ce Monarque pouvoient fourni-

nir à l'entretien de la maiſon de Sa Majeſté, avec toute la ſplendeur convenable à la Couronne. Enfin Mr. Schippen conclut par aſſurer, que ce n'étoit point dans la vue de s'oppoſer à ce que le Comité trouveroit à propos de décider, qu'il avoit expoſé ſa penſée; mais pour l'acquit de ſa conſcience & de ſon devoir.

Ce diſcours fit peu d'impreſſion. Le Chevalier Robert Walpole, qui trouvoit ſon interêt à ſoutenir la propoſition qu'il venoit de faire, s'étendit encore ſur l'abſolue néceſſité qu'il y avoit, de pourvoir dignement à l'entretien de la maiſon Royale, en accordant au Roi l'augmentation dont il s'agiſſoit : & il fit voir, que par la trop grande œconomie qu'on avoit obſervée ſous les regnes du Roi GUILLAUME III., de la Reine ANNE & du feu Roi, la Liſte civile s'étant toujours trouvée courte, il avoit fallu ſuppléer à cet inconvenient par des ſubſides extraordinaires.

Lorſqu'on étoit occupé à faire la ſeconde lecture du Bill qu'on dreſſoit, pour terminer cette affaire au contentement du Roi, le Treſorier de la maiſon de ce Prince préſenta de ſa part un meſſage à la Chambre, par lequel il expoſoit, que conſiderant que les Revenus accordés à la

Reine

Reine ſon Epouſe, au cas qu'elle vînt à lui ſurvivre, étoient inſuffiſans pour ſoutenir la dignité Royale, & qu'il ſe trouvoit reſtraint par les loix à ne pouvoir l'augmenter; il jugeoit dans cette circonſtance devoir recommander à l'attention des communes, de faire une plus ample proviſion pour cette Princeſſe. Le meſſage eut tout le ſuccès que le Roi pouvoit deſirer: & la Chambre réſolut, que ſi la Reine ſurvivoit au Roi, elle jouïroit pendant ſa vie de 100000 Livres ſterling, de la maiſon Royale de *Sommerſet*, & des terres du vieux Parc de *Richemond*; & que le Roi ſeroit autoriſé à changer les droits & les revenus qui lui ſeroient aſſignés des dites 100000. Livres.

Le reglement de cet article & celui de la Liſte civile, furent preſque les ſeules affaires qui occuperent le Parlement. Tout ſe paſſa pendant la courte ſéance de cette Aſſemblée, à l'entiere ſatisfaction du Roi. Ce Prince ne trouva pas moins d'attachement pour ſa perſonne dans tous les autres Corps ou Communautés du Royaume: & ces ſentimens parurent par le grand nombre d'adreſſes qu'il reçut.

Sa Maj. ne fit aucun changement dans le Miniſtere: & ſoit qu'Elle jugeât qu'il étoit de ſon interêt d'en uſer ainſi; ſoit que

que ce que le Cardinal de Fleury lui avoit écrit par Mr. Horace Walpole eût fait impreſſion ſur ſon eſprit, le Duc de NEWKASTLE, le Vicomte de TOWNSHEND, Secretaire d'Etat, Mr. PELHAM Secretaire des guerres, & le Chevalier *Robert* WALPOLE premier Commiſſaire de la tréſorerie & Chancelier de l'Echiquier, furent confirmés dans leurs emplois. Le Cardinal de Fleury, qui paroiſſoit s'intereſſer beaucoup au ſort de ce dernier, témoigna à Sa Maj. Brit. la joye qu'il avoit, de ce qu'Elle continuoit à l'employer.

Comme on attribuoit la conſervation de la paix aux vigoureuſes reſolutions qu'avoit priſes & exécutées GEORGE I; le nouveau Roi d'Angleterre voulut à ſon tour faire voir à ſes Alliés & à toute l'Europe, ce qu'on devoit attendre de ſa fermeté: & ſur l'avis qu'il reçut par Mr. VAN DER MEER, des difficultés que faiſoit l'Eſpagne de lever entierement le Siege de Gibraltar, & de reſtituer le vaiſſeau de la Compagnie du Sud nommé *le Prince Frederic*, dont la charge montoit à pluſieurs Millions; l'Amirauté eut ordre de faire promptement équiper & partir ſix vaiſſeaux de guerre, pour aller joindre l'Amiral WAGGER, qui croiſoit au détroit

troit de *Gibraltar*; & celui-ci, d'y rester jusqu'à-ce que le Roi d'Espgne eût entierement accepté les Préliminaires. Sa M. Brit., de concert avec la France & les Etats-Généraux, chargea en même tems l'Ambassadeur d'Hollande qui résidoit à Madrid, d'obtenir le plûtôt qu'il seroit possible une réponse décisive sur ce dernier article; & de faire de fortes représentations, pour que les droits excessifs qu'on vouloit mettre sur les effets de la Flotille, & qui causoient un extrême préjudice aux proprietaires, fussent moderés.

Avant de revenir à ce qui se passoit en France, terminons l'article des suites qu'eut l'avénement de GEORGE II. au trône, par la harangue qu'il fit à son Parlement avant de le dissoudre. Elle sert trop bien à faire voir l'état glorieux & florissant où le Roi son pere avoit laissé la Monarchie Angloise, & dans lequel il la vouloit maintenir, pour la passer sous silence.

MILORDS ET MESSIEURS.

JE *ne saurois assez vous exprimer l'extrême satisfaction que je ressens, des preuves convaincantes que vous m'avez données dans cette séance, de votre fidelité & de votre attachement pour ma personne, & de votre zele pour mon Gouvernement.*

MES-

MESSIEURS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES,

JE *dois vous remercier en particulier, de l'unanimité & de l'expedition avec laquelle vous m'avez accordé les revenus néceſſaires pour le ſoutien de ma famille, & pour les beſoins de mon Gouvernement civil: ce que vous avez fait d'une maniere ſi agréable, & avec de ſi juſtes égards pour l'honneur & la dignité de la Couronne, que ſi quelque choſe pouvoit augmenter l'inclination naturelle que j'ai, de faire mon principal ſoin, & toute mon étude, du bonheur de mes ſujets; cette marque de la confiance particuliere que vous avez en moi, m'engageroit encore plus fortement à me ſervir du pouvoir que vous m'avez donné de faire du bien, pour avancer l'honneur & l'interêt de mon peuple.*

L'ample proviſion que vous avez faite pour la Reine, eſt une autre marque des égards que vous avez pour moi. Je ſuis ſûr qu'elle la meritera bien; & j'en aurai toujours de la reconnoiſſance.

MILORDS ET MESSIEURS,

C'EST *un grand bonheur pour moi, de voir la Nation dans un Etat ſi heureux & ſi flo-*

floriſſant ; au plus haut point de gloire & de réputation ; tenant en main le poids de l'équilibre de l'Europe; défendant ſes juſtes privileges & ſes poſſeſſions ; & ſoutenant l'honneur de la Couronne de la Grande Bretagne.

Je trouve au dedans, parmi les ſujets Proteſtans, une telle charité mutuelle, & une telle indulgence répandue par tout le Royaume ; que l'Egliſe nationale ne murmure point de la tolerance accordée aux conſciences ſcrupuleuſes ; & que ceux qui jouïſſent des avantages de la tolerance, n'envient point à l'Egliſe dominante, les droits & les immunités que les loix lui attribuent.

De ces heureuſes ſources, & de ces favorables conjonctures, ſont émanées cette tranquillité générale, cet accroiſſement du credit public, & cet état floriſſant du Commerce, qui ont conſiderablement augmenté nos richeſſes & notre puiſſance ; & qui nous ont procuré cette conſideration, & cette influence au dehors, qui ont porté à un ſi haut point la gloire & le bonheur de cette Nation.

Mais toutes ces felicités, quelque grandes & précieuſes qu'elles ſoient, ne nous auroient pas été aſſurées, & n'auroient pas paſſé juſques à nous, ſans le ſoin que vous avez eu d'éviter toute occaſion de diſputes & de diviſions ; ſans votre ſoin particulier, & votre attention conſtante pour aquitter les dettes

de

BIBLIOTECA NAZ. ROMA

de la Nation ; & ſans la fermeté & la reſolution ſinguliere que ce Parlement a fait paroître dans toutes les occaſions néceſſaires & convenables.

C'eſt pourquoi je ne doute point, que votre conduite & la moderation que vous avez fait voir, ne recommandent ſuffiſamment ce Parlement à l'eſtime & à la bonne opinion de votre patrie, qui, par la même conduite, & en pourſuivant les mêmes meſures, peut ſe promettre pour l'avenir toutes ſortes de proſperités.

Comme l'expiration de ce Parlement eſt prochaine, je donnerai les ordres néceſſaires pour l'expédition des Lettres circulaires, afin d'en convoquer un nouveau auſſitôt qu'il ſera poſſible. Je me perſuade que l'envie & l'émulation générale à témoigner de la fidelité & de l'affection pour ma perſonne (que j'ai remarqué à ma grande ſatisfaction être univerſelle) paroîtront encore davantage par le choix d'un Parlement bien affectionné pour notre préſent heureux établiſſement dans la ſucceſſion Proteſtante : & j'y répondrai de mon côté, par tout ce qui pourra contribuer à augmenter une bonne correſpondance & harmonie entre moi & mon peuple, & tendre à perfectionner & à perpétuer la félicité de la Grande-Bretagne.

Le

Le Prétendant, ou mal informé des témoignages de fidelité & d'attachement que le nouveau Roi GEORGE II. recevoit de ſes ſujets ; ou flatté par ſes partiſans, de pouvoir, en approchant de l'Angleterre, y cauſer une revolution en ſa faveur : le Prétendant, dis-je, partit de *Bologne* en Italie le 4. de Juillet, & vint en *Lorraine*. Mais il apperçut bientôt, que les eſperances qu'on lui avoit données étoient vaines ; & il fut obligé de ſe retirer à Avignon, d'où il repaſſa enſuite en Italie.

Pendant le ſejour aſſez court que ce Prince fit à *Nancy*, on repandit un Ecrit dans le public, pour faire connoître de nouveau l'évidence de ſes droits ſur les Royaumes de ſes Ancêtres, & pour exciter les Princes Catholiques à lui faciliter les moyens de les faire valoir. Cet Ecrit n'eut aucn effet : il fut même ſupprimé dans pluſieurs Cours ; & ce Prince éprouva dans cette occaſion, la même inſenſibilité dans les Puiſſances dont il imploroit le ſecours, qu'il y avoit trouvée auparavant & plus d'une fois.

La juſtice a de bien foibles droits, non ſeulement ſur la plûpart des Souverains, mais même ſur preſque tous les hommes, quand elle entre en concurrence avec leurs interêts : & pourvû que l'on ne ſoit pas le

premier

premier auteur de l'oppreſſion, on ne s'embarraſſe gueres d'aider à en ſortir ceux qui la ſouffrent. Dieu, qui diſpoſe des trônes & des Empires, a ſes momens pour protéger ceux qui lui ſont fideles; & le ſombre nuage de l'hereſie n'eſt point impénétrable à la lumiere de la verité. Il couvroit autrefois du tems des Ariens une grande partie de l'Univers: que reſte-t-il aujourd'hui d'une ſecte ſi puiſſante? Celle des Donatiſtes traitoit, comme l'Egliſe Anglicane, le ſiege Apoſtolique de chaire† de peſtilence; & celui qui étoit aſſis deſſus de Tyran: En quel endroit ſubſiſte-t-elle? En un mot, où ſont toutes celles, qui, depuis le tems des Apôtres, n'ont ceſſé d'attaquer & de vouloir renverſer l'Egliſe Catholique? Les auteurs, les défenſeurs qu'elles ont eus, & ce nombre innombrable d'Ouvrages que les uns & les autres avoient enfantés, tout a diſparu *, & ſeroit à jamais inconnu, ſi l'on ne trouvoit leurs noms & quelques fragmens de leurs

† *Cathedra tibi quid fecit Eccleſiæ Romanæ, in qua Petrus ſedit, & in qua nunc Anaſtaſius ſedet? Cur appellas Cathedram peſtilentiæ Cathedram Apoſtolicam?* Auguſtin. Lib. II. contra Petil. c. 51.

* *Sunt quorum non eſt memoria: perierunt quaſi qui non fuerint: & nati ſunt quaſi non nati, & filii ipſorum cum ipſis.* Eccl. c. 44.

productions, dans ce que les Peres ont écrit pour combattre l'erreur & ſoutenir la vérité. Quel ſujet de reflexion * pour ceux qui imitent leur exemple, & de reconnoiſſance pour ceux qui l'ont évité. Contentons-nous de l'avoir expoſé en paſſant au Lecteur : laiſſons lui le ſoin d'en faire uſage ; & reprenons le fil de notre narration.

L'incertitude où nous étions, le Cardinal & moi, de l'effet que produiroit ce que nous avions écrit en Eſpagne ; lui pour me nuire, & moi pour l'en empêcher, nous avoit tenus l'un & l'autre dans une eſpece d'armiſtice. La réponſe † qu'il reçut de la Reine, & moi de l'Archevêque d'Amida, le firent ceſſer. Ce Prélat m'accuſoit la reception des trois lettres (du Cardinal, du Chevalier Du Bourk

* *Dubitabimus nos illius Eccleſiæ cōndere gremio, quæ ab Apoſtolica ſede per ſucceſſiones Epiſcoporum, fruſtra hæreticis circumlatrantibus, culmen auctoritatis obtinuit ?* Auguſtin. Lib. de utilit. credendi, c. 17.

† *Qui in alium mittit lapidem, ſuper caput ejus cadet : & plaga doloſa, doloſi dividet vulnera : & qui foveam fodit, incidet in eam : & qui ſtatuit lapidem proximo, offendet in eo : & qui laqueum alii ponit, peribit in illo* Eccleſiaſtici c. 22.

Bourk & de Mr. Colabau) que je lui avois adreſſées : & en m'apprenant que Leurs Maj. étoient très ſatisfaites de voir par leur contenu, que je ne prenois aucune part à ce qui ſe paſſoit dans la maiſon de la Reine Douairiere d'Eſpagne ; il ajoûtoit tout franchement, ſans cependant me nommer les auteurs de l'avis, qu'Elles ne paroiſſoient pas moins ſurpriſes de ce qu'on avoit debité à cet égard ſur mon ſujet, & que la Reine s'expliquoit là-deſſus au Cardinal, d'une maniere dont j'aurois lieu d'être content.

Le tour que celui-ci avoit eſſayé de me jouer n'étant plus douteux, j'eus, je l'avoue, une véritable ſatisfaction de voir qu'il eût donné dans le piege que je lui avois tendu ; & qu'il eût toute l'amertume d'être tombé aux yeux de Leurs Maj. Cath. en contradiction avec lui-même. Comme, au ſurplus, j'étois perſuadé qu'elle répandroit une extrême vivacité dans ſa maniere de penſer & d'agir avec moi ; je pris la reſolution, pour ne la point augmenter, de diſſimuler profondément mes ſentimens ; de ne laiſſer rien entrevoir, dans les converſations que nous aurions enſemble, de la découverte que je venois de faire ; & d'y obſerver le même air de liberté

liberté & d'aſſurance que j'avois montré précédemment avec lui.

Au reſte l'Archevêque d'Amida, qui n'étoit pas moins occupé de ce qui concernoit ſa nomination au Cardinalât, que je l'étois à veiller ſur les démarches du Cardinal, m'adreſſoit une lettre pour cette Eminence, qui contenoit certains éclairciſſemens, qu'il croyoit néceſſaires pour obtenir plus promptement la grace qu'il deſiroit, avec quelques inſinuations pour, qu'à l'occaſion de la paix, il plût au Roi de faire en ſa faveur des inſtances un peu preſſantes au Pape. Comme tout ce que ce Prélat m'écrivoit m'a été enlevé avec mes autres papiers, je ne puis placer ici qu'un extrait de deux de ſes lettres ; l'une en François & l'autre en Eſpagnol, dont j'ai été obligé enſuite de faire mention dans un Mémoire que je préſentai au Roi d'Eſpagne, & que j'ai conſervé. Ces deux fragmens confirmant le ſervice que j'avois rendu à l'Archevêque d'Amida, & ce que nous avions fait l'un & l'autre pour réunir les deux Couronnes ; forment un témoignage en ma faveur, que je ne crois point devoir paſſer ſous ſilence.

EXTRAIT d'une Lettre de Mr. l'Archevêque d'*Amida*, écrite à Mr. l'Abbé de MONTGON.

En réponſe à votre petite lettre, j'ai l'honneur, Monſieur, *de vous adreſſer l'incluſe pour Son Em., que vous aurez la bonté d'accompagner de très humbles expreſſions : & ayant appris à la Reine ſon incompréhenſible benignité, m'a dit Sa Majeſté, que pour des nominations, il y a long-tems qu'elle eſt à Rome pour l'Archevêque de Tolede ; & que pour recommandation, il y en a pour Mgr. l'Infant de Portugal. Il reſte donc*, Monſieur, *ſeulement le moyen que la Royale généroſité de Sa Majeſté Très-Chrêt. & de Mgr. le Cardinal apprendre à Sa Sainteté, que nous avons eu grande part à l'union dont vient le grand bien de la Chrêtienté à la paix, & que Sa Maj. Très-Chrêt. ſouhaite donner quelques démarches qui ſoient très agréables aux Rois, à l'Eſpagne & généralement à tous : & il ſeroit néceſſaire ne perdre point de tems en cela ; car faite la promotion des vaquantes, nous n'en aurions peut-être d'autres. Et ſi vous*, Monſieur, *aviez la bonté de m'apprendre dans un petit papier ſéparé l'effet de cela, peut-être qu'on*

ſeroit

feroit écrire quelque choſe d'efficace au Cardinal BENTIVOGLIO †. Monſieur, *je vous proteſte & confeſſe l'homme du monde plus obligé à votre amitié ; & je prie le bon Dieu, qu'il ne me faſſe mourir ſans vous témoigner cette vérité ; & je travaillerai bien avec Ses Majeſtés.*

J'ai l'honneur d'être toute ma vie, Monſieur,

Votre très-humble & très-obligé ſerviteur &c.

BILLET de Mr. l'Archevêque d'*Amida*, joint à la lettre ci-deſſus.

TENGO *en otra de oy participado à V. S., como dixò la Reina, que la nominacion de capelo eſtava yà hecha por el Arzobiſpo de Toledo, y otra recomendacion por el Sereniſſimo Infante de Portugal, que no ha ſido attendida ; y que hablaria al Rey en eſtando bueno. Supueſto la Real generoſidad del Chriſtianiſſimo, y ſuma benignidad de Su Eminencia, no havria tiempo que perder, en inſtar à ſu Santidad, repreſentandole lo que V. S.* Dom Domingo GUERRA *Arzobiſpo de* Amida, *Abad de la S. S. Tri-*

 nidad

† Il étoit chargé dans ce tems-là des affaires d'Eſpagne à Rome.

nidad en ſan Ildephonſe, *del Conſejo de ſu Mag.*, *y Confeſſor de la Reina.*

Hemos los dos obrado en la union de eſtas caſas Reales ; paz hecha, y bien de la Chriſtiandad.

Todo lo que ſe hiziere ſera mera benignidad, ſin impulſo mio ; pero tacto pectore *puedo certificar, que otras con menos, han tenido mas.*

En la angelical intencion de ſus Mag., ſe puede aſſegurar V. S. del Real agrado ; como me dixo en otra occaſion la Reina : y que la ſatisfarian dentro de Eſpaña, y fuera de ella.

Yo naci en la Ciudad de Ariano, *cerca de* Benevento, *ſiendo mi Padre Governador.*

V. S. el Mecenas de mi infinita obligacion : perficiat incœptum.

Quelque entiere que fût ma fatisfaction, d'avoir non ſeulement paré le coup que le Cardinal avoit tenté de me porter ; mais encore dévoilé par lui-même ſa mauvaiſe foi à Leurs Maj. Cath. ; ce ſentiment ne m'empêcha pas de reflêchir ſur les ſuites que devoit avoir la lettre de la Reine. Je m'attendois, comme le Comte de Morville me l'avoit annoncé, à trouver le Cardinal piqué au vif de ce qui venoit d'arriver : il ſe ſentoit découvert ; rien

rien ne pouvoit juſtifier le mauvais office qu'il avoit voulu me rendre, ni l'artifice groſſier dont il s'étoit ſervi pour me le cacher : enfin l'avantage qu'il me donnoit par là ſur lui, rendoit ſon dépit encore plus ſenſible. Cette complication de circonſtances, très capable d'exciter le reſſentiment de ce Miniſtre, me préſageant quelque orage ; je me préparai à l'eſſuyer avec toute la tranquillité que me donnoient l'eſperance de retourner bien-tôt en Eſpagne, les preuves claires & inconteſtables, qui étoient alors entre mes mains, des ſervices que j'avois rendus aux deux Couronnes, & la fermeté qu'il a plû à la divine Providence de m'accorder.

Cependant, afin de ne rien faire avec précipitation, & de découvrir ſi le Cardinal, depuis qu'il avoit reçu la lettre de la Reine d'Eſpagne, n'avoit rien laiſſé échapper ſur mon ſujet qui pût me ſervir d'indice de ce qui ſe paſſoit en lui ; je fus, avant de porter à cette Eminence le paquet de l'Archevêque d'Amida, chez le Comte de Morville, ſur les avis & la droiture duquel je pouvois ſurement compter. Comme il étoit au fait de tout ce qui s'étoit paſſé entre le Cardinal, le Chevalier Du Bourk & moi, & qu'il étoit curieux de ſavoir le denouement de la Piece ; il

ne manqua pas de me demander, ſi j'avois reçu les lettres d'Eſpagne qui devoient le développer, & ſi elles confirmoient ou détruiſoient le jugement que nous avions porté des deſſeins du Cardinal contre moi ?

Je vous apporte, répondis-je au Comte de Morville en lui donnant la lettre de l'Archevêque d'Amida, l'intrigue & le rolle des Acteurs : l'une & l'autre n'ont pas répondu à leur attente : les rieurs ne me paroiſſoient pas de leur côté ; & je craindrois même pour eux le ſiflet du Parterre, ſi la farce ſe repréſentoit en public.

Le Comte de Morville, après avoir lu la lettre, me dit en me la rendant : „ Voi„ ci une ſinguliere & plaiſante avanture ; „ & je ne ſaurois m'empêcher de rire de „ la fin où elle aboutit, & du perſonna„ ge que vous avez fait jouer à Madrid au „ Cardinal & au Chevalier Du Bourk ".

A la bonne heure, repliquai-je ; amuſons-nous-en ici tous deux : mais au ſortir de votre Cabinet, & quand je ferai avec le Cardinal, je ne ſai s'il ne faudra pas changer de note. Il m'a tout l'air de prendre peu de part au divertiſſement, qui pourroit bien ſe terminer par l'eſcarmouche que je vous diſois il y a quelques

ques jours † avoir lieu de craindre. C'eſt auſſi pour me préparer à la ſoutenir que je ſuis venu vous trouver ; & pour avoir, s'il eſt poſſible, par votre moyen, quelque nouvelle de l'ennemi.

„ Votre reflexion eſt juſte, repartit le „ Comte de Morville. J'avoue qu'actuel- „ lement votre préſence ne doit pas met- „ tre le Cardinal de fort bonne humeur. „ Donnez-moi encore une fois la lettre „ de l'Archevêque d'Amida, afin que, ſur „ ce qu'elle contient, je ſois plus en état „ de vous donner un conſeil ".

Je la rendis à ce Miniſtre, qui l'ayant lue une ſeconde fois, me dit : Je „ ſuis en vérité très embarraſſé, & très „ incertain de ce que je dois vous exhor- „ ter de faire dans la circonſtance déli- „ cate où vous êtes. L'Archevêque d'A- „ mida n'explique pas ouvertement que „ c'eſt le Cardinal qui le premier a tenté „ de perſuader à Leurs Maj. Cath., que „ vous aviez part à tout ce qui ſe paſſe „ de peu convenable dans la maiſon de „ la Reine Douairiere ; mais il en dit „ pourtant aſſez pour faire entendre, que „ Son Emin. a ſoutenu & confirmé la „ relation du Chevalier Du Bourk ſur

 „ cet

† *Tom. IV. pag.* 493.

„ cet article : & ce qu'il ajoûte, que la
„ Reine a écrit ſur votre compte au Car-
„ dinal d'une maniere qui vous eſt avan-
„ tageuſe, en eſt une preuve convain-
„ quante. Comment diſſimuler cela quand
„ vous lui parlerez ? Et quand vous le
„ voudriez, ſur quoi pourriez-vous eſperer
„ de lui en impoſer ? Vous l'entrepren-
„ driez à coup ſûr vainement. D'un autre
„ côté, le trait que le Cardinal a lancé
„ contre vous, après vous avoir écrit,
„ que ne connoiſſant qu'à peine le Che-
„ valier Du Bourk il ne pouvoit vous
„ aider à le parer, n'étant pas aſſurément
„ à l'avantage de la candeur & de la bon-
„ ne foi qu'il affecte ; il vous croit ſans
„ difficulté auſſi piqué contre lui, qu'il
„ l'eſt contre vous de l'avoir dévoilé.
„ Quel moyen trouver pour diſſiper cette
„ idée ? Je n'en vois actuellement que
„ deux. Le premier d'éviter avec ſoin tou-
„ te explication de la part du Cardinal :
„ s'il n'entre dans aucune avec vous,
„ laiſſez tomber inſenſiblement cette affai-
„ re-là ; il ne la reveillera ſurement pas ;
„ votre moderation peut le gagner, ou
„ du moins l'obliger à vous menager : &
„ ſi vous gagnez cet incident de votre
„ procès, contentez-vous en & n'en de-
„ mandez pas d'avantage. Le ſecond moy-

„ en

„ en que vous pouvez prendre, au cas
„ que le Cardinal vous diſe quelque cho-
„ ſe du contenu de la lettre de la Reine
„ d'Eſpagne, ou de ce que ſon Confeſ-
„ ſeur vous écrit, conſiſte, ſelon moi,
„ à paroître perſuadé de tout ce qu'il
„ voudra vous faire croire; & puis à l'aſ-
„ ſurer, ſans entrer dans aucun détail &
„ ſans en demander de lui, que ſatisfait
„ de ſavoir que Leurs Maj. Cath. ren-
„ dent juſtice à votre bonne foi, vous
„ regardez deſormais tout le tripotage où
„ le Chevalier Du Bourk vous mêloit,
„ comme une bagatelle à laquelle vous ne
„ faites plus attention. Voila mon avis:
„ ſuivez-le s'il vous ſemble bon; & quel-
„ que reſolution que vous preniez, te-
„ nez-vous ſimplement ſur la défenſive".

Après avoir remercié ce Miniſtre de la bonté avec laquelle il venoit de me parler, je l'aſſurai que je me conformerois entierement à ſon ſentiment. Je lui demandai enſuite, s'il ne s'étoit point apperçu, quand il avoit vu le Cardinal, de quelque nuage, qui fût l'avant-coureur de l'orage dont j'étois menacé?

„ De rien du tout, me repartit-il: &
„ quoique ce matin j'aye eu occaſion de
„ l'entretenir ſur les difficultés que fait
„ l'Eſpagne d'accepter les Préliminaires,

„ & que je vous aye cité, je ne ſai plus
„ à propos de quoi ; il ne m'a pas dit un
„ mot qui eût rapport à ce que vous crai-
„ gnez. Comptez, je vous le repete, ſu
„ ſa diſcretion dans tout ceci : il a trop
„ d'interêt de l'obſerver. Mais avant de
„ nous ſéparer, trouvez bon que je vous
„ faſſe une queſtion. Pourquoi paroiſſez-
„ vous ſi occupé du ſoin de bannir juſ-
„ qu'aux moindres ſoupçons de l'eſprit
„ de Leurs Majeſt. Cath., que vous en-
„ triez dans les cabales & les intrigues
„ qui regnent dans le Luxembourg ? Les
„ altercations de Made. de Sforce, de
„ Mr. de Nevers & du Prince de Robec,
„ ne devroient pas, ſelon moi, vous
„ cauſer beaucoup d'inquiétude : & après
„ avoir éclairci l'article où l'on vous mê-
„ loit, je ne m'embarraſſerois gueres à
„ votre place d'être ſi ſcrupuleux. Se-
„ roit-ce donc par hazard à la Cour d'Eſ-
„ pagne un crime irrémiſſible, d'avoir
„ quelque liaiſon avec les perſonnes que
„ je viens de nommer ? Cela paroit peu
„ vraiſemblable ".

Le raiſonnement du Comte de Morville ne provenant que de l'ignorance entiere où il étoit de ce que contenoit l'inſtruction du Roi d'Eſpagne, & de l'abſolue interdiction de tout commerce avec la maiſon

maiſon d'Orleans qu'elle m'impoſoit ; je n'oſai combattre ſon opinion d'une maniere qui lui fît ſoupçonner quelque choſe. Pour éviter néanmoins qu'il ne me regardât comme un franc viſionnaire, qui groſſiſſoit à plaiſir dans ſon imagination des objets imperceptibles ; je répondis à ce Miniſtre en prenant congé de lui, & comme en plaiſantant : que je le priois de croire, que je ne faiſois pas autant de chemin qu'il penſoit dans les eſpaces imaginaires ; & d'être perſuadé, que les raiſons que j'avois de n'avoir rien de commun avec le parti de Made. de Sforce & avec celui du Prince de Robec, étoient plus eſſentielles qu'il ne croyoit.

Comme il étoit de trop bonne heure quand je quittai le Comte de Morville, pour aller chez le Cardinal, à qui je ne parlois ordinairement que le ſoir aſſez tard ; j'allai, pour être mieux inſtruit des diſpoſitions de ce premier Miniſtre, paſſer quelques momens avec l'Abbé GALET. Cet Eccléſiaſtique, fort eſtimé du celebre & vénérable Archevêque de Cambray Mr. de FENELON, avoit, ſi je ne me trompe, été donné par ce Prélat au Duc de CHAULNES pour être Précepteur de ſes enfans : & c'étoit par ſon entrepmiſe que ce Seigneur, & deux ou trois autres per-

perſonnes de la Cour que je m'abſtiens de nommer, me communiquoient ce qu'elles avoient à me dire. Nous avions pris de concert cette précaution, pour éviter les commentaires que de trop fréquentes viſites de ma part auroient pû occaſionner : la confiance qui regnoit dans nos relations, ne pouvoit être dépoſée en de meilleures mains qu'en celles de l'Abbé Galet : Il étoit rempli de probité, ni curieux ni intriguant, & incapable d'abuſer de ce qu'on lui diſoit ; qualités, ceci ſoit dit chemin faiſant, qui devroient être, mais qui ne ſont pas toujours l'appanage de ſon état. On deſignoit le Cardinal dans nos lettres ſous le nom de l'Abbé de *St. Salvador*; le Duc de Chaulne en avoit auſſi un ſuppoſé ; & une Dame auſſi reſpectable par ſa vertu que par ſon rang, paſſoit pour la ſœur de l'Abbé Galet. Au moyen de ce petit chiffre, nous ne craignions point qu'on découvrît notre commerce. Il ne tendoit d'ailleurs qu'à me faire agir avec la prudence & la ſureté que donnent des avis & des conſeils utiles : & j'oſe dire qu'il étoit établi ſur une bonne foi & une eſtime reciproque.

J'ai cru devoir donner ce leger éclairciſſement, afin de mettre le Lecteur au fait des liaiſons qu'on me verra quelquefois

quefois avoir avec l'Abbé Galet. Inſtruit, comme il l'étoit, de mes démarches & de ma ſituation dans l'eſprit du Cardinal, on ne ſera pas ſurpris, que dans la conjoncture où je me trouvois, j'allaſſe chercher auprès de lui quelques nouvelles lumieres ſur ce dernier article : & ce fut effectivement preſque le ſeul dont il fut queſtion, dans la converſation que nous eumes enſemble.

J'avois rendu compte aux perſonnes en queſtion, par le moyen de l'Abbé Galet, des meſures que j'avois priſes pour que les lettres du Cardinal & du Chevalier Du Bourk ne puſſent produire aucun mauvais effet : & venant à préſent les informer par le même canal de leur ſuccès, auquel elles s'intereſſoient ; je priai l'Abbé Galet de me dire, s'il ne ſavoit rien qui eût rapport aux mouvemens de dépit, que la contradiction où étoit tombé le Cardinal devoit avoir excités en lui.

Il me repliqua, que la découverte ſe trouvant de trop nouvelle datte, puiſque ce n'étoit que la veille que Son Eminence devoit avoir reçu la lettre de la Reine d'Eſpagne ; il étoit impoſſible qu'on eût pû démêler la ſituation où cette lettre l'avoit mis : mais que ſurement on travailleroit à en avoir des nouvelles, &

que,

que, ſuivant toute apparence mon attente ne ſeroit pas fort longue.

Je montrerois moins d'empreſſement, repartis-je, ſi je ne devois dans une heure d'ici avoir un entretien avec le Cardinal: & c'étoit pour chercher un manteau contre le vent ou la pluye, dont je ſuis menacé, que je ſuis venu vous trouver. Je comprends par ce que vous me dites, qu'on n'a pas eu le tems encore de le préparer. Tâchez, en attendant qu'il vienne, d'engager nos amis à me rendre le ſervice d'examiner un peu à préſent le barromètre: je ſuis comme vous voyez fort incertain de ce qu'il annonce; mais malgré cela, & nonobſtant qu'il faſſe fort obſcur, je vais pourtant me mettre en chemin.

„ Je ſuis bien faché, me répondit „ l'Abbé Galet, de n'avoir pas le moin„ dre petit fallot à vous offrir: vous con„ noiſſez à préſent mon indigence. Tâchez „ d'éviter, le mieux que vous pourrez, „ les trous ou les pierres, pour ne point „ faire de faux pas. Demain matin j'irai „ ſavoir comment vous vous êtes tiré „ d'affaires; & s'il ne vous eſt arrivé „ aucun accident ſur la route ".

Les ſoins que je m'étois donnés pour aborder le Cardinal, muni de quelque con-

connoiſſance, ayant été infructueux ; je m'en tins à me comporter avec lui ſelon l'occurence. L'embarras, après tout, qui reſultoit de ce que nous avions à nous dire, étoit tout du côté de ce Miniſtre. Je redoutois bien moins la vivacité qui en pouvoit être une ſuite, que les ſecrettes reſolutions que le Cardinal étoit capable de prendre pour s'en tirer.

L'air de liberté que j'affectai en me préſentant à lui, ne me parut pas regner ſur ſon viſage ; & je crus remarquer dans ſa maniere de me recevoir, & ſur ſa phyſionomie, l'impreſſion que la vue d'un homme, qu'on croit prévenu à ſon deſavantage, & à qui l'on a donné ſujet de ſe plaindre, ne manque jamais de faire. Le nuage ne me paroiſſant pourtant pas ſi épais, qu'il ne pût être diſſipé, j'obſervai de ne donner aucun ſoupçon que je l'apperçuſſe ; & je remis au Cardinal la lettre que l'Archevêque d'Amida lui écrivoit, ſans dire le moindre mot de celle de la Reine. Je ne ſais s'il me ſut gré de ma diſcrétion, ou ſi en liſant ce que le Confeſſeur de la Reine lui écrivoit, il eût le tems de calmer la premiere agitation que mon aſpect avoit fait naître. Quoiqu'il en ſoit, il me s'embla voir reparoître une apparence de ſérénité : &

de

de mon côté je continuai à m'étudier pour ne rien hazarder qui empêchât qu'elle ne devînt entiere.

Les bons offices que l'Archevêque d'Amida m'avoit chargé de prier le Cardinal de lui accorder auprès du Roi, ne me fourniſſant qu'une matiere aſſez indifferente, je fus réduit à ne m'acquiter que de cette commiſſion. Le Cardinal reçut les répréſentations & les inſtances qu'elle me donna lieu de faire, avec une apparente bonne volonté; & comme je les rendis un peu preſſantes, il me répondit, que quelque ſincere que fût ſon deſir d'exécuter ce que Mr. l'Archevêque d'Amida ſouhaittoit de lui, il falloit pourtant attendre que la reconciliation fût conſommée: la bienſéance ne permettant point au Roi, de faire aucune démarche en ſa faveur auprès du Pape avant ce tems-là.

Ce n'eſt pas, Monſeigneur, ſuivant toute apparence, repris-je, mettre la patience de ce Prélat à une longue épreuve: car l'événement dont il s'agit, eſt, je crois, bien prochain.

„ Je ne le regarde pas de même, me „ dit le Cardinal en m'interrompant. „ Les difficultés que l'Eſpagne fait d'ex- „ écuter les Préliminaires, bien loin de „ s'applanir, augmentent tous les jours.

„ Il

„ Il faut auſſi, à chaque Courier qui „ vient de ce pays-là, s'attendre ou à „ de nouvelles chicanes, ou à des expli- „ cations qu'on demande. Elles ne finiſ- „ ſent point: & je ſuis aſſuré, ſi vous „ voulez dire la vérité, que Mr. l'Arche- „ vêque d'Amida vous lâche bien quelque „ mot ſur cet article dans ſa lettre. "

Votre Eminence ſe trompe, répondis-je; il ne m'en dit pas un ſeul par cet ordinaire ici, qui ait rapport aux affaires générales: c'eſt uniquement de ſes interêts qu'il me parle, & de certains éclairciſſemens qu'il a cru devoir donner, avant qu'il plaiſe au Roi de lui faire reſſentir les effets de ſa protection; & je vais vous en convaincre.

Je lus alors au Cardinal ce que contenoient effectivement ſur ces deux points les lettres du Confeſſeur de la Reine d'Eſpagne: mais quand je tombai ſur l'endroit du billet Eſpagnol, que j'ai rapporté plus haut, où ce Prélat m'aſſuroit de la bienveuillance de Leurs Maj. Cath., & qu'Elles étoient dans l'intention de m'en donner des marques, ſoit en Eſpagne, ſoit ailleurs; le Cardinal prenant alors la parole avec quelque vivacité: " Mais à „ propos, me dit-il, j'oublois vraiment

„ de

„ de vous apprendre, que dans une lettre „ que j'ai reçue de la Reine, elle paroit „ extrêmement contente de vous. Vous „ ne tarderez pas, ſans doute, continua- „ t-il avec un air & un ton, dont une ſe- „ crette amertume me parut le princi- „ pe, à éprouver les effets de cette bonne „ volonté; & je crois à cet égard Mr. „ l'Archevêque d'Amida un fort bon Pro- „ phête. Attendez un moment; je veux „ vous lire ce qui vous regarde dans cette „ lettre ".

A ces mots le Cardinal ſe leva: & après avoir ouvert une petite tablette fermant à clef, qui étoit au-deſſous de ſon fauteuil & à côté de la cheminée, il fit ſemblant de chercher dans des papiers celui dont il étoit queſtion. J'étois très aſſuré que la recherche ſeroit inutile; & qu'il n'avoit garde de me montrer ce qui prouvoit les mauvais offices qu'il avoit eſſayé de me rendre. Je ne laiſſai pourtant pas de le preſſer inſtamment, de ne ſe point donner la peine de pouſſer plus loin la perquiſition; l'aſſurant, que quelque flatteurs que fuſſent pour moi les témoignages de la bonté de la Reine, je n'avois ni curioſité ni beſoin de voir ce que Sa Maj. lui écrivoit, après ce que Son Emin. venoit de me dire.

La

La petite Comedie que nous jouïons tous deux ayant duré quelques momens, le Cardinal la termina en ſe raſſeyant, & me dit : " Je ne ſai, en verité, ou j'ai mis la lettre de la Reine „ d'Eſpagne : je croyois que je la trouverois dans cette tablette ; mais elle n'y „ eſt point. Elle me tombera ſous la main „ lorſque j'y ſongerai le moins ; & je la „ mettrai à part pour vous la montrer, „ quand vous reviendrez ici. En voila aſſez pour ce ſoir : je ferai réponſe à Mr. „ l'Archevêque d'Amida. Ecrivez-lui de „ votre côté, que l'ouverture du Congrès, ne dépend plus que de Leurs „ Maj. Cath ; & qu'elle avancera beaucoup la concluſion de ce qu'il deſire, & „ qui le regarde perſonnellement. L'avis „ ne doit point lui être indifferent : c'eſt „ ſur ce ton que je vous le donne, & „ dans l'eſperance qu'il mettra quelque „ activité dans ſa bonne volonté ".

L'Abbé GALET ne manqua pas le lendemain de venir chez moi. " Comment „ vous conduiſites-vous hier au ſoir, „ me dit-il ? Ne vous êtes-vous point „ égaré faute de lumiere ? "

Non, Dieu merci, lui dis-je ; & je me ſuis paſſablement tiré d'affaire. La reception qu'on m'a faite n'a été ni bonne ni mauvaiſe

mauvaiſe. On a fait mine de chercher ce qu'à coup ſûr on ne vouloit point me faire voir. J'ai cru remarquer par-ci par-là un peu d'ironie, un peu d'inquietude, un peu d'amertume ; & l'on m'a congédié aſſez promptement. En un mot, vous voyez qu'eu égard aux circonſtances dont vous êtes inſtruit, & au terrain gliſſant ſur lequel j'étois ; je dois être content de n'avoir fait aucune bronchade.

„ Je le ſuis fort auſſi, me répondit „ l'Abbé Galet, de ce que vous m'ap„ prenez. Comptez, au reſte, ſur le ſoin „ que nous prendrons, pour démêler juſ„ qu'à quel point ce qui s'eſt paſſé en Eſpa„ gne, a pu reveiller ici les anciens préju„ gés qu'on avoit contre vous. Vous ſe„ rez, je vous le promets, ſervi avec zele. „ Paſſons, après cette aſſurance, à autre „ choſe. Je ſuis chargé de la part de nos „ amis, de vous dire qu'il eſt plus queſ„ tion que jamais de mettre Mr. CHAU„ VELIN en place. Le Cardinal paroit „ déterminé à ſuivre les conſeils qu'on lui „ a donnés ; & l'utilité qu'il commence à „ retirer des lumieres de ce Magiſtrat, lui „ fera, ſuivant toute apparence, hâter „ le moment de lui accorder ſa confiance. „ Nos amis vous prient de prevenir enco„ re Leurs Maj. Cath. en faveur de Mr. Chau-

„ Chauvelin ; & de les assurer, qu'Elles „ peuvent compter surement sur son zele „ pour leurs interêts, & pour rétablir en- „ tre les deux Couronnes une union solide „ & durable. Rendez compte, s'il vous „ plait, de ce que je vous dis à Mr. l'Ar- „ chevêque d'Amida, dans la lettre que „ vous devez lui écrire. Ma sœur vous en „ dira davantage peut-être aujourd'hui : „ mais en tout cas, ne perdez point de „ tems à informer la Cour d'Espagne „ du changement que l'on medite, „ & de l'avantage qui en resultera pour „ Elle. Son approbation fortifiera les „ bonnes dispositions où l'on a mis le „ Cardinal ".

Le discours de l'Abbé Galet, qui sembloit m'annoncer la disgrace du Comte de Morville comme très prochaine ; me fit beaucoup de peine. Je savois depuis quelque tems les desseins qu'on avoit contre ce Ministre, & les intrigues que l'on employoit pour mettre Mr. Chauvelin à sa place ; mais je ne croyois pas que l'effet des uns & des autres dût être si prompt. L'Abbé Galet, & les personnes qui se servoient de lui, ignorant jusqu'où alloit mon attachement pour le Comte de Morville ; il ne convenoit nullement qu'elles l'apperçussent. Leurs engagemens avec Mr. Chau-

velin auroient bientôt fait ſucceder, après une pareille découvert, la méfiance & le refroidiſſement à l'amité qu'elles me témoignoient. Je diſſimulai donc à l'Abbé Galet la ſurpriſe que me cauſoit ſon avis, & les ſollicitations qui l'accompagnoient; & je me contentai de lui faire quelques queſtions, pour découvrir ſi la réſolution du Cardinal étoit prête à s'exécuter.

Il ne me ſatisfit guères à cet égard. Ce bon Eccléſiaſtique, occupé de l'éducation de ſes jeunes Eleves, fort retiré & homme de bien, regardoit avec une entiere indifference que Mr. Chauvelin ou Mr. de Morville fuſſent en place: il ne parloit à l'avantage du premier, que parce qu'il voyoit des perſonnes vertueuſes & reſpectables prévenues en ſa faveur, & perſuadées que l'autre traverſoit la concluſion de la reconciliation; & s'en tenant à ce qu'elles lui diſoient, ſes connoiſſances ne s'étendoient pas plus loin.

Ne pouvant donc conclurre autre choſe de ce qu'il me rapportoit, ſi ce n'eſt qu'on travailloit vivement auprès du Cardinal à faire éloigner le Comte de Morville du Miniſtere; je me contentai de promettre à l'Abbé Galet, que quoique j'euſſe déja écrit en Eſpagne d'une maniere très avantageuſe pour Mr. Chauvelin, je ne laiſſerois

rois pas de repeter le même éloge. Après quoi je revins à lui demander, comme par pure curioſité, & pour être mieux en état d'informer la Cour d'Eſpagne de ce qui ſe paſſoit, ſur quoi l'on fondoit les ſoupçons qu'on avoit de la mauvaiſe volonté du Comte de Morville, & des obſtacles qu'il tâchoit de mettre à la réunion des deux Couronnes.

L'Abbé Galet me fit alors une légere enumeration des griefs qu'on avoit ſur cet article contre ce miniſtre, que je trouvai abſolument les mêmes que ceux dont le Cardinal m'avoit entretenu à ſon retour de Rambouillet, & qui m'avoient paru forgés ou par les ennemis du Comte de Morville, ou peut-être par le Cardinal lui-même pour donner, à ſon ordinaire, une apparence de juſtice, & même de néceſſité, à la reſolution qu'il avoit priſe de mettre Mr. Chauvelin en place.

Dès que l'Abbé Galet m'eut quitté, & quoiqu'il ne fût que huit heures du matin, j'allai chez le Comte de MORVILLE; & il me fit entrer dans ſon cabinet, auſſitôt que je lui en eus fait demander la permiſſion.

„ Qu'eſt-ce qui vous amene ici ſi ma-
„ tin, me dit-il quand je l'abordai? Se
„ ſeroit-il paſſé hier au ſoir entre vous &

„ le Cardinal quelque choſe qui vous fit „ de la peine, & dont vous voulez me „ parler ? ”

Laiſſons cet article à part, lui dis-je ; il n'a rien qui merite une certaine attention : ce que je veux vous apprendre vous regarde, & en demande bien davantage. Là-deſſus, ſans cependant nommer perſonne, je rendis fidelement la converſation que je venois d'avoir avec l'Abbé Galet.

„ L'avis vient-il de bonne part, reprit le „ Comte de Morville ? Car tous les jours „ on m'annonce les mêmes choſes ; & je „ ne vois cependant rien dans la maniere „ dont le Cardinal me traite, qui doive „ me faire regarder ces allarmes comme „ bien fondées : il a même plaiſanté avec „ moi ; il n'y a que peu de jours, du „ deſſein qu'on lui attribue de mettre à „ ma place le Préſident Chauvelin ”.

Cette plaiſanterie, répondis-je, ni l'apparente bonne volonté qu'elle marque, ne doit point, à mon avis, vous raſſurer beaucoup. Le Cardinal ſait parfaitement ſe montrer tel qu'il veut ; mais ſouvent (je le ſai par expérience) c'eſt *abſque eo quod intrinſecus latet.* Prenez garde que la circonſtance où vous êtes ne ſerve de preuve de ce que je dis. Quant à l'avis que je vous donne, il vient d'un homme bien inſtruit,

inſtruit, qui ne vous veut ni bien ni mal, & qui m'a rapporté hiſtoriquement ce qu'il tenoit de perſonnes conſiderables. Je vous les nommerois volontiers ſi cela étoit neceſſaire : mais cette connoiſſance ne ſerviroit, pour peu que le Cardinal s'en appercût, qu'à précipiter la reſolution que nous craignons, votre diſgrace, la leur & la mienne ; & il eſt bon d'éviter un ſi facheux inconvenient. Rappellez-vous, ajoutai-je, ceux qui s'intereſſent à ce qui vous regarde; & ceux qui vous deſſervent. Dans le nombre de ces derniers, vous m'avez quelquefois parlé des perſonnes dont il s'agit. Veillez ſur leurs demarches ; & profitez enfin, j'oſe vous le dire encore, du conſeil que je vous donnai il y a quelque tems *, de preſſer le Cardinal d'écrire à la Cour d'Eſpagne en votre faveur. Il ne peut plus prétexter qu'il n'a point à preſent de relation avec elle ; & l'engagement que vous lui ferez prendre de ce côté-là, en lui ôtant le moyen de faire croire que Leurs Maj. Cath. vous ſont contraires, ſuſpendra au moins ſa reſolution. C'eſt un avantage qu'il eſt bon, ſelon moi, dans la conjoncture préſente, de ne point négliger.

* *Tom. IV. pag.* 335. & 499.

Mon raiſonnement ayant rendu le Comte de Morville un peu rêveur, il garda quelques momens le ſilence; & puis en le rompant: " Je vais tenter dès aujourd'hui, me dit-il, d'exécuter ce que vous me conſeillez; & je vous remercie de tout mon cœur de l'amitié que vous me marquez. Revenez ce ſoir: nous aurons peut-être quelque choſe vous & moi à nous communiquer; & d'ailleurs je ſuis curieux d'apprendre, comment vous vous tirates d'affaires hier avec le Cardinal ".

Pour ne point manquer à l'uſage que j'avois de rendre compte à ce dernier des lettres que j'écrivois en Eſpagne, je comptois de lui porter ce même ſoir ma réponſe à l'Archevêque d'Amida: & le ſoin que je prenois de mettre à part les articles qui pouvoient tirer à conſéquence, ou d'attendre le départ de quelque Courier du Nonce pour m'expliquer plus librement avec ce Prélat, ne me rendoit point à charge cette déference.

L'heure de me rendre chez cette Eminence, ne venant comme j'ai dit, qu'aſſez tard; je ne manquai pas d'aller auparavant chez le Comte de Morville. Je l'avois quitté occupé, & incertain où aboutiroit ſa ſituation chancellante: &

le

le trouvant raſſuré & tranquille, je lui temoignai le plaiſir que me cauſoit ce changement.

„ J'ai eu, ſelon votre conſeil, me dit-„ il, une explication aſſez longue avec le „ Cardinal, tant au ſujet des deſſeins que „ vous m'aviez averti qu'il continuoit d'a-„ voir, de mettre le Préſident Chauvelin „ en place, que pour le prier de m'aider „ à faire revenir la Cour d'Eſpagne des „ préventions qu'elle a contre moi. Il „ m'a répondu ſur le premier point, qu'il „ étoit deja au fait depuis longtems de „ tous les contes qu'on debitoit à Paris „ d'un prochain changement dans le Mi-„ niſtere; que je devois me ſouvenir, „ qu'on lui avoit donné Mr. le Duc du „ Maine pour adjoint; & que cet arran-„ gement des nouvelliſtes n'ayant pas ré-„ uſſi, le public en forgeoit à préſent un „ nouveau, & fixoit ſon attention ſur Mr. „ Chauvelin: que dans peu de jours ce-„ lui-ci cederoit peut-être ſa place à quel-„ qu'autre; & qu'en verité, il n'étoit „ permis que dans les Cafés, ou aux „ Thuileries, d'inventer & de croire des „ nouvelles auſſi deſtituées de vraiſem-„ blance: que c'étoit ſur ce pied-là que „ je devois les regarder, auſſi bien que „ les prétendues intrigues de certains

„ Courtisans en faveur de Mr. Chauve-
„ lin, & me debarrasser à cet égard une
„ bonne fois pour toutes, d'une inquietu-
„ de qui ne servoit qu'à me fatiguer fort
„ mal à propos. Passant ensuite à la pro-
„ position que je lui faisois d'écrire à
„ Leurs Maj. Cath., pour les tirer de l'er-
„ reur où elles étoient sur mon prétendu
„ attachement pour l'Angleterre, le Car-
„ dinal m'a assuré, qu'il ne feroit aucu-
„ ne difficulté de suivre mon intention,
„ immédiatement après qu'Elles auroient
„ consenti à l'exécution des Préliminai-
„ res; mais que, dans le moment présent,
„ où la reconciliation n'étoit point termi-
„ née, & où la Cour d'Espagne chicanoit
„ au contraire sur les moindres bagatel-
„ les, il me demandoit, si la bienseance
„ pouvoit lui permettre d'agir avec elle si
„ confidemment, & d'entrer dans des
„ détails qui supposoient une confiance
„ reciproque? Je me suis, je l'avoue,
„ rendu à cette raison; & après tout ce
„ que le Cardinal m'a dit encore pour
„ me tranquilliser, je ne saurois penser
„ qu'il pousse la mauvaise foi jusqu'au
„ point de me tromper".

Ainsi soit-il, repartis-je, & que votre confiance ne soit point vaine. La mienne, je le confesse, si j'étois à votre place, auroit peut-être un peu moins d'étendue.

„ Auſſi en avez-vous ſujet, reprit le „ Compte de Morville : & je voulois „ venir là quand vous m'avez interrom- „ pu. Je n'oublie point ce qui vous re- „ garde : & mon attention à cet égard „ m'oblige à vous dire, que la contra- „ diction * où vous avez fait tomber le „ Cardinal lui eſt extrêmement ſenſible. „ Je m'en ſuis apperçu dans la converſa- „ tion que je vous rends : car en parlant „ avec lui de la fauſſe opinion qu'ont „ Leurs Maj. Cath. de mes ſentimens ; il „ m'a demandé avec un certain ton d'i- „ ronie, ſi je ne pouvois point faire quel- „ que uſage de vos bons offices pour „ la détruire ; attendu que vous étiez ſans „ doute de mes amis, & que vous aviez „ de plus, d'excellens ſouterrains à Ma- „ drid ? L'avis, & l'air dont on l'a ac- „ compagné, partoit ſurement d'un cœur „ ulceré. Vous croyez bien, au reſte, „ que je n'ai fait ſemblant de rien ; & „ qu'en m'excuſant de m'ouvrir à vous, „ par l'incertitude où j'étois ſi vous étiez „ à portée de me rendre ſervice, & ſi „ vous oſeriez l'entreprendre, j'ai laiſſé „ totalement tomber la converſation ſur „ votre ſujet. Ne negligez point, ſi vous

* *Proprium humani ingenii eſt, odiſſe quem læſeris.* Tacit. in Vit. Agr. p. 466.

„ m'en croyez, ce que je vous apprends, „ & ne vous flattez pas de faire revenir „ un homme qui vous a offenſé, qui „ vient d'éprouver un effet deſagreable de „ votre vigilance, & qui vous craint d'u„ ne certaine façon."

Vous ne m'annoncez rien de nouveau, repondis-je au Comte de Morville. J'experimentai hier l'équivalent de ce que vous venez de me dire; & à votre exemple, j'ai paru ne rien voir. La juſteſſe de ma remarque, dont je reçois actuellement la confirmation de votre part, ne changera pourtant rien à ma conduite, tant que je reſterai ici : elle va ſeulement redoubler le deſir que j'ai de reprendre inceſſamment le chemin d'Eſpagne, & d'éviter toute relation avec Cardinal.

„ J'approuve fort l'une & l'autre reſo„ lution, me dit alors le Comte de „ Morville : elles ſont les ſeules qu'il „ vous convient de prendre; mais ſur„ tout la derniere."

La diſpoſition avec laquelle je ſortois de chez le Comte de Morville, étoit une aſſez mauvaiſe préparation à l'entretien que je devois avoir avec le Cardinal. Je ne laiſſai pas d'aller chez lui à l'heure accoutumée. Ma lettre à l'Archevêque d'Amida ſervit d'introduction à la converſation

tion. La matiere étoit feche : elle ne rouloit que ſur les interêts particuliers du Prélat ; & ce que j'avois à rapporter ſur cet article fut bientôt épuiſé.

Le Cardinal me dit, qu'il répondoit auſſi de ſon côté au Confeſſeur de la Reine ; & il me lut même ſa lettre, qui contenoit beaucoup de temoignages de bonne volonté ; mais dont les effets, & ceux de la protection du Roi, étoient cependant remis à l'époque de la concluſion de la paix.

La lettre de la Reine d'Eſpagne ne revint plus ſur le tapis. Il n'en fut pas dit un mot, ni de la part de cette Eminence ni de la mienne. Nous avions chacun nos raiſons d'uſer de cette diſcretion.

Au ſurplus, quoique je préſumaſſe très peu de mon credit auprès du Cardinal ; je ne laiſſai pas d'hazarder de m'aquitter d'une commiſſion que le Comte de MARCILLAC m'avoit donnée : c'étoit de ſupplier Son Eminence de lui accorder ſa protection auprès de Leurs Maj. Cath., pour qu'il pût reprendre dans leur ſervice, le grade que ſon goût pour les négociations lui avoit fait perdre. Il s'agiſſoit pour cet effet d'une lettre du Cardinal à la Reine, ou au moins à l'Archevêque d'Amida, qui contînt quelques témoignages avantageux, du zele de cet officier général pour cette

Princeſſe, & du chagrin qu'il avoit d'être privé d'un emploi, qui lui facilitoit le moyen de le ſignaler. Ce bon office, dans le fonds, tiroit à peu de conſéquence : je ne le demandois point dans la circonſtance préſente ; mais ſeulement, lorſque l'intelligence entre les deux Cours ſeroit parfaitement rétablie & devenue publique.

Cependant le Cardinal reçut d'abord aſſez mal ma propoſition. „ Je ne ſuis „ point à portée, me dit-il, d'obtenir „ aucune grace pour perſonne en Eſpa- „ gne. Mr. de Marcillac a de mon credit „ en ce pays-là une opinion très mal „ fondée. D'ailleurs il me paroit peu con- „ venable de m'intereſſer d'une certaine „ façon à ce qui le regarde : & ſi la dé- „ mangeaiſon de venir jouer en France „ le perſonnage de reconciliateur, lui a „ fait abandonner le ſervice d'Eſpagne „ auſſi légerement qu'il avoit auparavant „ quitté celui du Roi ; il ne peut s'en „ prendre qu'à lui ".

Eh bien, Monſeigneur, repliquai-je ; reduiſons la très-humble priere ; que je vous fais pour Mr. de Marcillac, & ſes eſperances, à ceci ſeulement ; que quand Votre Eminence écrira à Leurs M. Cath., Elle leur dira quelque petit mot à l'avantage de l'attachement que cet Officier conſerve

ſerve pour Elles, & de la peine qu'il reſſent, d'avoir eu le malheur de leur déplaire & de n'être plus à leur ſervice.

„ A la bonne heure, me dit le Car-
„ dinal, j'y conſens : & vous pouvez
„ en aſſurer Mr. de Marcillac, lorſque
„ vous le verrez ".

De retour chez moi, j'y trouvai ce dernier, qui m'attendoit pour ſavoir le ſuccès qu'auroit eu mon interceſſion. Quand je lui eus rendu compte de la réponſe du Cardinal, il ſe répandit en de grands remercimens ; & il les prodigua également quand il vit ce premier Miniſtre. Mais tous ces témoignages de reconnoiſſance furent aſſez inutiles : car ſoit oubli, ſoit indifference, ſoit enfin crainte de paroître avoir fait quelque attention à ce que j'avois dit ; le Cardinal n'écrivit pas un mot en Eſpagne en faveur du Comte de Marcillac. Ce dernier ne parut à S. Em. digne de ſa protection, que quand il prit le parti de s'unir à ceux qui me devinrent contraires en ce pays-là. Sa trahiſon à mon égard éfaça non ſeulement la faute qu'il avoit faite, de quitter le ſervice du Roi ſans la permiſſion de Sa Majeſté ; mais de plus elle le rendit digne aux yeux du Cardinal, d'obtenir la grande Croix de l'Ordre de *St. Louïs* : & cette grace

devint la recompenſe de la double infidélité dont il étoit coupable, contre ſon Souverain & contre moi.

Après la mort du Comte de Marcillac, le Cardinal a fait paſſer cette diſtinction au Chevalier de SEYVE, qui l'avoit meritée au même titre, & avec la circonſtance encore plus remarquable, d'avoir tenté d'ébranler la fidélité des troupes du Roi.

Je travaille avec zele & avec ſuccès à la réunion des deux Couronnes, à la reconciliation des deux Rois, & à lever les obſtacles qui pouvoient retarder l'élevation de Mr. de Fleury au Cardinalat: J'attire à ce dernier la confiance de Leurs Maj. Cath.; il l'employe en Eſpagne pour me la faire perdre, & ſon autorité en France, pour m'ôter la penſion que je tenois de la bonté du feu Roi. Rien ne juſtifieroit un pareil procedé dans un particulier: à peine le remarque-t-on dans un Miniſtre *. Quel vernis l'élevation & la puiſſance ne mettent-elles pas ſur la paſſion & l'injuſtice; & avec quelle facilité ne

* *Dives locutus eſt, & omnes tacuerunt; & verbum illius uſque ad nubes perducent. Pauper locutus eſt, & dicent: quis eſt hic? Et ſi offenderit, ſubvertent illum.* Eccleſ. c. 13.

ne font-elles pas regarder ceux en qui on les trouve, comme moderés, ſages & équitables, lorſqu'ils meritent le moins un ſemblable éloge? Arrêtons-nous là; & laiſſons au Lecteur, à tirer de cette reflexion les conſéquences qu'il voudra.

Les inſtances de l'Abbé GALET, pour qu'en rendant compte à la Cour d'Eſpagne du changement dans le Miniſtere qui ſe préparoit, je previnſſe Leurs Maj. Cath. en faveur du Préſident Chauvelin, avoient été ſi preſſantes; & les perſonnes de la part deſquelles il me parloit, les avoient elles-mêmes renouvellées avec un empreſſement ſi marqué, que je ne pouvois, ſans leur devenir ſuſpect, me diſpenſer de ſuivre leurs intentions. La promeſſe que j'avois faite à cet égard leur auroit paru très frivole, ſi je m'étois excuſé de leur en montrer l'exécution: & cette circonſtance me cauſoit une extrême embarras. Reduit à la néceſſité de menager les interêts de Mr. Chauvelin, ſans préjudicier à ceux du Comte de Morville; je pris le parti d'écrire deux lettres à l'Archevêque d'Amida: l'une pour être montrée aux perſonnes en queſtion, & l'autre pour expliquer au Prélat les raiſons qui m'obligeoient à prendre cette précaution.

La premiere ne regardant uniquement

que

que le Préſident Chauvelin, je rendois fidelement au Confeſſeur de la Reine, tout ce que les perſonnes dont je viens de parler, m'avoient rapporté à l'avantage de ce Magiſtrat : l'étendue de ſes lumieres, de ſes connoiſſances, & principalement ſon attachement pour Leurs Maj. Cath. ; en un mot, je donnois, autant qu'il m'étoit poſſible, une opinion auſſi avantageuſe des qualités de ſon cœur, que de ſes talens. J'apprenois enſuite à l'Archevêque, le goût & la confiance que le Cardinal laiſſoit de plus en plus entrevoir pour lui; & qui, ſuivant toute apparence, le conduiroient à remplir inceſſamment une place dans le Miniſtere : & à ce ſujet je conſeillois à l'Archevêque, de m'écrire quelque choſe d'obligeant ſur le compte du Préſident Chauvelin, afin que le montrant aux perſonnes qui travailloient à ſon élevation, ce qu'elles lui rapporteroient ſervît à entretenir & à augmenter ſon zele pour Leurs Maj. Cath.

La ſeconde lettre, qui concernoit uniquement le Comte de Morville, renfermoit une partie de mes converſations avec ce Miniſtre ; les aſſurances qu'il m'avoit données fréquemment de ſon reſpect pour Leurs Maj. Cath., de la reconnoiſſance qu'il

qu'il conſervoit de la grace * qu'il tenoit de leur bonté, & du deſir qu'il avoit de meriter leur bienveuillance, Je diſois enſuite, qu'ayant examiné avec tout le ſoin poſſible, ſur quoi pouvoit être fondée la partialité qu'on lui imputoit pour l'Angleterre; je n'avois rien trouvé qui dût autoriſer une ſemblable opinion : & je rappellois à ce propos à l'Archevêque d'Amida, ce que je lui avois précédemment écrit ſur cet article, par rapport à certaines lettres qu'on avoit regardées comme la production du Comte de Morville, quoiqu'elles fuſſent celle du ſeul Cardinal. Je n'oubliois pas non plus de faire le détail des prétendus obſtacles, que cette Eminence ſuppoſoit que le Comte de Morville avoit eſſayé de mettre à la prompte réunion des deux Couronnes : & je citois, pour preuve de l'injuſtice d'un pareil ſoupçon, les inſtances que le dernier m'avoit ſouvent renouvellées depuis la ſignature des Préliminaires, de repréſenter à Leurs Maj. Cath., combien leurs interêts & l'accompliſſement de leurs deſſeins exigeoient, qu'Elles hâtaſſent la concluſion de leur reconciliation avec le Roi leur neveu. Je faiſois part auſſi à l'Archevêque de l'empreſſe-

* La Toiſon d'or.

preſſement que ce Miniſtre marquoit, de parvenir à diſſiper les préventions qu'il ſavoit que Leurs Maj. Cath. avoient contre lui ; les meſures qu'il prenoit dans cette vue, même auprès du Cardinal ; & tout ce qu'il m'avoit prié d'écrire en Eſpagne, tendant à ce but. Enfin, ne négligeant rien pour faire échouer les mauvais offices que j'étois aſſuré que l'on continuoit de rendre au Comte de Morville auprès de Leurs Maj. Cath. ; je terminois ma lettre par dire à l'Archevêque : que ſi la mauvaiſe volonté que le Cardinal me paroiſſoit avoir contre ce Miniſtre, jointe aux aſſauts des ennemis qu'il avoit, le faiſoient ſuccomber ; je croyois en ce cas-là, que nul ne conviendroit mieux que le Préſident Chauvelin, pour remplir ſa place.

Quand je montrai au Duc de CHAULNES ce que j'écrivois touchant le Préſident Chauvelin, il me dit, que, quoiqu'il n'y eût rien à ajouter à l'éloge que je faiſois de ce Magiſtrat ; j'aurois néanmoins dû informer l'Archevêque d'Amida, des moyens que l'on ſavoit que le Comte de Morville avoit pris, pour traverſer les bonnes intentions du Cardinal, tant au ſujet de la paix générale, qu'à celui en particulier de la réunion des deux Couronnes.

ronnes. „ Cet article, ajoûta ce Sei-
„ gneur, auroit mis dans un tout autre
„ degré d'évidence, la contradiction qu'on
„ eſt bien aiſe de faire remarquer en Eſ-
„ pagne, entre les ſentimens des deux
„ hommes dont vous parlez. Le Cardi-
„ nal & Madame.... ne vous ont-ils
„ point raconté les particularités ſur ce
„ ſujet, dont le premier prétend être
„ bien informé ?

Oui, lui répondis-je ; l'un & l'autre me les ont fait connoître : mais je vous avoue, que la part que l'on donne au Comte de Morville dans toutes ces intrigues, ne me paroit point prouvée ; & je ne ſaurois, ſur des bruits, ou, ſi vous voulez, ſur quelques légeres vraiſemblances, riſquer de faire porter un faux jugement des diſpoſitions de ce Miniſtre. Je veux bien ſervir, autant que je le puis, le Préſident Chauvelin, & faire rendre juſtice à ſon merite ; mais ſans avoir à me reprocher d'avancer la perte du Comte de Morville, par des avis dont la certitude me ſemble fort équivoque. Fourniſſez-moi des faits qu'on ne puiſſe conteſter ; je les ferai valoir : mais juſqu'à ce tems-là, trouvez bon que je m'en tienne à rendre ſervice à l'un, ſans faire du mal à l'autre.

Le

Le Duc de Chaulnes, dont on a connu la pieté, ne blâma point mon ſentiment; mais ſoit prévention de ſa part, ſoit confiance dans ce que le Cardinal lui en avoit apparemment dit, il croyoit de bonne foi, que le Comte de Morville avoit trahi ſon devoir en faveur de ſon interêt particulier : & cette idée lui faiſoit deſirer l'éloignement d'un Miniſtre qu'il croyoit infidele, ou mal intentionné. Je tâchai, ſans affectation, de la diſſiper, & de l'engager au moins à ne la point ſuivre trop précipitamment : mais je crus n'être parvenu qu'à lui faire embraſſer le dernier parti.

Le Courier que la Cour d'Eſpagne avoit dépêché à Paris le 7. de Juillet, me remit une longue lettre de l'Archevêque d'Amida. Il m'informoit que le Nonce & Mr de FONSECA devoient parler au Cardinal, au ſujet des explications & des changemens que Leurs Maj. demandoient ſur certains articles des Préliminaires, avant de les ratifier; & des raiſons qu'Elles avoient de retenir le vaiſſeau Anglois nommé *le Prince Frederic*, comme un dédommagement des hoſtilités commiſes injuſtement, par la Nation Angloiſe, aux Indes & en Europe.

Le

Le Prélat me recommandoit enſuite, d'appuyer auprès du Cardinal les ſollicitations que feroient ces deux Miniſtres ; & de ne rien négliger pour qu'elles euſſent un bon ſuccès.

La nouvelle de la mort du Roi d'Angleterre, qu'on ſavoit à Madrid, engageoit auſſi l'Archevêque d'Amida, à me charger de ſonder un peu les diſpoſitions où ſe trouvoit le Cardinal ſur cet événement ; & s'il n'y auroit pas moyen de le faire ſervir à obtenir du nouveau Roi, la reſtiuution de *Gibraltar* ou de *Port-Mahon*.

Les inſtances de l'Ambaſſadeur d'Hollande pour l'entiere levée du Siege de la premiere de ces deux Places, importunant la Cour d'Eſpagne ; le Prélat me laiſſoit la liberté d'aſſurer le Cardinal, que Leurs Maj. Cath., pour montrer au Roi leur Neveu la confiance qu'Elles avoient en lui, étoient diſpoſées à s'en rapporter à ce que ce Monarque décideroit : mais il ajoûtoit le correctif, de proportionner à cet égard les aſſurances que je donnerois, ſur le plus ou le moins de bonne volonté que je trouverois dans le Cardinal.

Enfin à la ſuite des affaires générales, l'Archevêque paſſant à ce qui m'étoit perſonnel, me repetoit que le Roi & la Reine lui

lui avoient ordonné tout nouvellement, de m'apprendre que leur intention étoit de me placer dans le Miniſtere en Eſpagne, ou de me nommer Ambaſſadeur en telle Cour où je voudrois aller : mais que, ſi préferant de reſter en France, ainſi que j'y paroiſſois diſpoſé, je ſouhaittois d'y obtenir quelque dignité Eccléſiaſtique, ou tel benefice que je jugerois pouvoir me convenir ; Leurs Maj. écriroient au Cardinal en ma faveur. Le Prélat me prioit de lui expliquer en toute liberté mes ſentimens ſur cet article.

Cette derniere partie de la lettre, dont je rapporte à peu près la ſubſtance, ſervant de réponſe à une propoſition que j'avois faite à l'Archevêque d'Amida, & de preuve en même tems du deſintereſſement que j'ai toujours obſervé ; je crois devoir expoſer ici le deſſein que j'avois, & les démarches que je fis conſéquemment. On ne pourra point m'imputer dans le détail où je vais entrer, de chercher après coup à montrer une moderation que je n'avois pas. Les lettres écrites de ma main au Confeſſeur de la Reine, dont on s'eſt emparé, & en particulier celle que je cite, ſont des documens qu'on n'a qu'à produire pour me confondre, ſi j'en impoſe.

Le

Le concours extraordinaire & imprévu de certains événemens, m'ayant fait entrer dans des affaires délicates & importantes, qui n'avoient nul rapport à mon état & à ma ſituation; la néceſſité où je m'étois trouvé de les menager; n'avoit apporté aucun changement à ma maniere de penſer : & ſans me prévaloir de cette circonſtance, ni de celle où je me trouvois en même tems, d'être appellé en Eſpagne lorſque tous les François en étoient bannis; loin de faire aucune démarche pour augmenter le petit revenu que je m'étois reſervé; je ne demandai, pour fournir aux fraix du voyage, que cent piſtoles de gratification. Un Courier qu'on auroit dépêché ſe ſeroit cru en droit d'en prétendre une plus forte.

Arrivé à Madrid, je n'y avois pas moins évité qu'en France l'éclat & la cupidité. J'y ſubſiſtois ſans autre ſecours étranger que celui de la penſion que le feu Roi m'avoit accordée : & l'on ne trouvera point dans les lettres ou dans les papiers qui m'ont été enlevés, que j'aye ſollicité perſonne pour obtenir le moindre benefice; ni, quoiqu'à portée d'aſpirer aux plus hautes dignités de mon état, j'aye tenté de profiter de cette facilité pour en obtenir quelqu'une.

La

La vaſte ambition à laquelle le Cardinal de Fleury & ſes partiſans, ont jugé à propos de répandre par tout que j'étois livré, s'accorde mal, ce me ſemble, avec une moderation ſi conſtante. Quand l'eſprit & le cœur ſont remplis d'une paſſion, elle échappe à toute la vigilance de celui qui la veut cacher. La diſſimulation & l'hypocriſie peuvent bien pendant quelque tems empêcher qu'on ne la découvre: mais l'artifice dure peu ; & quand on perd l'eſperance de le faire ſervir à ſa fortune, & qu'on ne rencontre de toutes parts qu'obſtacles & que contradictions, le chagrin, le découragement, & ſouvent les plus humiliantes baſſeſſes, auxquelles on a recours pour parvenir à ſes fins, découvrent bien-tôt ce que l'on doit penſer du prétendu deſintereſſement qu'on affectoit.

Le principe qui m'avoit porté à me défaire volontairement de mes biens, n'étant point, graces au Seigneur, de ce caractere, n'a point auſſi éprouvé ces ſortes de viciſſitudes : & je n'aurois jamais donné lieu à mes ennemis de le croire équivoque, ſi le projet que j'avois formé, & que je vais expoſer, ſe fût exécuté.

Le ſuccès des négociations qu'on m'avoit

voit confiées, l'élevation où il pouvoit me conduire, & qu'on me faiſoit enviſager, n'alteroient point le goût qui me faiſoit préferer une vie retirée & tranquille, à celle, bien differente, que les conjonctures où je me trouvois m'obligeoient de mener. Ce que l'on me propoſoit de la part de l'Eſpagne, quoique très capable de ſéduire, ne m'éblouiſſoit point : & bornant tous mes deſirs, à voir la conduite que j'avois tenue, approuvée par quelque marque publique * de ſatisfaction ou de la Cour d'Eſpagne ou de celle de France ; une Abbaye obtenue de la derniere par la protection de l'autre, rempliſſoit parfaitement mon objet. Mes vues, ſi mon deſſein réuſſiſſoit, étoient, dès que je me ſerois entierement aquitté des commiſſions dont Leurs Maj. Cath. m'avoient chargé, de reprendre † auſſitôt le même genre de vie que l'on m'avoit vû ſuivre ; & de me mettre à l'abri, pour le reſte de mes jours, de l'envie, de la médi-

* *Trahimur enim omnes laudis ſtudio ; & optimus quiſque maxima gloria ducitur.* Cicero po Archi a.

† —— —— —— —— *Servetur ad imum Qualis ab incepto proceſſerit, & ſibi conſtet.* Horat.

médiſance & de l'agitation qui regnent dans les Cours.

C'eſt dans ce ſens que j'avois écrit à l'Archevêque d'Amida ; & c'eſt en conſéquence de ce deſſein, au ſujet duquel je m'étois ouvert à lui, qu'il m'informoit des favorables diſpoſitions de Leurs M. Catholiques. Je ne pouvois ſans doute, ſurtout après ce qui venoit de ſe paſſer au ſujet du Chevalier Du Bourk, me flatter d'en trouver de ſemblables dans le Cardinal : mais malgré les obſtacles que je prévoyois de ce côté-là, comme le terme où aboutiſſoit la propoſition que je volois faire, cadroit à merveille avec la ſecrette oppoſition que mettoit ce Miniſtre à tout ce qui pouvoit me conduire à remplir quelque place conſiderable ; je ne croyois point impoſſible de lui faire approuver ma maniere de penſer. J'éprouvois j'oſe le dire, une véritable joye, d'enviſager qu'en parvenant au but où je tendois, mes négociations finiroient avec autant de modeſtie que de décence ; & que je joindrois à cet avantage, celui que je n'avois pas moins à cœur, de ſortir d'une dépendance à l'égard du Cardinal, que je voulois principalement éviter.

Tel étoit le plan que j'avois formé, & qui n'offre rien d'incompatible avec

les

les ſentimens convenables à mon état. S'il eût réuſſi, je rentrois dans le port d'où j'étois ſorti, ſans toucher aux écueils que je devois craindre. Mais c'étoit en vain que je cherchois à jouïr de ce calme; & entraîné malgré moi dans une mer agitée, j'étois deſtiné à me voir ſans ceſſe environné d'orages & de tempêtes, & ſouvent près d'être ſubmergé.

La lettre que le Courier arrivé d'Eſpagne m'avoit remiſe, m'ayant obligé de voir le Cardinal, je lui rendis compte à mon ordinaire de ce qu'elle contenoit. Il en ſavoit à peu près l'équivalent, par ce que Mr. VAN DER MEER d'une part; le Nonce & Mr. de FONSECA de l'autre, lui avoient appris. Le premier lui faiſoit clairement entendre, qu'il n'y avoit que la fermeté qu'il montreroit à faire exécuter les Préliminaires, qui pût vaincre la reſiſtance qu'il trouvoit en Eſpagne à les accepter. Les deux autres repréſentoient au contraire, qu'il falloit, en uſant de quelque condeſcendance pour Leurs Maj. Cath., les conduire inſenſiblement au point qu'on deſiroit.

Le Cardinal, à qui des avis ſi oppoſés cauſoient beaucoup d'inquiétude, & qui voyoit multiplier les embarras dont il avoit compté que les Préliminaires le dé-

livreroient, murmuroit fort contre la conduite de la Cour d'Eſpagne : & ce qui augmentoit encore ſon mécontentement, étoit la crainte, qu'après être devenu l'arbitre des Puiſſances de l'Europe, & le centre où toutes les négociations qui concernoient leurs intérêts venoient aboutir, toutes les chicanes de la Cour d'Eſpagne ne fiſſent prendre la route de Vienne aux affaires qui s'étoient reglées à Paris ; & que ce changement n'éclipſât tout-à-coup la gloire, que la concluſion de la paix venoit de lui aquerir.

C'eſt dans cette ſituation que je le trouvai en l'abordant ; & il ne me diſſimula point le chagrin que lui cauſoient les nouvelles qu'il avoit reçues. Ce que j'eſſayai de dire pour lui donner meilleure opinion des intentions de la Cour d'Eſpagne, fit peu d'effet ſur ſon eſprit. Il me dit tout net, qu'il n'avoit garde de s'en rapporter là-deſſus à mes raiſonnemens, ni aux promeſſes de Mr. l'Archevêque d'Amida : & que ce Prélat ſe trompoit aſſurément de croire, qu'il voulût, à ſon exemple, adopter toutes les variations qui ſurvenoient dans les reſolutions de la Cour d'Eſpagne ; & que les autres Puiſſances duſſent avoir la même complaiſance.

" Jaurois

„ J'aurois parié, ajoûta-t-il, que les „ choſes tourneroient en Eſpagne de la „ maniere dont l'Ambaſſadeur d'Hollande „ me l'écrit. On eſt en uſage en ce pays-„ là de ne rien finir; & l'on trouve à „ tout ce qu'on y propoſe, des difficul-„ tés où les autres Cours n'en voyent „ aucune. Celle, je ne vous le cache „ point, de la levée entiere du Siege „ de Gibraltar, eſt en vérité comique. „ Le Roi ſera toujours ſenſible aux „ égards que le Roi ſon Oncle lui mar-„ quera : mais il ne ſauroit être flatté „ de celui que l'on fait tant valoir, de „ laiſſer à ſa déciſion la fin d'une entre-„ priſe qui eſt démontrée impoſſible : „ & ſans tant de cérémonies, il ſeroit „ bien plus convenable de faire ſervir, „ comme je vous l'ai dit, la ſignature „ des Préliminaires à ſortir d'embarras, „ & à laiſſer le public dans un doute ſur „ le ſuccès de ce Siege, qui donnât, ſi „ vous voulez, quelque prix au préten-„ du ſacrifice qu'on feroit de renoncer „ à le continuer. Je me propoſe d'écrire „ dans peu de jours à la Reine d'Eſpa-„ gne. Il faudra, s'il vous plait, que „ nous nous revoyons alors. J'aurai par-„ lé au Nonce & à Mr. de Fonſeca; & „ je ſerai plus en état qu'aujourd'hui,

„ de concerter avec vous ce qu'il ſera bon, „ que, de votre côté, vous répondiez à l'Ar- „ chevêque d'Amida : quoique ce ſoit „ dans le fond une vraye illuſion, de ſe „ flatter qu'il veuille, ni qu'il oſe con- „ tredire en rien les ſentimens de la „ Reine ".

Cette réponſe du Cardinal me faiſant voir, que je ne pouvois rien écrire de poſitif ſur ſes diſpoſitions par l'ordinaire qui devoit partir le lendemain ; je ceſſai d'entretenir ce Miniſtre de ce qui avoit rapport aux affaires générales : & comme je voulois répondre, pour ce qui m'étoit perſonnel, aux propoſitions que m'avoit faites l'Archevêque d'Amida, & que je conſiderois qu'il étoit tems de prendre le parti, ou de retourner en Eſpagne ou de reſter en France ; je me déterminai à profiter de l'occaſion, pour ſonder les ſentimens du Cardinal ſur les vues que j'avois, afin d'être en état de parler au Confeſſeur de la Reine d'une maniere poſitive.

Après avoir donc dit à cette Eminence, que je reviendrois la trouver, comme elle le deſiroit, & que juſqu'alors je n'écrirois rien en Eſpagne de la converſation que nous venions d'avoir ; j'ajoutai, que j'étois cependant dans la néceſſité de m'expliquer avec

avec l'Archevêque d'Amida ſur certai articles qui ne regardoient que moi ſeul & qui ne me permettoient pas de differe à lui donner les éclairciſſemens qu'il m demandoit.

Le Cardinal m'interrompit à ces mots avec une agitation qui me parut marquée, pour me prier de lui apprendre ce que l'Archevêque me mandoit d'intéreſſant pour moi; & d'être perſuadé qu'il prendroit une part ſincere aux graces que Leurs Maj. Cath. voudroient m'accorder.

Elles ſont, répondis-je, de differentes eſpeces : les unes dépendent uniquement des bontés du Roi & de la Reine ; & les autres de Votre Eminence.

„ De moi! repartit le Cardinal avec „ émotion ; Eh ! à quoi puis-je vous „ être bon en Eſpagne ? Mon credit en „ ce païs-là eſt petit ; & je crains même „ qu'il ne diminue encore ".

Je ne penſe pas ainſi, repliquai-je : mais il n'eſt pas queſtion de faire uſage de la bonne volonté de Votre Eminence ; c'eſt au contraire de celle de Leurs Maj. Cath. dont je veux me ſervir auprès de vous. Puis-je me flatter que vous ne deſapprouverez point ce deſir. ?

„ Comme je ne puis imaginer de quoi „ il s'agit, me repartit le Cardinal, ayez

une Abbaye, & ce qu'il me répondoit ſur cet article.

C'eſt de bonne foi, continuai-je, que je me ſuis propoſé, en prenant l'Etat Eccléſiaſtique, de fuir le commerce du grand monde : & quand on a formé cette reſolution, il convient à tous égards de la ſoutenir. On rapporte bien rarement de la retraite un viſage à la mode ; il paroit preſque toujours ou ridicule ou indécent: & je ſuis tellement de cet avis, que ce n'eſt qu'avec une ſecrette repugnance, que, dans certaines occaſions, je ſors un peu de la ſolitude où je me tiens le reſte du tems, & par la pure néceſſité que m'impoſe à cet égard l'exécution des ordres qu'on m'a donnés. La bienſéance, & j'oſe dire auſſi mon inclination, me rappellant à un genre de vie entierement diferent, je ſouhaitte ſincerement de le reprendre. Que ſi après cela je parois faire dépendre, en quelque façon, l'exécution de ce projet de la grace que Votre Eminence voit que je voudrois obtenir ; c'eſt que je la crois néceſſaire, pour juſtifier ma conduite aux yeux du public ; & que l'uſage que j'en ferai, ſervira en même tems de preuve, qu'il n'y a dans mes ſentimens ni variation ni légereté. L'exemple de pluſieurs fameux dévots, qui veulent être regardés comme tels, ſans

cependant rien perdre des avantages qu'ils recherchent, me ſemble mauvais à ſuivre. Je n'entens rien à toutes les pieuſes cérémonies, qu'ils font ſans ceſſe avec eux-mêmes ou avec ceux qu'ils conſultent, pour ſe déguiſer leur ambition : & je ſuis perſuadé que cette religieuſe charlatanerie n'en impoſe à perſonne. Je ne dois point rougir d'être venu travailler à réunir les deux Couronnes ; l'ouvrage n'a rien que de conforme à mon état : & ſans faire intervenir dans ce qui me regarde, l'avis de quelque Directeur renommé ; le bon ſens me dicte, que comme on ne ſait qu'imparfaitement dans le monde ce que j'ai fait pour conduire cet ouvrage au point où il eſt à préſent, il faut qu'une marque publique de la ſatisfaction qu'on a des ſervices que j'ai rendus, me mette à l'abri de paſſer pour un intriguant ; & que mon attention à n'entrer deſormais dans aucune affaire d'Etat, ôte tout ſoupçon que je me livre à une ambition déplacée, & directement contraire à ce qu'on devoit attendre du deſintereſſement que j'ai montré. Voila les ſeuls motifs, dis-je au Cardinal en finiſſant, qui m'ont déterminé à faire à l'Archevêque d'Amida la propoſition à laquelle il me répond dans ſa lettre. Votre Eminence voit, par la préference que

je

je donne à ce qui en eſt l'objet, ſur celui d'un goût bien different que contient la ſienne, que je ne m'écarte point de ma premiere maniere de penſer: & ſi elle peut aujourd'hui m'attirer votre protection, pour arriver au but où je tends, j'oſe vous promettre de ne point vous importuner pour multiplier ou accroître le bienfait que vous aurez bien voulu me procurer.

Le Cardinal, qui ne s'attendoit point à m'entendre tenir un tel langage, & qui ſe voyoit reduit, par l'alternative que la lettre de l'Archevêque d'Amida contenoit, à déclarer l'utilité que les deux Cours avoient retirée de mon voyage en France; ou à me voir remplir en Eſpagne quelque place conſiderable: le Cardinal, dis-je, pour s'épargner ce double deſagrément, forma dès lors le deſſein, d'éluder ſous de ſpécieux prétextes de me faire obtenir la grace que je demandois en France; & de travailler en même tems à me priver de celles que l'on m'offroit en Eſpagne.

Selon ce plan charitable, il me répondit avec l'air embarraſſé & ſec que donne ordinairement une ſituation où les ſentimens ne ſont point d'accord avec les paroles: Qu'il convenoit avec moi, qu'ayant pris l'état Eccleſiaſtique pour vivre avec

moins de diſſipation, on ne pouvoit s'empêcher d'être ſurpris, de me voir plus occupé d'affaires de politique, & des vues d'élevation qu'elles ſuppoſoient en moi, que ſi j'étois reſté dans le monde ; & que c'étoit effectivement deſabuſer le public de cette opinion, & ſe mettre à l'abri de ſa cenſure, que de ſuivre le projet dont je venois de l'entretenir. „ Mais, ajouta-t-il, „ quoique je me fiſſe un plaiſir de vous fa„ciliter le moyen de l'exécuter, & de „ porter le Roi à vous accorder une Ab„baye, puiſque vous n'aſpirez pas plus „ haut ; la choſe eſt actuellement impoſſi„ble. Ce ſeroit dévoiler le ſujet de votre „ voyage en ce païs, qui doit reſter ca„ché : & d'ailleurs, la connoiſſance „ qu'on a de l'engagement que vous avez „ pris de reſter au ſervice du Roi d'Eſpa„gne, pourroit, ce me ſemble, vous „ faire taxer de cupidité, ſi l'on vous „ voyoit recevoir des graces du Roi ; & „ de légereté, ſi vous reſtez à préſent en „ France. Vous ſavez qu'on ne peut ſer„vir deux Maîtres. "

Je ſuis, à ce qu'il me paroit, répliquai-je, bien éloigné de m'attirer un pareil reproche. La grace que je demande ne tend qu'à me procurer un établiſſement & une demeure en France où je préten-

prétends reſider : & il ne s'agit plus, par conſéquent, ni d'aſpirer à aucune dignité en Eſpagne, ni de repréſenter ſur le théâtre d'aucune Cour, un perſonnage oppoſé à l'eſprit qui m'a fait préferer l'état Eccléſiaſtique à tout autre. Si je parois rechercher un bien-fait, c'eſt uniquement dans la vue, auſſi juſte que permiſe, de le faire ſervir à juſtifier mes démarches ; à reprendre ma premiere ſituation ; & à faire voir, que ſi des circonſtances imprévues m'ont tiré d'un état paiſible, je les reprens auſſi-tôt qu'elles ceſſent, & que les négociations dans leſquelles j'ai été entraîné, ſe ſont terminées à la ſatisfaction des deux Couronnes.

„ C'eſt juſtement, reprit le Cardinal „ avec quelque vivacité, ce que vous „ ſuppoſez fait, & qui ne l'eſt cependant „ pas : car vous voyez que la Cour d'Eſ„ pagne recule au lieu d'avancer ; & que „ dans l'idée bien fondée que l'on a ici, „ qu'elle vous a envoyé pour exécuter „ differentes commiſſions, il n'eſt pas à „ propos que le Roi vous accorde au„ cune marque publique de ſa ſatisfac„ tion ; puiſque ce ſeroit donner lieu à „ penſer, que ce qui s'eſt paſſé par votre „ entremiſe, étant fini, n'avoit appa„ remment nul rapport à ce qu'on voit

, & à ce qu'on fait ; & que par conſé-
, quent, l'Eſpagne & nous, avons été
, plus loin qu'on ne penſe".

Ces objections auſſi frivoles que mal fondées, me faiſant toujours mieux appercevoir la mauvaiſe volonté du Cardinal, je fus très offenſé qu'il me la manifeſtât ſi clairement. Cependant la prudence voulant que je diſſimulaſſe mes ſentimens, je répondis à ce Miniſtre : Que franchement je croyois, après que les Préliminaires de la paix étoient ſignés, & puiſqu'on parloit ouvertement d'envoyer un Ambaſſadeur à Madrid & d'en recevoir un de Leurs Majeſt. Cath., que le miſtere de mon voyage & de mes operations étoit ſuffiſamment connu & éclairci ; & que les petites difficultés qui reſtoient à lever, n'étant plus qu'indirectement de mon reſſort, puiſque le ſoin de les applanir étoit remis aux Nonces, ne mettoient point d'obſtacle à ce qu'il plût au Roi de me donner un témoignage de ſa bienveuillance : Qu'à l'égard des raiſonnemens du public, il me ſembloit que quand on auroit vu l'uſage que je prétendois faire d'une grace d'ailleurs peu éclattante ; ce que j'avois pris la liberté de repréſenter là-deſſus à Leurs Maj. Cath. ; l'approbation qu'Elles avoient donnée à mes deſſeins ;

&

& la part qu'Elles daignoient prendre à ce qui pouvoit les faire réuſſir : on ne tireroit de tout cela que la conſéquence toute ſimple & toute naturelle, que j'avois voulu, en menageant les interêts de ma réputation & de mon honneur, reprendre le train de vie que j'avois embraſſé, & m'éloigner de tout ce qui pouvoit y être contraire.

Ce que je repréſentois au Cardinal, étoit ſi conforme à ce que la bonne foi & la moderation me dictoient, que tout autre que lui, moins prévenu contre moi, ou moins reſolu de traverſer tout ce qui devoit tourner à mon avantage, ſe ſeroit prêté à mes raiſons, & auroit eſſayé, en me donnant quelques eſperances, de me cacher ſes ſentimens. L'éffort étoit apparemment trop grand, ou lui auroit trop coûté. Il ne put gagner ſur lui de le faire, ni de m'offrir ſes bons offices pour m'attirer une ſi mince faveur. Loin de là il continua toujours de m'aſſurer, que ce que je demandois tiroit à conſéquence, par les ſoupçons que la grace qu'on m'accorderoit pouvoit faire naître à Vienne, en Angleterre & en Hollande, ſur ce que j'étois venu négocier en France.

Convaincu alors de l'inutilité des raiſons que j'avois employées, & de mes inſtances ;

inſtances ; & preſque honteux de rechercher avec tant d'empreſſement ce qu'il étoit naturel que l'on m'offrit : je dis à ce Miniſtre, avec un ſourire dont je m'embarraſſai peu qu'il démêlât le principe : que puiſque ma propoſition avoit tant de relations avec les affaires de l'Europe, & que l'on ne pouvoit m'accorder une Abbaye, ſans cauſer de l'inquiétude à d'auſſi grandes Puiſſances que l'étoient celles dont il me parloit ; je me rendois à des conſiderations ſi importantes : & que ceſſant, dès l'inſtant & pour toujours, d'entretenir S.Em. d'un projet dans lequel il ne lui convenoit point d'entrer, j'allois accepter ce que Leurs Maj. Cath. me faiſoient offrir, & continuer, quoiqu'avec peine, à marcher dans une carriere, où je n'avois certainement jamais prévu que je dûſſe entrer.

Ce diſcours, & le point de vue qu'il préſentoit, étoient auſſi peu du goût du Cardinal que la propoſition que je lui avois faite. Cependant comme celle-ci tendoit à une exécution prochaine, & que l'accompliſſement des promeſſes que me faiſoit la Cour d'Eſpagne, reſtoit encore dans un éloignement ſuſceptible de grands changemens ; cette Eminence joignoit

gnoit vraiſemblablement au plaiſir ſecret, de rendre inutiles les meſures que j'avois priſes pour terminer en France, d'une maniere honorable, les commiſſions dont j'étois chargé, celui d'enviſager, qu'il auroit dans peu de tems plus d'un moyen pour traverſer, avec le même ſuccès, mes deſſeins en Eſpagne.

Une eſperance ſi flatteuſe mettant le Cardinal dans une aſſiette d'eſprit plus tranquille qu'il ne l'avoit montrée dans le commencement de notre converſation, il ne m'entretint plus, pendant le peu de momens que je reſtai avec lui, que de l'élevation & de la grande fortune, qui, ſelon la lettre de l'Archevêque d'Amida, m'attendoient en Eſpagne. Mais en faiſant mine de vouloir ſur ce ſujet me tenir quelques diſcours flatteurs, je remarquois dans ſes expreſſions un mélange ſi ſingulier de politeſſe, de dépit & d'ironie; que quand je n'aurois pas ſû à quoi m'en tenir ſur cet article, il n'en auroit pas fallu d'avantage pour me donner la plus juſte méfiance de ſes ſentimens.

L'idée que ce Miniſtre avoit des miens étoit, ſuivant toute apparence, aſſez ſemblable. Tout déplaît dans un homme qui nous rappelle le ſouvenir de notre injuſti-

ce

ce ou de notre fauſſeté : & le Cardinal, qui ſe ſentoit coupable envers moi de l'une & de l'autre, me regardoit comme un ennemi ſecret, qui n'attendoit que l'occaſion & la poſſibilité de porter quelque atteinte à l'opinion de droiture & d'équitté qu'il vouloit qu'on eût de lui. On peut juger de ce qu'une pareille opinion fait entreprendre à un Miniſtre auſſi abſolu que puiſſant, contre celui qui la fait naître : & ce que je vais continuer de rapporter, ne ſervira pas peu à le mettre dans tout ſon jour.

La lettre que l'Archevêque d'Amida m'avoit écrite, ſemblant ſuppoſer que ma réponſe ſur les deux propoſitions qu'il me faiſoit, ſeroit auſſi-tôt ſuivie d'une déciſion de Leurs Majeſtés ; le Cardinal, qui en craignoit les ſuites, voulût à quelque prix que ce fût la détourner, ou au moins la ſuſpendre. Dans ce deſſein, il me dit lorſque je me retirai, (c'étoit le lundi au ſoir,) jour du départ de la poſte de Verſailles pour l'Eſpagne, qu'étant déja tard, & ce que j'avois à écrire à l'Archevêque d'Amida pouvant être long, il me conſeilloit d'envoyer mon paquet à *Barjac* ſon valet de Chambre, qui ſeroit averti de le joindre à ceux de Son Eminence, qu'un

qu'un Cavalier devoit porter le lendemain matin à Paris.

Quoique la bonne volonté & l'offre qui l'accompagnoit me paruſſent fort équivoques, je ne laiſſai pas d'y paroître ſenſible, & de remercier le Cardinal de la facilité qu'il vouloit bien me donner. Mais en même tems, pour découvrir quel en pouvoit être le principe, je répondis, que ſi Son Eminence vouloit bien joindre à l'obligeante attention qu'Elle me marquoit, celle de paroître prendre quelque part, quand Elle écriroit à Leurs Maj. Cath., aux graces qu'Elles vouloient m'accorder, j'étois perſuadé que cela ſerviroit beaucoup à fortifier les bonnes intentions qu'Elles avoient pour moi : & que par conſéquent je la ſuppliois, de me donner cette marque de l'honneur de ſon eſtime.

„ J'ai déja exécuté, Monſieur, me dit „ le Cardinal avec un ſerieux affecté, ce „ que vous deſirez de moi ; & j'ai en pluſieurs occaſions rendu témoignage à „ Leurs Maj. Cath., de la prudente & „ ſage conduite que vous avez tenu ici, „ dans l'exécution des ordres qu'Elles „ vous ont donné. Vous voyez que ce „ que j'ajouterois à cela, ſeroit une repetition ennuyeuſe & inutile".

Cette

Cette réponſe achevant de me devoiler les intentions du Cardinal; je répondis avec la même cordialité ; que ne connoiſſant point toutes les obligations que j'avois à Son Emin., je la priois d'excuſer mon indiſcrétion & mon importunité. J'ajoûtai, que j'eſperois dans peu recueillir en Eſpagne les fruits de ſes bons offices : que j'allois prier l'Archevêque de m'obtenir la permiſſion de Leurs Majeſt. de retourner à leur Cour ; & qu'au ſurplus, puis qu'Elle agréoit que je fiſſe remettre à ſon valet de Chambre ma lettre, pour qu'on la joignît aux ſiennes, j'aurois ſoin qu'on la lui portât avant qu'elle fut réveillée.

Quoique rien ne fut plus capable de ſatisfaire l'ambition, que les promeſſes de L. M. C., je ne me ſentois aucune démangeaiſon de la faire ſervir à être placé dans le Miniſtere. Je connoiſſois trop bien l'eſprit & les intrigues qui regnoient dans leur Cour, pour vouloir m'expoſer aux déſagrémens que pouvoit m'attirer une élevation paſſagere : & d'ailleurs, ſans affecter de ſuivre les maximes de certains Courtiſans, qui, pour arriver plus ſurement à leurs fins, cachent l'ambition qui les agite ſous une apparente moderation ; l'idée que je m'étois faite du peril, des

pieges

pieges & de l'amertume que la place de Miniſtre entraîne preſque toujours après ſoi, étoit plus que ſuffiſante pour me guerir du deſir de la poſſeder.

C'eſt auſſi de cette façon-là que je m'expliquois avec l'Archevêque d'Amida : & après l'avoir informé des ſingulieres difficultés que le Cardinal avoit trouvées à m'obtenir une Abbaye en France, & qu'il n'étoit plus queſtion de ſuivre le projet que j'avois formé d'y reſter ; je repréſentois à ce Prélat, que puiſque Leurs Majeſtés vouloient bien me donner quelque marque de leur bienveuillance, & qu'il s'en faloit de beaucoup que j'euſſe les lumieres & les talens néceſſaires pour remplir une place dans le Miniſtere en Eſpagne, je ne voyois rien de plus convenable pour moi, que d'être employé dans quelque Cour étrangere à leur choix : Que je m'en remettois entierement à ce qu'Elles décideroient : & que s'il m'étoit permis d'expoſer à cet égard mon inclination, ſans ſortir des bornes de la ſoumiſſion que j'aurois conſtamment pour leurs ordres, je croyois les exécuter avec plus de ſuccès auprès du Roi de Sardaigne * que dans tout autre endroit ; attendu que mon pere en

* Victor Amedée.

en avoit été traité très favorablement pendant qu'il avoit servi sous ses ordres en Italie ; que la Reine son Epouse * avoit eu beaucoup de bontés pour feue ma mere, à qui même elle en avoit donné de tems en tems des marques par ses lettres † pendant sa vie ; & que Madame la Dauphine leur fille les avoit poussées jusqu'à la confiance.

Après

* *Anne Marie d'*ORLEANS.

† LETTRES de S. A. R. Madame la Duchesse de *Savoye*, ensuite Reine de *Sardaigne*, à Madame la Comtesse de *Montgon.*

de Turin ce 23. Novembre 1696.

VOUS *me rendez la justice que je merite, croyant que je n'ai pas oublié la petite d'*Hudicourt. *J'en suis très éloignée, & ai ressenti bien de la joye de vous savoir auprès de ma fille. Je vous l'aurois même témoignée plutôt ; mais on m'avoit dit que vous étiez à la campagne. Je me rejouïs de vous en voir de retour, & vous assure que je serai très aise que vous me mandiez quelquefois des nouvelles de ma fille : ce me sera d'agréables occasions de vous marquer la consideration que j'ai pour vous. Je vous prie de faire mes complimens à Madame votre mere. On m'a dit qu'elle joue à Colin-maillard avec ma fille : elle n'en vouloit pas faire autant pour moi à St. Cloud, où je la faisois enrager*

en

Après avoir exposé mes vues à l'Archevêque d'Amida, & l'avoir prié de les faire agréer au Roi & à la Reine ; je lui adressois une lettre de remerciemens pour cette Princesse, & terminois la mienne par le prier, de m'obtenir une décision, & la permission de retourner en Espagne.

Le tems d'envoyer à la poste étant passé quand j'eus fini d'écrire, je ne fis aucune difficulté de profiter du moyen que

en lui cachant son bâton. Qu'elle ne croye pas que j'en ai de la rancune : c'est pour qu'elle voye que j'ai bonne mémoire, & que je n'oublie pas mes anciennes amies, que je la fais souvenir de mes malices.

de Turin ce 26. Juin.

Le nombre infini de lettres que j'ai reçu, & le tems que je n'ai pas pû écrire, à cause que j'avois la tête étourdie, comme il est ordinaire aux femmes en couche, m'ont empêchée jusqu'à présent de vous remercier de la part que vous avez prise à la naissance de mon fils, après laquelle je soupirois depuis bien des années. J'ai bien prié Mr. de Tessé *de vous faire mille complimens de ma part, en attendant que je vous les fisse moi-même ; en vous assurant que j'aurai toute ma vie pour vous toute l'estime & l'amitié que vous pouvez desirer. Faites, je vous prie, mes complimens à Madame votre mere, pour qu'elle voye que je n'oublie point mes anciennes amies.*

que le Cardinal m'avoit offert, de ſuppléer à cet inconvenient; & je fis porter mon paquet avant ſept heures du matin à ſon valet de Chambre Barjac, comme nous en étions convenus.

Ce n'étoit pas dans le deſſein qu'il partit, que ce Miniſtre m'avoit propoſé de le joindre à ſes lettres. Il en cachoit un bien different: &, auſſi inépuiſable en artifices qu'en reſſources pour me nuire, il vouloit, en retenant ce que j'écrivois en Eſpagne, donner aux perſonnes qu'il méditoit de faire ſervir à traverſer mes projets, le tems d'agir, & d'arrêter au moins la déciſion que j'attendois.

Mes doutes ſur l'uſage que le Cardinal vouloit faire de mes lettres, n'alloient qu'à me faire ſoupçonner, qu'il les ouvriroit pour les lire avant de les joindre aux ſiennes: & quoique je plaiſantaſſe un peu avec l'Archevêque d'Amida, ſur les grandes conſéquences qui reſultoient ſelon cette Eminence, de ce que l'on me donnât une Abbaye, j'avois néanmoins obſervé de ne rien dire de piquant ou d'injurieux. Ne craignant donc aucune ſuite fâcheuſe de la curioſité qu'Elle pouvoit avoir, & n'imaginant point ce qui étoit arrivé; je m'en allai à Paris, pour

revenir

revenir à Verſailles au bout de quelques jours, comme le Cardinal me l'avoit dit.

Ce que je viens de rapporter s'étoit paſſé le mardi matin. Le lendemain je reçus du *Sr. Du Parc*, Secretaire du Cardinal, la lettre ſuivante.

A Verſailles ce 16. *Juillet* 1727.

LA *lettre que vous avez laiſſée*, MONSIEUR, *à Son Eminence Lundi au ſoir, fut envoyée hier à Paris; mais n'y arriva qu'après le départ de l'ordinaire. On me l'a renvoyée; & Son Em. m'ordonne d'avoir l'honneur de vous l'adreſſer, afin que vous puiſſiez y faire les changemens que ces contre tems vous obligeront de faire, puiſqu'elle ne pourra partir que par le prochain ordinaire. J'ai l'honneur d'être avec reſpect*, MONSIEUR, *Votre &c.*

Signé DU PARC.

Accoutumé, comme tous les particuliers, à me ſervir de la voye du Courier ordinaire; je ſavois avec le public, que la Poſte d'Eſpagne partoit le Mardi vers le midi; qu'on pouvoit ce jour-là, quand on étoit à Paris, mettre les lettres juſqu'à dix heures du matin au grand bureau; & j'igno-

j'ignorois, au ſurplus, totalement ce qui ſe pratiquoit en particulier par rapport aux Miniſtres. Ne pouvant cependant m'empêcher d'être ſurpris, en recevant la lettre du Sr. Du Parc, que celles d'un premier Miniſtre, dans leſquelles mon paquet devoit ſe trouver compris, fuſſent retardées d'un ordinaire; je me perſuadai, que ſoit par la négligence de mon Domeſtique; ſoit par celle de *Barjac*, ma lettre avoit eſſuyé l'inconvenient dont le Sr. Du Parc me donnoit avis.

Pour approfondir neanmoins ſi le Cardinal n'avoit point quelque part dans tout cela, & après m'être aſſuré que la faute ne venoit pas de mon Laquais; je pris le parti d'envoyer celui-ci à Verſailles, trouver *Barjac*: & je lui recommandai de faire enſorte, ſous prétexte de vouloir ſe juſtifier auprès de moi de l'imprudence que je lui attribuois, de m'apporter une lettre de ce dernier, qui fût une preuve de ſa bonne foi & de ſon exactitude. Il ſuivit fidelement mes ordres; & il me rapporta le billet ci-joint de *Barjac*, qui eſt encore entre mes mains.

MONSIEUR,

Jeudi.

Votre Domeſtique me rendit le dernier paquet avant ſept heures du matin. Je rentra dans la Chambre de Son Em. qu'à ſept heures du matin pour l'éveiller ; & dans le moment je lui donna votre paquet de votre part, MONSIEUR : *ainſi il n'y a point de la faute de votre Domeſtique, ni de la mienne. L'un & l'autre avons fait & ſuivi ces ordres &c.*

Signé *Barjac.*

Très ſatisfait de ce que le voyage de mon laquais à Verſailles avoit produit l'effet que je deſirois, & de l'aſſurance que Barjac me donnoit, que mon paquet n'avoit point été oublié ; je ne doutai plus que le Cardinal n'eût encor formé quelque nouveau deſſein contre moi. Mais afin de mieux me convaincre de ſa mauvaiſe foi ; & d'en avoir même des témoins ; j'allai ſur le champ chez Mr. d'OZEMBRAY, qui étoit alors Directeur ou Intendant général des Poſtes, pour le prier de m'apprendre, s'il étoit vrai que les paquets que le Courier des

Miniſtres apportoit, & dans leſquels il y en avoit un de moi, étoient arrivés trop tard à Paris? Mais ne l'ayant point trouvé, je m'adreſſai à un Commis, qui m'aſſura que ce que je lui rapportois étoit impoſſible, & qui rendit apparemment à Mr. d'Ozembray la converſation que nous avions eue : car celui-ci paſſa chez moi, & me repeta en préſence, je crois, du Marquis de MAGNI & du Comte de MARCILLAC, qui s'y trouvoient, les mêmes choſes que ſon Commis m'avoit dites; me confirmant, qu'aucun Courier ne ſortoit de Paris, qu'après que celui qui apportoit les lettres des Miniſtres les avoit remiſes au bureau; & que ſurement c'étoit la faute du Domeſtique que j'avois chargé de porter mon paquet chez le Cardinal, s'il n'étoit point parti avec ceux de Son Eminence.

Je n'avois garde de faire connoître la preuve que j'avois du contraire : & ſans pouſſer plus loin les éclairciſſemens ſur une affaire que je traitai de bagatelle, je pris la reſolution d'envoyer en Eſpagne, le plutôt qu'il me ſeroit poſſible, les preuves que je m'étois procurées de la ſupercherie du Cardinal; & de faire enſorte, que l'antidote ne fût pas moins fort que le poiſon.

Dans

Dans cette vue, ayant trouvé Mr. le Nonce chez le Cardinal de BISSY, le même jour que Mr. d'Ozembray étoit venu me voir, je priai ce Miniſtre de me permettre, de donner à l'Abbé ROTTA un paquet que je voulois envoyer en Eſpagne ; & de me faire avertir, quand lui ou Mr. de FONSECA depêcheroient quelque Courier à Madrid.

Nous étions tous trois ſeuls, & ma propoſition ayant fait tomber la converſation ſur les affaires générales ; le Cardinal de Biſſy & le Nonce paſſerent enſuite à ce qui m'étoit particulier : & comme ils me parlerent ſur cet article avec amitié, je ne fis point difficulté de leur apprendre ce que m'écrivoit l'Archevêque d'Amida ſur les diſpoſitions où étoient Leurs Majeſt. Cath. de m'accorder quelque grace ; & que je comptois que mon ſejour en France ne ſeroit pas deſormais bien long.

„ Nous vous perdrons avec regret, me „ dit le Cardinal de Biſſy : & je ne „ vous cache point, que ſi Mr. le Car„ dinal de Fleury avoit voulu m'en croi„ re, on vous retiendroit ici. Je lui ai „ propoſé, il n'y a pas quatre jours, de

„ vous nommer à l'Archevêché * de „ *Thoulouſe*, qui vaque par la mort de „ Mr. NESMOND : & dans le fond, „ quelque grands & agréables que puiſ- „ ſent être les établiſſemens qu'on peut „ vous donner en Eſpagne, il me ſem- „ ble que ceux qu'on trouve dans ſa „ patrie méritent la préférence ".

Très ſenſible au ſervice que le Cardinal de Biſſy m'apprenoit qu'il avoit voulu me rendre, je lui témoignai combien j'étois pénétré de reconnoiſſance d'une marque ſi ſinguliere de ſa bonté : & connoiſſant de longue main ſes ſentimens pour moi ; perſuadé auſſi que je n'avois rien à craindre de la part du Nonce, alors peu content du Cardinal de Fleury, & qui m'en avoit parlé avec aſſez de liberté & de confiance ; je leur racontai l'uſage auquel j'avois ſouhaitté de reduire en France la bienveuillance de Leurs Maj. Cath. ; ma converſation ſur ce ſujet avec le Cardinal de Fleury, & ſa réponſe.

Ils parurent fort ſurpris de tout ce que je leur apprenois : & quand je leur dis enſuite en plaiſantant, au ſujet des conſéquences

* Il fut donné à Mr. de CRILLON, à préſent Archevêque de *Narbonne*.

quences que le Cardinal de Fleury prétendoit que ma nominatton à une Abbaye pouvoit avoir, qu'il étoit extrêmement flatteur pour moi, de voir les principales Puiſſances de l'Europe faire tant d'attention à ce qui me concernoit; ils me répondirent ſur le même ton, que ſans ce que je leur rapportois, ils auroient véritablement eu quelque peine de les croire ſi occupées de mes affaires. Le Cardinal de Biſſy ajoûta, qu'il croyoit, après la confidence que je venois de leur faire, pouvoir & même devoir me découvrir à ſon tour, qu'en parlant en ma faveur au Cardinal de Fleury au ſujet de l'Archevêché de Thoulouſe, il s'étoit apperçu d'un froid ſi marqué pour moi dans ce Miniſtre, qu'il n'avoit pu tirer de lui une ſeule parole.

Ce n'eſt apparemment qu'ici, repliquai-je, qu'il s'eſt impoſé ſilence; car il s'en faut bien qu'il le garde ſi exactement ailleurs dans ſes lettres; il s'explique au contraire fort librement: mais par bonheur ce n'eſt pas toujours avec une vérité bien exacte.

Le Cardinal de Biſſy & le Nonce m'ayant prié de leur expliquer ce que j'entendois par là, je leur fis le recit de mon diner à *Monlouïs*; de l'inquietude qu'il avoit cauſée au Chevalier Du Bourk, des ſuites

qu'elle avoit eues ; & du piege où le Cardinal étoit tombé en Eſpagne. Enfin, véritablement choqué du nouveau tour que celui-ci méditoit de me jouer, je ne cachai point au Cardinal de Biſſy & au Nonce, ce que j'en penſois, & les meſures que je venois de prendre pour en empêcher l'effet. Ils les trouverent fort juſtes, & me parurent auſſi ſurpris que peu édifiés du procedé du Cardinal de Fleury.

„ Je ne m'étonne vraiment plus, me „ dit le Cardinal de Biſſy, après tout ce „ que vous venez de nous apprendre, „ que la propoſition que je faiſois de vous „ nommer à l'Archevêché de Thouloufe „ ait été ſi mal reçue. En tout cas il me „ paroit, qu'on ne tardera pas à vous dé„ dommager en Eſpagne de ce que l'on „ vous refuſe ici ; & je le ſouhaite de „ tout mon cœur ".

Le Nonce me tint le même langage : & en continuant de cauſer tous trois, il m'échappa quelque plaiſanterie ſur la prétendue candeur du Cardinal de Fleury ; ils m'exhorterent fort, pendant le peu de tems que je paſſerois encore en France, de tenir à cet égard mes ſentimens fort cachés.

C'eſt bien mon intention, repliquai-je, & de ſuivre fidelement le conſeil que donne *Arioſte*, de ne point contredire celui dont

dont on dépend : *Se ben diceſſe, che a veduto il giorno, pieno de ſtelle, ed a mezza notte il ſole.*

Peu de jours après, le Nonce me fit avertir qu'il comptoit de renvoyer un Courier, que la Cour d'Eſpagne avoit dépêché en même tems que Mr. VAN DER MEER le ſien, Je profitai de cette occaſion, pour faire rendre à l'Archevêque d'Amida, non ſeulement le paquet que le Cardinal de Fleury avoit malignement retenu ; mais de plus, le détail de l'Artifice dont il s'étoit ſervi pour m'en impoſer ; avec la copie des deux lettres du Sr. *Du Parc* & de *Barjac*

Quoique la ſignature des Préliminaires eût entierement fait ceſſer les Préparatifs de guerre, les Alliés de Vienne & ceux d'Hanover reſtoient toujours également armés : mais pour ôter à ce ſujet toute inquietude, ils déclarerent que cette précaution ne devoit cependant laiſſer aucun doute ſur la ſincerité des intentions qu'ils avoient de conſerver la paix; l'Empereur & le Roi Très-Chrêtien s'écrivirent ſur cet article d'une maniere fort amiable.

Aux projets de guerre dont on avoit été occupé pendant tout l'hiver, on en fit ſucceder d'autres biens differents. A la place des impots, qui ſont toujours la

ſuite des premiers, on chercha à ſoulager les peuples & à faire fleurir le Commerce. Pluſieurs particuliers préſenterent ſur ce dernier point divers Memoires à l'Empereur, ſoit pour remedier au préjudice que la ſuppreſſion de la Compagnie d'*Oſtende* faiſoit aux Païs-Bas; ſoit pour ouvrir une communication libre du Danube avec les Ports de *Fiume* & de *Trieſte*; ſoit enfin pour joindre le Danube à l'Elbe, afin de faciliter une correſpondance entre les Etats héréditaires de Sa Maj. Imp. & la Baſſe-Allemagne.

Le Roi Très-Chrêtien, de ſon côté, donna une Déclaration pour ſupprimer l'impôt du cinquantieme denier, qui, ſous le Miniſtere du Duc de Bourbon, avoit cauſé tant de repreſentations & de plaintes: il fit auſſi une remiſe conſiderable ſur les tailles qui n'étoient point encore payées, avec promeſſe de continuer le même bienfait ſur celles qui devoient être impoſées l'année ſuivante.

Cet adouciſſement, qui précedoit même la concluſion entiere de la paix, répandit beaucoup de joye dans tout le Royaume, & attira de grandes louanges au Cardinal de Fleury.

Les difficultés que faiſoit l'Eſpagne de ratifier les Préliminaires, & qui ſemblo-

ient

bloient éloigner le Congrès, n'empêcherent point Leurs Maj. Cath. de déclarer les Plenipotentiaires qu'Elles vouloient envoyer à cette Assemblée. Le Duc de BOURNONVILLE fut désigné pour être le premier ; le Marquis de SANTA CRUZ de MARCENADO, Maréchal de Camp, pour le second ; & *Dom Joachim Ignace* BARRENECHEA, Mayordome de semaine de la Reine, pour le troisieme.

Le Cardinal de FLEURY, qui regardoit la pacification de l'Europe comme son ouvrage ; & qui sentoit que sa dignité lui donneroit la préséance sur tous les autres Ministres, voulut, en se faisant nommer premier Plenipotentiaire de France, se procurer la gloire d'être regardé comme l'Arbitre du Traité que l'on devoit conclurre : & il prit avec lui le Marquis de FENELON, Ambassadeur de France en Hollande, & le Comte de BRANCAS-CEREST, qui, comme je l'ai dit *, étoit Ministre du Roi à *Stockholm*.

Aix la Chapelle avoit d'abord été choisi pour le lieu où s'assembleroit le Congrès : mais par consideration pour le Cardinal de Fleury, qui n'étoit pas d'avis de s'éloi-

* *Tom. II. pag.* 175.

gnier ſi fort de la Cour, on convint de prendre *Cambray* qui en étoit plus proche; & enfin, par complaiſance encore pour ce Miniſtre, on regla quelque temps après que ce ſeroit à *Soiſſons* où les Plenipotentiaires ſe rendroient.

L'Empereur, qui ſouhaittoit que les ſiens fuſſent auſſi chargés de menager les interêts de l'Empire, ordonna au Comte de WURMBRANDT, de ſolliciter les Cours d'Allemagne, où j'ai rapporté * qu'il étoit allé, de donner à Sa Maj. Imp. cette marque de confiance; ainſi que cela s'étoit déja pratiqué en differentes occaſions, & en particulier à la Paix de *Nimegue* & à celle de *Raſtadt*: Mais ce Miniſtre trouva les ſentimens du Corps Germanique fort partagés ſur cette propoſition. Pluſieurs Princes ſe contenterent de repondre en général, qu'ils ſe conformeroient à ce que les Electeurs feroient: quelques uns de ceux du parti Proteſtant étoient d'avis, que l'on envoyât des Députés de l'Empire au Congrès, ainſi qu'on l'avoit fait à celui de *Munſter*; & ils appuyoient leur ſentiment ſur la néceſſité d'avoir des Miniſtres à cette Aſſemblée, qui travaillaſſent efficacément à faire redreſſer

* *Tom. III. pag.* 399.

dreſſer leurs griefs, & à obtenir en même tems l'exécution plus exacte de certains Articles en leur faveur du Traité de *Weſtphalie* : enfin un aſſez grand nombre panchoit à conſentir à ce que l'Empereur deſiroit.

Ce Monarque appremant cette diverſité de ſentimens, & voyant l'extrême animoſité qui regnoit entre les Catholiques & les Proteſtans, qui ne ceſſoient de l'importuner tour à tour par leurs plaintes ; jugea prudemment, qu'il ne falloit point preſſer une reſolution de la part du Corps Germanique, que les conjonctures pouvoient facilement rendre très oppoſée à ſes intentions ; il prefera d'entretenir les differens partis dans l'eſperance de les ſatisfaire, afin de parvenir plus ſurement à s'attirer la confiance des uns & des autres, & à leur faire perdre l'envie d'envoyer des Députés au Congrès, qui y portaſſent l'aigreur & les chicanes, dont toutes les diſcuſſions qui regardent la Religion ſont ordinairement remplies, & que l'on vouloit éviter.

J'ai rapporté *, que quand je partis de Madrid pour venir en France, le Marquis de MONTELEON me pria de me charger d'une lettre que deux Eccle-

* *Tom. III. pag. 64. & ſuiv.*

ſiaſtiques Siciliens écrivirent au Cardinal de Fleury à qui effectivement je la remis à mon arrivée. Environ deux mois après, Son Emin. m'apprit qu'on avoit ordonné à ces deux Eccleſiaſtiques de ſortir d'Eſpagne pour je ne ſai quelle raiſon, & qu'ils lui avoient écrit de *Genes* pour demander la permiſſion de ſe retirer en France; laquelle leur avoit été accordée. Je n'avois plus entendu parler d'eux depuis ce tems-là: & indépendemment de ce que je ne les connoiſſois que de nom, la diſgrace de Leurs Maj. Cath. qu'ils avoient encourue, & la circonſtance où je me trouvois à Paris, m'interdiſoient entierement leur commerce.

Le Marquis de Monteleon, qui les eſtimoit, & qu'ils informerent de la permiſſion que le Cardinal leur avoit accordée de venir à Paris, m'écrivit dans le tems à peu près qu'il crut qu'ils y arriveroient, pour me prier de leur rendre, dans une ville où ils n'avoient aucune connoiſſances, les ſervices qui dépendoient de moi: & il me faiſoit entendre, que leur attachement pour la France, & trop peu de ſoin de le diſſimuler, étoit la principale cauſe du malheur qui leur étoit arrivé.

Il n'y avoit gueres qu'une quinzaine de jours que j'avois reçu la lettre du Marquis

de

de Monteleon, lorſque ces deux Eccleſiaſtiques étant arrivés à Paris vinrent me chercher; & ne m'ayant point trouvé chez moi, ils y laiſſerent le billet ſuivant.

Cannonicus Platania & Abbas Caraciolo, amici Marchionis de Monteleone, venerunt ut ſe ponerent ad obedientiam illuſtriſſimi Domini Abbatis de Montgon, & mane redibunt hora nona, interim ſupplicant dominationem ſuam habere benignitatem manendi domi illa hora.

M'étant conformé à ce que les Auteurs du billet ſouhaittoient, ils ne manquerent point de leur côté, de venir exactement à l'heure qu'ils avoient marquée. Leur converſation ayant roulé ſur les mauvais offices qu'on leur avoit rendus en Eſpagne pour les rendre ſuſpects à la Reine, & ſur la maniere violente dont on les avoit enſuite traités & fait ſortir de Madrid; je leur répondis, comme il étoit vrai, qu'on ne m'avoit rien écrit de ce pays-là qui les concernât, à l'exception de l'ordre qu'on leur avoit donné de ſortir des Etats du Roi d'Eſpagne; & que depuis peu de jours ſeulement, j'avois reçu une lettre du Marquis de Monteleon, qui m'apprenoit leur prochaine arrivée.

J'ajou-

J'ajoûtai que, quoique je fuſſe très fâché de toutes les peines que je voyois qu'ils avoient ſouffertes, je ne me trouvois gueres à portée de leur en adoucir l'amertume : & que cependant je leur offrois de bon cœur les petits ſervices qui dépendoient de moi.

Ils me remercierent poliment de ma bonne volonté ; & ils me dirent enſuite, qu'ils n'en exigeoient d'autre marque dans le moment préſent, que celle de vouloir bien apprendre au Cardinal de Fleury qu'ils étoient à Paris, & de ſupplier Son Eminence de leur continuer ſa protection.

Le ſervice étoit de trop petite importance pour refuſer de le rendre ; & je promis à ces deux Abbés, de m'aquitter de la commiſſion qu'ils me donnoient, auſſitôt que je ſerois à Verſailles, où je devois aller dans un jour ou deux : & indépendemment de cela je leur conſeillai d'écrire à Mr. le Cardinal de Fleury, qui ſurement leur feroit repoſe.

Quoique les Sieurs *Platania* & *Caraciolo* n'euſſent aucune connoiſſance des Commiſſions que la Cour d'Eſpagne m'avoit données ; ils ne laiſſoient pas de ſoupçonner que j'étois en France, pour y travailler à réunir les deux Couronnes : & ce qui avoit tranſpiré à Madrid avant leur départ du

du ſuccès de mon travail, les confirmoit encore dans cette opinion.

La politeſſe avec laquelle je les reçus, & peut-être auſſi l'idée, qu'en me donnant quelqu'avis utile, la reconnoiſſance me feroit prendre plus à cœur leurs interêts, les déterminerent à me rapporter pluſieurs particularités de la Cour d'Eſpagne, qui ſervirent à me faire connoître, que les bontés & la confiance qu'on ſe perſuadoit que Leurs Maj. Cath. me marquoient, commençoient à me rendre l'objet de l'envie & de la crainte de pluſieurs Courtiſans. Je m'apperçus même qu'ils mettoient dans ce nombre l'Archevêque d'Amida: mais comme ils le tenoient pour un des principaux auteurs de leur diſgrace, j'attribuai le portrait peu flatteur, qu'ils me firent du caractere de ce Prélat, à la diſpoſition naturelle qu'ont tous les hommes, de ne trouver que dureté & qu'injuſtice dans ceux dont ils ſe plaignent; & je ne crus pas, par conſéquent, devoir adhérer à leur ſentiment. Au reſte il me parut que ces deux Eccléſiaſtiques étoient remplis de droiture; & que c'étoit avec raiſon que le Marquis de Monteleon les eſtimoit.

J'étois convenu avec le Cardinal, dans la derniere conference que nous avions eue,

eue, que je viendrois le retrouver peu de jours après. J'étois prêt à partir pour Verſailles, lorſqu'on me rendit de la part de ce Miniſtre le billet ſuivant.

A Verſailles le 21. Juillet 1727.

LE *Roi va ce ſoir à* Rambouillet, MONSIEUR; *& moi je m'en vais à* Iſſy. *Si vous recevez cette lettre aſſez tôt, je vous prie de ne pas vous donner la peine de venir ici, & de vouloir bien venir demain à* Iſſy *à huit heures du matin.*

On ne peut, MONSIEUR, *vous honorer plus parfaitement que je fais.*

Signé *le Cardinal de* FLEURY.

Cet avis m'ayant fait reſter à Paris, je reçus une lettre de l'Abbé GALET, par laquelle il me prioit, ou de l'attendre chez moi ou de paſſer chez lui. Cette propoſition me faiſant juger qu'il avoit quelque raiſon de vouloir m'entretenir, j'allai le trouver au petit Hôtel de *Luynes*, où demeuroient les enfans du Duc de Chaulnes.

„ Je craignois, me dit-il en me voyant „ paroître, que vous n'allaſſiez à Ver- „ failles avant que je puiſſe vous en- „ tretenir, & m'aquitter de la Commiſ-

„ ſion

„ ſion dont nos amis m'ont chargé. Voici
„ en quoi elle conſiſte."

„ Vos actions, qui s'étoient ſoutenues
„ ſur un aſſez bon pied avec le Cardinal,
„ ont, comme vous vous y attendiez la
„ derniere fois que je vous vis, conſide-
„ rablement baiſſé depuis quelque tems:
„ & ce dîner à *Monlouïs* eſt venu mal à
„ propos. Comptez que vous êtes obſervé
„ par une nuée d'eſpions; & que celui
„ d'entr'eux qui découvriroit quelque dé-
„ marche de votre part, tendante à autori-
„ ſer ce que l'on vous imputoit, ſeroit à
„ coup ſûr le très bien venu. On eſt telle-
„ ment allerte ſur votre compte, que ſur
„ ce qu'on dit au Cardinal il n'y a que peu
„ de jours, que le Chevalier Du Bourk
„ vous avoit mêlé bien injuſtement dans
„ les brouilleries du *Luxembourg*; il ré-
„ pondit qu'il vouloit bien le croire; mais
„ qu'après tout, les fréquentes viſites que
„ vous faiſiez au Pere d'HUALDE ne
„ laiſſoient pas de favoriſer un peu les
„ ſoupçons de ce Chevalier: ajoûtant,
„ qu'on pouvoit s'en rapporter à vous du
„ ſoin de cacher vos deſſeins, & de tirer
„ des conſéquences infinies de ceux des au-
„ tres. Il a auſſi donné à entendre dans
„ une autre occaſion, qu'en affectant un
„ grand deſintereſſement, vous cachiez

des

„ des vues d'ambition très étendues. En „ un mot, vos amis remarquent dans le „ bon Abbé de *St. Salvador* * de la mê- „ fiance, de l'inquiétude & du refroidiſ- „ ſement pour vous. Je ne le crois pas „ capable de ſuivre ce dernier, *continua „ l'Abbé Galet*, juſqu'à vous devenir con- „ traire : mais enfin vous êtes bon & ſa- „ ge ; & je vous conſeille à tout hazard de „ travailler à le faire ceſſer."

Je l'entreprendrois vainement, repliquai-je : Votre Abbé de *St. Salvador* & moi, avons je ne ſai quelle antipatie naturelle l'un pour l'autre que nous ne pouvons ſurmonter. Il ſait que je ſuis au fait du tour qu'il a voulu me jouer en Eſpagne : cette idée lui rappelle vraiſemblablement le ſouvenir de tous les artifices qu'il avoit mis en œuvre pour m'empêcher d'aller en ce païs-là, & que j'ai rendus inutiles : Je lui parois par conſéquent un ſurveillant fort importun. Le bon homme aime, ce me ſemble, à marcher quelquefois à tâtons, ſans qu'on l'apperçoive ; & je vous promets qu'il ne me ſait aucun gré du ſoin officieux que j'ai, de me trouver de tems en tems ſur ſon

* Le Cardinal de FLEURY.

ſon chemin pour l'éclairer. Je viens pourtant tout nouvellement de lui rendre encore ce ſervice : & quoique je n'entrevoye que confuſément où il ſe propoſoit d'aller ainſi dans l'obſcurité, je me flatte cependant de le découvrir bien-tôt ; & j'ai pris pour cet effet de bonnes & promptes meſures.

Je racontai alors à l'Abbé Galet ce que j'avois propoſé à l'Archevêque ; la réponſe de ce Prélat ; & celle du Cardinal ſur mon projet de reſter en France : comment ce dernier avoit retenu & renvoyé ma lettre ; & l'expédient, enfin, dont je m'étois ſervi, pour que le menſonge qu'il m'avoit fait écrire par le Sr. *Du Parc*, fût pleinement prouvé par ſon valet de Chambre.

Où croyez-vous, pourſuivis-je, que tendent toutes ces pueriles & baſſes ſubtilités, ſi ce n'eſt à me fruſtrer des recompenſes que l'on me promet en Eſpagne, après m'avoir refuſé le petit établiſſement que je lui demandois en France ? Cette vue vous paroît-elle bien Epiſcopale ? Et la voudroit-on expoſer dans un Mandement ? Quant à ce que le Cardinal tâche d'inſinuer ſur l'ambition à laquelle je me livre, elle n'exiſte, comme

je

je viens de vous le faire voir, que dans ſon imagination : mais en verité, il eſt fort ſingulier qu'il veuille ſe rendre le Juge de mon deſintereſſement & de l'uſage que j'en veux faire, lui qui, ſous le prétexte de vivre plus retiré, & de n'être point chargé du Diocèſe, quoiqu'aſſez petit, qu'on lui avoit confié, a converti ce prétendu goût pour la retraite, & cette feinte moderation, en moyens d'arriver, par plus d'un tour de paſſe-paſſe, au but où il tendoit, & où il eſt enfin parvenu. Mais laiſſons à ſon Confeſſeur le ſoin de lui ſuggerer cette reflexion ; & ne craignez point, quand je ſerai avec lui, qu'elle me mene trop loin. Je veux tâcher de faire enſorte que nous nous ſeparions au moins dans l'indifference : l'entrepriſe ne laiſſe pas d'avoir ſa difficulté.

L'Abbé Galet convint que j'avois raiſon : enſuite de quoi il me dit, que les perſonnes qui l'avoient chargé de m'informer de tout ce qu'il venoit de me détailler, arriveroient le lendemain à Paris; & que, ſuivant toute apparence, elles ſeroient bien aiſes de me parler. Je lui promis que je repaſſerois chez lui ce jour-là ſur le ſoir ; & qu'en attendant je le priois de rendre notre converſation à ces mêmes perſonnes.

Je

Je ne manquai pas de me rendre à *Iſſy* à l'heure que le Cardinal m'avoit marquée ; & il me reçut avec un viſage plus ouvert que je ne m'y étois attendu. Notre entretien ſe paſſa exterieurement avec aſſez de liberté : cependant il ne laiſſa pas, de part & d'autre, de paroître par-ci par-là plus étudié que naturel. Ce Miniſtre commença par me témoigner encore ſon mécontentement, au ſujet des difficultés que la Cour d'Eſpagne faiſoit, de ſe conformer à ce que les Préliminaires avoient réglé ; & la ferme reſolution où il étoit de les faire obſerver, & de les poſer pour baſe du Traité de Paix qu'on devoit faire, comme il en étoit convenu avec les Alliés du Roi, & même avec l'Empereur.

Il ajoûta, qu'il écrivoit là-deſſus fort au long à la Reine d'Eſpagne ; mais avec peu d'eſpoir qu'elle eût égard à ſes inſtances. " On les employe preſque tou-
„ jours vainement à Madrid, continua-
„ t-il ; & il y a trop long-tems qu'on
„ y eſt en poſſeſſion, comme je vous
„ le diſois dernierement, de tenir les au-
„ tres Puiſſances dans l'incertitude, pour
„ oſer ſe flatter que l'on y change au-
„ jourd'hui de conduite. Rien n'eſt moins
„ fondé que le droit qu'on prétend avoir,

„ de

„ de retenir aux Anglois le Vaiſſeau
„ nommé *le Prince Frederic*, arrêté à la
„ *Vera Cruz*, & les autres effets qui
„ leur appartiennent: & d'ailleurs cette
„ maniere d'agir eſt manifeſtement con-
„ traire à l'eſprit de l'Article V. des Pré-
„ liminaires. Conſiderez, s'il vous plaît,
„ que la Cour d'Eſpagne, en approuvant
„ le ſignature qu'en a faite Mr. le Duc de
„ Bournonville, a conſenti d'accepter les
„ conditions de la paix: & nonobſtant
„ cela elle ne les veut point exécuter;
„ elle ne fait au contraire que chicaner ſur
„ ce qu'elles contiennent, & multiplier
„ les difficultés à l'infini. Que veut dire,
„ par exemple, celle de tenir toujours
„ *Gibraltar* bloqué, malgré tout ce qu'on
„ peut repréſenter ſur cet article? Ne
„ vaudroit-il pas mieux ſortir avec hon-
„ neur & de bone grace d'une entre-
„ priſe qui ne ſauroit réuſſir, que de
„ donner à entendre, comme on fait,
„ qu'on cherche quelque prétexte pour
„ la continuer? Si l'on veut que nous
„ employions ici des voyes amiables pour
„ obtenir la reſtitution de Gibraltar,
„ eſt-ce en ſe roidiſſant contre tout ce
„ que l'Angleterre propoſe, & en ne pa-
„ roiſſant ſe reconcilier avec cette Cou-

„ ronne

„ ronne qu'à contre-cœur, qu'on croit
„ à Madrid de l'engager à faire ce ſacri-
„ fice ? Certainement il y a entre les
„ projets & les procedés de la Cour d'Eſ-
„ pagne des contradictions que Mr. l'Ar-
„ chevêque d'Amida, & vous auſſi, avec
„ votre permiſſion, aurez peine à con-
„ cilier. En attendant que vous y par-
„ veniez l'un & l'autre, je crois devoir
„ vous aſſurer, & j'ai tenu le même lan-
„ gage à Mr. le Nonce & à Mr. de Fon-
„ ſeca ; qu'on ſe flatteroit en vain à Ma-
„ drid, que, parce que les Préliminaires
„ ſont ſignés, nous ceſſerons d'entrete-
„ nir une étroite correſpondance avec
„ l'Angleterre & la Hollande, pour don-
„ ner tête baiſſée dans toutes les idées
„ de la Cour d'Eſpagne : au contraire,
„ j'exhorterai toujours le Roi d'être fide-
„ le aux engagemens qu'il a pris avec ſes
„ Alliés. Ce plan de conduite n'eſt point
„ contraire au deſir qu'a Sa Majeſté,
„ de donner en toute occaſion à Leurs
„ Maj. Cath. des preuves de ſon amitié,
„ & de l'intérêt qu'Elle prend à ce qui
„ les regarde. Voilà ce que j'étois bien
„ aiſe de vous expliquer. Si après cette dé-
„ claration que je vous fais, & tout ce
„ que vous ſavez que je vous ai dit &
„ que j'ai écrit, la Cour d'Eſpagne
„ veut

„ veut toujours perſiſter dans le ſiſtême „ ſingulier, d'accepter les Préliminaires „ & cependant de ne les point exécuter ; „ elle peut en conſéquence prendre les „ meſures qu'elle jugera à propos ; & „ pour moi je m'en lave les mains ".

J'écoutai tranquillement le Cardinal ; & quoique ſurpris de la vivacité avec laquelle je voyois qu'il s'expliquoit, ſur ce qui concernoit Leurs Maj. Cath., ce que je n'avois point encore obſervé en lui, je ne voulus point l'interrompre. Quand il eut ceſſé de parler, je lui dis ; qu'il avoit juſqu'à ce moment travaillé trop utilement, à renouveller entre les deux Rois & leurs Etats une ſincere intelligence, pour s'arrêter tout-à-coup en ſi beau chemin, & lorſqu'il s'agiſſoit préciſément de perfectionner ſon ouvrage : que d'ailleurs je le ſuppliois de ſe rappeller, qu'il étoit convenu avec moi pluſieurs fois, que Leurs Maj. Cath. avoient juſte ſujet de ſe plaindre du peu d'intérêt qu'on avoit paru prendre en France à ce qui les regardoit, depuis la mort du Roi LOUIS XIV. ; & des procedés de l'Angleterre, qui, pendant tout le Regne de GEORGE I., s'étoit ſans ceſſe occupée, ou à traverſer tous leurs deſſeins,

ou

ou à s'attribuer le droit de les régler à ſa fantaiſie.

Comment peut-on après cela, ajoutai-je, taxer d'injuſtice, l'eſpece de réparation que L. Maj. exigent de la part des Anglois, & la reſolution qu'Elles ont priſe, pour ſe la procurer, d'ordonner qu'on arrêtât le Vaiſſeau nommé *le Prince Frederic?* N'eſt-il pas notoire, que ce ſont eux qui violent les premiers tous les Traités de Commerce faits avec l'Eſpagne, par mille ſupercheries, & par une contrebande aux Indes auſſi publique que contraire à l'intérêt de l'Eſpagne & à celui des autres Nations? Ce n'eſt donc point chicaner, que de demander que l'Angleterre s'en tienne à ce qui a été réglé par pluſieurs Traités; ni ſe contredire, en acceptant les Préliminaires, que de ſouhaitter qu'on explique ce qui paroit obſcur dans certains articles qu'ils contiennent, ou contraire à la ſatisfaction qu'on a ſans doute eu en vue qu'ils procuraſſent aux differentes Puiſſances qui les ont ſignés: c'eſt ſeulement chercher les moyens d'expliquer & de redreſſer ces mêmes Articles, au contentement d'un chacun.

D'ailleurs, Monſeigneur, continuai-je, n'eſt-il pas naturel, ſi les Préliminaires peuvent s'interprêter favorablement pour

Leurs Majeſtés, & que les termes ou les expreſſions qu'ils contiennent ſoient ſuſceptibles d'un ſens avantageux pour leurs intérêts; que ce ſoit au Roi leur neveu qu'Elle s'adreſſent pour leur menager cette explication? Et ne doivent-Elles pas même s'attendre à trouver Sa Maj. auſſi diſpoſée à leur marquer par là, combien leurs intérêts lui ſont chers, qu'à mettre des bornes à la fierté Angloiſe, qui ſemble depuis quelque tems vouloir impoſer telle loi qu'il lui plait aux autres Puiſſances, mais principalement à l'Eſpagne? A l'égard du Siege de Gibraltar, dont Votre Emin. vient de me parler, Elle ſait qu'auſſi-tôt après que la nouvelle de la ſignature des Préliminaires fut arrivée en Eſpagne, Leurs Maj. ont fait ceſſer tout acte d'hoſtilité: & indépendemment de cette preuve de leur bonne foi, vous voyez, Monſeigneur, tant par ce que la Reine vous a écrit, que par ce que l'Archevêque d'Amida me mande, que cette Princeſſe & le Roi d'Eſpagne, quoique la reconciliation ne ſoit point encore publique, s'en remettent néanmoins ſur cet article à ce que Sa Maj. en décidera. Cette déference pour le Roi, & cette preuve peu équivoque de la confiance que Leurs Maj. ont en lui, ne

meritent-

meritent-elles aucun retour? Et n'auroient-Elles point lieu d'être ſurpriſes, & même, avec votre permiſſion, d'être offées après de pareilles avances, ſi Elles s'appercevoient que, pour obtenir l'amitié de ce Monarque, il faut qu'Elles condeſcendent ſans ceſſe aveuglément à tout ce que l'Angleterre ſe croit en droit d'exiger. J'eſpere donc que Votre Eminence, qui, par ſa ſageſſe & par ſa patience, a déja ſurmonté les difficultés infinies qui ſembloient s'oppoſer à la concluſion de la paix, trouvera facilement les moyens de lever encore celles qui retardent la conſommation de cet ouvrage. Elle doit cela, j'oſe le dire, à la confiance que Leurs Maj. lui témoignent: & en vérité, l'obligation où l'on eſt de montrer deſormais en France un peu plus de zele pour les intérêts de l'Eſpagne, l'exige. Ce renouvellement d'attention fera connoître à Leurs Maj. Cath., que le Roi, en prenant le Gouvernement de ſes Etats, & en ſe propoſant de ſuivre l'exemple de LOUIS XIV., entre auſſi dans les ſentimens d'amitié que ce grand Prince avoit pour le Roi d'Eſpagne. Il ſera d'ailleurs d'autant plus facile à Sa Maj. de les manifeſter actuellement, & de les ſuivre, que le nouveau Roi,

d'Angleterre eſt trop intereſſé à menager la France, pour ne pas ſe prêter aux propoſitions que le Roi lui fera, tendantes à conclurre & à affermir ſa paix avec l'Eſpagne. Une autre conſideration à faire, c'eſt que le Commerce des ſujets de ce Prince, qui ſouffre de ſa meſintelligence avec Leurs Maj. Cath., l'engage encore preſſemment à la faire ceſſer. Enfin ajoutons à tout cela, Monſeigneur, que le Miniſtere Anglois vous a aſſez d'obligations, pour ſeconder auprès de ce Monarque vos bonnes intentions.

Quand j'eus ceſſé de parler, le Cardinal prenant un ton plus moderé que dans le commencement de notre entretien, me dit que je ne devois point douter, qu'il ne cherchât avec empreſſement tous les moyens poſſibles de prouver ſon attachement à Leurs Maj. Cath.; mais qu'après tout, il falloit auſſi que, de leur côté, Elles ne s'obſtinaſſent point à rejetter les differens expédiens qu'on leur propoſoit, & à exiger une complaiſance abſolue de la part de l'Angleterre.

„ Il convient, ajouta-t-il, de ſe rap-
„ procher de part & d'autre, & de ſe
„ prêter à ce qui paroît juſte & raiſon-
„ nable. J'ai trouvé, à vous parler net,
„ cette diſpoſition dans le feu Roi d'An-

gle-

„ gleterre ; & il paroît que le Roi ſon
„ fils ſuivra les mêmes principes : au
„ moins Mr. WALPOLE, depuis peu
„ revenu de Londres, m'en a-t-il forte-
„ ment aſſuré. Dieu veuille inſpirer les
„ mêmes ſentimens à Leurs Maj. Cath. !
„ J'expoſe les miens à la Reine fort naï-
„ vement ſur cet article. Quand elle
„ voudra les examiner ſans prévention,
„ elle verra que dans le fonds ils ne ten-
„ dent qu'à ſon avantage & à ſa gloire ;
„ & peut-être prendra-t-elle en bonne
„ part ce que j'ai l'honneur de lui dire :
„ mais au moins je n'aurai rien à me
„ reprocher. De votre côté, preſſez, je
„ vous prie l'Archevêque d'Amida, d'en-
„ gager Leurs Maj. Cath. à faire refle-
„ xion, ſur les fâcheuſes ſuites que le
„ retardement qu'Elles apportent à l'e-
„ xécution des Préliminaires peut en-
„ traîner, & de conſentir à ce que tou-
„ tes les Puiſſances de l'Europe leur de-
„ mandent. Cette condeſcendance de leur
„ part nous donnera, comme je vous
„ l'ai dit pluſieurs fois, plus de liberté
„ dans la ſuite d'embraſſer leurs intérêts,
„ de ſeconder leurs vues, & de contri-
„ buer efficacément à les faire réuſſir ".

Je répondis au Cardinal, que lorſque j'écrirois à l'Archevêque d'Amida, j'exécuterois

cuterois exactement ce qu'il deſiroit : mais que je le ſuppliois encore de conſiderer, que le meilleur moyen de porter L. Maj. Cath. à goûter les propoſitions qu'il vouloit leur faire, étoit de ne point rejetter les leurs auſſi abſolument qu'on paroiſſoit l'avoir reſolu ; & ſurtout de ne point s'obſtiner à juſtifier les prétentions de l'Angleterre, d'une maniere qui laiſſât entrevoir, qu'on pouſſoit les menagemens pour cette Couronne, juſqu'à exiger de Leurs Maj. de les approuver ſans preſqu'aucun examen.

Votre Eminence ſait, ajoutai-je, qu'on croit fermement en Eſpagne, que depuis la Regence & le Miniſtere du Cardinal DU BOIS, les intérêts particuliers ont prévalu, par rapport à l'union de cette Cour avec l'Angleterre, ſur les anciennes & conſtantes maximes que l'on ſuivoit ſous le Regne du feu Roi. Ces préjugés, ou cette erreur, ſi vous voulez, ne ſe diſſiperont point, tant qu'à Madrid on s'appercevra d'un penchant ſecret à adopter ici, & à ſoutenir tout ce qui intereſſe l'Angleterre : & dans le deſſein qu'a Votre Eminence, de réunir ſincerement les deux Couronnes, (deſſein digne de ſa ſageſſe, & de ſon attachement pour Leurs Maj. Cath.); il faut aller un peu

peu au delà de ce qui, dans tout autre circonſtance, ſembleroit ſuffire à produire cet effet : C'eſt le ſort des reconciliations, d'être dans les commencemens ſuſceptibles de je ne ſai quelle délicateſſe, ſuperflue entre des perſonnes unies par une amitié qui n'a ſouffert aucune alteration.

Mais, dis-je en finiſſant, il ne me convient point de pouſſer plus loin mes reflexions à cet égard : & je ſupplie V. Emin., de vouloir bien les regarder comme l'unique effet du deſir que j'ai de voir bien-tôt la réunion des deux Couronnes portée à ſa perfection. Ce qui la retarde à préſent, eſt à mon ſens de peu d'importance: & après avoir ſi habilement ſû concilier les differens interêts des principales Puiſſances de l'Europe à leur commune ſatisfaction, je regarde comme preſque fini ce qui vous reſte à faire, pour achever d'en donner une entiere à L. M. C.

A la ſuite de cette converſation, je rendis compte au Cardinal de pluſieurs choſes qui regardoient l'autre partie de la Commiſſion que le Roi d'Eſpagne m'avoit donnée. La bonne volonté qu'il m'avoit montrée d'abord, de ſeconder à cet égard mes deſſeins, ſe ſoutint juſqu'au bout. Il approuva les diverſes meſures

que j'avois priſes de concert avec le Duc de Bourbon, & avec differentes autres perſonnes, pour prévenir les ſuites que pouvoit avoir certain événement. Mais comme la Reine, fort avancée alors dans ſa groſſeſſe, donnoit lieu d'eſperer qu'il ne ſeroit jamais queſtion de faire uſage des moyens que l'on devoit employer pour ſe conformer aux intentions du Roi Cath.; le Cardinal me recommanda de tenir dans un profond ſilence tout ce qui étoit devenu le ſujet de notre attention.

L'avis étoit fort inutile, puiſque la délicateſſe de la matiere me dictoit ſuffiſamment cette diſcrétion: je le reçus cependant avec beaucoup de remerciemens, non ſeulement pour ce qu'il contenoit d'utile pour moi, mais encore plus, pour être une preuve de la ſincerité avec laquelle le Cardinal agiſſoit dans toute cette affaire-là.

Au ſurplus, le Duc de Bourbon, ſur ce que je lui avois écrit, que je me propoſois de retourner bien-tôt en Eſpagne, ſouhaittant de me voir avant mon départ; je parlai au Cardinal de l'intention où j'étois de faire un petit voyage à *Chantilly*, s'il vouloit bien l'agréer: & j'ajoutai, que je jugeois cette démarche néceſſaire, tant pour achever de confir-

mer

mer le Duc de Bourbon dans la bonne volonté qu'il avoit pour Leurs Majeſtés Cath. ; que pour mieux concerter encore avec lui, la conduite qu'il devoit tenir & faire obſerver à ceux qui étoient dans les mêmes ſentimens, ſi par malheur il devenoit jamais néceſſaire qu'ils les manifeſtaſſent & qu'ils les ſoutinſſent.

Le Cardinal, embarraſſé, à ce qu'il me parut, de ma propoſition, me demanda avec quelque émotion, ſi je comptois donc de retourner bien-tôt en Eſpagne ; & ſi ce ſeroit, avant que les difficultés qui étoient ſurvenues pour la ratification des Préliminaires, fuſſent entierement levées ? Et ſur ce que je lui repliquai, que la choſe dépendoit uniquement de ce que l'Archevêque d'Amida répondroit à la lettre que je lui avois écrite ; le Cardinal me dit, par un eſprit, je crois, prophetique : que quoique l'on me donnât de grandes eſperances d'être employé dès que j'arriverois en ce pays-là ; il croyoit cependant que j'y éprouverois le même ſort que le Marquis de *Bergaik*, Mr. *Orry*, le Duc de *Grammont* & l'Abbé d'*Eſtrées* avoient eu. „ Vous ſavez „ ſans doute, continua-t-il, qu'après „ avoir joué un rolle brillant à Madrid, „ ils ont tous été obligés de ſe retirer,

„ même avec déſagrément, & ſans autre „ avantage, à l'exception du Duc de „ *Grammont*, qui attrapa la Toiſon d'or, „ que celui de s'être attirés l'envie & la „ haine de la Nation Eſpagnole. Si vous „ évitez cet inconvenient, c'eſt qu'en „ vous accablant de promeſſes, on ne „ vous en tiendra aucune".

Rien ne tendant, dans la conjoncture où je me trouvois alors, à me faire ajouter foi à la prédiction du Cardinal; je lui dis, que ne voulant en aucune façon me prévaloir des bontés de Leurs Maj. Cath. pour déplacer perſonne; je me flattois que le deſintereſſement que j'avois conſtamment ſuivi juſqu'alors, ſe ſoutenant toujours, pourroit me mettre à l'abri des funeſtes ſuites que l'envie & la jalouſie entraînent par tout, mais principalement dans les Cours: & que puiſque Son Emin. m'avoit aſſuré, qu'il ne convenoit point dans les circonſtances préſentes, que le Roi m'accordât aucune grace; je croyois devoir profiter de celles que Leurs Maj. Cath. vouloient me faire; pour que le public, qui jugeoit à ſa fantaiſie de mon voyage en Eſpagne, & de mon retour en France, ne me confondît point avec certains intriguans ou avanturiers, que les Princes ou les Miniſtres

Miniſtres employent quelquefois ſans eſtime, & abandonnent enſuite ſans ſcrupule.

Ce diſcours, & la reſolution que je paroiſſois avoir priſe d'aller inceſſamment en Eſpagne, perſuadant apparemment au Cardinal, que mon empreſſement pour partir ne procedoit que du deſir d'obtenir en arrivant quelque place conſiderable, & cette perſpective ne lui plaiſant point; il me demanda ſi je ne paſſerois pas en Auvergne avant de me rendre à Madrid?

Je lui repliquai, pour l'embarraſſer davantage, que je me reglerois à cet égard ſur les avis que me donneroit l'Archevêque d'Amida; & ſur le plus ou le moins de diligence que ce Prélat me conſeilleroit de faire.

Revenant enſuite à ce que je lui avois demandé au ſujet du petit voyage que je voulois faire à *Chantilly*, il me dit qu'il n'y trouvoit d'autre inconvenient, que celui des raiſonnemens qu'il donneroit lieu de faire dans le public, ſurtout à la veille de mon départ pour l'Eſpagne; puiſqu'il lui paroiſſoit impoſſible que je puſſe les éviter en le cachant.

C'eſt pourtant ce que je me propoſe d'effectuer, repris-je, & j'eſpere d'y réuſ-

ſir auſſi bien que je l'ai fait en allant à *Eſcouan.* Votre Eminence ſait, qu'Elle exceptée, perſonne n'a eu connoiſſance de celui-ci : il en ſera de même de l'autre.

Le Cardinal me voyant déterminé à ſuivre mon projet, me dit alors qu'il me laiſſoit le maître de faire ce qu'il me plairoit. „ Mais *ajoûta-t-il*, & cet ar-„ ticle étoit celui qui, ſuivant toute ap-„ parence, lui tenoit le plus à cœur, „ eſt-ce votre intention, dès que vous „ ſerez arrivé en Eſpagne, d'engager L. „ M. C. à déclarer, qu'Elles ont rendu „ leur amitié à Mr. le Duc? Vous a-t-„ il prié de faire cette démarche? Eſt-„ ce en un mot pour concerter avec lui „ ce qui y a rapport qu'il ſouhaitte d'a-„ voir une converſation avec vous? Je „ dois vous dire, ſi tels ſont vos pro-„ jets, qu'il ne convient du tout point „ de les ſuivre actuellement. La recon-„ ciliation des deux Couronnes eſt com-„ me faite, il eſt vrai, mais elle n'eſt „ pas encore publique; & elle doit l'é-„ tre avant qu'il paroiſſe que Mr. le Duc „ ait écrit à Leurs Maj. Cath., & en „ ait reçu des réponſes. Toute précipi-„ tation de ſa part ſeroit donc déplacée „ dans la conjoncture préſente : & il ſe-„ roit, avec votre permiſſion. ajoûta-

„ le

„ le Cardinal avec quelque vivacité ,
„ auſſi imprudent à vous, Monſieur ,
„ de la conſeiller, qu'à ce Prince, de
„ la faire appercevoir dans ſa conduite".

Comprenant ſans peine les raiſons particulieres & perſonnelles que le Cardinal avoit de me parler ainſi, je lui répondis : que quoique je ne doutaſſe point que le Duc de Bourbon ne deſirât de voir le public inſtruit de la bonté que Leurs Majeſt. Cath. avoient eue, de lui rendre leur amitié & leur bienveuillance ; il ne m'avoit pourtant rien témoigné ſur cet article depuis la converſation que j'avois eue avec lui à *Eſcouan* ; & qu'ainſi je ne pouvois ſavoir, ſi ſon intention étoit de m'en parler quand il me verroit : mais que je priois Son Eminence, de ſe ſouvenir de ce que je lui avois dit, en lui rendant compte de mon entretien avec Mr. le Duc ; que j'avois prévenu ce Prince ; qu'on ne pouvoit déclarer ce qui s'étoit paſſé entre nous, qu'après que la reconciliation des deux Rois ſeroit entierement conſommée : & que perſeverant toujours dans ce ſentiment, on ne devoit point craindre que je donnaſſe à Mr. le Duc des conſeils contraires ; mon intention étant toujours que ce fût par Son Eminence que cette affaire ſe terminât, puiſque ce

n'étoit

n'étoit que par Elle, & de ſon conſentement, qu'elle s'étoit entamée.

Cette aſſurance ayant tranquilliſé le Cardinal, il me dit encore; qu'il me laiſſoit le maître de faire ce que je voudrois au ſujet du voyage de Chantilly.

Il fut enſuite queſtion des differens ſujets qui ſe propoſoient en France pour l'Ambaſſade d'Eſpagne. Je parlai au Cardinal de ceux que j'ai nommés plus haut *. Il m'écouta avec beaucoup d'indifference, & me dit avec le même ſangfroid; que je pouvois, ſi j'en avois envie, les propoſer tous à l'Archevêque d'Amida; à l'exception neanmoins du Marquis de SILLY, duquel il paroiſſoit avoir quelque mécontentement. Ce Marquis étant mon ami, je tâchai de faire lever l'excluſion; & j'y parvins ſans beaucoup de peine. Le Cardinal ſavoit à quoi s'en tenir ſur le choix qu'il vouloit faire: Il me l'avoit déja donné à entendre **. La liberté qu'il me laiſſoit, de parler avantageuſement à l'Archevêque d'Amida de ceux qui ſouhaittoient que je leur rendiſſe ce bon office, ne tiroit point à

† *Tom. IV. page* 483.
†† *Page* 78. *de ce Tome V.*

à conſéquence : & le Cardinal comptoit d'obtenir aiſément de Leurs Maj. Cath. , qu'Elles préferaſſent le ſujet qu'il leur indiqueroit , à tout autre. Son deſſein auroit pourtant échoué , ſans une mépriſe qu'on fit en Eſpagne , & que j'aurai bientôt occaſion de rapporter.

A la fin de notre conference , je dis au Cardinal, que les Sieurs *Platania* & *Caraciolo* , qui lui avoient écrit de Genes pour obtenir la permiſſion de venir en France , étoient arrivés à Paris ; & qu'ayant paſſé chez moi, ils m'avoient chargé de ſupplier Son Eminence , d'agréer qu'ils puſſent avoir l'honneur de la voir & de l'entretenir.

„ Très volontiers , me dit le Cardinal , „ mais que me veulent - ils ?"

C'eſt, lui repondis-je, ce que j'ignore totalement : & même je ſupplie V. Emce. de trouver bon , que je borne à ce que je viens de lui dire, le peu d'utilité dont je leur puis être en ce pays. Je ne dois pas ignorer qu'ils ſont tombés dans la diſgrace de Leurs Maj. Cath. : & quoique je les croye honnêtes gens ; qu'il me ſoit revenu par diverſes perſonnes en Eſpagne , qu'ils étoient bien intentionnés pour l'union des deux Couronnes ; & que , ſelon ce qu'ils rapportent , leur zele à cet égard ſoit l'unique cauſe de leur diſgrace , il ne me con-

convient, ni d'être leur introducteur en France, ni d'avoir aucune relation avec eux, que celle que la politeſſe preſcrit. Je ſuis perſuadé qu'en tenant une conduite oppoſée, je m'expoſerois à déplaire à Leurs Maj. Cath., & peut-être même à m'attirer leur indignation.

Le Cardinal étant convenu que mes reflexions étoient juſtes, & les précautions que je prenois, fort convenables; je pris congé de lui, & m'en retournai à Paris.

Le Courier de la Cour d'Eſpagne devant bientôt repartir, je rendis compte à l'Archevêque d'Amida de la converſation que j'avois eue à *Iſſy* avec le Cardinal. Je lui apprenois auſſi l'arrivée des deux Eccléſiaſtiques Siciliens; la viſite qu'ils m'avoient faite: & comment j'avois cru ne pouvoir leur refuſer d'obtenir pour eux la permiſſion de voir le Cardinal. Sur quoi je priois le Prélat, de m'apprendre la conduite que je devois tenir avec ces deux Eccléſiaſtiques, pendant le peu de tems que je me propoſois de reſter à Paris.

Mon voyage d'Iſſy s'étant paſſé, ſans que le Cardinal m'eût donné de nouveaux ſujets de méfiance; je l'avois quitté avec quelque eſperance, que peut-être il n'étoit pas ſi réſolu que je l'avois d'abord penſé, de s'oppoſer aux graces qu'on vouloit

loit m'accorder. Je ſouhaittois que l'eſperance fût bien fondée. Un ennemi puiſſant, artificieux & rempli de mauvaiſe volonté, eſt ſans contredit bien redoutable. C'eſt ainſi que je regardois le Cardinal de Fleury. Former, après cela, le deſſein de m'attirer ſon amitié, me paroiſſoit une entrepriſe chimerique: je cherchois ſeulement à le mettre ſur mon ſujet dans une ſituation, où il vît avec une entiere indifference le bien ou le mal qui m'arriveroit. Le projet, tout moderé qu'il fut, ne put cependant réuſſir: & lorſque je me flattois d'une ſuſpenſion d'armes de la part de ce Miniſtre, il me fit bientôt ſentir, qu'il étoit très éloigné de ſuivre des ſentimens ſi pacifiques.

Les actes d'hoſtilité qu'il avoit déja commis contre moi, n'ayant point eu le ſuccès qu'il deſiroit; il entreprit de faire ſervir l'arrivée des deux Eccléſiaſtiques Siciliens, & l'attention que j'avois eue de lui parler en leur faveur, pour revenir à la charge avec plus d'avantage: Et afin que ce bon office rendu à des perſonnes tombées dans la diſgrace de Leurs Maj. Cath., me rendît ſuſpect auprès d'Elles, tout au moins d'une grande imprudence, & qu'une nouvelle recommandation de ma part l'autoriſât à me faire paſſer pour le pro-

protecteur des Sieurs *Platania* & *Caracciolo* ; il m'écrivit la lettre ſuivante, préciſément le lendemain du jour où j'avois été le trouver à Iſſy.

A *Iſſy le* 23. Juillet. 1727.

* *J'ai reçu*, MONSIEUR, *ce matin une lettre des Sieurs* Platania & Coracciolo. *Comme je ne ſai où ils demeurent, ſi vous voulez bien prendre la peine de leur dire de venir ici Mecredi prochain à ſept heures du matin, je ſerai fort aiſe de les y entretenir. Vous ſavez* MONSIEUR, *à quel point je vous honore.*

Signé *le Cardinal de* FLEURY.

Quoique je ſuſſe parfaitement, qu'un Miniſtre occupé de grandes affaires peut facilement oublier certains petits détails dont on lui a rendu compte ; il me parut cependant fort ſingulier, qu'à peine 24. heures après que j'avois prié le Cardinal, de trouver bon que je n'entraſſe en rien dans les relations que les deux perſonnes en

* *Labiis ſuis intelligitur inimicus, cum in corde tractaverit dolos, quando ſubmiſerit vocem ſuam, ne credideris ei : quoniam ſeptem nequitiæ in corde illius.* Prov. c. 26.

en question auroient avec lui, il voulût m'y faire intervenir. Une telle affectation me paroiſſant très ſuſpecte, je lui fis ſur le champ la réponſe que voici.

MONSEIGNEUR,

Je n'ai vu qu'une ſeule fois les deux Eccléſiaſtiques Siciliens, que V. Em. m'apprend qui ont eu l'honneur de lui écrire. Depuis ce tems-là ils n'ont point repaſſé chez moi; & comme je ne leur ai point demandé leur adreſſe, je ne puis exécuter les ordres qu'Elle me fait l'honneur de me donner. Si le hazard les ramene (car vous ſavez les raiſons que j'ai de les éviter) je leur communiquerai la lettre de V. Emce. Mais cependant je la ſupplie encore très-humblement, de trouver bon que je ne ſois mêlé en rien dans ce qui concerne ces deux Eccléſiaſtiques. La circonſtance où ils ſe trouvent, d'être tombés dans la diſgrace de Leurs Maj. Cath. m'interdit toute communication avec eux. J'ai l'honneur d'être &c.

A *Paris ce Mecredi au ſoir* 23. Juillet 1727.

Rien ne pouvoit ſauver la bonne foi du Cardinal ſur l'ignorance qu'il affectoit du lieu où habitoient les deux Eccléſiaſtiques Siciliens,

Siciliens, que leur négligence à l'en inſtruire ; je deſirois fort de les voir, pour découvrir la verité : mais je ne ſavois où les prendre; & Paris eſt un lieu où il n'eſt pas facile de ſe rencontrer ſouvent, quand on eſt dans un quartier éloigné l'un de l'autre. Dans l'impoſſibilité où j'étois donc de ſatisfaire ma curioſité, j'attendis que celle que les deux Abbés devoient naturellement avoir, d'apprendre ſi je m'étois aquitté de leur commiſſion, les amenât chez moi, pour tirer d'eux l'éclairciſſement que je deſirois.

Mon attente ne fut pas longue. Le lendemain du jour que j'avois reçu la lettre du Cardinal, ils vinrent s'informer ſi j'avois parlé à ce Miniſtre,

Je leur repliquai que j'avois ſuivi exactement leurs intentions en lui apprenant leur arrivée : Mais, leur dis-je en même tems, ne lui avez-vous pas écrit le lieu où il pourra vous donner de ſes nouvelles ; car eu égard à la circonſtance où vous vous trouvez, vous ne devez point être ſurpris que je ne puiſſe continuer à me charger de vos commiſſions auprès de Son Eminence ? Je ſuis un ſimple particulier, & je dois éviter tout ce qui pourroit me compromettre, ou m'attirer quelque deſagrément,

agrément, ſoit de la part de l'Eſpagne, ſoit de cette Cour. Vous avez été l'un & l'autre mêlés dans differentes affaires, où l'on pourroit croire que je veux entrer par votre moyen. Je n'ai point eu cette penſée, en vous rendant le leger ſervice d'apprendre à Mr. le Cardinal que vous êtes arrivés en cette ville. Ma ſeule vue étoit de vous faciliter le moyen de faire par vous-mêmes, auprès de ce Miniſtre, les démarches que vous jugeriez être néceſſaires à votre ſureté. Je ſuis perſuadé que de vôtre côté vous ne voulez rien exiger de moi qui tire à conſéquence : ainſi trouvez bon que je reïtere le conſeil que je vous ai d'abord donné, d'écrire à Mr. le Cardinal de Fleuy, pour lui apprendre votre demeure. Il ne manquera pas de vous répondre, s'il continue dans le deſſein où je l'ai laiſſé de vous entretenir.

„ Nous avons déja exécuté, me repar-
„ tirent les deux Abbés Italiens, ce que
„ vous nous aviez preſcrit ; & nous avons
„ marqué à Mr. le Cardinal, que nous
„ logeons à l'*Hôtel de la Guette*, *rue des*
„ *Boucheries*. Nous attendons préſente-
„ ment les ordres de Son Eminence ; &
„ nous vous ſommes ſenſiblement obligés
„ de l'avoir diſpoſée à nous donner au-
„ dience. Au ſurplus, voici la copie de

„ la

„ notre lettre : nous vous l'avons appor-
„ tée, pour que vous viſſiez qu'elle ne
„ fait aucune mention de vous dans ce
„ qu'elle contient, comme vous le deſi-
„ riez. Nous eſperons, quand vous nous
„ connoîtrez d'avantage, que vous ſerez
„ convaincu de notre droiture ; & com-
„ bien nous ſerions mortifiés d'abuſer de
„ vos bontés ".

Très édifié de la bonne foi des deux Abbés, je leur témoignai combien j'étois ſenſible à la preuve qu'ils m'en donnoient; & après avoir lu la copie de la lettre qu'ils avoient eu la politeſſe de me préſenter, je les ſuppliai d'agréer que je la gardaſſe. Ils me la remirent auſſitôt. La voici : & je ſuis prêt de la produire, auſſi bien que toutes les autres pieces dont j'ai deja fait uſage, & que la divine providence a bien voulu me conſerver pour ma juſtification & pour ma défenſe.

EM^mo. E REV^mo. SIG^re.

Doppo i travagli, che in coſi lungo viaggio habiamo ſofferti, ſiamo alla fine, per la miſericordia di Dio gionti in queſta, sù la confidenza di havere il conſuolo di inchinare la Auguſta R. perſona di S. M. Chriſt^ma., e di umiliare i noſtri reſpetti a V^a. Em^a. ſperando

rando haver l'onore farle cognoſcere l'impegno del noſtro clariſſimo zelo al ſervizio della M.S. nell'haver procurato la Unione dell' Auguſta Caſa, e far comuni gli interceſſi di S. M. con quelli del Re Cattolico noſtro Signore, como fideliſſimi ſervitori di ambe le Maeſta. Noi ci troviamo allogiati nella caſa, che chiamano l'Hôtel de la Ghetto rue de Bucherie *e inſiemi con deſiderio di moverci all'obedienza dell' Em^a. V^a., a qual fine attendiamo gli ordini con ſegnalarci il giorno, che V. Em^a. giudicara piu a propoſito per poter godere di queſta ſteſſa grazia, che ha piu tempo vive ſentimente habbiamo deſiderato, e in interim preghiamo IDDIO che conſervi l'E. V. e alla di lei benignita di credere eſſer noi quali con tuto oſſequio reſtiamo.*

EM^mo. E REV^mo. SIG^re.

Di V^a. R^ma. Rev^ma.

Umiliſſimi ſervitori e
oſſervantiſſimi capellani.
Batiſta PLATANIA Canonico.
D. Giuſeppe CARACCIOLO.

Parigi 23. di Luglio 1727.

Em^mo. S. Cardinal di Flori.

On peut juger combien je fus ſurpris & offenſé du piege groſſier & malin que le Cardinal avoit voulu me tendre, en m'écri-

m'écrivant qu'il ne ſavoit où logeoient les deux Abbés Siciliens, dans le moment même qu'il m'accuſoit la reception de la lettre qu'on vient de lire, & dans laquelle ils lui nommoient le lieu de leur demeure. Sa précipitation à me demander un éclairciſſement qu'il avoit ſous les yeux, ne me permettant plus de douter de ſes deſſeins, j'écrivis ſur le champ à l'Archevêque d'Amida, pour lui apprendre ce qui venoit de ſe paſſer; & afin de ne lui laiſſer aucun doute de ma bonne foi, je lui envoyai la lettre * du Cardinal, ma réponſe, & la copie en original de la lettre des deux Abbés Siciliens. Après ce détail je le ſuppliois derechef, d'obtenir de Leurs Maj. Cath. la permiſſion que je demandois pour retourner en Eſpagne; afin de n'avoir plus rien ni à traiter ni à demêler avec un Miniſtre, qui paroiſſoit reſolu de ſacrifier à l'envie de me nuire, ce qu'il devoit à la verité & à la reconnoiſſance des ſervices que je lui avois rendus.

Cette

* *Qui operit odium fraudulenter, revelabitur malitia ejus in conſilio qui fodit foveam, incidet in eam & qui volvit lapidem, revertetur ad eum* Prov. c. 26.

Cette lettre faiſant une anatomie fort exacte du caractere du Cardinal, ne doit pas avoir contenté ſon amour propre & ſa curioſité, quand elle tomba entre ſes mains avec mes autres papiers : Mais s'il fut piqué des faits qu'elle contenoit, c'eſt à lui ſeul qu'il dut s'en prendre : on ne craint jamais de voir ſa conduite dévoilée, quand on a ſoin de la regler par la probité.

Tout convaincu que j'étois, qu'il falloit que je regardaſſe le Cardinal comme un ennemi ſecret, qui cherchoit ſans ceſſe l'occaſion de me nuire, je ne laiſſai pas de le voir à Verſailles, au retour du Roi de Rambouillet ; & je gagnai ſur moi de l'aborder avec aſſez de tranquillité. Cette ſituation étoit le fruit de l'avantage que ſes propres lettres me donnoient ſur lui. J'étois certain, par les meſures que j'avois priſes, que s'il écrivoit en Eſpagne d'une maniere qui me fût deſavantageuſe, ou qui tendit à me conſtituer l'introducteur des Abbés Italiens tombés dans la diſgrace de Leurs Maj. Cath. ; il ſe trouveroit encore convaincu par lui-même de mauvaiſe foi : & je ſouhaittois de tout mon cœur, que l'air d'aſſurance & de liberté que je lui montrois, en lui perſuadant qu'il n'étoit point découvert, le fit tomber plus ſurement dans le piege.

L'appaſt ne fut pas néceſſaire, & ſa mauvaiſe volonté ſeule l'y conduiſit. Il écrivit en Eſpagne l'arrivée, diſoit-il, imprévue des Sieurs *Platania & Caracciolo* : &, ſous le prétexte de s'informer ſi Leurs Maj. Cath. ne prendroient point en mauvaiſe part leur ſéjour à Paris, il inſinuoit qu'il ne connoiſſoit ces deux Eccleſiaſtiques que par moi ; que je les avois accueillis à Paris comme des perſonnes de ma connoiſſance ; que je l'avois prié de leur donner audience ; & que c'étoit ſur le bien que je lui en avois dit, qu'il avoit conſenti de les voir & de leur parler.

C'eſt ainſi que le Cardinal s'exprimoit, & que l'Archevêque d'Amida me l'écrivit dans ſa lettre du 11. Aouſt. Il m'accuſoit auſſi celles que je lui avois adreſſées, & qui étoient venues bien à propos, pour mettre l'artifice faux & malin du Cardinal dans tout ſon jour.

Ce Miniſtre ſe donna bien garde à Verſailles de me le faire entrevoir. Il ne me dit pas un ſeul mot, ni des Abbés Italiens, ni de ce qu'il m'avoit écrit à leur ſujet. De mon côté j'obſervai le même ſilence. Nous avions tous deux nos raiſons de le garder.

L'attente

L'attente où j'étois de recevoir bientôt la permiſſion de retourner en Eſpagne, me faiſant deſormais regarder aſſez indifferemment les affaires générales, je n'en parlai que ſuperficiellement au Cardinal, & ſeulement à l'occaſion de l'échange des ratifications de l'Empereur, de la France, de l'Angleterre & de la Hollande, qui ſe fit le 29. Juillet chez le Comte de Morville. Il ne manquoit plus que celle de l'Eſpagne. Le Cardinal ſe plaignit fort de ce retardement, & me temoigna de nouveau combien il lui cauſoit d'inquietude.

Je lui repréſentai, qu'il falloit eſperer que la lettre de Son Eminence à la Reine d'Eſpagne, pourroit porter Sa Maj. à ſuivre le bon exemple des autres Puiſſances. Mais il parut faire peu de cas de l'eſperance que je lui donnois; & il ne fut plus queſtion entre nous que de mon départ pour l'Eſpagne, & du petit voyage que je comptois de faire à *Chantilly*.

Ces deux articles inquiettoient ce Miniſtre; & je m'apperçus qu'il cherchoit des prétextes pour éloigner le tems de l'un & de l'autre, & pour découvrir ce qui me preſſoit de les exécuter. Je ſatisfis mal ſa curioſité, car je m'en tins toujours à repondre à ſes queſtions; que le ſoin de lever les difficultés que faiſoit l'Eſpagne au ſu-

jet des Préliminaires, étant remis au Nonces, je n'avois plus aucune raiſon de reſter à Paris. A l'égard du voyage de *Chantilly*, au ſujet duquel il me recommandoit ſans ceſſe le ſecret; je lui repetai, que je me flattois qu'il n'en pourroit rien découvrir que par ce que je lui en rapporterois moi-même.

Dans la même converſation le Cardinal me dit, avec cet air de confiance & d'ironie que donne aſſez volontiers une grande élevation; que ſans doute, dès que je ſerois arrivé en Eſpagne, on apprendroit bientôt que j'y remplirois quelque place conſiderable.

Ce diſcours, où le Cardinal revenoit volontiers, me déplut. Pour le faire ceſſer, je repliquai à ce Miniſtre: que j'étois très flatté d'appercevoir ſi ſouvent l'interêt qu'il vouloit bien prendre à ce qui me regardoit: que je ne ſavois point ce qu'on me deſtinoit en Eſpagne: mais que Son Eminence ayant jugé que l'on ne pouvoit m'accorder aucune grace en France, quoiqu'Elle eût vu que je n'y deſirois rien d'éclattant; j'eſperois que Leurs Maj. Cath., qui paroiſſoient contentes de mes ſervices, me mettroient en ſituation de les continuer d'une maniere convenable à un homme de condition.

Cette

Cette maniere de m'expliquer, quoiqu'exempte de toute alteration, ne laiſſant pas de dévoiler au Cardinal ce que je penſois, je remarquai de l'embarras dans ſa phyſionomie; & je ne fus point faché de l'avoir cauſé. On ne ſauroit ſans doute trop éviter l'aigreur & ce qui ne ſert quà l'exciter, en parlant à toutes ſortes de perſonnes, & ſurtout à un homme que la place qu'il occupe rend reſpectable : mais on ne doit pas moins ſe garder d'une complaiſance qui avilit, & qui laiſſe ignorer l'élevation de ſentimens qu'il convient à tout honnête homme de montrer en certaines occaſions. La maxime pourra bien n'être pas du goût de pluſieurs Courtiſans ; mais je ne la crois pas pour cela moins bonne à ſuivre.

Pendant le petit ſéjour que je fis à Verſailles, je ne manquai pas d'aller voir le Comte de Morville ; & nous nous parlames à notre ordinaire fort cordialement. Il me dit, comme une preuve de ſon reſpect & de ſon attachement pour Leurs Maj. Cath., que le Cardinal, après lui avoir lû la lettre qu'il écrivoit à la Reine d'Eſpagne, lui avoit propoſé de la ſigner ; mais que trouvant quelques expreſſions de cette lettre un peu fortes, & craignant qu'elles ne produiſiſſent un ſur-

croit de mécontentement contre lui de la part de Leurs Maj. Cath. ; ils s'étoit excuſé adroitement auprès du Cardinal de faire cette démarche, en diſant que la lettre en queſtion auroit une toute autre autorité, & feroit une bien plus forte impreſſion ſur l'eſprit du Roi & de la Reine d'Eſpagne, étant ſignée par ſon Emin., que ſi c'étoit de lui qu'on crût qu'elle partoit.

„ Heureuſement, ajouta le Comte de „ Morville, qu'ayant tenu le même diſ- „ cours à l'Ambaſſadeur d'Angleterre, il „ eſt ſi bien entré dans mes ſentimens, „ qu'il a preſſé le Cardinal plus que moi „ de ſuivre mon conſeil. Vous pouvez „ écrire ce que je vous apprends à l'Ar- „ chevêque d'Amida. Si j'avois eu la mê- „ me attention au mois de Novem- „ bre dernier, vos bons offices me ſe- „ roient, je crois, actuellement moins „ néceſſaires ".

Je ne ſai, lui repliquai-je alors, ce qui reſultera de ce que vous me dites, quand on en ſera inſtruit à Madrid ; ſoyez ſeulement aſſuré, qu'en écrivant à l'Archevêque d'Amida, je n'en oublierai aucune circonſtance : il n'eſt pas poſſible que ce Prélat ne faſſe appercevoir à Leurs Maj. Cath. votre délicateſſe ſur

ſur ce qui pourroit leur être déſagréable ; ſur-tout ſachant déja combien on vous avoit fait tort, en vous imputant d'être l'auteur des lettres dont vous venez de me parler. Mais ce n'eſt pas du côté de la Cour d'Eſpagne dont vous avez le plus à craindre : parez ſeulement les coups que l'on paroit vouloir vous porter dans celle-ci ; & ſi je puis arriver à Madrid avant qu'ils ayent produit quelque effet, je me flatte de vous mettre auſſi à l'abri de ceux qui pourroient partir de ce pays-là, & de diſſiper les préjugés que l'on y avoit conçus mal-à-propos contre vous.

Le Comte de Morville, beaucoup plus tranquille ſur ſa ſituation qu'il ne devoit l'être, me repartit, qu'il croyoit que l'orage dont il étoit menacé commençoit à ſe diſſiper ; & qu'il eſperoit même, pourvû qu'il ne vint aucune mauvaiſe influence d'Eſpagne, qu'il ſe calmeroit entierement.

Je ſavois que ſon opinion étoit mal fondée : mais ne pouvant entrer là-deſſus avec lui dans des détails trop circonſtanciés, ſans violer le ſecret qu'on m'avoit confié, & ſans compromettre avec le Cardinal les perſonnes dont je le tenois ; je fus reduit malgré moi à garder le ſilence. Je ne laiſſai pourtant pas de

ſolliciter le Comte de Morville à diverſes repriſes, de faire plus d'attention aux avis que je lui donnois, & d'avoir un peu moins de ſecurité.

Touché de mon procedé, il me dit à ſon tour, que depuis notre derniere entrevue il croyoit avoir apperçu un changement conſiderable dans le Cardinal ſur mon ſujet: & qu'il l'attribuoit uniquement à la contradiction où je l'avois fait tomber avec lui-même, par rapport aux préventions du Chevalier Du Bourk; & à la perſuaſion où ce Miniſtre étoit, que je n'avois rien laiſſé échapper à Leurs Maj. Cath. de toutes les circonſtances de ſa mauvaiſe foi. " Plus vous diſſimulez „ à cet égard vos ſentimens, ajoûta le „ Comte de Morville, & plus le Cardi„ nal ſe perſuade qu'il doit vous regar„ der comme ſon ennemi ſecret. Enfin, „ vous ſavez ſans doute le Proverbe Ita„ lien : *Che offenda no perdone* ".

Ne s'agit-il de rien de plus, répondis-je, que d'un ſimple refroidiſſement de la part du Cardinal; & ne l'auroit-il point pouſſé juſqu'à parler un peu plus clair ſur mon compte ?

„ Mais oui, *continua Mr. de Morvil„ le* : & puiſque vous le voulez ſavoir, „ il n'y a pas plus de deux jours qu'en

„ lui

„ lui parlant de vous, il me dit que „ vous étiez d'une humeur épineuſe & „ inquiete, qui tiriez des conſéquences „ infinies des moindres bagatelles: qu'on „ devoit s'obſerver beaucoup quand on „ avoit quelque choſe à traiter avec vous, „ parce que vous épiloguiez ſur tout ce „ que l'on vous diſoit, & poſſediez le „ ſecret, (ce ſont ſes propres termes,) de „ convertir en réalité de pures chimeres. „ Au ſurplus, il n'a pas été plus loin; „ je vous le dirois avec la même fran- „ chiſe, que ce que je viens de vous „ rapporter. Faites à préſent ſur tous ces „ chefs, *me dit le Comte de Morville en „ ſouriant*, votre examen de conſcience".

Il ne me fut pas fort difficile de découvrir ce qui faiſoit parler le Cardinal de la ſorte, ni pourquoi c'étoit depuis ſi peu de tems qu'il s'étoit apperçu du talent que j'avois, de lutter dans mon imagination contre des fantômes imaginaires. Je demandai donc au Comte de Morville, ſi dans le moment que je lui parlois, ſes occupations lui permettoient de prolonger notre converſation d'un quart d'heure? Et ſur ce qu'il me répondit obligeamment, qu'il me laiſſoit le maître de l'étendre bien davantage: Vous venez, lui dis-je, de m'apprendre les griefs du

Cardinal ; voici à préſent les miens : & après que vous nous aurez tenu tous deux ſur la ſellette, prononcez le jugement que vous dictera notre expoſé.

Je fis alors au Comte de Morville un recit bien circonſtancié du tour que le Carnal s'étoit aviſé * de prendre pour retarder le depart du paquet de lettres, où j'inſtruiſois l'Archevêque d'Amida, du refus qu'on me faiſoit en France de la petite grace que j'avois demandée, & où je m'expliquois ſur celles qu'on m'offroit en Eſpagne. Je paſſai enſuite à l'article des deux Eccléſiaſtiques Siciliens ; au piege groſſier que le Cardinal m'avoit tendu à leur occaſion † ; & à la précaution que j'avois priſe, d'envoyer par le Courier du Nonce, les pieces qui m'avoient paru néceſſaires, pour ſortir avec honneur de cette nouvelle embuſcade.

Après ce détail, vous ſemble-t-il à l'heure qu'il eſt, ajoutai-je, que j'épilogue mal à propos, ſelon ce que vous a dit le Cardinal, ſur de ſimples bagatelles ; & que je fois fort viſionaire, de regarder de pareils traits comme des preuves conſtantes

* Ci-deſſus pag. 94. *& ſuiv.*
† Ci-deſſus pag. 137. *& ſuiv.*

tes & certaines de la mauvaiſe volonté de ce Miniſtre ? Elle eſt, j'oſe le dire, d'autant plus injuſte, que je n'ai pas ceſſé un moment, depuis que je ſuis en France, de travailler à lui attirer l'eſtime & la confiance de Leurs Maj. Cath., qui, je vous le proteſte, n'étoient gueres portées à les lui accorder.

Le Comte de Morville m'avoit écouté avec attention. Quand j'eus ceſſé de parler ; il me dit ; qu'il convenoit qu'on remarquoit dans ce que je venois de lui rapporter, un deſſein caché du Cardinal de me traverſer.

„ Vous ne devez pas vous attendre, „ ajouta-t-il, à le voir changer de ſen- „ timent ; ſur-tout après ce qui s'eſt paſſé „ précédemment entre vous deux, quand „ vous allates en Eſpagne. J'approuve „ fort, par conſéquent, que vous inſiſ- „ tiez à demander la permiſſion d'y re- „ retourner ; car vous y ſerez bien moins „ expoſé qu'ici, aux ſuites deſagréables „ que peut entrainer ce que j'apprends. „ Je vous conſeille, au reſte, dès que „ vous y ſerez arrivé, de ne rien né- „ gliger pour que l'on fixe votre état „ d'une maniere convenable à votre naiſ- „ ſance & à vos ſervices ; & qui vous

„ attire une conſideration & des ména-
„ gemens qu'on n'aura jamais pour vous,
„ tant qu'on vous verra un ſimple particu-
„ lier. Mes vœux à cet égard vous ſuivront
„ par tout: & je vous repete, qu'on ne
„ peut s'intereſſer plus véritablement que
„ je le fais à votre bonheur. Nous pour-
„ rons encore ici, au retour du Roi de
„ *Rambouillet*, avoir un entretien en-
„ ſemble ".

Les meſures que j'avois priſes du côté de la Cour d'Eſpagne, pour prévenir les mauvais offices du Cardinal, me les faiſoient regarder avec aſſez d'indifference. Il n'y avoit que ceux que j'étois perſuadé qu'il tenteroit de me rendre en France, dont il me paroiſſoit que je devois craindre les ſuites; & je connoiſſois de longue-main les reſſources ſingulieres que ce Miniſtre ſavoit trouver, pour faire autoriſer dans le public l'opinion qu'il vouloit donner de quelqu'un. La ſituation où j'étois à Paris, & le profond ſecret dans lequel s'étoient paſſées mes négociations avec le Cardinal & le Duc de Bourbon, n'offrant rien qui les relevât, ou qui les mît en évidence; il étoit facile à un Miniſtre auſſi puiſſant que reſpecté, de diſſiper bien-tôt les préventions qu'une connoiſſance confuſe & imparfai-

parfaite du ſuccès de mes opérations, pouvoit établir en ma faveur.

Pour éviter cet inconvenient, je fis moins de difficultés, lotſqu'on me parloit de mon voyage en France & de mon prochain départ pour l'Eſpagne, de rapporter ſans affectation ce qui en étoit le motif; & d'entrer (à l'exception de l'objet de l'inſtruction du Roi d'Eſpagne) dans certains détails, qui manifeſtoient ſuffiſamment la part que j'avois eue dans les principales affaires qui venoient de ſe terminer. Les preuves que je donnois de ma bonne foi n'étoient point équivoques: & quoiqu'elle n'eût que peu de témoins, ils étoient d'un rang qui ne laiſſoit rien à deſirer à leur témoignage.

Cette précaution, pour éviter que je ne fuſſe confondu avec certains intriguans, ne fut pas inutile. Bien-tôt je découvris, que les vues du Cardinal étoient très oppoſées aux miennes; & qu'elles tendoient à enſevelir dans le ſilence, les ſervices que j'avois rendus, ou à les faire regarder comme de ſi peu de conſéquence, qu'ils ne méritoient preſqu'aucune attention.

Il ne me fut pas difficile d'appercevoir où cette contrarieté de nos vues abouti-

aboutiroit, & l'inégalité du combat. Mais animé par l'eſperance de voir la Cour d'Eſpagne venir bien-tôt à mon ſecours, & juſtifier ma conduite par des bienfaits; je me ſervois en attendant, pour la défendre, des armes que ma foibleſſe pouvoit me procurer.

A quelle dure extremité ne reduit pas la puiſſance d'un Miniſtre, quand on devient l'objet de ſon averſion? Il a bientôt trouvé toutes ſortes de défauts dans un homme qui lui déplaît. L'envie † de s'attirer ſa protection fait que le plus grand nombre de ceux qui dépendent de lui adoptent ſes ſentimens. En vain la juſtice & la reconnoiſſance reclament leurs droits: il ſait les bannir aiſément de ſon cœur, quand elles ceſſent de lui être utiles; & le ſuccès des moyens qu'il prend pour ſatisfaire une paſſion injuſte, en couvre à ſes yeux la honte & la noirceur. C'eſt donc bien légerement qu'on exalte la probité & la moderation qu'il fait voir dans certaines actions éclattantes: ſon intérêt & la conſervation de ſon credit lui dictent alors aſſez de les faire briller.

Comment

† *Multi colunt perſonam potentis, & amici ſunt dona tribuentis.* Prov. c. 19.

Comment parviendroit-on, ſans ces dehors ſpécieux, à s'attirer l'eſtime & la confiance d'un Souverain, & l'applaudiſſement du public ? L'ambition, ce deſir inſatiable de s'aſſujettir tous les hommes, fait prendre toutes ſortes de formes pour arriver à ce but. Elle ſe cache tantôt ſous le deſintereſſement, tantôt ſous la modeſtie ; & ſouvent même ſous la Religion qui l'interdit. Mais l'illuſion eſt-elle une fois établie ; les ménagemens ceſſent : tout doit flechir alors devant le nuage lumineux dans lequel s'eſt enfermé l'idole : & la plus légere reſtriction au culte qu'elle exige, eſt un crime que rien ne peut expier.

La ſituation où je me ſuis trouvé pendant une ſi longue ſuite d'années, & dont le ſouvenir ſe retrace dons mon eſprit à meſure que j'écris ces Mémoires, m'a arraché cette réflexion : On voudra bien me la pardonner.

Quoique je continuaſſe à me comporter avec le Cardinal, d'une maniere qui ne lui donnoit point à connoître que je fuſſe au fait de ce qu'il avoit entrepris pour me nuire, & que de ſon côté il affectât de diſſimuler également ſes ſentimens ; je ne laiſſois pas d'appercevoir en pluſieurs petites occaſions, l'eſ-

pece

pece de contrainte que ce ſoin lui cauſoit, & que, ſuivant toute apparence elle dureroit peu. L'air de ſon viſage démentoit à tout moment les marques de politeſſe qu'il ſe croyoit encore obligé de me donner : & ma principale attention étoit, d'éviter quelque ſaillie de ſon humeur. Pour s'épargner la peine de la combattre, il abrégeoit autant qu'il pouvoit ce qu'il avoit à me dire ; & ſon autorité croiſſant chaque jour, le beſoin qu'il voyoit que la Cour d'Eſpagne auroit bien-tôt de le ménager, l'aſſuroit d'avance, qu'en la détournant de prendre dans le moment préſent quelque reſolution favorable pour moi, il lui ſeroit facile dans la ſuite de l'arrêter tout-à-fait, & de réuſſir, par conſéquent, à me faire oublier dans l'un & dans l'autre Royaume. C'étoit ſon point de vue ; & pour le ſuivre exactement, il ceſſa, dès qu'il apperçut que ſes relations avec la Reine d'Eſpagne ſe ſoutiendroient par les propres intérêts de cette Princeſſe, de me remettre les lettres qu'il écrivoit à Sa Maj. : & il en uſa bien-tôt après de-même pour celles de l'Archevêque d'Amida. Ce ſigne de refroidiſſement parut néceſſaire à ſes fins, & propre à produire le même effet dans l'eſprit de Leurs Majeſt.

Majeſt. Cath., & dans celui de l'Archevêque.

Je remarquai auſſi, qu'il s'abſtenoit autant qu'il étoit poſſible, de me rien dire qui m'autoriſât à écrire en Eſpagne d'une maniere à y faire croire que j'avois part dans ſa confiance; & qu'en un mot, tout le ſiſtême de ſa conduite à mon égard, tendoit à me priver de toute conſideration, & ne ſe démentoit en rien.

Je n'étois ni aſſez ſtupide ni aſſez indifferent ſur ce qui me regardoit, pour n'être pas ſenſible à l'ingratitude, je puis me ſervir de ce terme, dont je voyois mes ſervices recompenſés: & quoique je me flattaſſe d'être dédommagé en Eſpagne des déſagrémens que j'eſſuyois de la part d'un Miniſtre, qui, on peut le dire, regnoit alors en France; je connoiſſois aſſez les Cours, & ſur-tout celle d'Eſpagne, pour ſavoir avec quelle promptitude une lueur apparente de fortune ſe perd dans une obſcurité que rien ne peut diſſiper.

Toutes les petites mortifications que le Cardinal cherchoit à me cauſer, ne changeoient point les ménagemens que je continuois d'avoir pour lui. Je ſentois combien ils étoient néceſſaires; & je m'étudiois à lui ôter tous les moyens de ſe plaindre

plaindre avec quelque apparence de juſtice. Au reſte je ne paroiſſois avec lui ni ſurpris ni piqué du changement que j'éprouvois de ſa part. Je proportionnois mes diſcours aux ſiens. S'il me tenoit des propos indifferens, je lui répondois ſur le même ton : s'il les rendoit un peu plus intereſſans, j'imitois ſon exemple. Il ne découvroit en moi aucune curioſité, d'être plus inſtruit des affaires générales qu'il ne ſembloit le deſirer ; & nul empreſſement de faire valoir ſur cet article ma bonne volonté.

Cette apparente inſenſibilité ne pouvant ni le mécontenter ouvertement, ni le ſatisfaire ; il étoit obligé de renfermer en lui-même les ſentimens d'éloignement qu'il avoit pour moi, ſans pouvoir avec bienſéance les manifeſter, ni m'empêcher de les obſerver & de les connoître. Cet état nous devenoit chaque jour à l'un & à l'autre plus difficile à ſoutenir. Auſſi ce Miniſtre n'étant point retenu par les mêmes conſiderations que moi, & piqué apparemment, que, dans la part que j'avois eue aux négociations pour la paix, je n'obſervaſſe plus une diſcrétion qui convenoit à ſes deſſeins ; me dit à Iſſy, où il m'avoit écrit le 29. Juillet de venir : Qu'il lui revenoit de pluſieurs endroits,

droits, que je m'expliquois fort librement avec differentes perſonnes, tant ſur le ſujet de mon voyage en France, que ſur les ſuites qu'il avoit eu; & que cependant je ne devois pas ignorer, ajouta-t-il d'un ton animé & ſec, combien, ſur ces deux articles, ces ſortes de confidences étoient déplacées.

La leçon du Cardinal, & la maniere de la faire, me le paroiſſant encore plus; je répondis ſans alteration, mais d'une façon pourtant qui marquoit ma ſurpriſe: que les préliminaires étant ſignés, & la reconciliation des deux Couronnes conſommée, à l'exception de quelques difficultés de peu d'importance qui reſtoient à terminer; je croyois, quand on me parloit ſur le premier article, ou que l'on me * félicitoit ſur l'heureuſe concluſion

* On peut voir dans les lettres que pluſieurs particuliers des deux Cours de France & d'Eſpagne m'écrivirent dans ce tems-là (& dont le Procès verbal de mes papiers fait mention), les complimens qu'ils me faiſoient ſur la ſignature des Préliminaires de la paix. En voici une entr'autres de Mr. d'ANGERVILLIERS, alors Conſeiller d'Etat, & depuis Miniſtre de la guerre, qui confirme ce que j'avance; & pour l'entiere intelligence de laquelle il eſt bon d'avertir,

cluſion des affaires qui m'avoient attiré en France, pouvoir ſans indiſcrétion répondre avec la vérité, & en même tems avec la modeſtie, que je ſavois parfaitement

d'avertir, que *Banniere* eſt le nom du Courier qui porta de Vienne le conſentement de l'Empereur; & que je logeois alors à l'Hôtel d'*Hollande*, ayant quitté celui de *Tours*.

A Paris ce 12. Juin 1727.

J'AI *une grande impatience*, MONSIEUR, *d'avoir l'honneur de vous faire mon très ſincere compliment, ſur l'événement qui nous annonce une réunion prochaine entre les deux Couronnes. J'étois à la Campagne lorſque* Banniere *arriva. J'y étois encore lorſque vous avez pris la peine de paſſer chez moi. Je me préſentai hier à l'Hôtel d'*Hollande *; & je prendrois ſoir & matin le même chemin, ſi je croyois être aſſez heureux pour vous trouver. Je vous demanderois volontiers une heure; mais je fais ſcrupule de vous déranger pour une ſimple félicitation, qui d'ailleurs part d'un cœur dont les ſentimens vous ſont connus. Si cependant vous me faites la faveur de me marquer l'heure, à peu près, & le jour où je pourrois avoir l'honneur de vous voir à l'Hôtel d'*Hollande, *je ſerois exact. Recevez en attendant le renouvellement de l'attachement & du reſpect avec lequel le ſuis*, MONSIEUR, *votre très-humble & très obéiſſant ſerviteur*,

d'ANGERVILLIERS.

ment devoir être obſervées en pareil cas & que je me flattois auſſi, qu'on ne pourroit citer de moi aucun diſcours qui y fût contraire

On n'a jamais, ce me ſemble, continuai-je, taxé de vanité ou d'imprudence, un homme chargé de quelque négociation, quand il convient des faits publics qui en reſultent, & des ordres qu'il a reçus. Ce n'eſt qu'à ceux qui veulent intervenir dans des affaires importantes à titre d'intriguans, & que l'on rougit d'employer, qu'on impoſe ſilence. On ne me place point, je penſe, dans cette Claſſe-là; & je n'ai garde de m'y mettre. Enfin, ſi l'on m'attribue malignement & fauſſement quelque propos qui tire à conſéquence, Votre Emin. voudra bien faire attention, qu'on ne peut être reſponſable de ce que certaines perſonnes avancent ſans fondement & par pure légereté. A peine étois-je arrivé en France, qu'on m'imputoit la même faute; vous pouvez vous rappeller les preuves que je vous donnai du contraire, & qui venoient en partie, de ceux qui ſe vantoient d'avoir toute ma confiance. N'eſt-ce pas à quelque rapport de cette nature que je dois attribuer l'avis que Votre Eminence veut bien encore me donner?

Le

Le Cardinal ne pouvant diſconvenir du fait, & s'étant bien apperçu que ſon eſpece de correction ne m'allarmoit pas beaucoup, me dit avec un ton plus doux : qu'il ne doutoit point, après ce que je venois de lui dire, que les converſations que l'on prétendoit que j'avois tenues ne fuſſent inventées ; & qu'il me prioit de croire, qu'elles ne faiſoient aucune impreſſion ſur ſon eſprit.

„ Je ne laiſſe pourtant pas de vous „ conſeiller, ajouta-t-il, de veiller ſur „ les queſtions qu'on vous fait. On vous „ obſerve plus, peut-être, que vous ne „ penſez ; & ce qui vous échapperoit „ par hazard & ſans deſſein, ne laiſſeroit „ pas de donner lieu à des raiſonnemens „ inutiles ".

Comme je me voyois à la veille de partir pour l'Eſpagne, & que je n'attendois plus que la permiſſion de Leurs M. Cath. pour me mettre en chemin ; je rendis compte au Cardinal de quelques entretiens † que j'avois eu avec un Magiſtrat, à qui le Duc Bourbon m'avoit adreſſé, pour qu'il mît dans la forme conve-

† Cela ſe faiſoit du conſentement du Cardinal : mais toujours ſans que ce Miniſtre parut en rien.

convenable, certains papiers que le Roi d'Eſpagne vouloit que je lui portaſſe. J'avois pris la précaution de les prendre avec moi, & je les préſentai au Cardinal. Il les lut, & il me demanda, ſi j'avois donné à connoître à ce Magiſtrat, que lui Cardinal fût informé des deſſeins de Sa Maj. Cath. ?

„ Cet article, continua-t-il avec quel-
„ que émotion, doit, s'il vous plait,
„ n'entrer jamais dans vos conferences
„ avec perſonne ; & moins à préſent
„ que jamais : car, Dieu merci, le Roi
„ ne tardera pas d'avoir des héritiers.
„ Au reſte je ne prétends point blâmer
„ les meſures que vous prenez pour exé-
„ cuter les ordres qu'on vous donne,
„ je les trouve ſages & néceſſaires : mais
„ ſouvenez-vous que c'eſt à vous ſeul
„ que je m'explique ainſi. Comptez-vous
„ d'aller bien-tôt à *Chantilly* ? Ce voyage
„ que vous avez envie de faire ne ſe
„ peut exécuter comme celui d'*Eſcouan* :
„ la moindre perſonne de votre connoiſ-
„ ſance qui vous trouvera en chemin,
„ le rendra la nouvelle de tout Paris ;
„ & cet inconvenient, avec votre per-
„ miſſion, eſt plus grand que vous ne
„ penſez ".

Il

Il ſera auſſi ſoigneuſement évité, répondis-je. Jai déja arrangé les choſes dans mon eſprit, de maniere à n'avoir rien à craindre des curieux. Je ne ſaurois refuſer au Duc de Bourbon de le voir avant que d'aller en Eſpagne : & L.M.Cath. trouveroient même fort mauvais que je ne ſuiviſſe point les intentions de ce Prince. Je les exécuterai donc avec tout le ſecret que je dois obſerver pour ne pas vous compromettre.

Quand la Religion * ne nous apprendroit pas qu'on doit fuir tout ce qui ſert à nourrir des ſentimens de haîne ; on y ſeroit engagé par la ſeule ſatisfaction que l'on goûte, à bannir de ſon cœur, & de celui des autres, les impreſſions d'une paſſion ſi dangereuſe. Suivant ce principe, que je conſerverai toujours précieuſement avec la grace de Dieu, je ne pus voir ſans une véritable peine, que les préventions du Cardinal contre moi, & l'aigreur qu'elles entretenoient dans ſon ame, s'augmentoient chaque jour. Pour les faire ceſſer je formai le projet de prier l'Ambaſſadeur d'Angleterre, ami de cette Eminence & le mien, de vouloir bien

† *In hoc cognoſcent omnes quia diſcipuli mei eſtis ſi dilectionem habueritis ad invicem.* Joan. c. 14.

bien découvrir quels ſujets Elle avoit de ſe plaindre, & ce qu'il faudroit que je fiſſe pour la faire revenir de ſes préjugés contre moi.

Mr. WALPOLE étoit tout nouvellement revenu d'Angleterre, où, comme je l'ai rapporté *, il étoit allé immédiatement après qu'on eut appris à Paris la mort du Roi GEORGE I. La bienſéance voulant que je lui rendiſſe une viſite à l'occaſion de ſon retour, je paſſai chez lui à l'heure où je prévis qu'il pourroit être ſeul : &, après une aſſez longue converſation ſur les affaires générales, je le conduiſis inſenſiblement à me parler de celles qui me regardoient.

„ Vous nous quittez bien-tôt, me „ dit-il, pour retourner en Eſpagne : je „ ſai que vous y ſerez le bien venu, & „ que nous ne tarderons pas à vous y ſa„ voir agréablement placé ".

Qui vous a donc ſi bien inſtruit de ma deſtinée, repartis-je ? Seroit-ce quelqu'Irlandois, en ce pays-là, du parti du Prétendant ?

„ Non, reprit l'Ambaſſadeur, c'eſt „ quelqu'un qui, vraiſemblablement, „ eſt

* *Tom. IV. page* 403.

„ eſt mieux au fait des affaires : & ſi „ vous le voulez ſavoir, c'eſt le Cardinal „ lui-même ".

Le Cardinal, repliquai-je avec étonnement !

„ Oui le Cardinal, continua le Mi„ niſtre Anglois. Pourquoi en êtes-vous „ donc ſi ſurpris ? "

J'ai mes raiſons pour l'être, dis-je alors : & comme je compte ſur les bontés de Votre Excel., je ne diſſimule point que je m'étois propoſé de vous les découvrir, & de vous demander vos conſeils & vos bons offices, dans la circonſtance délicate & embarraſſante où je me trouve.

„ Expliquez-moi cette énigme, me „ répondit Mr. Walpole. Vous con„ noiſſez l'eſtime ſinguliere que j'ai pour „ vous ; & vous ne devez pas douter „ que je ne m'intereſſe particulierement à „ ce qui vous regarde, & que je ne vous „ parle avec ſincerité ".

Après avoir remercié l'Ambaſſadeur de la bonté qu'il me marquoit, je lui fis un recit fidele de ma conduite & de celle du Cardinal, depuis que j'étois allé la premiere fois en Eſpagne, juſqu'au moment où je lui parlois : Après quoi je le priai de vouloir bien adoucir l'eſprit de

ce Miniſtre, & lui faire prendre pour moi les ſentimens que je croyois avoir mérité.

Mr. Walpole parut extrêmement ſurpris de ce que je lui diſois : & ma bonne foi ſur tous les faits que je rapportois ſe trouvant prouvée, ſoit par ce qu'il avoit appris de Milord HARRINGTON, ſoit par ce qu'il ſavoit lui-même, ſoit enfin par les lettres que je lui montrai ; il ne ſut comment excuſer les procedés du Cardinal.

„ Je ne reconnois point ſa maniere de „ penſer, me dit-il, dans ce que vous „ m'apprenez : il faut qu'on vous ait „ rendu ici quelques mauvais offices auprès de lui. Vous connoiſſez les Cours: „ les intentions les plus pures, & les „ actions les plus eſtimables, ne mettent „ point à l'abri de la jalouſie & de l'envie. Vous éprouvez ſurement les effets „ de l'une & de l'autre ; & je le vois „ avec chagrin. Vous comprenez bien „ que je ne ſaurois entrer avec le Cardinal, dans le détail des particularités „ que vous venez de me découvrir : il „ l'aigriroit contre vous au lieu de l'adoucir ; & dans les diſpoſitions où je „ le vois ſur votre compte, vous avez „ de grands ménagemens à garder. Tout

„ ce que je crois pouvoir faire pour vo-
„ tre ſervice, eſt de dire à Son Em.,
„ ſans affectation, le bien que je penſe
„ de vous. C'eſt le moyen, ce me ſem-
„ ble, de lui faire comprendre l'injuſti-
„ ce qu'on vous fait, & combien vous
„ meritez ſon eſtime. Soyez certain que
„ je ne vous compromettrai point, &
„ que je ſuis incapable d'abuſer de votre
„ confiance. Donnez-vous la peine de
„ revenir ici dans quelques jours. J'irai
„ à Verſailles entre ci & ce tems-là; &
„ je n'oublierai ſurement pas la commiſ-
„ ſion que vous me donnez ".

Mais, repartis-je, quand le Cardinal vous a parlé de mon départ, & de ce qu'on vouloit faire pour moi en Eſpagne, ne vous êtes-vous apperçu de rien ?

„ Pas de la moindre choſe, me ré-
„ pondit Mr. Walpole. Les chicanes
„ que fait l'Eſpagne ſur tout ce qu'on
„ lui propoſe, me donnerent lieu de
„ demander au Cardinal, ſi vous ne re-
„ ceviez aucune nouvelle ſatisfaiſante de
„ ce pays-là. Il me répondit, que l'Ar-
„ chevêque d'Amida vous repettoit mot-
„ à-mot ce que Mr. DE LA PAZ, &
„ le Nonce qui eſt à Madrid, écrivoient
„ à Mr. MASCEI & au Baron de
„ FONSECA: que d'ailleurs vous étiez

„ reſté

„ resolu de retourner incessamment à „ Madrid ; & que vous vous attendiez „ à obtenir en arrivant quelque grace „ considerable. Il ne fut pas dit un mot „ de plus de vous : & c'est ce qui me fait „ paroître plus extraordinaire tout ce „ que vous m'avez raconté ".

Eh bien, dis-je à l'Ambassadeur en me levant, je souhaitte que V. Excel., puisqu'Elle veut bien m'accorder ses bons offices, trouve encore le Cardinal dans la même indifference, lorsqu'Elle me fera venir sur le tapis : mais je crains bien le contraire. Je pense qu'on porteroit plutôt votre Nation à restituer Gibraltar à l'Espagne, que ce Ministre à m'accorder son amitié ; & je crois aussi difficile pour moi de l'obtenir, que la conquête de cette place a dû le paroître au Comte de las Torres.

Quelques jours après je repassai chez l'Ambassadeur d'Angleterre : il me rendit compte de ce qui s'étoit passé entre le Cardinal & lui.

„ Je n'ai pu m'aquitter qu'imparfaite- „ ment, me dit-il, de votre commis- „ sion. Le Cardinal m'a paru si reservé „ sur votre sujet, que je n'ai pas cru „ devoir montrer à cet égard une cu- „ riosité qui lui devînt suspecte. Ce n'est

„ point à tort que vous le croyez pré-
„ venu contre vous : ce que j'ai entre-
„ vu , me fait porter le même juge-
„ ment. Je ne ſaurois cependant croi-
„ re que ce refroidiſſement aye les ſui-
„ tes que vous ſoupçonnez : & je vous
„ exhorte fort de vous comporter avec
„ cette Em., comme ſi vous ne l'apper-
„ ceviez pas. C'eſt, à mon avis, le
„ meilleur parti que vous puiſſiez pren-
„ dre. Au ſurplus, ſoyez perſuadé, que
„ je mettrai à profit toutes les occaſions
„ qui ſe préſenteront de diſſiper ces nua-
„ ges, & de ramener la ſérénité ".

Mr. Walpole me tint parole : mais ce fut toujours ſans ſuccès, & ſans obtenir aucun éclairciſſement ſur les griefs que Son Em. avoit contre moi. C'eſt au moins ce qu'il m'apprit. On verra dans une aſſez longue lettre que le Cardinal m'écrivit en Eſpagne, qu'il ſemble me reprocher la démarche que je fis auprès de l'Ambaſſadeur d'Angleterre ; quoiqu'elle ne tendît qu'à le calmer.

Les fréquens voyages du Roi à Rambouillet, donnant lieu à ceux que le Cardinal & les Miniſtres, quand ils ne ſuivoient pas Sa Majeſté, faiſoient de leur côté, le premier à *Iſſy*, & les autres à *Paris*, le Comte de MORVILLE, que

je

je vis à Verſailles dans les derniers jours de Juillet, remit l'entretien que nous devions y avoir enſemble, au tems qu'il paſſeroit dans cette Capitale : & il me pria de lui apporter alors les lettres ou les autres papiers, qui ſervoient de preuves de tout ce que je lui avois appris. Je ſatisfis exactement ſa curioſité : & cette nouvelle marque de ma confiance, m'en attira pluſieurs de la continuation de ſon amitié.

M'étant apperçu que ce Miniſtre étoit aſſez lié avec Mr. Walpole, je l'informai du ſervice que j'avois prié cet Ambaſſadeur de me rendre, & de ce qui s'en étoit ſuivi.

„ Votre intention eſt bonne, me ré-
„ pondit le Comte de Morville, & ſu-
„ rement Mr. Walpole n'aura point abu-
„ ſé de votre confiance : mais je ſuis
„ perſuadé que le Cardinal n'en ſera que
„ plus piqué contre vous, de vous être
„ ainſi ouvert au Miniſtre Anglois. Il
„ aura compris à merveille, que vous
„ n'avez pu vous diſpenſer, pour vous
„ rendre cette précaution utile, de dé-
„ couvrir ce qu'il a tenté de faire con-
„ tre vous, & les moyens dont il s'eſt
„ ſervi. Ce dernier article ſurtout, ne
„ lui faiſant pas honneur, l'aura infail-

„ liblement mortifié : Et, dans l'opinio
„ qu'il a de vous, je ſuis perſuadé qu'il
„ ne doute pas, que vous n'ayiez cher-
„ ché malignement à donner à l'Ambaſ-
„ ſadeur d'Angleterre, des impreſſions
„ deſavantageuſes de ſa droiture, ſous
„ le ſpécieux prétexte de mettre dans un
„ plus grand jour la délicateſſe de la
„ vôtre. Tout nuit auprès d'un homme
„ méfiant & prévenu : c'eſt préciſément
„ le cas où vous êtes : Et quand je ne
„ connoîtrois pas le Cardinal auſſi par-
„ faitement que je fais, ce que vous ve-
„ nez de me faire voir ſuffit pour me don-
„ ner une juſte idée de ſa diſpoſition. Si
„ vous regardez la conduite de ce Miniſtre
„ comme l'effet d'un ſimple refroidiſſe-
„ ment ſur votre ſujet, vous courez riſ-
„ que de vous tromper ; il y a quelque
„ choſe de plus : & cette conſideration
„ doit vous engager à ſortir, le plutôt
„ que vous pourrez, de l'eſpece de dé-
„ pendance où vous êtes actuellement à
„ ſon égard. L'éloignement, & une ceſ-
„ ſation entiere de relation, affoibliſſent
„ l'averſion, comme l'amour ; & le feu
„ s'éteint dès qu'on ne fournit plus de
„ matiere à l'entretenir. Quand une fois
„ vous aurez changé de ſituation en
„ Eſpagne, il ſera plus facile de faire
„ revenir

„ revenir le Cardinal ; je ne dis pas,
„ *continua le Comte de Morville en riant*,
„ juſqu'à le rendre votre ami ou votre
„ confident, car, à vous parler vrai,
„ l'entrepriſe me ſemble fort difficile ;
„ mais à le mettre ſimplement dans un
„ état d'indifference ſur votre chapitre,
„ qui ne vous donne aucun ſujet de
„ craindre quelque mauvais office de ſa
„ part. Ne portez pas d'abord vos vues
„ plus loin ; & renoncez aux juſtifica-
„ tions & aux recriminations. Le tems,
„ & mille événemens qu'il fait naître,
„ vous ſerviront peut-être à placer votre
„ barromètre à un degré plus haut : alors
„ vous pourrez vous conformer à ce
„ qu'il vous annoncera".

A la ſuite de ces avis, le Comte de Morville, fort attaché à Mr. le Duc, me demanda ſi je retournerois en Eſpagne ſans rendre mes reſpects à ce Prince ; & ſi je regardois comme impoſſible de faire un petit voyage à Chantilly ? „ Il
„ eſt la victime, ajouta-t-il, du reſſenti-
„ ment de la Reine d'Eſpagne : mais
„ après tout, ſa vivacité doit à préſent
„ être amortie. La reconciliation des
„ deux Rois touche au moment de ſa pu-
„ blication. N'eſt-il pas naturel que, dans

„ une ſemblable conjoncture. Leurs Maj.
„ Cath. rendent auſſi leur amitié à Mr.
„ le Duc? Et ſa penitence n'eſt-elle pas
„ déja aſſez longue?"

Il ne tiendroit pas à moi, répondis-je, qu'elle ne ceſſât dans l'inſtant; & s'il ne s'agiſſoit, pour cet effet, que d'aller à Chantilly, j'en hazarderois volontiers l'avanture: Mais après l'avis charitable que le Cardinal a fait donner à Made. la Princeſſe † de CONTY, vous conviendrez que je m'expoſerois à eſſuyer ici quelque deſagrément auſſi vif que ſubit, ſi je faiſois la moindre démarche qui tendît à fruſtrer le Cardinal du prétexte dont il ſe ſert pour tenir Mr. le Duc éloigné. Ce n'eſt pas que j'oublie les interêts de ce Prince: je puis même vous dire que je le crois content de moi. Le ſuccès de mes deſſeins, pour ce qui le concerne, ne dépend point d'une conférence avec lui; c'eſt ce que vous verrez dans quelques jours: & ſi vous trouvez à l'heure qu'il eſt,

† Le Cardinal fit dire en ſecret à cette Princeſſe, de ſe tenir à ſa Maiſon de Campagne de l'*Isle-Adam* juſqu'à nouvel ordre, ſur ce qu'il avoit appris qu'elle avoit donné à la Reine une lettre du Duc de BOURBON, qui prioit Sa Maj. d'obtenir ſon rappel à la Cour.

eſt, que ce que je vous dis tient un peu de la parabole, je vous promets de vous l'expliquer lorſqu'il en ſera tems. Ce n'eſt pas aſſurément avec vous que je prétens parler d'une maniere énigmatique. Le jour de mon départ approche ; & ce ſera celui de ma liberté. Je remets, avec votre permiſſion, au moment où je prendrai congé de vous, à vous parler plus clair. Vous ſavez ce que dit la Chanſon :

Qui n'a plus qu'un moment à vivre.
N'a plus rien à diſſimuler.

„ Eh bien, me repartit le Comte de „ Morville, remettons donc, puiſque „ vous le voulez, la ſuite de ce que „ vous me faites entrevoir à l'époque „ que vous fixez. Votre départ ſera la „ ſeule choſe qui me rendra votre con„ verſation moins amuſante : car quoi„ qu'il ſoit néceſſaire à vos interêts, & „ que vos amis doivent par conſéquent „ le deſirer, ce point de vue ne m'eſt „ point indifferent. Si Mr. le Duc rem„ pliſſoit la même place où il étoit quand „ vous allates la premiere fois en ce „ païs-là, je vous réponds que vous ne „ nous quitteriez pas ſi-tôt. Pour ſon

„ ſucceſſeur, je crois, continua-t-il en „ plaiſantant, qu'il ne vous ſouhaitte „ ni ici ni là".

Ce Miniſtre, qui ne craignoit que la Cour d'Eſpagne, & qui, malgré tout ce qu'on lui diſoit, ne vouloit point voir le peril prochain où il étoit expoſé à celle de France, me demanda, dans quel tems à peu près je comptois d'arriver à Madrid? Et ſur ce que je lui répondis „ qu'avant de regler mon voyage, il falloit recevoir la permiſſion de l'entreprendre; & que d'ailleurs je ne pouvois avec bienſéance me diſpenſer de paſſer en Auvergne pour y voir mon pere: „ Voila bien des délais, me dit-il; & „ tout cela vous menera loin. Je vous „ conſeille cependant en ami, de faire „ peu de ſéjour chez Mr. votre pere. Ne „ laiſſez point refroidir la bonne volonté „ qu'on vous marque à Madrid, ni le „ tems au Cardinal de contribuer à ce „ changement. Il faut ſouvent bien peu „ de choſe dans les Cours pour le pro- „ duire".

Peu de jours après cette converſation entre le Comte de Morville & moi, il arriva un Courier d'Eſpagne qui alloit à Vienne. Il me remit un paquet de l'Archevêque d'Amida, dans lequel je trou-

vai

vai une lettre de ce Prélat pour le Cardinal. C'étoit pour apprendre à ce Miniſtre, que la Reine étoit accouchée le 25 Juillet d'un Prince †, & que Sa Maj., à cauſe de l'état où elle ſe trouvoit, & le Roi, qui ſe reſſentoit encore de ſa longue maladie, ne pouvant point de quelque tems travailler aux affaires générales, ce ne ſeroit qu'après le retabliſſement de leur ſanté qu'ils examineroient à loiſir ce que Son Eminence leur avoit écrit, & qu'ils expliqueroient à cet égard leurs intentions : mais qu'en attendant, Elle pouvoit compter ſur le deſir ſincere qu'avoient Leurs Majeſtés, de ne point retarder l'ouverture du Congrès ; ce que la nomination qu'Elles venoient de faire des Plénipotentiaires, qui devoient de leur part ſe rendre à cette Aſſemblée, prouvoit évidemment.

L'Archevêque m'apprenoit également la naiſſance du nouvel Infant, & que la ſanté du Roi d'Eſpagne, qui ſe fortifioit chaque jour, avoit permis à ce Monarque d'admettre, à l'occaſion de cet événement, les Courtiſans à lui baiſer la main. Il me recom-

† C'eſt l'Infant Cardinal Archevêque de *Tole* & de *Seville*.

reccommandoit enſuite d'aſſurer le Cardinal, que Leurs Maj. ſe prêteroient, autant que leurs interêts & leur gloire pourroient le permettre, aux propoſitions qu'il leur avoit faites; & qu'auſſitôt que la Reine ſeroit en état d'écrire, elle répondroit à ſa lettre. Il y avoit auſſi un article dans celle du Prélat, qui concernoit l'Ambaſſadeur d'Hollande. L'Archevêque me le dépeignoit comme un homme épineux, qui vouloit que l'on ſouſcrivît aveuglément à ſes ſentimens; & qui, pour faire valoir ſa capacité & ſa bonne volonté en Angleterre, trouvoit des inconvéniens à tout; & montroit, en un mot, dans ſa maniere de traiter les affaires dont il étoit chargé, un entêtement & une aigreur, qui ne ſervoient qu'à éloigner l'heureux ſuccès qu'on paroiſſoit ſouhaitter qu'elles euſſent. Or Mr. VANDERMEER agiſſant auſſi bien au nom du Roi, qu'en celui de Sa Maj. Britannique & des Etats Généraux; le Confeſſeur de la Reine me recommandoit d'engager le Cardinal, non ſeulement à ne point ajouter ſi facilement foi aux relations de cet Ambaſſadeur; mais encore de ne ſe ſervir que des Nonces, pour achever d'applanir les obſtacles qui arrêtoient l'exécution des Préliminaires: il vantoit extrêmement leurs bonnes intentions; il me chargeoit

geoit enfin de faire obſerver au Cardinal, qu'en leur accordant ſa confiance, il parviendroit bien plus promptement à concilier les eſprits, que ſi Mr. Van der Meer reſtoit chargé de ce ſoin.

A la ſuite de ce que je viens de rapporter, l'Archevêque d'Amida m'apprenoit, que Leurs Maj. Cath. m'accordoient la permiſſion de retourner en Eſpagne quand je voudrois. Il accompagnoit cet avis d'expreſſions auſſi flatteuſes qu'obligeantes ſur la conduite que j'avois tenue en France; & il me confirmoit de nouveau, que Leurs Maj. Cath. étoient dans la diſpoſition ſincere de m'employer ou dans le Miniſtere en Eſpagne, ou dans quelques Cours étrangeres, comme je le deſirerois.

J'allai à Verſailles le 3. Aouſt, porter au Cardinal la lettre de l'Archevêque d'Amida. Le Nonce chargé par la Cour d'Eſpagne de faire part au Roi de la naiſſance de l'Infant, avoit déja communiqué à cette Eminence le contenu de ſes dépêches. Comme il ne répondoit point à ſes deſirs, Elle reçut aſſez froidement les aſſurances que le Confeſſeur de la Reine lui donnoit des bonnes intentions de Leurs Maj. Catholiques.

Ce que je voulus dire ſur cet article ne fut pas mieux reçu. Le Cardinal me répondit,

pondit, qu'il craignoit fort, quand la Reine ſeroit en état de prendre connoiſſance des affaires, qu'il ne falût encore s'attendre à eſſuyer quelque nouveau délai; & que ſurement l'état languiſſant du Roi d'Eſpagne en fourniroit plus d'un.

Je rendis compte enſuite à ce Miniſtre, de ce que l'Archevêque m'écrivoit ſur le compte de l'Ambaſſadeur d'Hollande. Il me dit que le Prélat avoit des raiſons pour s'expliquer ainſi : mais que ſes conſeils étant dictés, ſuivant toute apparence, par le Comte de KÖNIKSEG, ami intime de Mr. ALDOBRANDINI, Nonce en Eſpagne; il ne jugeoit point à propos, en les ſuivant, de rendre ces deux Miniſtres les dépoſitaires de ſa confiance, & les maîtres en quelque façon des négociations qui ſe paſſoient à Madrid.

„ D'ailleurs, ajouta-t-il, je ſai que les „ plaintes qu'on fait contre l'Ambaſſadeur „ d'Hollande, ſont mal fondées. Ce Mi„ niſtre eſt auſſi éloigné de vouloir chica„ ner mal à propos, que d'aigrir les eſ„ prits. Nous avons tout lieu d'être con„ tens de lui; & Mr. de Morville doit „ même lui écrire de la part du Roi, pour „ le remercier du ſoin qu'il ſe donne en „ Eſpagne à faire exécuter les Préliminai„ res. L'Angleterre & les Etats-Généraux

„ ne

„ ne ſont pas moins ſatisfaits de la manie-
„ re dont il ſe comporte ; il ne con-
„ vient abſolument point de rien changer
„ à la confiance qu'on lui marque : Il s'en
„ faut bien qu'elle ſoit auſſi étendue que
„ Mr. l'Archevêque le croit ; & il ſeroit
„ fort à ſouhaitter, que celle de Leurs
„ M. C. pour Mr. le Comte de Könikſeg
„ eût les mêmes bornes. Ce dernier aura
„ ſans doute eu grande part aux choix des
„ Plénipotentiaires Eſpagnols ; ils vien-
„ dront bien inſtruits, & avec leur leçon
„ toute faite : Mais s'il la dreſſe ſur le
„ modele de celle qu'il avoit donnée à
„ Mr. de Bournonville, la confiance qu'il
„ eſt à ſouhaitter de voir rétablie entre
„ l'Eſpagne & nous, ſouffrira bien des
„ reſtrictions : & cependant il ſeroit bon
„ qu'elle n'en eût aucune, & que deſor-
„ mais les deux Rois fuſſent étroitement
„ & conſtamment unis. Vous ſavez la-
„ deſſus ce que je penſe ; je ne me laſſe
„ point de l'écrire en Eſpagne : mais par
„ malheur je n'ai pas le talent de perſua-
„ der. Au reſte, quoique la reconcilia-
„ tion ne ſoit point encore publique, le
„ Roi ne laiſſera pas d'écrire au Roi d'Eſ-
„ pagne ſur la naiſſance de l'Infant : & les
„ Plenipotentiaires que Sa Maj. Cath. doit
„ faire partir, ſeront certainement reçus

„ ici

„ ici avec plaiſir. Rien n'arrête plus le „ paſſage de Pirenées, & il ne tiendra „ pas à moi qu'il ne ſoit toujours ouvert."

Je pris occaſion de ce diſcours du Cardinal, pour lui apprendre que j'avois reçu la permiſſion de retourner en Eſpagne, & que je me diſpoſois à en profiter. Il ne me dit pas un mot qui eût le moindre rapport aux graces qu'on me faiſoit entrevoir, ni aux expreſſions obligeantes dont ſe ſervoit l'Archevêque d'Amida ſur cet article : Il s'informa ſeulement de nouveau, ſi je n'irois pas en Auvergne avant de me rendre à Madrid ?

Une curioſité ſi marquée me parut proceder d'un deſir caché, de profiter du tems que je paſſerois auprès de ma famille, pour prendre des meſures plus juſtes & plus ſures avec les perſonnes qui étoient dans ſa confidence à Madrid, afin de traverſer mon établiſſement. J'eus ſoin pourtant de ne lui pas faire appercevoir que j'euſſe cette penſée, ni la moindre méfiance de ſes mauvais deſſeins. Je lui répondis tout uniment, que je pourrois ſéjourner ſept ou huit jours chez mon pere.

Lorſque je me diſpoſois à me retirer, le Cardinal me demanda, ſi j'avois quelque liaiſon avec les Plenipotentiaires d'Eſpa-

gne

gne qu'on venoit de nommer ; & ſi je les croyois bien intentionés pour la France.

Ma réponſe fut, que je ne connoiſſois un peu particulierement que *Dom Joachim* BARRENECHEA * ; & que pour le Marquis de SANTA CRUZ, il avoit toujours reſidé à Turin, où il étoit Ambaſſadeur d'Eſpagne pendant mon ſéjour à Madrid. Je parlai enſuite du premier auſſi avantageuſement qu'il le mérite ; & de l'autre, conformément au bien que j'en avois entendu dire, & à l'eſtime que je ſavois qu'il s'étoit acquiſe à la Cour du Roi de Sardaigne.

En ſortant de chez le Cardinal, j'allai trouver une des perſonnes avec qui j'ai dit que j'étois en relation. Elle m'apprit que cette Eminence étoit entierement reſolue de mettre le Préſident CHAUVELIN en place ; & qu'indépendemment de celle de Mr. de MORVILLE, qu'il rempliroit ſûrement, on lui deſtinoit auſſi la Charge de Garde des Sceaux.

„ Toutes

* Le Roi d'Eſpagne PHILIPPE V. lui a donné le titre de *Marquis* DEL PUERTO. C'eſt ſous ce nom qu'il eſt Ambaſſadeur en Hollande.

„ Toutes les meſures ſont priſes, ajoû-
„ ta cette perſonne. Le Préſident Chau-
„ velin doit aller à *Freſne* annoncer à M.
„ le Chancelier, qu'on lui permettra de
„ revenir à la Cour à certaines conditions,
„ dont une des principales eſt celle de
„ conſentir que l'on donne les Sceaux à
„ Mr. Chauvelin. On eſt aſſuré, qu'auſ-
„ ſitôt que Mr. d'ARMENONVILLE
„ ſaura le rappel de Mr. le Chancelier,
„ dont il exerçoit les fonctions, il ſe le
„ tiendra pour dit; & qu'afin de préve-
„ nir le deſagrément de ſe voir ôter les
„ Sceaux, il voudra les remettre & ſe
„ retirer, & on le prendra au mot. S'il
„ veut ſoutenir la gageure, on lui dira
„ un mot à l'oreille, moyennant quoi il
„ faudra bien qu'il ſe conforme à ce que
„ l'on ſouhaite. On compte que dès que
„ Mr. de MORVILLE verra ſon pere
„ hors de place, il ſuivra l'exemple qu'il
„ lui aura montré, & qu'il donnera la
„ démiſſion de ſa Charge de Secretaire
„ d'Etat. Elle ſera auſſitôt acceptée, &
„ la charge donnée au Préſident Chauve-
„ lin, à qui le Cardinal eſt déterminé
„ d'accorder toute ſa confiance. Voila où
„ en ſont les choſes.

„ Le voyage de *Freſne* doit être fait à
„ préſent, ou le ſera un de ces jours.

„ Vous

„ Vous pouvez en toute ſureté écrire en „ Eſpagne les particularités que je vous „ apprends. Il ne ſe paſſera pas une ſe- „ maine que le projet dont il s'agit ne „ ſoit exécuté, "

Que deviendra Mr. de Morville, dis-je à cette perſonne ?

„ Ce qu'il voudra, me repartit-elle ſur „ le champ. On lui donnera apparem- „ ment une penſion ; & on lui ſouhaitte- „ ra avec cela bon voyage. Il pourra „ acheter des tableaux, des porcelaines & „ des Livres ; & ſon pere lui apprendra „ à les placer avec goût. "

Quoique très faché de voir la diſgrace du Comte de Morville certaine, je ne donnai aucun ſigne de ma ſenſibilité. Je remerciai la perſonne qui me parloit, de la confiance qu'elle venoit de me marquer; & je l'aſſurai, qu'elle pouvoit être tranquille ſur l'uſage que j'en ferois.

Nous convinmes enſuite de nous revoir à Paris où nous retournions ce jour-là: le Roi devant aller à *Rambouillet*, & le Cardinal à *Iſſy*.

Malgré l'impoſſibilité où j'étois de reveler le ſecret que l'on venoit de me confier, je ne laiſſai pas d'aller chercher à Verſailles le Comte de MORVILLE, pour voir s'il n'avoit aucun ſoupçon de ce qu'on

qu'on tramoit contre le Garde des Sceaux & lui. Je ne voulois compromettre perſonne: je ne me propoſois que de reveiller aſſez l'attention de ce Miniſtre ſur le peril qui le menaçoit, pour l'engager à prendre des précautions qui ne ſont jamais indifferentes dans la place qu'il occupoit, & qu'une diſgrace * ſubite & imprévue met hors d'état d'employer.

Je le trouvai qui ſe diſpoſoit à partir pour Paris. Il remit à une autre fois à m'entretenir, & me donna pour cet effet rendez-vous à l'Hôtel d'*Armenonville*. Je lui dis, que je n'étois pas aſſez indiſcret, pour entreprendre, dans le moment préſent, de le détourner : que je venois uniquement pour lui dire, qu'on m'avoit tout nouvellement aſſuré, que ſes ennemis travailloient, & même avec ſuccès, à exécuter le projet qu'ils formoient depuis longtems contre lui : que je l'exhortois à ne point mépriſer mon avis, & à prendre les meſures qu'il jugeroit néceſſaires ſur ce qu'il lui annonçoit.

Je parlois d'une maniere ſi affirmative, que le Comte de Morville auroit dû appercevoir

* *Præmeditatio futurorum malorum lenit eorum adventum, quæ venientia longe ante videris.* Cicer. lib. 3. Tuſc.

percevoir l'importance du conſeil que je lui donnois. Il n'en fit pourtant rien ; & après m'avoir remercié de l'interêt que je prenois à ce qui le touchoit, il m'aſſura à ſon ordinaire, que mes allarmes n'étoient fondées que ſur les mêmes bruits qui couroient depuis longtems, & qui devenoient chaque jour plus chimeriques.

Vous vous trompez beaucoup, lui repartis-je ; & ces chimeres ſe réaliſeront plutôt que vous ne croyez. Par malheur je ſuis auprès de vous comme *Caſſandre*: je vous avertis depuis long-tems de ce qui arrivera; mais vous n'ajoutez aucune foi à mes prédictions. Le peu de cas que vous en faites ne m'empêchera pas d'aller vous trouver à Paris. Peut-être même ſera-ce pour prendre congé de vous, car ma permiſſion de retourner en Eſpagne eſt arrivée;& je n'ai rien à préſent de plus preſſé, que d'en profiter & de prendre la route de Madrid.

„ Venez à Paris, ou ici au retour du „Roi, me dit le Comte de Morville, „ le jour qu'il vous plaira: & quoique „ vous ne me prophêtiſiez aſſurément rien „ d'agréable, je ne vous en écouterai pas „ moins volontiers. Je compte d'ailleurs „ ſur la promeſſe que vous m'avez faite, „ de m'inſtruire de pluſieurs particularités

„ avant

„ avant votre départ ; & je vous ſomme „ encore de la tenir. ”

Quoique ce ne fut qu'avec repugnance que le Cardinal eut conſenti que j'allaſſe à *Chantilli*, je ne laiſſai pas, dès que je fus à Paris, de ſonger à exécuter mon projet. J'avois des raiſons ſi eſſentielles de parler au Duc de BOURBON avant de retourner à Madrid, qu'elles me parurent infiniment ſuperieures à celles qui m'obligoient à menager le Cardinal : & d'ailleurs le Roi & la Reine d'Eſpagne auroient eu tout lieu d'être ſurpris, que j'euſſe fait difficulté de voir ce Prince, préciſément dans le tems où il s'agiſſoit de terminer entierement avec lui, l'ouvrage dont j'étois chargé.

Je m'étois en quelque façon engagé avec le Cardinal, de faire mon voyage ſi ſecrettement, que ce ne fût que par moi ſeul qu'il apprit que je l'avois exécuté. Pour effectuer ma promeſſe, j'écrivis au Duc de Bourbon le jour que je me propoſois d'aller à Chantilli : à quelle heure à peu près j'y arriverois ; & que je ſuppliois S. A. de faire trouver au cabaret où je mettrois pied à terre, le même valet de pied qui m'avoit conduit à *Eſconan*. Ce Prince approuva toutes mes meſures : il m'indiqua auſſi le cabarret où je devrois deſcendre ;

&

& il me prioit de venir le 5, attendu que Made. la Ducheſſe ſa mere ſeroit alors à Chantilli, & qu'elle jugeoit plus à propos de m'y voir qu'à Paris.

Auſſitôt après que j'eus reçus cet avis, j'allai rendre une viſite au Pere FLEURIAU Jeſuite, à qui le Garde des Sceaux ſon frere avoit donné un appartement dans le Château * de Madrid : & en lui annonçant mon prochain départ pour l'Eſpagne, je lui dis qu'avant de l'exécuter, il falloit qu'il me donnât à dîner à cette Campagne, de la façon du frere *Remi.* **

La propoſition fut acceptée avec plaiſir ; & le Pere Fleuriau me demanda le jour. Je le priai que ce fût le mardi 5. que le Roi revenoit de *Rambouillet;* afin qu'après avoir paſſé la journée avec lui, je me rendiſſe le ſoir à Verſailles.

Le jour venu, je fus chez le Marquis † & la Marquiſe de BETHUNE, qui devoient être de la petite partie ; & j'allai dans leur caroſſe à Madrid. Nous dînames tous quatre ; & vers les 5 heures après midi, mon laquais, qui ſavoit mon in-

* C'eſt une maiſon Royale, ſituée dans le bois de Boulogne près de Paris.

** C'étoit le Compagnon du Pere Fleuriau.

† A preſent Duc de SULLY.

tention, m'ayant amené une aſſez mauvaiſe chaiſe de poſte de louage, je pris congé d'eux pour aller à Verſailles : mais au lieu de ſuivre le chemin qui y conduiſoit, nous gagnames celui de *St. Denys.*

Je laiſſai mon laquais à une Poſte endeça de Chantilli: car pour mieux cacher mon deſſein, & n'attirer l'attention de perſonne, il étoit bon que j'arrivaſſe ſeul. Ce laquais étoit averti de feindre en abordant une colique violente, qui ne lui permettoit point de me ſuivre; & il joua ſi bien ſon rolle, que le maître & la maîtreſſe de la Poſte furent les premiers à me preſſer de conſentir qu'on le mît au lit. Je parus fort inquiet de l'accident ſurvenu à mon beaufrere : car mon laquais devoit paſſer pour tel. Je recommandai qu'on eût grand ſoin de lui procurer les ſecours néceſſaires; & après avoir exactement rempli les devoirs d'un bon parent, je continuai ma route.

J'arrivai à Chantilli vers les dix-heures. Mon ancien Conducteur m'y attendoit ſous le nom de Mr. *Fleurival* ſon couſin ; & après pluſieurs embraſſades & autant de reproches de ſa part de ce que j'étois arrivé ſi tard, dont la colique de mon Beaufrere parut une excuſe très légitime, il voulut abſolument que je vinſſe ſouper avec lui dans

dans ſa Chambre, où nous attendoient deux de ſes amis. Je me défendis pendant quelques momens d'accepter ſon offre obligeante : mais enfin, cedant à ſes inſtances, je ſortis avec lui du Cabaret, & il me mena au petit Château, où je trouvai le Duc & la Ducheſſe de Bourbon ſeuls.

„ Vous êtes exact au rendez-vous, „ me dirent-ils en riant ; mais ils ſont „ toujours nocturnes, & par là même „ très fatiguans pour vous. Nous vous „ ſavons tout le gré poſſible d'être venu; „ mais nous ne ſommes pas moins fachés „ de vous cauſer cette peine. "

Je repliquai à ce compliment dans les termes que je devois ; après quoi nous entrames en matiere. J'achevai d'expliquer au Duc & à la Ducheſſe de Bourbon, ce que je n'avois pu dire qu'imparfaitement dans mes lettres : qu'elles étoient les vues du Roi & de la Reine d'Eſpagne, & les meſures que Leurs Maj. ſouhaittoient que Mr. le Duc prit dans certain événement; juſqu'où j'étois allé avec le Magiſtrat auquel ce Prince m'avoit adreſſé ; & en un mot, toute ma conduite dans l'exécution de la commiſſion ſecrette dont j'étois chargé.

Le Duc & la Ducheſſe de Bourbon étoient déja au fait de la plus grande partie

de ce que je leur rapportois : ils ne laiſſerent pas néanmoins de me faire entrer dans pluſieurs petits détails, qui ſervoient à leur faire mieux connoître les moyens que j'avois employés pour arriver à mes fins. Ils parurent contens tous les deux, d'appercevoir l'étendue des effets de mon zele pour Leurs Maj. Cath., & le ſecret avec lequel tout s'étoit paſſé.

„ L'état actuel du Roi d'Eſpagne, me „ dirent-ils, eſt facheux : & s'il empi- „ roit, ou que Sa Maj. Cath. vînt à „ mourir, ce que nous avons fait, & vous „ auſſi, deviendroit ſuivant toute aparen- „ ce fort inutile. Le Prince des *Aſturies* „ n'auroit pas les ſentimens du Roi ſon „ pere pour cette Couronne ; & peut- „ être la verroit-il paſſer à d'autres avec „ aſſez d'indifference. Vous ſentez bien „ que cette perſpective doit nous tenir „ fort reſervés ; au moins juſqu'à ce que „ nous ayions de vos nouvelles ſur la ma- „ niere de penſer de ceux qui environ- „ nent ce Prince : & c'eſt un article ſur „ lequel nous eſperons que vous nous par- „ lerez clairement quand vous ſerez arri- „ vé à Madrid.

„ Je ne vous diſſimule pas, *ajouta* „ *le Duc de Bourbon*, que je me flatte „ auſſi, que vous engagerez Leurs Maj. „ Cath.

„ Cath. à déclarer, à préſent que la paix
„ eſt faite & que les Plénipotentiaires
„ Eſpagnols doivent venir à Paris, qu'El-
„ les m'ont rendu leur amitié, & qu'El-
„ les verront mon retour à la Cour avec
„ plaiſir. Leur interêt, j'oſe le dire,
„ autant que le mien, demande qu'El-
„ les faſſent cette démarche : & quoi-
„ qu'heureuſement la Reine, prête à ac-
„ coucher, donne un juſte ſujet d'eſpe-
„ rer de ne voir jamais arriver l'événe-
„ ment où je puis être utile au Roi d'Eſ-
„ pagne, il eſt cependant bon de tout pré-
„ voir dans une affaire ſi importante ; on
„ doit auſſi ce me ſemble comprendre aiſé-
„ ment, que reſtant ici exilé, le nombre
„ de mes amis diminue, & que je ne
„ puis ni agir avec la même aſſurance, ni
„ parler avec la même facilité que mon
„ rappel me procurera. Je ſuis très éloigné
„ de ſonger à reprendre la place que j'oc-
„ cupois. Si on vouloit me la rendre, je
„ ne l'accepterois en vérité pas. Mais je
„ ſouhaitte fort, je l'avoue, d'ôter tout
„ prétexte au Cardinal de me tenir ici :
„ & puiſque le principal, à ce qu'il veut
„ donner à entendre, eſt d'avoir cette
„ déference pour Leurs Maj. Cath., &
„ qu'il ne ſubſiſte plus ; il eſt bon au

„ moins que le public le fache, & qu'il „ ne ſoit pas la dupe des diſcours du „ Cardinal. Tâchez, je vous prie, d'ap- „ planir les obſtacles qui peuvent retar- „ der cette déclaration. Je ne penſe pas „ qu'il y en ait d'autres que ceux que „ le Cardinal tâchera de ſuſciter: mais „ ils ne finiront point, ſi vous ne les „ arrêtez, en déterminant Leurs Maj. „ Cath. à conſentir à ce que je deman- „ de. Vous m'avez ſouvent queſtionné „ dans vos lettres, ſur les ſujets que je „ croyois les plus propres à remplir l'Am- „ baſſade de France, en Eſpagne; & „ vous ſavez que je vous en ai indiqué „ particulierement deux. Inſiſtez, quand „ vous ſerez en ce pays-là, & dès à „ préſent en écrivant à l'Archevêque d'A- „ mida, à faire fixer le choix du Roi „ & de la Reine ſur un d'entr'eux. Sans „ cela le Cardinal ne les prendra ni l'un „ ni l'autre: mais il n'oſera les refuſer „ ſi on les demande. Il eſt très impor- „ tant pour Leurs Maj. d'avoir auprès „ d'Elles un homme bien intentionné, „ & qui puiſſe agir de concert avec vous. „ Ceux dont je vous parle ont toutes les „ qualités requiſes; & la Cour d'Eſpa- „ gne ne court aucun riſque à préferer „ celui qu'il lui plaira. Je vous avois „ écrit

„ écrit ſur pluſieurs éclairciſſemens que
„ je demandois, par rapport à bien des
„ choſes eſſentielles : mais à l'exception
„ de la forme qu'il falloit donner à cer-
„ taines pieces, on ne vous a répondu
„ ſur rien. Si dans des conjonctures preſ-
„ ſantes, on uſoit de la même lenteur,
„ il en reſulteroit des inconveniens très
„ fâcheux : & c'eſt ce qu'il faut, s'il
„ vous plait, faire remarquer à Ma-
„ drid, quand vous y ſerez. Dieu ſeul
„ connoit les événemens qui doivent ar-
„ river : & ſouvent, faute d'avoir pris
„ d'avance certaines précautions, on
„ n'eſt plus le maître d'arrêter les ſuites
„ qu'ils entraînent. Je ſai depuis long-
„ tems, que la Cour d'Eſpagne eſt en
„ poſſeſſion de faire peu de cas de ce
„ qu'on lui repréſente, & d'oublier fa-
„ cilement ceux qui la ſervent. Les té-
„ moignages de bonne volonté ou de
„ confiance qu'elle donne, ſont ſouvent
„ ſuivis d'une conduite toute oppoſée.
„ Je l'éprouve même actuellement : car
„ depuis les lettres que vous m'avez re-
„ miſes du Roi & de la Reine, je n'ai
„ pas reçu un mot de réponſe à toutes
„ celles que j'ai écrites enſuite ; & vous
„ n'ignorez pas, qu'elles contenoient bien
„ des choſes qui pouvoient mériter plus

„ d'attention, & peut-être auſſi plus de „ reconnoiſſance".

Ce reproche de l'indifference de la Cour d'Eſpagne pour le Duc de Bourbon étant bien fondé, je tâchai de rejetter ſur la longue infirmité du Roi d'Eſpagne le peu d'exactitude de Leurs Maj. Cath. à repondre à Son Alteſſe : Je la priai de faire attention, que je n'avois preſque pas reçu une lettre de l'Archevêque d'Amida, où il ne me chargeât de l'aſſurer de la part du Roi & de la Reine, des ſentimens d'eſtime & de reconnoiſſance qu'ils avoient pour Elle ; & qu'Elle devoit juger de leur ſincerité & de leur conſtance, par les preuves qu'Elle donnoit chaque jour à ce Monarque & à cette Princeſſe de ſon attachement.

Je ne doute point, continuai-je, qu'ils ne ſe faſſent un plaiſir, auſſi-tôt que leur reconciliation avec le Roi leur neveu deviendra publique, de ne pas tenir plus longtems cachée la vôtre particuliere : & s'ils gardent encore le ſilence à cet égard, c'eſt qu'il ne convient point, comme vous le ſavez mieux que moi, que celle-ci ſoit connue avant l'autre. Quoiqu'il en ſoit, Monſeigneur, je vous promets de ne rien négliger pour vous procurer la juſte ſatisfaction que

vous

vous desirez ; & je crois que vous ne me soupçonnez pas, de m'embarrasser beaucoup, d'ôter au Cardinal les moyens d'accorder sa passion contre vous avec l'estime publique : il l'escamotte sur certains faits à si bon marché, que je regarde comme une œuvre meritoire d'empêcher que l'illusion ne gagne.

„ Il paroit, selon ce que j'ai vû dans „ vos lettres, me dit la Ducheſſe de „ Bourbon en sourjant, qu'elle péné„ trera difficilement en Espagne ; & „ qu'il ne tiendra pas à vous, qu'on „ n'évite en ce pays-là l'inconvenient „ où vous dites qu'on tombe en Fran„ ce. Je ne condanne point ce soin cha„ ritable, & je sai que votre interêt vous „ le dicte. Je vous conseille pourtant, „ de ne pas l'étendre au-de-là de ce que „ celui-ci exige, & de prendre garde à „ vos démarches. Vous serez éclairé de „ près : Et de plus, ajouta Mr. le Duc, „ tenez vous pour dit, que l'homme à „ qui vous avez à faire ne se départira „ point du projet de vous nuire, tant „ que l'occasion s'en présentera ou qu'il „ pourra la faire naître ".

Je le sais à merveille, répondis-je à ce Prince ; & j'ai une experience journallie-

re de ce que V. A. me dit. Je crains bien qu'elle ne ſe confirme en Eſpagne : & comme je ne ſuis pas ſûr d'y rencontrer d'auſſi bonnes armes pour me défendre, que j'en ai trouvé ici, je crains fort de ne pouvoir toujours reſiſter à un ennemi ſi puiſſant, ſi opiniâtre & ſi ruſé.

Le Duc & la Ducheſſe de Bourbon entrerent avec toute ſorte de bonté dans ce que je leur diſois. Il eurent enſuite celle de me lire tout ce que contenoient d'obligeant & de flatteur pour moi, les lettres qu'ils me remirent pour le Roi & la Reine d'Eſpagne. Nous parlames encore de differentes choſes, ou relatives à la commiſſion dont j'avois été chargé, ou qui concernoient le mariage du Duc de Bourbon avec la Princeſſe de *Heſſe-Rhinfels*, Sœur de la Reine de Sardaigne, au ſujet duquel Mr. DE LA FAYE, Secretaire des Commandemens du Duc de Bourbon, étoit tout nouvellement arrivé de la Cour du Pere de cette Princeſſe.

La converſation roula auſſi ſur beaucoup d'autres matieres moins intereſſantes ; & il étoit plus de minuit quand je pris congé de leurs Alteſſes. Dès que je les eus quittées, mon conducteur me mena dans une Chambre, où je mangeai

un

un morceau : & immédiatement après il me fit arriver par les Jardins à une porte, où je trouvai ma chaiſe toute attelée, & dans laquelle je montai ſans être apperçu de qui que ce ſoit.

Mon intention étant de profiter du reſte de la nuit, pour ne trouver perſonne en chemin qui pût me connoître ; j'avois averti mon prétendu beaufrere ; que ſa colique ne devoit durer que juſqu'au tems à peu près où je comptois de repaſſer. Mon ordonnance fut exactement ſuivie : Il ſe préſenta dès que je parus : je le fis monter auſſi-tôt dans ma chaiſe, & nous continuames notre chemin juſqu'à la premiere poſte, d'où je renvoyai les chevaux & le poſtillon du Duc de Bourbon ; & après en avoir pris d'autres, je pourſuivis la route ſans m'arrêter juſqu'à Verſailles, où j'arrivai vers les ſept heures du matin.

Je reſtai juſqu'au ſoir dans mon cabaret ; & quand je crus pouvoir parler au Cardinal, j'allai chez lui. Je lui rendis compte du petit voyage que je venois de faire, & des meſures que j'avois priſes pour le tenir ſecret. Ce miniſtre en parut content : mais dans les queſtions qu'il me fit, & dans la converſation,

je m'apperçus que ce qui s'étoit pu paſſer de particulier entre le Duc, la Ducheſſe de Bourbon & moi, lui cauſoit differentes ſortes d'inquietudes. N'ayant aucun deſſein qui dût lui en donner, & n'étant occupé que de me défendre des ſiens, je ne cherchai ni à connoître ni à diſſiper ſes ſoupçons; & en me retirant je lui dis, que je comptois de revenir le lendemain, veille de ſon départ pour *Rambouillet*, où il ſuivoit le Roi, afin de prendre congé de lui.

Ce jour-là l'Abbé PERROT, qui, pendant l'enfance du Roi, avoit eu l'honneur d'apprendre à lire à Sa Maj., & qui demeuroit toujours à la Cour, me pria à dîner avec le Comte de VALBELLE. Cet Abbé étoit fort bien auprès du Cardinal, de la Ducheſſe de Ventadour & de pluſieurs perſonnes conſiderables. Au reſte il étoit de ceux qui dans les Cours, ſavent parfaitement ſe ſervir d'un prétendu deſintereſſement pour arriver à leurs fins.

Le Comte de Valbelle nous ayant quitté peu après le repas, nous reſtames ſeuls: & ſur ce que j'avois dit à table que je comptois de partir dans cinq ou ſix jours pour l'Eſpagne, l'Abbé Perrot me demanda, avec cet air ouvert

ouvert & cordial qu'il affectoit : „ Com-
„ ment vous ſeparez-vous de notre Car-
„ dinal ? En êtes-vous content ? Je
„ croyois qu'il vous arrêteroit en ce pays:
„ mais quelque choſe de meilleur vous
„ attend ſans doute en Eſpagne".

La queſtion & la réflexion de l'Abbé Perrot étoit peut-être toute naturelle ; mais il ſe pouvoit auſſi qu'elle fût dictée par le Cardinal, & une ſuite de ce qui s'étoit paſſé ſur la fin, entre nous deux. Mon incertitude ſur ſa véritable intention m'engagea à répondre avec le même air de candeur : Que dans les occaſions où j'avois été obligé de parler à Son Eminence, Elle m'avoit toujours reçu avec bonté ; que je ſouhaittois fort de meriter ſa bienveuillance, & de la laiſſer ſatisfaite de ma conduite : Que pour ce qui étoit de reſter en France, je ne croyois pas que Mr. le Cardinal eût jamais eu la penſée de m'y retenir ; & qu'à l'égard des graces que j'attendois de la Cour d'Eſpagne, il s'en falloit beaucoup que mes vues ou mes prétentions fuſſent auſſi étendues que quelques perſonnes le donnoient à entendre. La converſation finit là, & nous nous ſéparames.

J'employai le reſte de la journée à prendre

prendre congé de pluſieurs perſonnes de la Cour, qui étoient de ma connoiſſance, & avec leſquelles j'avois eû certaines relations. De ce nombre furent les Marechaux de VILLARS & d'HUXELLES. Le premier me dit, que devant aller paſſer quelques jours à *Villars*, préciſément dans le tems où je comptois de partir de Paris, il me prioit de prendre mon chemin par cette route-là, qui ne m'écartoit gueres de celle d'Auvergne. L'autre me fit également promettre que je le reverrois à Paris, où il reſteroit pendant le voyage du Roi à *Rambouillet*.

J'appris ce même jour d'une maniere encore plus poſitive, que tous les arrangemens pour faire un changement dans le Miniſtére étoient entierement pris; & qu'avant la fin de la ſemaine ſuivante ils éclateroient. On m'aſſura de nouveau qu'ils ſeroient très avantageux à L. Maj. Cath. que je pouvois parler & écrire ſur ce ton-là: & l'on me recommanda beaucoup de m'aquitter de cette commiſſion. Pluſieurs de ceux qui ſouhaittoient d'être nommés à l'Ambaſſade d'Eſpagne, me prierent auſſi inſtamment, de prévenir Leurs Majeſt. Cath. en leur faveur; & le Marquis de SYLLY ſurtout, qui le deſiroit ardemment,

ment, en venoit avec moi ſur cet article juſqu'à la perſécution. Il m'eût été facile de la faire ceſſer, en lui laiſſant entrevoir l'éloignement que j'avois remarqué dans le Cardinal à lui accorder cette grace; mais j'étois bien aiſe de lui épargner le ſenſible déplaiſir que cet avis lui auroit cauſé. D'ailleurs je ſouhaittois fort d'attirer en Eſpagne le Duc de VILLARS BRANCAS ou le Marquis de BISSY; & je ne voulois pas qu'aucune confidence me fît inſenſiblement prendre des engagemens contraires à ce projet.

L'heure où je voyois ordinairement le Cardinal étant venue, je me rendis chez lui. Quoiqu'il ſût que c'étoit la derniere fois que je devois lui parler, je ne remarquai point dans la reception qu'il me fit, le léger ſurcroit de politeſſe qu'on affecte en ſemblable occaſion.

„ Votre reſolution, me dit-il, eſt „ donc priſe, Monſieur, de nous quit„ ter; & les agrémens qui vous atten„ dent en Eſpagne, vous invitent à y „ retourner? Je trouve que vous avez „ raiſon; & je ſouhaitte qu'ils vous pro„ curent une ſatisfaction entiere ".

Je repliquai, qu'elle ne pouvoit manquer d'être complette dès que je ſaurois Son Emin. contente de la conduite que j'avois

j'avois tenue en France. A quoi le Cardinal répondit, mais très froidement, que je devois être perſuadé qu'il avoit pour moi toute l'eſtime qui m'étoit due.

Si vous vouliez, Monſeigneur, continuai-je, l'étendre juſqu'à me donner une lettre pour Leurs Maj. Cath., qui leur fît connoître que j'ai tâché de meriter votre approbation; une pareille aſſurance autoriſeroit infiniment le compte que je vais rendre, des differentes commiſſions dont Elles m'avoient chargé: Elle mettroit auſſi le comble aux bontés de Votre Eminence; & la circonſtance où je demande cette grace, ſemble me donner quelque droit de l'obtenir.

Le Cardinal, dont les vues étoient bien differentes, n'avoit garde d'accepter une propoſition, qui lui ôtoit la facilité de me traverſer, au moment où il le jugeoit le plus néceſſaire. Auſſi me repartit-il, qu'il m'avoit déja appris l'éloge que contenoient pluſieurs de ſes lettres à la Reine, de mon zele pour le ſervice de Leurs Maj.; & que de dire ſi ſouvent la même choſe, paroîtroit à la fin plutôt l'effet de mes ſollicitations, que de ſes véritables ſentimens. „ D'ailleurs Monſieur, ajouta-t-il avec un „ eſpece de ſourire, dont je crus apper-

„ cevoir

„ cevoir toute la malignité, vous n'a-
„ vez pas beſoin de protection pour être
„ bien reçu de Leurs Maj. Cath.; & les
„ places qui vous ſont deſtinées quand
„ vous arriverez à leur Cour, vous ſont
„ un plus ſûr garant de leur bienveuil-
„ lance, que le foible témoignage que
„ je pourrois rendre de la prudence avec
„ laquelle vous vous êtes comporté ".

Ce refus, après tout ce que j'avois fait pour attirer au Cardinal la confiance du Roi & de la Reine d'Eſpagne, me paroiſſant à tous égards auſſi injuſte qu'offenſant; je n'inſiſtai plus à obtenir cette lettre; & je laiſſai ce Miniſtre fort le maître de penſer, s'il vouloit, qu'en lui parlant comme je venois de faire, j'avois autant ſuivi ce que la politeſſe & une certaine déference me dictoit, que ce que mon interêt pouvoit me ſuggerer.

Soit qu'il remarquât mon indifferenee; ſoit qu'il me regardât comme un homme des ſentimens duquel il devoit ſe méfier; il neme donna aucun ſigne qu'il eut envie de ſe ſervir de l'empreſſement que je lui témoignai, d'exécuter toujours ſes ordres en Eſpagne. Je ne fis pourtant ſemblant de rien; & pour ne pas donner lieu à cette Eminence, de croire que je vouluſſe uſer envers Elle d'une plus grande

de reſerve que par le paſſé, je la priai de trouver bon que Mr. *Du Parc* ſon Secretaire retirât & m'envoyât à Paris, juſqu'au jour de mon départ, les lettres qui me ſeroient adreſſées à Verſailles: à quoi Elle conſentit.

Le Cardinal n'eut pas la même complaiſance à me laiſſer prendre congé du Roi. La queſtion que je fis, ſi la démarche convenoit, fut mal reçue; & il me répondit tout net, qu'elle lui paroiſſoit abſolument inutile.

Cette attention à me tenir de plus en plus dans une obſcurité, qui ne laiſſât aucun veſtige ni de ma perſonne, ni des négociations qui m'avoient attiré en France, ni de la permiſſion que Leurs Maj. Cath. me donnoient de retourner à leur Cour; & qui me renfermoit, en un mot, dans la ſphere de ceux à qui l'on croit devoir interdire la diſtinction la plus commune; cette attention, dis-je, achevant de me dévoiler les ſentimens du Cardinal, me pouſſa à bout. Je me levai avec un air ſerieux & froid pour prendre congé de lui.

Le Cardinal, qui ſe douta que je ſortois mécontent, affecta de mettre quelque onction dans la ſechereſſe des diſcours qu'il m'avoit tenus. „ Vous avez, Monſieur,

„ ſieur, „ me dit-il, parfaitement rem-
„ pli en ce païs les ordres de Leurs M.
„ C.; & je deſire de tout mon cœur que
„ vous trouviez auprès d'Elles toute la
„ juſtice que vous avez lieu d'attendre.
„ C'eſt ſans doute ce que nous appren-
„ drons bien-tôt ".

Je remerciai ce Miniſtre des expreſſions obligeantes dont il ſe ſervoit; & je le priai de me regarder comme un homme qui feroit toujours profeſſion de le reſpecter: Après quoi nous nous ſéparames, avec une égale aſſurance, je crois, de n'avoir l'un pour l'autre ni confiance ni amitié.

Au ſortir du Cabinet du Cardinal, je trouvai M. *Du Parc* ſon Secretaire, à qui je fis part de la permiſſion que Son Emin. m'avoit donnée, de le prier de retirer les lettres qui me ſeroient adreſſées à Verſailles, afin de me les envoyer à Paris. Il reçut poliment ma propoſition; & il eut l'attention de me faire tenir exactement celles qui lui furent remiſes. C'eſt ce qui paroît par un billet qu'il m'écrivit, & que je rapporte * pour faire voir

* Le voici.

Vos Lettres, MONSIEUR, *vous ſeront rendues*

voir la franchiſe & la bonne foi que je continuai d'obſerver avec le Cardinal, juſqu'à mon départ, malgré tous les ſujets qu'il m'avoit donnés de tenir une conduite oppoſée.

Quoique j'euſſe pu ſans crime ne pas pouſſer la déference pour les avis du Cardinal, juſqu'à retourner en Eſpagne ſans prendre congé du Roi, je m'en tins à ſa déciſion : Il aimoit qu'elle fût ſuivie ; & dans la diſpoſition où je le laiſſois, il me parut très néceſſaire de ne lui pas donner le moindre ſujet d'interprêter auſſi mal auprès du Roi, cette démarche, que mes intentions & le ſujet de mon retour en Eſpagne.

C'eſt

dues un jour plus tard, parce qu'elles ont été à Rambouillet, où Son Emin. eſt depuis Vendredi. J'ai demandé les ordres de Son Emin. ſur ce que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire par rapport aux Lettres qui vous viendront après votre départ : Elle m'a marqué qu'Elle trouvoit bon que Mr. d'Ozembray *vous les envoyât où vous ſerez. Je vous ſouhaitte un bon voyage, & je vous ſupplie d'être perſuadé du parfait attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être,* Monsieur, *vôtre &c.*

A Verſailles le 10. Aouſt 1727.

Signé Du Parc.

C'eſt ainſi que les intentions * ſiniſtres du Cardinal, & ma juſte crainte des effets qu'elles pouvoient produire, me reduiſirent, après avoir heureuſement terminé la reconciliation des deux Couronnes, à quitter la Cour de France ſans diſtinction, ſans recompenſe, & comme un ſimple Courier qui paſſeroit d'un Royaume à l'autre.

La Divine providence permit pourtant, que des épaiſſes tenebres dans leſquelles un homme ſi puiſſant cherchoit à me faire diſparoître, il ſortît quelques rayons de lumiere, qui firent appercevoir une partie de l'utilité qu'on avoit retirée de mon voyage en France. Le Nonce, Mr. WALPOLE, & quelques autres Miniſtres étrangers, quoique moins inſtruits que ces deux premiers, découvrant inſenſiblement les reſſorts cachés qui faiſoient éclorre le renouvellement d'intelligence qui ſe formoit entre les deux Cours de France & d'Eſpagne, applaudirent autant à la conduite que j'avois tenue pour préparer cet événement, qu'au ſecret & au peu de retour ſur moi-même avec lequel tout s'étoit paſſé.

Un

* Bona enim in mala convertens inſidiatur & in Electis imponet maculam. *Eccl. c.* 11.

Un nombre conſiderable de particuliers, qui, ſur l'objet de l'inſtruction du Roi d'Eſpagne m'avoient accordé leur confiance, parurent également ſatisfaits de mon attention à exécuter les ordres de ce Monarque ſans les compromettre, ni entre eux ni avec perſonne.

Enfin, de ce concours d'heureuſes circonſtances, il reſulta quelques ſentimens d'eſtime en ma faveur dans le public, malgré les meſures que le Cardinal prenoit pour les détruire. Mais l'obſtination † de ce Miniſtre à ſuivre ſon plan, m'ayant à la fin attiré un déluge de calomnies, d'humiliations & de rigueurs, qui durent depuis plus de vingt ans; on s'eſt preſque reproché d'avoir eu de moi & de mes talens une opinion ſi avantageuſe. Elle a ſemblé incompatible avec la longueur des differens châtimens qu'on me voyoit ſubir. La prétendue juſtice de ceux qui me les attiroient, jointe à l'impoſſibilité où j'étois de me défendre en France, a confirmé cette idée. C'eſt par cette complication d'iniquité, que la mémoire des ſervices que j'ai rendus s'eſt éfacée; & qu'il ne reſte

† Attende tibi à peſtifero, fabricat enim mala ne forte inducat ſuper te ſubſannationem in perpetuum. *Eccl. c.* 11.

reſte plus que celle du mépris qu'on m'a témoigné.

Il n'y avoit qu'un jour ou deux que j'étois revenu à Paris, lorſque je reçus une lettre du Chevalier de MONTGON, dont j'ai déja parlé dans ces Memoires *. Les expreſſions peu meſurées dont il s'étoit ſervi en demandant une Commiſſion de Colonel à Mr. LE BLANC, lui avoient attiré un ordre de s'en aller en Auvergne. Après un ſejour de deux ou trois mois qu'il y fit, & pendant lequel il avoit reflechi tout à loiſir ſur ſa nouvelle imprudence; il me pria de travailler à obtenir ſon rappel: &, dans la perſuaſion que c'étoit de la part du Cardinal de Fleury qu'il ſouffriroit le plus de difficultés, ce Chevalier me faiſoit de grandes inſtances pour fléchir Son Emin., & pour l'aſſurer que ſa conduite ſeroit deſormais mieux reglée.

Je m'aquittai de ſa commiſſion par une lettre que j'écrivis au Cardinal: & je profitai de cette occaſion pour lui repréſenter encore avant de partir, les juſtes raiſons que les longs ſervices de mon pere, & les bleſſures qu'il avoit reçues, lui donnoient lieu d'eſperer d'être fait Chevalier de l'Ordre,

* *Tome III. page 175 & ſuiv.*

dre, ſi Son Eminence vouloit bien parler au Roi en ſa faveur.

Le Cardinal me fit auſſitôt reponſe ††; &, confondant la faute que le Chevalier de Montgon avoit faite précédemment, de manquer au reſpect qu'il devoit à Mr. le Prince & à Mr. le Cardinal de ROHAN, avec celle dont il étoit coupable envers Mr. le Blanc; il me conſeilloit de prévenir Mr. le Cardinal de Rohan, afin qu'il ne s'opposât point au rappel de mon Couſin.

†† A Rambouillet le 10. Aouſt 1727.

JE *ne me ſuis jamais oppoſé*, MONSIEUR, *au retour de Mr. le Chevalier* de Montgon; *& vous ſavez ce qui lui a attiré l'ordre d'aller en Auvergne. Je ne m'en ſuis point mêlé; & je ne ſais s'il ne ſeroit point à propos d'en faire auparavant une bonnêteté à Mr. le Cardinal* de Rohan. *Prenez, s'il vous plaît, la peine d'en écrire à Mr.* le Blanc, *afin qu'il m'en rende compte à mon retour. A l'égard de Mr. votre pere, quelque bonne volonté que j'aie pour lui, il ſeroit impoſſible, de lui en donner des marques, puiſqu'il n'y a que dix-ſept Cordons-bleus vaquans, & qu'il y a trente perſonnes à qui on ne peut le refuſer par leurs Charges ou les emplois ſuperieurs qu'ils rempliſſent. S'il a été oublié dans la derniere promotion, ce n'eſt pas moi qui en ſuis cauſe. Je vous honore*, MONSIEUR, *très parfaitement.*

Signé *le Cardinal de* FLEURY.

J'étois

J'étois ſur le point de me conformer à cet avis, lorſque j'appris de Mr. le Blanc, que cette Eminence & Mr. le Prince de Rohan ſon frere, par une généroſité digne des ſentimens qu'on leur connoit, avoient non ſeulement oublié l'indiſcretion du Chevalier de Montgon à leur égard, mais encore prié ce Miniſtre de rendre ſervice à ce jeune homme. Un trait ſi noble merite d'être connu; & c'eſt ce qui m'a engagé de rapporter comment il vint à ma connoiſſance. Au reſte, l'obſtacle que le Cardinal m'exhortoit de lever ne ſubſiſtant plus, & Mr. le Blanc, fort de mes amis, étant très éloigné de vouloir faire la moindre peine à ceux qui m'appartenoient; on accorda au Chevalier de Montgon la grace qu'il deſiroit, & dont il ſut mal profiter, comme j'aurai bientôt occaſion de le dire.

Ayant remis à prendre congé du Comte de MORVILLE juſqu'à ce que je fuſſe à Paris, j'allai le chercher à l'Hôtel d'*Armenonville*. Il me renouvella à cette occaſion les mêmes proteſtations d'amitié, & de l'interêt qu'il prenoit à mon ſort, qu'il m'avoit toujours faites. Je lui tins alors ma promeſſe, en l'informant de pluſieurs particularités qui concernoient les affaires que j'avois eues à menager en France. Elles

firent la matiere de notre longue conference : &, à l'exception des motifs ſecrets que le Roi & la Reine d'Eſpagne avoient eus de rendre leur amitié au Duc de Bourbon, j'appris au Comte de Morville comment j'avois menagé cette reconciliation, & l'approbation que le Cardinal avoit donné à ma conduite.

Ce dernier article ne pouvant être éclairci qu'à demi, par rapport à la part que le Cardinal avoit priſe aux deſſeins du Roi d'Eſpagne ; l'étonnement qu'il cauſa au Comte de Morville auroit été juſqu'à l'incrédulité, ſi je ne l'avois diſſipée en lui faiſant voir quelques lettres du Cardinal.

„ Ce que vous me découvrez aujourd'hui, me dit ce Miniſtre, eſt ſi ſingulier, que je n'aurois jamais imaginé qu'il fût poſſible, ni de porter la Reine d'Eſpagne à oublier ſi promptement les ſujets de plainte qu'elle prétendoit avoir contre Mr. le Duc ; ni de faire conſentir le Cardinal, que l'on travaillât à faire revenir cette Princeſſe ; & encore moins, que vous fuſſiez chargé d'une pareille commiſſion. Encore une fois, je ne puis revenir de la ſurpriſe que tout cela me cauſe ; & vous pouvez vous vanter, d'avoir concilié des intérêts entierement contraires, & de vous

être

„ être attiré une confiance du Cardinal,
„ dont vous paroiſſiez aſſurement très
„ éloigné. En un mot, & ſans vouloir
„ vous donner des fauſſes louanges, il faut
„ que vous ayez eu autant de prudence
„ que d'adreſſe, pour faire réuſſir un pro-
„ jet ſi délicat. "

Comme il n'eſt point encore conduit à ſa perfection, repondis-je au Comte de Morville, ſuſpendez votre éloge: & pour que vous connoiſſiez en quoi je le fais conſiſter, voici mon idée. Je voudrois, quand je ſerai arrivé en Eſpagne, faire ſervir la reconciliation de Mr. le Duc avec Leurs Maj. Cath. de moyen à procurer celle de ce Prince avec le Cardinal: dévoiler pour cet effet au premier la permiſſion que l'autre m'a donnée, de menager à Son A. le retour des bonnes graces du Roi & de la Reine d'Eſpagne; &, en devenant ainſi l'inſtrument de leur réunion, engager le Cardinal à m'accorder ſon amitié. Un tel deſſein ne doit pas vous paroître partir d'un cœur ulceré contre le Cardinal; & s'il réuſſiſſoit, je pourrois, ce me ſemble, eſperer de diſſiper les préventions qu'il a contre moi.

„ J'en conviens, me dit le Comte de
„ Morville, ; mais je doute que vous
„ reuſſiſſiez. Vous avez mené notre hom-

„ me plus loin, à coup sûr, qu'il ne
„ vouloit aller : & quand il vous a per-
„ mis de menager la reconciliation de Mr.
„ le Duc avec la Cour d'Espagne, il re-
„ gardoit la tentative comme inutile ; &
„ que sa moderation, n'ayant aucune
„ conséquence, n'aboutiroit qu'à donner
„ à Leurs Maj. Cath. une haute opinion
„ de son desintereſſement & de sa droitu-
„ re. Le succès de vos négociations, s'é-
„ tendant au-de-là de ce qu'il pensoit,
„ l'embarrasse : il lui ôte le prétexte plau-
„ sible qu'il s'étoit menagé, de tenir Mr.
„ le Duc à Chantilli ; & lui impose la
„ néceſſité, ou de laisser appercevoir sa
„ façon de penser à l'égard de ce Prince,
„ ce qu'il voudroit éviter ; ou de le rap-
„ peller à la Cour, ce dont il n'a sure-
„ ment nulle envie. L'alternative est de-
„ sagreable : elle vient de vous, que le
„ Cardinal n'aime point & qu'il a offensé:
„ Comment pourriez-vous, après cela,
„ esperer, qu'il consentît à vous rendre
„ le Mediateur de ses differens avec Mr.
„ le Duc ; & à laisser penser au public
„ qu'il n'a pû les terminer sans vous ? Il
„ n'en fera rien : l'expédient que vous
„ avez imaginé ne sera point du tout de
„ son goût : il ne l'interprêtera pas dans
„ le sens que vous croyez ; il le regardera

„ au

„ au contraire comme une nouvelle ruſe,
„ dont vous vous ſervez pour le preſſer
„ de mettre fin à l'exil de ce Prince,
„ & pour faire valoir votre credit à la
„ Cour d'Eſpagne. Contentez-vous de la
„ bonne œuvre que vous avez faite d'y
„ raccommoder Mr. le Duc ; & ne mêlez
„ en rien vos interêts avec ceux du Cardi-
„ nal. Menagez ſimplement ce qui vous
„ regarde, quand vous ſerez à Madrid ;
„ & tâchez, à tout événement, de vous
„ mettre à l'abri de la pluye. "

Le Comte de Morville me parla enſuite de ſa ſituation. Il commençoit, mais trop tard, à remarquer qu'elle étoit chancellante : & dans l'eſperance de la raffermir, il me pria de lui parer les coups qui pourroient venir de la Cour d'Eſpagne, & de l'informer exactement de l'effet que produiroient mes bons offices.

„ Je compte ſur votre amitié, ajoûta-
„ t-il ; & je n'oublierai jamais ce que
„ vous avez fait juſqu'à préſent pour me
„ la prouver. Je n'aurois pu parvenir,
„ ſans vous, à deſabuſer la Cour d'Eſ-
„ pagne des fauſſes préventions, que les
„ lettres qu'on m'attribuoit fauſſement
„ d'avoir écrites, lui donnoient de mes
„ ſentimens. Achevez de diſſiper l'illu-
„ ſion, en faiſant connoître à Leurs M.

„ Cath., que je n'ai rien plus à cœur „ que de mériter leur bienveuillance & „ leur protection".

Senſiblement touché de remarquer par le ſecret qu'on m'avoit confié, que toute ma bonne volonté & mon zele pour le Comte de Morville alloient être inutiles; je répondis à ce Miniſtre, que je ne deſirois que de trouver les occaſions de lui prouver ma reconnoiſſance & mon attachement. Si je vous ai ſouvent preſſé, lui dis-je, de ne point tant mépriſer les avis que je vous donnois d'obſerver de près les intrigues & les deſſeins de vos ennemis; c'eſt que la part que je prends à ce qui vous regarde, m'a rendu plus clairvoyant ſur vos interêts que vous-même. La conſideration que votre merite perſonnel & votre place vous attire, forme autour de vous un nuage, au travers duquel vous ne voyez qu'imparfaitement ce qu'on trame contre vous. Ce n'eſt point aſſurément mon intention de vous cauſer du chagrin ou de l'inquiétude: mais je ne ſaurois m'empêcher de vous repreſenter encore, que le peril eſt plus prochain que vous ne penſez. Je ſouhaitte ardemment d'apprendre en Eſpagne que vous l'avez évité, & que votre ſituation eſt toujours

la

la même. Quoiqu'il en ſoit, & quelque changement qu'il arrive, comptez qu'il n'en ſurviendra jamais dans la fidele & reſpectueuſe amitié que j'ai pour vous.

Le Comte de Morville m'ayant alors embraſſé, me conduiſit chez le Garde des Sceaux ſon pere. Je reſtai quelque tems avec eux, après quoi je pris congé de l'un & de l'autre. L'Adieu a été éternel, car ils étoient morts quand je revins en France.

Depuis les converſations que j'ai rapportées entre le Maréchal d'Huxelles & moi, j'avois cultivé avec ſoin l'amitié qu'il me marquoit. J'eus avec lui un aſſez long entretien avant de partir de Paris, ſur pluſieurs particularités de mon voyage en France, qu'il avoit ignorées. Il me donna à cette occaſion toutes ſortes de témoignages d'eſtime. On peut voir parmi les lettres qu'on m'a enlevées, comment il s'expliquoit ſur mon ſujet, dans une qu'il me remit pour mon pere; & l'éloge qu'il faiſoit de la maniere dont je m'étois aquitté en France, des commiſſions dont j'avois été chargé.

La veille de mon départ, je dînai à l'Hôtel de *Leſdiguieres* chez le Maréchal de VILLEROI. Après le repas il me fit entrer dans ſon Cabinet, où nous

reſtâmes aſſez longtems ſeuls. J'ai déja dit * combien les conſeils & les avis de ce Seigneur m'avoient été utiles, & la bonne volonté qu'il avoit pour moi. Sûr de ſon amitié, & connoiſſant ſa droiture, je ne lui cachai rien de tout ce que le Cardinal avoit fait pour me deſſervir en Eſpagne, & les pieges qu'il m'avoit tendus. La confidence ne lui déplut point : elle m'en attira une de ſa part dans le même goût, & dont le recit feroit peu d'honneur à la mémoire de cette Eminence, ſi je voulois rapporter pluſieurs faits qu'il me raconta : Mais à Dieu ne plaiſe que je cherche à étayer ma juſtification ſur des épiſodes ou des anecdotes malignes. Je me contenterai de dire, qu'après le détail fort circonſtancié que le Maréchal de Villeroi me fit, des ſujets que le Cardinal lui avoit donnés de ſe plaindre ; détail qui n'étoit pas tout-à-fait conforme aux regles de la charité ; il me dit tout à coup : „ Demeurons en „ là ; car après demain, c'étoit la vieille „ de l'Aſſomption de la Ste. Vierge, je „ veux faire mon bon jour ".

Et moi auſſi, Mr. le Marechal ; repartis-je. Nous n'avons pas laiſſé, ce me ſemble,

* *Tom. IV. page* 78.

ſemble, de fournir un peu matiere à notre examen de conſcience : & ſans la reflexion que vous venez de faire fort à propos, nous aurions bien pu ne nous pas arrêter en ſi beau chemin.

Le Marechal ſe mit à rire. Nous parlames d'autres choſes. Il me combla d'amitié ; & quand je pris congé de lui, il me remit la lettre ſuivante pour mon pere, qui m'eſt trop avantageuſe pour la paſſer ſous ſilence.

LETTRE de Mr. le Marechal de VILLEROI à Mr. le Comte de MONTGON.

A Paris ce 12. Août 1727.

J'AI *differé*, MONSIEUR, *de répondre à votre derniere lettre, juſqu'au tems où Mr. votre fils partiroit. Je vous envoye en même tems la lettre que vous me demandez pour le Prevôt des Marchands de Lion. Je lui recommande de faire rendre juſtice à l'homme pour qui vous vous intereſſez. C'eſt beaucoup que je ſois encore à portée d'être utile à quelqu'un. Sans ce que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, j'aurois eu de la peine à me le perſuader.*

Mr. votre fils laiſſe ici l'opinion la plus avantageuſe de ſa ſageſſe & de ſes talens : & ſi le bonheur répond à ce que ceux-ci ſemblent lui promettre, & qu'il ne trouve point d'obſtacles en chemin, vous aurez certainement tout ſujet d'être content de ſa deſtinée. Je crois qu'il part ſatisfait de moi ; & je le ſuis encore plus de lui : je m'en rapporte à ce qu'il vous dira. Nous avons eu ſouvent relation enſemble. Il eſt parfaitement au fait de pluſieurs choſes qui vous rendront ſa converſation amuſante. Ne le retenez pourtant que le moins que vous pourrez chez vous : ſon intérêt demande qu'il ſe rende le plûtôt qu'il pourra en Eſpagne.

A Dieu mon cher MONTGON. *Je ſuis plus parfaitement qu'on ne peut dire, votre &c.*

J'aurai peut-être occaſion de rapporter dans la ſuite les preuves que ce venerable Seigneur me donna de la continuation de ſon amitié, ſous les noms empruntés dont nous étions convenus enſemble.

Je partis de *Paris* le 13. Aouſt fort tard. Il étoit près d'onze heures du ſoir lorſque j'arrivai à *Melun* ; & je remis au lendemain matin à me rendre à *Villars*. Quand j'y arrivai, le Maréchal de ce nom étoit encore au lit. Il me fit entrer dans ſa Chambre, & nous y reſtames

assez longtems seuls. Il n'y avoit alors chez lui que le Duc de VILLARS son fils, le Comte de BOISSIEUX, ci devant Envoyé du Roi à *Cologne*, & deux ou trois autres personnes. Je dinai avec eux. Au moment que j'étois prêt à monter en chaise pour aller coucher à *Champigni* chez une de mes Tantes, où je voulois passer le jour de l'Assomption, le Maréchal reçut une lettre de la Maréchale de Villars, Dame du Palais de la Reine, qui lui apprenoit que Sa Majesté étoit accouchée ce jour-là entre onze heures & midi, de deux Princesses. Je fus presque le premier qui apprit cette nouvelle à *Fontainebleau* & dans quelques autres endroits où je passai.

Arrivé en *Auvergne*, je trouvai chez mon pére la Comtesse de la ROCHEAYMON & le Vicomte de BEAUME. La premiere étoit venue voir Mesdames de SIEUJAC & de MONTGON ses filles; & l'autre passer une partie de l'Eté dans une de ses terres. Ils me questionnerent fort sur ce qu'il y avoit de nouveau à la Cour quand j'étois parti: & je leur dis, comme à des personnes à qui je pouvois parler avec autant de confiance que de sureté, les changemens qu'on é-

toit à la veille de voir éclore dans le Miniſtere.

Nous ne tardames pas à recevoir des lettres de Paris, qui confirmerent la juſteſſe de ma prédiction. Elles nous apprirent, qu'immédiatement après le retour de Mr. le Chancelier à la Cour, le Garde des Sceaux s'étoit démis de ſa Charge, que le Roi avoit ſur le champ accordée au Préſident CHAUVELIN; & que deux ou trois jours après, le Comte de MORVILLE ayant imité l'exemple de ſon pére, avoit eu pour ſucceſſeur le même Préſident.

Je m'attendois à cet événement; mais je ne laiſſai pas d'y être ſenſible. La Comteſſe de la Rocheaymon, fort amie du Garde des Sceaux & de ſon fils, ne le fut pas moins; & nous écrivimes à ce dernier, auſſi bien qu'à ſon pere, pour leur marquer que nous partagions veritablement leurs peines. Il parut qu'elles furent plus fortes que leur conſtance à les ſoutenir: car Mr. d'ARMENONVILLE tomba inſenſiblement dans un état de langueur, qui épargna auſſi peu l'eſprit que le corps. Le Comte de Morville reſiſta plus longtems; mais à la fin il ſuccomba auſſi, & ſa ſanté dépériſſant

ſant chaque jour, il mourut quelques années après ſa chute.

C'eſt à ce terme où conduiſent preſque toutes les diſgraces. Le credit, l'autorité, & la conſideration dont on jouiſſoit avant de les éprouver, ſont ſemblables à ces feux paſſagers, qui brillent pendant la nuit. Ils s'éteignent tout à coup, & ne font que rendre plus ſenſible l'obſcurité & la ſolitude où ils laiſſent un voyageur.

Après avoir paſſé dix ou douze jours avec mon pere & ma famille, je les quittai pour continuer mon voyage. Les difficultés que j'avois trouvées à traverſer les montagnes d'Auvergne, la premiere fois que j'étois allé en Eſpagne, me déterminerent à prendre la route du *Rouſſillon* & de la *Catalogne*. Celle de *Lion* juſqu'à *Narbonne* n'a rien que d'agréable pour un voyageur: mais depuis cette derniere ville juſqu'à *Perpignan*, le chemin me parut auſſi mauvais que le pays eſt triſte.

Je trouvai à Perpignan le Marquis de FIMARCON, qui commandoit dans la ville & dans la Province. Il m'obligea de loger chez lui, où il me retint deux jours.

Mr. ORRY, depuis Controlleur-Général des finances, en étoit alors Intendant. Il ne s'empreſſa pas moins que le Marquis

Marquis de Fimarcon, à me donner toutes ſortes de marques d'attention & de politeſſe.

A cinq ou ſix lieues de Perpignan, & lorſqu'on a paſſé une petite ville nommée le *Boulou*, on arrive au pied des *Pyrenées*. Elles ſont moins difficiles à traverſer de ce côté-là que de celui de la *Navarre* & de la *Biſcaye*: je les paſſai facilement; & j'arrivai dans un jour à la *Jonquierre*. C'eſt le premier Bourg des terres d'Eſpagne; & depuis ce lieu-là juſqu'à ce qu'on approche de *Gironne*, le païs me parut charmant.

Le Baron d'HUART étoit le Gouverneur de cette derniere Place. Il avoit été averti de mon paſſage par celui qui commandoit à *Figuierre*, où je m'étois arrêté. Il vint au devant moi, & me fit monter avec lui dans ſon caroſſe. Lorſque nous approchâmes de la ville, un Officier de la Garniſon demanda au Baron d'Huart, quand il faudroit faire tirer le canon? La ceremonie me paroiſſant fort ſuperflue, je ne pus m'empêcher de rire: & ſans donner le tems au Baron de répondre, je dis à cet Officier, qui me prodiguoit d'ailleurs le titre d'*Exmo. Señor*, que j'étois infiniment ſenſible à toutes ſes politeſſes; mais qu'étant une Excellence

lence privée & familiere, avec laquelle on pouvoit agir ſans façon, il me paroiſſoit, quand j'entrerois à Gironne, qu'un coup de fuſil, ou même de piſtolet, ſatisferoit parfaitement aux honneurs qu'on devoit me rendre.

L'Officier à qui je parlois, & pluſieurs autres qui ſe trouvoient avec lui, entrerent de bonne grace dans la plaiſanterie. Le Baron d'Huart en fit autant. La connoiſſance fut d'abord faite & la canonade ſupprimée.

On me dédommagea amplement de cette perte, par l'amitié que le Gouverneur, ſa femme, & tout ce qui étoit à Gironne ne marquerent. Ils m'y retinrent malgré moi trois jours, pendant leſquels on me fit voir ce qu'il y avoit de plus remarquable dans la ville & aux environs; & entr'autres le corps de St. *Narciſſe* Evêque de cette ville, qui ſouffrit le martyre ſous l'Empire de *Diocletien*. On diſtingue encore parfaitement la bleſſure qu'il reçut au genoû. Un Chanoine de la Cathedrale me dit, que pendant un tems immémorial, ſon Egliſe avoit une union de prieres & une particuliere relation avec celle du *Puy* en *Velay*; mais que depuis les derniers troubles

troubles ſurvenus en Catalogne pendant la guerre, elle s'étoit interrompue.

Le Baron d'Huart, non content de l'amiable reception qu'il m'avoit faite, vint encore m'accompagner aſſez loin lorſque je partis : & ſur ce qu'on avoit ſouvent badiné du coup de piſtolet où j'avois borné tous les honneurs de mon entrée, j'en fus ſalué en ſortant par le même Officier à qui la propoſition en avoit été faite, & qui vint enſuite avec nous juſqu'au lieu où le Baron d'Huart me mena dans ſon Caroſſe.

De Gironne j'allai à *Barcelone*. Mr. le Marquis de RISBOURG, Grand d'Eſpagne, Colonel des Gardes Wallones, & Viceroi de Catalogne, y demeuroit. Il me fit l'honneur d'envoyer au devant de moi Mr. ſon Neveu, qui me conduiſit au Palais où logeoit ce Seigneur ; & il m'y donna un appartement. Son caractere étoit auſſi reſervé que froid : cependant il ne me témoigna pas moins, pendant mon ſéjour, la politeſſe la plus obligeante.

Je retrouvai dans cette Capitale de la Catalogne *Dom Antonio de* SARTINES, Intendant de la Principauté. J'avois formé avec lui, & avec Made. ſon Epouſe, une étoite liaiſon d'amitié pendant mon premier

premïer voyage à Madrid ; & j'allois ſouvent dîner & paſſer la journée chez eux à *Dona Maria de Aragon*, où il logeoient. Leur ſatisfaction de me voir arriver, fut égale à celle que j'eus de les rejoindre. Ils me menerent à une Maiſon de Campagne qu'ils avoient auprès de Barcelone : & ſoit de leur part, ſoit de celle du Marquis de Risbourg, on me procura tous les agrémens que je pouvois deſirer.

Ce Viceroi me conduiſit à la Citadelle, qui n'eſt pas, dit-on, ſans défauts, quoique regulierement fortifiée. Il ſouhaitta auſſi que j'aſſiſtaſſe à une revue qu'il fit de ſon Regiment des Gardes Wallones, qui me parut auſſi beau que bien compoſé en Officiers : Et malgré toutes mes inſtances pour partir, il voulut abſolument me garder huit jours.

J'avois écrit à Madrid que je paſſerois par la Catalogne ; & je trouvai à Barcelone pluſieurs lettres des perſonnes de ma connoiſſance. Dans ce nombre étoit l'Archevêque d'*Amida*, qui témoignoit un grand empreſſement de me voir arriver. Il m'apprenoit que le Nonce ALDOBRANDINI avoit remis le 13. Aouſt à Leurs Majeſt. Cath. les lettres que le Cardinal m'avoit dit que le Roi leur écriroit, pour les féliciter ſur la naiſſance de

de l'Infant : qu'auſſi tôt après les avoir lues, le Roi d'Eſpagne avoit déclaré publiquement, que ſa reconciliation avec Sa Maj. Très-Chrètienne étoit terminée ; & qu'à l'occaſion de cet heureux événement, les Seigneurs & les Dames qui s'étoient trouvés préſens, avoient eu l'honneur de baiſer les mains de Leurs Maj. Catholiques.

La même nouvelle m'étoit confirmée par d'autres : & le Marquis de MONTELEON, allant à Veniſe, où le Roi d'Eſpagne l'avoit nommé ſon Ambaſſadeur, avec le titre de Miniſtre Plénipotentiaire auprès des Princes d'Italie, avoit laiſſé une lettre pour moi en paſſant à Barcelone, dans laquelle il me félicitoit ſur la gracieuſe reception que l'on me feroit à la Cour d'Eſpagne, où ſouvent ajoûtoit-il, on lui avoit fait l'éloge, mais ſpecialement l'Archevêque d'Amida, des ſervices que j'avois rendus en France.

Tout ce que m'apprenoient ces lettres ; & mon interêt particulier, m'engageant à preſſer mon arrivée à Madrid ; je priai le Marquis de Risbourg de me laiſſer continuer mon voyage. Il ceda à mes inſtances. Je partis de Barcelone le 19. de Septembre, & je pris le chemin de *Montſerrat*, pour viſiter en paſſant une Egliſe

Egliſe que la dévotion à la ſainte Vierge rend fameuſe.

J'abordai à ce Monaſtere par une montée fort longue & pénible. Il faiſoit chaud; & quand nous arrivames vers le midi, mon guide, mes gens, moi & nos montures étions également fatigués. Le Religieux deſtiné à recevoir les étrangers, s'empreſſa à nous procurer les rafraichiſſemens dont nous avions beſoin; & nous en trouvames bien-tôt plus que nous ne voulions ſur la haute montagne où le Couvent eſt ſitué. Les bois, les rochers & les précipices, qu'on voit des fenêtres, au bas deſquels coule le *Lobregat*, rendent le lieu extrêmement ſolitaire. On apperçoit auſſi la mer dans le lointain; & le Religieux qui me conduiſit à une chambre, m'aſſura, que dans les jours bien ſereins on pouvoit découvrir l'Iſle de *Mayorque*.

Après que j'eus diné, on me mena à l'Egliſe & au tréſor. J'y trouvai le Pere Abbé, nommé *Fray Benito* TISON. Il eut l'attention obligeante de me montrer ce qu'il y a de pieux, de curieux & de riche dans l'une & dans l'autre. L'image de la Ste. Vierge eſt faite d'un bois incorruptible & ódoriferant: je m'apperçus de cette derniere qualité en lui baiſant les pieds,

pieds, comme c'eſt la coutume. L'Egliſe eſt ouverte jour & nuit, pour ſatisfaire à la dévotion du grand nombre de Pelerins de differens païs; qui arrivent à toute heure. On a ſoin de la bien éclairer pendant la nuit; & de tems en tems un ou deux Religieux viennent, pour prendre garde qu'il ne ſe paſſe rien que de conforme au reſpect qu'exige un Sanctuaire ſi vénérable.

La Communauté, que je vis au ſervice divin, auquel j'aſſiſtai le lendemain de mon arrivée jour de St. *Matthieu*, me parut conſiderable. Indépendemment des Religieux qui habitent dans le Couvent, il y en a un certain nombre qui reſident dans de petits hermitages, conſtruits ſur des rochers au ſommet de la montagne, ſous la conduite d'un Supérieur qui les aſſemble tous les Dimanches. Ces ſolitaires, ſéparés du commerce des hommes, & preſqu'habitans de l'air, peuvent dire avec l'Apôtre: *Noſtra converſatio in cœlis eſt.* Ils ne laiſſent pas de deſcendre à toutes les Fêtes principales, afin d'aſſiſter à l'Abbaye aux Offices, & aux exhortations que leur fait le Pere Abbé. Celui qui l'étoit alors me parut bien digne, par ſa pieté, ſa douceur & ſon affabilité, de remplir la place qu'il

qu'il occupoit ; & je ne fus pas moins édifié de ſa converſation que de ſes manieres.

On étoit alors aux quatre tems du mois de Septembre : & le Marquis de Risbourg m'ayant regalé d'un panier de beau poiſſon, je priai le Pere Abbé de l'accepter. Il le fit ; mais à condition que je prendrois ma part du préſent, & que je dinerois dans ſon appartement avec quelques-uns de ſes Religieux qu'il invita. Le repas ſe paſſa avec toute la cordialité & la modeſte gayeté, qui convenoit au lieu & aux convives. A l'iſſue du repas, le Pere Abbé me parla d'une affaire que ſa Communauté avoit en France, au ſujet de laquelle il me pria d'écrire à Mr. le Garde des Sceaux. Quelque tems après on m'envoya à Madrid les documens néceſſaires, & j'exécutai ſa commiſſion : mais la réponſe † de Mr. CHAUVELIN

† La voici.

A Verſailles le 1. *Juin* 1728.

J'AI *reçu*, MONSIEUR, *la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le* 17. *du mois paſſé. J'ai eu l'honneur de rendre compte à Sa Majeſté des papiers des Abbé & Religieux de* Mont-

VELIN ne fut pas favorable ; il n'y eut pas moyen de faire changer ce qu'un Arrêt du Conſeil avoit décidé.

Le conſentement que j'avois donné avec plaiſir à la propoſition du Pere Abbé, m'attira une nouvelle preuve de ſon bon cœur. Il m'agrégea aux priéres de ſa Communauté par un Ecrit, comme cela ſe pratique dans certains Ordres : il me regala auſſi de pluſieurs petits préſens de dévotion ; & entr'autres de tant de

Monſerat *qui étoient joints à votre lettre. Il eſt queſtion d'une affaire qui a été murement diſcutée il y a quelques années, & ſur laquelle, comme ils l'accuſent eux-mêmes, il y a eu un arrêt du Conſeil en* 1724. *Vous jugez bien qu'il ne ſeroit gueres convenable de penſer à y apporter aucun changement. En tout autre cas je ſerois ravi de vous faire connoître mes égards pour votre recommandation.*

Je vous ſuis véritablement obligé de m'avoir confirmé, par des avis auſſi ſûrs que les vôtres, le bon état où ſe trouvoit Monſeigneur le Prince des Aſturies *au départ de l'ordinaire du* 17. *May. Je vous en fais mes ſinceres remerciemens ; & je vous aſſûre que je vous honore* MONSIEUR, *plus parfaitement que perſonne.*

Signé CHAUVELIN.

NB. Quand cette lettre me fut écrite, le Prince des *Aſturies* avoit la petite verole.

de differentes ſortes de croix que font les ſolitaires de la montagne, qu'il ſembloit que la divine Providence voulût m'annoncer toutes celles qu'elle me deſtinoit en Eſpagne & pendant le cours de ma vie.

Je paſſai le reſte de la journée avec ces bons Religieux. Le lendemain le Pere Abbé me donna ſa mule pour deſcendre la montagne, avec un guide qui nous fit prendre un chemin beaucoup plus doux que celui par lequel nous étions montés. Et quand j'arrivai à *Igualada*, où j'avois laiſſé ma chaiſe, je trouvai une petite caiſſe pleine de bouteilles de vin de *Sichez*, que le Pere Abbé me fit remettre par un Domeſtique de la maiſon qui nous avoit précedé.

Le 23. Septembre je me rendis à *Lerida*. Cette ville eſt dans une jolie ſituation ſur la *Segre*. Le Château eſt avantageuſement placé ſur une montagne, bien fortifié, & n'eſt gueres acceſſible que du côté de la Ville. Le fameux Prince de CONDE' fut obligé de lever le ſiege de cette Place ſous le Regne de LOUIS XIV.: & ce ne fut pas ſans beaucoup de difficultés que le Duc d'ORLEANS la prit, lorſqu'il commandoit en 1707. l'Armée des deux Couronnes contre celle de l'Empereur. Mr. CROOM Officier

Officier Irlandois, en étoit Gouverneur dans le tems que j'y paſſai.

Le jour de mon arrivée étant celui où l'on celebroit l'anniverſaire de la naiſſance de M. le Princes des *Aſturies*, à préſent Roi d'Eſpagne, M. Croom donnoit un grand ſouper aux Dames & aux Officiers, auquel il m'invita. Un petit accident dérangea l'ordre & la ſymetrie du deſſert. On gardoit dans la maiſon un Faon apprivoiſé : les Domeſtiques l'ayant laiſſé entrer dans la ſalle où l'on ſoupoit, chacun s'empreſſa à lui donner du pain : il s'étoit approché d'une Dame, qui s'amuſoit à le faire manger ; mais tout-à-coup prenant la nape, il l'entraîna avec tout ce qui étoit deſſus : ce qui cauſa un deſordre dans l'aſſemblée, qui auroit fait rire de l'avanture, ſi quelques habits tachés, & pluſieurs porcellaines ou bouteilles caſſées, n'avoient un peu moderé la joye.

Je fus de Lerida à *Sarragoſſe*. Cette ville, que l'*Ebre* traverſe, eſt la Capitale du Royaume d'Arragon. L'Archevêque, *Dom Blas de la* TRINCHERIA, qui commandoit en l'abſence de *Dom Lucas* SPINOLA, Marquis d'*Alconcher*, & *Dom Manuel Diaz de* ARZE Intendant, s'empreſſerent à me regaler ; & les deux derniers

derniers me firent voir ce qu'il y a de curieux dans la ville. On travailloit à perfectionner la fameuſe Egliſe *de nueſtra Señor del Pilar*, mais avec plus de magnificence, à ce qu'il me parut, que de goût. Un des Chanoines me montra les offrandes riches & abondantes, que pluſieurs Rois & particuliers ont fait à la Ste. Vierge. Je remarquai entr'autres un eſpece de colier de la Toiſon d'or, mais fort different de ceux de cet Ordre tels qu'on les voit à préſent : On l'avoit deſtiné pour le Roi PHILIPPE IV. ; la délicateſſe ſinguliere de l'ouvrage le rend digne de curioſité. On fait voir auſſi dans une Chapelle ſouterraine d'une autre Egliſe, un puits rempli de Reliques de ce nombre infini de Martyrs de l'un & de l'autre ſexe, qui ſouffrirent la mort à Sarragoſſe ſous l'Empire de *Dioclétien* : Il ne s'ouvre que pour des Princes ou pour des Cardinaux ; & ce lieu eſt en grande vénération dans la ville.

Depuis Sarragoſſe juſqu'à *Madrid* le chemin eſt auſſi ennuyeux qu'incommode. Les mauvais gîtes qu'on trouve, & le païs montueux & deſert qu'on traverſe, ne donnent aucun deſir au voyageur de s'arrêter. On rencontre cependant auprès de *Daroca* une aſſez jolie vallée. Les

fruits qu'elle produit dans la saison sont fort estimés, sur-tout les *Pavies* que les Espagnols appellent *Mellocotones.*

Les auberges de Madrid étant à peu près aussi mal-propres que ce qu'on appelle sur la route *las Pausadas*, j'avois écrit à Mr. *Brethous* riche Banquier françois établi dans cette Capitale, pour avoir une Chambre un peu passable jusqu'à ce que j'eusse pu louer une maison ; & je l'informai en même tems du jour de mon arrivée. Il vint obligeamment m'attendre à une lieue ou deux de Madrid. Nous y dinames ensemble ; & il me conduisit ensuite dans sa maison, où il me fit prendre un logement.

Les liaisons que Mr. Brethous entretenoit avec differentes personnes de la ville, l'avoient mis au fait de ce qui me regardoit. Il m'apprit que mon retour en Espagne faisoit le sujet de toutes les conversations, & de l'attention du public ; & qu'en général on s'expliquoit sur mon sujet d'une maniere avantageuse.

Le soir de mon arrivée j'écrivis un mot à Monsieur STALPART, pour lui en faire part. J'ai déja eu occasion de parler de lui dans ces Mémoires, & de faire remarquer que l'amitié qu'il me témoignoit, m'avoit engagé à lui marquer une

une ſorte de confiance. Il vint auſſi-tôt qu'il eut reçu mon billet. Sa femme & lui voyoient ſouvent pluſieurs Camariſtes de la Reine, & certains François ou Irlandois, grands nouvelliſtes & encore plus intriguans: & je me flattois d'apprendre par ſon moyen pluſieurs petites particularités, dont la connoiſſance m'étoit néceſſaire. Je ne fus point trompé dans mon attente. Notre converſation tomba bien-tôt ſur cet article; & le Sr. Stalpart me confirma ce que Mr. Brethous m'avoit déja dit: ſavoir que le gros de la Nation, & une grande partie de la Cour, paroiſſoient fort prévenus en ma faveur; & que la ſatisfaction que Leurs Maj. Cath. avoient de ma conduite étoit généralement connue.

„ Vous ſerez, ſelon ce qu'il m'eſt reve-
„ nu, ajouta-t-il, fort bien reçu à *St.*
„ *Ildephonſe.* Il n'y a point d'employ con-
„ ſiderable qu'on ne vous deſtine. Tout
„ Madrid vous place dans le Miniſtere:
„ & je ſai que ce dernier point cauſe une
„ vive inquietude aux deux freres*. A l'é-
„ gard des Marquis DE LA PAZ & DE LA

 „ COM-

* *Dom Joſeph* PATIÑO & le Marquis de CASTELAR D.

„ COMPUESTA ils ſont plus tranquil-
„ les, & ſouhaittent votre amitié : c'eſt au
„ moins ce que j'ai ouï dire à l'Ambaſſa-
„ deur d'Hollande, & au Marquis de
„ MONTELEON avant qu'il partît.
„ L'Archevêque d'Amida temoigne une
„ grande joye de vous revoir : mais s'il
„ en faut croire certains bruits ſourds,
„ on prétend que Mr. PATIÑO & le
„ Marquis de CASTELARD travail-
„ lent à lui donner de l'ombrage ſur votre
„ compte : Et quoiqu'on diſe juſqu'à pre-
„ ſent qu'il tient bon, & que la recon.
„ noiſſance qu'il vous doit lui impoſe une
„ eſpece de néceſſité d'être dans vos inte-
„ rêts, vous connoiſſez trop bien le ca-
„ ractere du perſonnage, pour le croire
„ capable de reſiſter longtems aux aſſauts
„ qu'on lui donnera. Voila juſqu'où s'é-
„ tendent mes petites lumieres ſur ce qui
„ vous concerne en ce pays. Pour du
„ côté de Paris, toutes les lettres qui en
„ viennent font votre éloge, à l'exception
„ de celles de Mr. le Chevalier *Du Bourk*
„ & d'un Mr. *Colabau*, qui pretendent que
„ vous vous êtes perdu en ce pays-là
„ dans l'eſprit de Mr. le Cardinal de
„ Fleury, pour n'avoir point voulu ſui-
„ vre leurs avis ; & que, pour preuve de
„ ce qu'ils diſent, Son Eminence a pris

„ la

„ la resolution d'envoyer en cette Cour
„ Mr. de ROTTEMBOURG, & de
„ vous ôter sa confiance."

Ils ont leurs raisons, répondis-je, pour s'expliquer de la sorte.

„ Et vous sans doute les vôtres, reprit
„ aussitôt Stalpart, pour ne vous gueres
„ embarrasser de ce qu'ils écrivent. Je
„ vous assure aussi qu'on fait peu de cas
„ de ce qu'ils débitent, surtout le voyant
„ contredit généralement par tous ceux
„ qui parlent de vous. Au reste voila vos
„ lettres, que j'ai retirées depuis que j'ai su
„ que vous étiez en chemin. Vous en
„ trouverez une de Mr. le Garde des
„ Sceaux. Apparemment que Mrs. Du
„ Bourk & Colabau, continua Stalpart
„ en riant, ne l'ont pas encore mis au
„ fait de ce que Mr. le Cardinal de Fleury
„ pense sur votre sujet, & du peu d'utili-
„ té de votre commerce. Adieu, je vous
„ laisse en repos lire vos lettres; & je vais
„ passer chez Mr. l'Ambassadeur d'Hollan-
„ de, pour lui faire part de votre arrivée."

Tout ce que m'avoit dit Stalpart se rapportant parfaitement aux connoissances que j'avois des sentimens du Cardinal, & des moyens qu'il employoit pour ôter au public l'opinion que c'étoit moi seul, qui, pendant mon sejour en France, avoit me-

nagé la reconciliation des deux Rois ; je previs aiſément les embarras que ſa haine, & les menagemens qu'on avoit pour ce Miniſtre, alloient m'attirer : cette conſideration me confirma dans la réſolution d'obtenir, dès que je ferois à *St. Ildephonſe*, une déciſion ſur ma deſtinée, & d'être employé dans quelque Cour étrangere, où je fuſſe à l'abri des artifices du Cardinal, & de la jalouſie des Miniſtres Eſpagnols.

La lettre du Garde des Sceaux, que Stalpart m'avoit remiſe, étoit une réponſe au compliment que je lui avois fait en partant d'Auvergne ſur ſon élevation. Comme elle ſert de preuve de ce que j'ai dit des ſentimens qu'il avoit pour moi, je crois devoir la placer ici, auſſi bien que celle que m'écrivit *Dom Juan Bautiſta de* ZULOAGA ſur mon retour en Eſpagne. On trouvera dans cette derniere un témoignage qui m'eſt trop avantageux pour l'omettre, ſurtout dans la circonſtance où le Cardinal de Fleury mettoit tout en uſage pour decrier mon caractere.

LETTRE

LETTRE de Mr. CHAUVELIN Garde des Sceaux, Miniſtre & Secretaire d'Etat, à Mr. l'Abbé de MONTGON.

JE *ſuis très ſenſible*, MONSIEUR, *à la part que vous voulez bien prendre aux graces dont le Roi m'a honoré : & je ſuis très aiſe ſi vous pouvez vous ſouvenir d'une auſſi ancienne amitié, mais auſſi peu cultivée. Je m'eſtimerois bien heureux, ſi je pouvois me flatter de ſuffire, ſelon mon zele, aux importantes fonctions qui me ſont confiées ; & qui me ſeroient infiniment plus précieuſes, ſi elles pouvoient conduire à reſſerrer de plus en plus les nœuds qu'il faut tâcher de rendre indiſſolubles.*

Je deſirerois bien en particulier, trouver des occaſions de vous convaincre de mes ſentimens pour vous, & à quel point, MONSIEUR, *je vous honore.*

Signé CHAUVELIN.

P. S. J'ai cru ne pouvoir mieux adreſſer ma lettre qu'à Madrid, où je vous crois arrivé.

LETTRE de Dom Juan Bautiſta de ZULOAGA.

Muy Señor mio, y mi eſtimadiſſimo Amigo, no puedo ponderar à V. S. el gozo con que tomo la pluma, yà que por la diſtancia no pueda de palabra, para explicar mi eſpecial complacencia con la noticia que me participa un amigo, de aver llegado V. S. en eſte real Sitio, como lo eſperaba, deſde que el Señor Arzobiſpo de Amida me hizò la honra de participarmelo, avra un mes, en una carta de ſu puño, en que me ponia eſta expreſſion: En todo Setiembre ſe eſpera aqui un grande amigo nueſtro, honra de los Eccleſiaſticos, y de los hombres de bien; *que para mayor ſatisfaccion de V. S. no omitto el poner en eſta las referidas palabras. A V. S. doy mil en-hora-buenas, y deſeo ſaber, ſi hà llegado V. S. con perfecta ſalud, como lo eſpero; pues el amigo que me dà la noticia de ſu arribo es de Madrid, y no me dize mas que la llegada de V. S. à eſte ſitio, y la de un Miniſtro del Rey de* Cerdeña. *Doy-me tambien la en-hora-buena de tener V. S. en Eſpaña, que lo hè deſſeado mucho, y pedido à nueſtro Señor; pues tengo por muy importante, aſſi à eſta nacion, como à otros fines de conſideracion, el que V. S. aſſiſta*

assista en nuestra Corte, con la satisfaccion que me prometto, assi de los Reyes, como de los Ministros mas allegados à sus Magestades. Yo so muy inutil en todas partes: pero si por aca puedo à V. S. servir de algo, sabe V. S. mi obligacion, y reconocimiento à sus especiales honras, que nunca las podrè olvidar. Y lo que aora suplico à V. S., es que si huviera algo de nuevo que se puede communicar, y no quiziere V. S. escrivirme en derechura, le hè de merecer, que se lo diga al amigo Dom Carlos de ARIZAGA; *ò avisarme en un papel à parte, sin firma de V. S., quien perdonarà esta licencia, à que me atrevo por la satisfaccion que tengo del favor de V. S., à quien nuestro Señor conceda muy perfecta salud: el acierto que deseo para su mayor honra, gloria, y aumento de las dos Monarquias.* Cadiz, *y* Setiembre 29. *de* 1727.

MUY SEÑOR MIO,

de V. S. muy favorecido servidor,
y obligado amigo, y Capellan.
Dom Juán Bautista de ZULOAGA.

Le soir de mon arrivée j'écrivis à l'Archevêque d'Amida pour lui en faire part; & qu'aussitôt que j'aurois pris certaines mesu-

res pour avoir une maiſon à Madrid ; je me rendrois à *St. Ildephonſe*, où la Cour ſe trouvoit alors. J'ajoûtois qu'un jour ou deux ſuffiroient à l'arrangement de mes affaires.

Dès qu'on me ſût à Madrid, j'y reçus la viſite ou des complimens, de preſque toutes les perſonnes conſiderables. J'appris que le Nonce & l'Ambaſſadeur d'Hollande étoient dans cette Capitale ; & je commençai par rendre mes devoirs au premier. Il me retint à dîner, & me confirma tout ce que je ſavois déja par l'Archevêque d'Amida, touchant la maniere dont le Roi d'Eſpagne avoit déclaré ſa reconciliation avec le Roi ſon neveu. Il me montra en même tems les lettres de remercimens que le Cardinal & le nouveau Garde des Sceaux lui écrivoient, au ſujet des ſoins qu'il s'étoit donnés pour réunir les deux Couronnes. Ce Miniſtre me témoigna quelque ſurpriſe, & du mécontentement, de ce que le dernier terminoit la ſienne ſans le *très-humble & très-obéiſſant ſerviteur*, en uſage dans le ſtile ordinaire: mais je lui fis connoître, que les Gardes des Sceaux obſervoient la même étiquette ſur cet article que le Chancelier, & ne ſe ſervoient de ce protocole qu'avec les Princes du ſang ; & qu'il ne devoit par conſéquent

quent

quent attribuer l'omiſſion qui l'avoit bleſſé, à aucun manque de conſideration pour ſa perſonne ou pour ſon caractere.

Le Nonce me communiqua auſſi tout ce que Mr. MASCEI lui diſoit d'obligeant ſur mon ſujet. Il m'aſſura en même tems, que je pouvois être certain d'être bien reçu de Leurs Maj. „ Vous avez „ auprès d'Elles, ajoûta-t-il, un ami en „ la perſonne de l'Archevêque d'Amida, „ à qui vos interêts paroiſſent fort chers, „ & qui n'oublie pas votre généreux pro„ cedé, & le ſervice important que vous „ lui avez rendu en France. "

Paſſant de là à ce qui s'étoit paſſé à la Cour de France pendant le ſejour que j'y avois fait, & à la ſituation où ſe trouvoient les affaires générales, Mr. ALDOBRANDINI me dit, qu'il étoit ſurpris que Mr. le Cardinal de Fleury envoyât Mr. de ROTTEMBOURG en Eſpagne; puiſque je pouvois auſſi bien, & mieux que lui, exécuter la commiſſion dont il étoit chargé.

Le Nonce pouvoit avoir quelque connoiſſance des ſentimens du Cardinal de Fleury à mon égard; & l'envie de découvrir comment je prenois la préference, lui dictoit peut-être cette reflexion. Je répondis à ce Prélat, que la Cour de France me

regardant comme un homme attaché au ſervice de Leurs Maj. Cath., il ne convenoit point qu'elle me chargeât de menager des affaires auprès d'Elles, qui paroiſſoient oppoſées à leurs vues. Il eſt naturel, continuai-je, qu'elle donne ce ſoin à un Miniſtre François, ou à votre Excel., qui eſt déja au fait de ce dont il ſagit, & aux bons offices de laquelle on eſt en partie redevable en France, du ſuccès des négociations qui duroient depuis ſi longtems.

Au ſortir de chez le Nonce je me rendis chez l'Ambaſſadeur d'Hollande. Je n'avois pas eu d'auſſi étroites liaiſons avec lui pendant mon premier voyage en Eſpagne qu'avec Milord HARRINGTON; *mais* je le voyois pourtant fréquemment. Il m'avoit toujours donné des marques ſingulieres d'eſtime; & j'avois vu d'ailleurs, entre les mains du Comte de MORVILLE & de Mr. WALPOLE, pluſieurs lettres de ce Miniſtre, dans leſquelles il parloit fort avantageuſement de moi, juſquà leur propoſer de me faire nommer Ambaſſadeur de France en Eſpagne.

Il me reçut avec autant de politeſſe que d'empreſſement: & ſur ce que je débutai par le remercier des bons offices qu'il m'avoit rendus en France, il me répondit obligeam-

obligeamment, qu'il auroit fort desiré qu'ils eussent produit ce qu'il avoit conseillé. „ Mais j'ignorois alors, ajoûta-t-il, „ que Leurs Maj. Cath. vous avoient en„ gagé à rester en ce pays : & quoique je „ fusse persuadé, quand vous partites, „ qu'Elles vous chargeoient de quelque „ commission pour la Cour de France, „ je vous regardois cependant comme un „ Ministre secret de cette derniere ; & je „ souhaittois de vous attirer ici une se„ conde fois, avec un caractere qui cor„ respondît à la reconnoissance qu'on doit „ avoir de vos services. Ce n'est que de„ puis peu qu'on sait positivement les „ vues que Leurs Maj. Cath. ont sur „ vous, & que le public est instruit d'u„ ne partie des misteres de votre voyage."

A la suite de ceci Mr. WANDER MEER m'assura, qu'il commençoit à s'ennuyer de toutes les difficultés que faisoit la Cour d'Espagne, à consentir que les Préliminaires fussent exécutés. „ On „ devoit les prévoir, me dit-il, avant de „ se presser de les signer ; & Mr. le Car„ dinal de Fleury connoissoit assez cette „ Cour, pour devoir s'assurer d'un consen„ tement de sa part, qui le mît à l'abri „ des inconvéniens qu'il éprouve."

Ceux

Ceux qui reſultoient, repliquai-je, de laiſſer traîner en longueur la négociation qui ſe paſſoit à Vienne, ont paru encore plus grands. Il falloit profiter de l'heureuſe diſpoſition où l'on avoit mis l'Empereur. En la laiſſant refroidir, les difficultés couroient riſque d'augmenter. Le moment d'entrer en Campagne étoit venu: on craignoit, ſi les hoſtilités commençoient, de n'être plus maître de les arrêter: Et comme les Préliminaires, outre cet avantage, en procuroient un autre très eſſentiel, qui étoit d'annuller en quelque façon le Traité de Vienne; on a cru que c'étoit beaucoup de parvenir à ce but, & de mettre l'Empereur dans la néceſſité de nous y faire arriver également de ce côté-ci.

„ Il ne remplit qu'à demi cette attente „ reprit Mr. Van der Meer. Je ſoupçonne le Comte de Königſeg & le Marquis de la Paz de vouloir traîner les „ diſcuſſions en longueur: le premier, „ pour conſerver l'aſcendant qu'il a pris „ en cette Cour, dont la ſienne tire un „ bon parti: & l'autre, pour ſe conſerver le credit que ſa complaiſance pour „ le Miniſtre Imperial lui donne, & qu'il „ regarde avec raiſon comme un mauvais „ titre pour meriter quelque part dans la „ confian-

„ confiance de la France. L'arrivée d'un „ Ambaſſadeur du Roi Très-Chrêtien, eſt „ une époque qui les embaraſſe tous „ deux. Au reſte ils ne ſont pas les ſeuls „ dans l'inquietude : & ceux qui, pour „ s'accommoder aux conjonctures, s'é- „ toient livrés au Comte de Könikſeg, ne „ ſeroient pas fachés d'avoir un peu de „ tems, pour ſe détacher imperceptible- „ ment de lui, ſans qu'un Miniſtre du „ Roi Très-Chrêt. fût ſi-tôt témoin des „ meſures qu'ils veulent prendre. "

Le voila pourtant qui arrive, repartis-je: & ſi les perſonnes dont vous me parlez ſe ſont flatées de faire diſſiper leur attachement pour la Cour Imperiale par une tranſpiration inſenſible, je crains fort que Mr. de Rottembourg ne la convertiſſe en une criſe peu favorable à leur ſanté.

„ Je ſuis fort de votre ſentiment, re- „ pondit le Miniſtre Hollandois ; & je „ vous promets que nous ne tarderons „ pas de voir en ce païs, des ſcenes ſingu- „ lieres & divertiſſantes. Mr. le Cardinal „ de Fleury a fait très ſagement, d'en- „ voyer un homme qui puiſſe éclairer de „ près les démarches du Miniſtere de cette „ Cour, & preſſer une concluſion. Je „ ne ſai comment Mr. de Rottembourg „ penſe, ni quel eſt ſon caractere : mais

„ je

„ je ſuis informé par Mr. PESTERS, „ que mes maîtres ont chargé de leurs „ affaires en France, & par Mr. WAL- „ POLE, que Son Em. eſt fermement „ reſolue de ne ſe point relacher ſur l'ex- „ act accompliſſement des Préliminaires ; „ & que Mr. de ROTTEMBOURG „ aura ordre d'agir en tout de concert „ avec moi ".

Je ſuis d'autant plus perſuadé de ce que vous m'apprenez, dis-je à Mr. Van der Meer, que j'ai ſu par Mr. de Morville avant ſa chute, & par Mr. Walpole, que les deux Cours de France & d'Angleterre étoient également ſatisfaites de la ſageſſe & de l'habileté avec laquelle Votre Excel. a menagé leurs interêts en Eſpagne, depuis la ſignature des Préliminaires : & c'eſt de tout mon cœur que je la félicite ſur les lettres de remerciemens que je ſai qu'Elle a reçues de la part de Leurs Maj. Très-Chrêt. & Brittannique. Il eſt bien flatteur pour Elle d'avoir la confiance de deux ſi grands Monarques, & de les voir également contens de la prudence avec laquelle Elle continue de la meriter.

L'Ambaſſadeur fut très ſenſible à mon compliment ; & me parlant avec plus d'ouverture, il me dit avec en ſourrire

dont

dont je compris le ſens : „ Comment „ vous êtes-vous ſéparé du Cardinal ? "

Ni bien ni mal, repris-je ſur le même ton. Je crois ne devoir point aſpirer à poſſeder ſa confiance : je crois auſſi n'avoir rien à craindre de ſa part.

„ Ne ſoyez pas tout-à-fait ſi certain „ de ce dernier article, repliqua l'Am- „ baſſadeur : & comme je vous honore „ & fais profeſſion d'être de vos amis, „ je crois devoir vous avertir, que je ſais „ de bonne part, que Mr. le Cardinal „ de Fleury ſe méfie de vous, & qu'il „ a ſu le faire connoître ici. J'ignore ſi „ c'eſt par la Ducheſſe de St. Pierre, „ par le Pere L'Aubruſſel, ou par tel „ autre qu'il vous plaira, que ce petit bruit „ commence à ſe répandre : mais ſure- „ ment il exiſte ; & l'on ſe dit à l'oreil- „ le que vous n'êtes pas trop contens „ l'un de l'autre. Mr. Peſters ni Mr. „ Walpole ne m'ont pourtant rien écrit „ là-deſſus. Le premier ne vous a point „ vu à Paris ; & je ne ſuis pas ſurpris, „ par conſéquent, qu'il n'aye fait aucu- „ ne attention à ce qui vous regarde ; „ mais pour l'autre, avec lequel vous „ étiez en grande relation, je m'attends, „ ſi l'avis que je vous donne a quelque „ fondement, qu'il me l'apprendra ; &

„ vous

„ vous pourrez dans peu me trouver „ mieux inſtruit que je ne vous le pa- „ rois peut-être aujourd'hui ".

Vous commencez à ne l'être pas mal, répondis-je ; & je ne vous cache point, que je crois avoir des ſujets eſſentiels de me plaindre du Cardinal de Fleury. Je vous les expliquerai en tems & lieu : & puiſque vous avez la bonté de vous interreſſer à ce qui me regarde, faites moi part de ce qu'il vous reviendra ſur ce que nous diſons, ſoit de cette Cour, ſoit de celle de France. Les lumieres que vous me donnerez, me ſeront, comme vous pouvés l'imaginer, fort utiles pour me conduire : & ſans vouloir entrer avec vous à préſent dans un détail qui nous méneroit trop loin, ayez aſſez bonne opinion de moi, pour croire que je ſuis très éloigné de ſonger à aigrir les choſes par aucune recrimination; que je ſouhaitte au contraire de les adoucir, & de faire tomber peu à peu les bruits dont vous venez de me parler.

„ La reſolution eſt digne de vous, re- „ pliqua l'Ambaſſadeur ; & je vous l'au- „ rois conſeillée ſi je ne vous la voyois „ prendre. Quelque bien fondés que je „ croye vos griefs contre Mr. le Cardi- „ nal de Fleury, il eſt auſſi facheux que

„ dan-

„ dangereux de s'attirer à dos un Minif-
„ tre ſi puiſſant, & dont tant de gens ſont
„ interreſſés à juſtifier les ſentimens & les
„ démarches. Vous faites à merveille de
„ diſſimuler, & de laiſſer inſenſiblement
„ diſſiper le nuage. Au reſte, comptez que
„ votre retour excite l'attention de beau-
„ coup de perſonnes en ce pays, & prin-
„ cipalement celle des Miniſtres. Ce que
„ les uns & les autres ſoupçonnoient des
„ deſſeins qu'on avoit ſur vous quand vous
„ nous quittates pour aller en France,
„ s'eſt débrouillé depuis quelques mois.
„ Tout le monde ſait, en Eſpagne com-
„ me à Paris, combien vous avez travaillé
„ à la reconciliation des deux Couron-
„ nes, & de quelle utilité a été votre
„ voyage pour la terminer. Le public eſt
„ curieux de voir à préſent, ce qui re-
„ ſultera d'avantageux pour vous de la
„ ſatisfaction qu'ont Leurs Maj. Cath.
„ de vos ſervices. En un mot, vous
„ ſavez mieux que moi, que ceux qu'on
„ croit à portée de remplir certaines pla-
„ ces dans les Cours, n'y ſont jamais
„ regardés indifferemment ".

Convaincu de l'importance des avis que me donnoit l'Ambaſſadeur d'Hollande, je lui témoignai à quel point j'étois ſenſible à l'amitié qu'il me marquoit: &

pour

pour l'entretenir dans ces ſentimens par ma confiance, & ne le point laiſſer prévenu que j'euſſe donné au Cardinal de Fleury quelque ſujet légitime de me vouloir du mal ; je lui racontai ſuccinctement les ſoins que je m'étois donnés, pour attirer à cette Eminence l'eſtime & la correſpondance de Leurs Maj. Cath., qu'Elle avoit tenté très inutilement d'obtenir avant mon arrivée en France ; & l'uſage qu'Elle avoit auſſi-tôt cherché d'en faire à mon deſavantage.

L'Ambaſſadeur parut m'écouter avec attention & plaiſir. Il me repeta, qu'il m'exhortoit fort à perſeverer dans l'intention où j'étois, de diſſimuler mon mécontentement, pour ne point envenimer la playe. „ Et d'ailleurs, me dit-il, ce „ que je viens de rapporter des bruits „ qui courent de votre meſintelligence „ avec le Cardinal de Fleury, n'eſt pas „ encore fort répandu dans le public, „ & ne ſort gueres juſqu'à préſent de la „ ſphere d'un certain nombre de per„ ſonnes. La reception que vous feront „ Leurs Maj. Cath., pourra aiſément „ faire tomber les diſcours qu'on tient, „ & engager même le Cardinal à faire „ paroître pour vous, l'eſtime que vous „ meritez ".

Ma

Ma converſation avec l'Ambaſſadeur d'Hollande, & le peu que Stalpart m'avoit dit, confirmoient parfaitement les ſoupçons que j'avois eu en France des deſſeins du Cardinal. Je compris auſſi, qu'étant devenu un objet d'inquiétude pour les Miniſtres Eſpagnols, le Cardinal ne tarderoit pas d'en être inſtruit, & que l'alliance ſeroit bien-tôt faite entr'eux pour me traverſer. Un pareil concert rendoit ma ſituation auſſi critique que délicate : & plus les raiſonnemens du public, que je n'étois point maître d'arrêter, me plaçoient à un degré d'élevation où je n'avois pas la moindre intention d'arriver, plus il me paroiſſoit vraiſemblable, que l'idée qu'ils donnoient de mon ambition, ne ſerviroit qu'à réunir contre moi tous ceux qui me regarderoient comme un obſtacle à leur fortune. Le préjugé étoit injuſte ; mes vues ſe bornoient à voir ma conduite approuvée par quelque grace convenable à un homme de condition & de mon état: mais la moderation de mes ſentimens n'étoit ſûe que de moi ſeul; & je connoiſſois aſſez l'eſprit & les maximes des Cours, pour ſavoir que le langage que cette moderation dicte, paſſe parmi les Courtiſans pour être de commande: le deſintereſſement leur paroît preſque

preſque toujours auſſi chimerique qu'inutile : peu s'en faut qu'ils n'ayent la même idée de la ſincerité ; & je ne me flattois pas que, dans le jugement qu'ils porteroient de ma façon de penſer, ils fiſſent quelqu'exception en ma faveur ſur ces deux articles. Reduit à me gouverner ſelon le tems & les occurences, c'étoit d'eux que j'attendois les moyens d'éviter les écueils dont j'étois environné ; & tout le plan de ma conduite ſe bornoit, à proportionner ma vigilance aux artifices que j'avois à craindre, & ma fermeté aux difficultés que je ſerois obligé de ſurmonter.

Dès que l'Archevêque d'Amida eut appris mon arrivée, par la lettre que je lui avois écrite, il me fit réponſe ſur le champ, pour me témoigner la joye qu'il avoit de mon retour, & m'exhorter à venir promptement à *Saint Ildephonſe* : non content de cette invitation, on me dépêcha un Courier ; qui me porta une nouvelle lettre de ce Prélat, par laquelle il me mandoit, que, ſuſpendant toutes les affaires qui pouvoient me retenir à Madrid, je me rendiſſe auſſi-tôt à la Cour. L'avis étoit trop obligeant & trop précis pour admettre aucune excuſe. J'informai le Prélat par le même Courier, que

que le lendemain ſans faute ſes ordres ſeroient exécutés.

Lorſque le Courier arriva, pluſieurs perſonnes conſiderables, & d'autres d'une claſſe differente, étoient venues me rendre viſite. L'empreſſement qu'on montroit pour me faire venir à la Cour m'attira beaucoup de complimens de la part de l'aſſemblée, & ne manqua pas d'être bientôt répandu dans Madrid. Je devins encore plus le ſujet de toutes les converſations; & mon arrivée à *St. Ildephonſe* devoit être le prélude de la fortune la plus éclattante.

Je partis, comme je l'avois mandé à l'Archevêque d'Amida, le lendemain que j'eus reçu ſa lettre; & je laiſſai à Mr. Stalpart le ſoin des arrangemens que j'avois commencé à prendre pour mon établiſſement à Madrid. La diſtance de cette Capitale à St. Ildephonſe étant de quatorze grandes lieues, je ne pus arriver que vers les neuf heures du ſoir, à cauſe du mauvais tems qu'il faiſoit, ſur tout en paſſant la montagne de *la Fontfria*.

Je trouvai à *Balſain*, qui n'eſt éloigné que d'environ une petite lieue de St. Ildephonſe, le Marquis DE LA ROCHE Secretaire du Cabinet, qui étoit venu au devant de moi. Je montai dans ſon caroſſe,

roſſe, & il me conduiſit à ſon appartement où je devois loger. Dans la converſation que nous eumes en chemin, il m'apprit que ſi je fuſſe arrivé † de meilleure heure, il avoit ordre de me mener tout de ſuite chez Leurs Majeſt. : mais que la ſanté du Roi n'étant pas encore bien rétablie, ce Prince & la Reine ne me pouvoient parler à l'heure qu'il étoit ; & qu'ainſi ce ſeroit vraiſemblablement le lendemain que j'aurois l'honneur de leur faire la reverence.

Dès

† Afin que mon exactitude & la vérité de ma relation paroiſſe juſques dans les plus légeres circonſtances ; voici l'extrait d'une lettre que Mr. Stalpart m'écrivit à *St. Ildephonſe* en date du 11. Octobre 1727.

Depuis hier matin j'ai appris avec bien du plaiſir votre arrivée à St. Ildephonſe, ſans accident, quoique fort tard, & l'empreſſement qu'on avoit de vous voir. J'ai ſû aujourd'hui une partie de ce que vous fites hier & au moment de votre arrivée ; je veux dire vos démarches, car je ne ſuis pas aſſez ſorcier pour déviner le reſte. Tout cela me paroit d'un bon augure, & j'ai l'honneur de vous en faire mon compliment . . . . . Mr. VANDER MEER *vous ſalue . . . . . La place de* Sto. Domingo *dit que vous devez être premier Miniſtre. Il n'y a point d'emploi qu'on ne vous donne. On eſt en général bien aiſe que vous ſoyez venu* &c.

Dès que j'eus mis pied à terre, j'allai chez l'Archevêque d'Amida. Il me reçut avec les témoignages les plus marqués d'empreſſement & d'amitié : mais comme il étoit tard, qu'il vouloit ſe retirer, & que le Marquis de la Roche m'attendoit à ſouper ; nous remîmes au lendemain la converſation que nous devions avoir enſemble, avant l'audience que me donneroient Leurs Majeſtés.

La nouvelle de mon arrivée s'étant répandue, la Ducheſſe de St. PIERRE & pluſieurs autres perſonnes de la Cour, envoyerent, ſelon l'uſage, me faire leurs complimens ſur mon retour. Je reçus même quelques viſites : & je remarquai parfaitement, tant par les diſcours qu'on me tint, que par les attentions qu'on eut pour moi, que tout ce que l'Ambaſſadeur d'Hollande & Mr. Stalpart m'avoient dit, étoit fort juſte.

Je ne manquai point le lendemain de retourner chez l'Archevêque d'Amida. Il vint au devant de moi dès qu'on m'eût annoncé : & cette politeſſe fut accompagnée des diſcours les plus obligeans, ſur mon exactitude à exécuter les ordres de Leurs Maj., & ſur l'utilité qu'on avoit retirée de mon voyage en France.

„ Vous trouverez, me dit-il, le Roi „ & la Reine auſſi contens de votre zele „ & des preuves qu'ils en ont reçues, „ que vous pouvez le deſirer. Leurs Maj. „ veulent vous parler ce ſoir ; & le Mar- „ quis de la Roche eſt averti de vous „ conduire à leur Audience. Un chacun „ vous revoit ici avec plaiſir ; & les let- „ tres que nous avons reçues depuis votre „ départ de France, confirment la bonne „ opinion que vous y avez laiſſée ".

Après avoir remercié l'Archevêque des ſentimens qu'il me marquoit, je lui rendis compte de pluſieurs particularités concernant les commiſſions dont j'avois été chargé en France, que j'avois *oubliées* ou omiſes d'écrire ; & en un mot de toute la conduite que j'avois tenue. Le Prélat, après en avoir encore fait l'éloge, me queſtionna beaucoup ſur les diſpoſitions où j'avois laiſſé la Cour de France, au ſujet des difficultés qu'on faiſoit en Eſpagne d'exécuter les Préliminaires.

Je répondis d'une maniere à faire comprendre, qu'on ne réuſſiroit pas à gagner le Cardinal ſur cet article ; & qu'il me paroiſſoit néceſſaire de ſe roidir un peu moins qu'on ne faiſoit, contre les propoſitions qui venoient de ſa part.

Cette

Cette matiere me donna occaſion de faire le détail à l'Archevêque, de ce qui s'étoit paſſé entre ce premier Miniſtre & moi, depuis le tems de mon arrivée en France juſqu'à celui de mon départ. J'expoſai dans la plus exacte vérité ma conduite à ſon égard, & la ſienne envers moi: & afin que ma relation ne fût ni obſcure ni douteuſe, je la ſoutins par toutes les preuves que j'avois en main de ce que je diſois.

Vous voyez à préſent, ajoutai-je, à quoi je dois m'attendre de la part du Cardinal de Fleury, & les ſujets que j'ai de craindre la vivacité de ſes ſentimens contre moi. Je ſuis parfaitement convaincu, qu'en ſuivant la bonne foi on peut compter ſur la protection de Leurs Maj.; & que la ſuperiorité de leurs lumieres leur fait aiſément diſtinguer, dans ce qu'on a l'honneur de leur dire, ce qui procede, ou d'un véritable zele pour leur ſervice, ou de l'envie, ou de quelqu'autre paſſion. Mais, Monſeigneur, les Princes les plus éclairés & les plus ſages peuvent-ils toujours ſe garantir d'être ſurpris par des gens, qui ſavent ſi bien déguiſer leur * ambition, leurs vues &

* *Hoc ipſo perniciofior ambitio, quod blanda quædam*

leur malignité? Et croyez-vous qu'il ſoit facile aux Souverains, de ſe mettre à l'abri des préjugés qu'on cherche à leur donner contre quelqu'un, quand on employe pour cela un langage uniforme, concerté, & ſi capable par conſéquent de faire impreſſion? Il n'eſt que trop vraiſemblable, que ſoit en France, ſoit en cette Cour, le Cardinal de Fleury trouvera facilement pluſieurs perſonnes qui ne ſe feront pas grand ſcrupule, pour lui plaire, de ſe rendre les inſtrumens de toutes les mortifications qu'il me deſtine. On n'examinera pas les motifs qu'ils auront de me deſſervir. Mes plaintes deviendront importunes; les menagemens pour le Cardinal plus néceſſaires & plus grands : & je ſuccomberai ſous le poids de l'injuſtice ou de l'envie.

Je compte aſſez ſur votre bienveuillance & ſur votre amitié, continuai-je, pour eſperer que vous m'aiderez à éviter un ſemblable déſagrément. Vous ſavez quels ſont mes deſirs, & que je n'en ai aucun

quædam eſt conciliatricula dignitatum; & ſæpe quos nulla vitia deflectunt, facit ambitio criminoſos... Ut dominetur aliis, prius ſervit, curvatur obſequio, ut honore donetur; & dum vult eſſe ſublimior, fit remiſſior. Ambroſ. lib. 4. in Luc.

aucun qui tende à traverſer ici la fortune de perſonne. Soutenez auprès de Leurs Maj., par vos bons offices, la grace que je perſiſte à leur demander, de m'employer à leur ſervice dans quelque Cour étrangere. Vous m'aſſurez qu'Elles ſont contentes de la maniere dont j'ai exécuté leurs ordres en France : Elles ne trouveront pas moins de zele, de vigilance & de fidélité en moi, à m'aquitter des commiſſions qu'Elles me donneront ailleurs : Et quand on aura décidé de mon ſort, l'inquietude que je cauſe peut-être aux uns ſe calmera ; les intrigues des autres ceſſeront ; & le Cardinal de Fleury ne pourra plus ſi librement m'imputer des vues que je n'ai pas, ni exécuter à mon deſavantage celles que je ſuis perſuadé qu'il cache. C'eſt là, Monſeigneur, vous expoſer mes ſentimens & mes deſſeins avec toute la ſincerité poſſible. Les uns ni les autres ne varient point. Je vous tiens à St. Ildephonſe le même langage que je vous tenois depuis Verſailles : & ſouffrez que je vous ſomme, de remplir ici les mêmes promeſſes que vous m'avez ſi ſouvent réïterées en ce pays-là.

L'Archevêque, étroitement lié avec Dom Joſeph PATIÑO & le Marquis de

CASTELLARD, parut fort content que je ne vouluſſe pas profiter de l'offre qu'il m'avoit faite ci-devant, par ordre de Leurs Maj. Cath., d'une place dans le Miniſtere en Eſpagne, & que je m'en tinſſe toujours à être nommé Ambaſſadeur en quelque Cour. Il me dit que je pouvois compter que cette grace me ſeroit accordée, dès que les difficultés qui retardoient l'ouverture du Congrès étant terminées, il ſeroit queſtion de nommer les Miniſtres que Leurs Maj. jugeroient à propos d'employer auprès des Puiſſances étrangeres.

„ Quand même, ajoûta ce Prélat, „ vous ne ſongeriez pas à être compris „ dans le nombre de ceux ſur qui Elles „ peuvent jetter les yeux; le bien de leur „ ſervice les détermineroit à faire uſage „ de vos talens. On eſt, je vous le pro- „ teſte, dans l'intention ſincere de vous „ contenter: & vous pouvez compter „ ſur l'aſſurance que je vous en donne. „ De mon côté, je ne ſouhaitte rien „ avec plus de paſſion, que de vous „ marquer l'intérêt que je prends à ce „ qui vous regarde, & ma reconnoiſſan- „ ce des obligations que je vous ai ".

L'Archevêque paſſant, de ce dernier article, à m'entretenir des meſures qu'il falloit

falloit prendre pour profiter des bons offices que le Roi consentoit de lui accorder auprès du Pape, me parut un peu mortifié, de ce que Mr. le Cardinal de Fleury ne lui faisoit entrevoir d'en retirer le fruit qu'il esperoit, qu'après la conclusion de la paix. Il ne put s'empêcher de me dire, que je pouvois me souvenir, que quoique Leurs Maj. fussent extrêmement irritées contre la France, lorsqu'il avoit été question d'obtenir qu'Elles consentissent à la nomination de Mr. l'Evêque de Frejus au Cardinalat, Elles s'y étoient pourtant prêtées sur le champ; & qu'il croyoit qu'on auroit pu suivre cet exemple pour ce qui le concernoit.

Ma réponse à cette reflexion fut, que, suivant tout apparence, Mr. le Cardinal de Fleury vouloit, en prolongeant ses esperances, l'engager à favoriser la négociation que Mr. de ROTTEMBOURG venoit entamer; & que cette Eminence se comportoit peut-être avec lui comme certains Précepteurs avec leurs éleves, auxquels ils font entrevoir, qu'après qu'ils auront bien dit leur leçon on leur accordera ce qu'ils demandent.

L'Archevêque entra dans la plaisanterie: & comme le retardement que le Car-

dinal apportoit à l'accompliſſement d'une promeſſe qui l'intereſſoit vivement, lui donnoit un peu d'humeur contre ce premier Miniſtre, il ne diſſimula point ſa ſurpriſe de tous les dégoûts qu'il avoit cherché à me donner; & convint auſſi de l'utilité des précautions que j'avois priſes pour éviter les pieges qu'il avoit voulu me tendre.

„ Diſſimulez pourtant les uns & les autres, continua ce Prélat. Vous voila „ ſéparés tous deux : & n'ayant plus „ rien à diſcuter enſemble, il ne s'agit „ de votre part que de garder exacte„ ment les bienſéances avec cette Emi„ nence, & de ne lui donner aucun juſte „ ſujet de ſe plaindre de vous. Elle tente„ roit vainement de vous traverſer ici ; on „ ſait à quoi s'en tenir : & d'ailleurs ce „ ſeroit marquer une paſſion ſur votre „ compte, dont Elle ne veut pas ſans „ doute paroître ſuſceptible".

Avant que de quitter l'Archevêque, je lui préſentai un grand nombre de lettres qu'on m'avoit données pour Leurs Maj. ; & je lui demandai, s'il vouloit ſe charger de les remettre, ou ſi je devois le faire moi-même quand je parlerois au Roi & à la Reine. Le Prélat me conſeilla de prendre le dernier parti, attendu que ces lettres devoient entrer dans

dans le compte que j'avois à rendre à Leurs Maj. de l'exécution de leurs ordres en France.

Je ſortis de chez l'Archevêque d'Amida fort content de ſes ſentimens : il me parut l'être également des miens. J'étois perſuadé qu'il ne manqueroit pas de rendre à Mrs. PATIÑO & de CASTELARD ce que je lui avois dit, & que ces deux Miniſtres, à qui ma préſence faiſoit ombrage, apprendroient avec plaiſir combien mes vues étoient differentes de celles qu'ils m'attribuoient. La jalouſie eſt une eſpece de contagion univerſelle dans les Cours, qui porte à des excès dont je craignois les ſuites. Je connoiſſois les deux freres, mais ſur-tout Dom Joſeph Patiño, pour être fort livrés à cette paſſion : & ſachant qu'elle empoiſonne les intentions les plus pures, je travaillois, autant qu'il m'étoit poſſible, à mettre les miennes à l'abri de ce venin.

Je trouvai chez les Miniſtres Eſpagnols & chez les principales perſonnes de la Cour, quand je leur rendis viſite, le même accueil que m'avoit fait l'Archevêque d'Amida. Chacun s'empreſſoit à me prévenir par des marques diſtinguées de conſideration & de politeſſe : & pendant

toute la journée l'appartement du Marquis de la Roche, où je logeois, fut rempli de monde.

Le ſoir, vers les ſept heures, nous nous rendîmes ce Marquis & moi chez le Roi: & j'eus alors l'honneur, ſelon l'uſage d'Eſpagne, de baiſer la main à Leurs Majeſtés. Je reſtai ſeul avec Elles pendant plus d'une heure, qui fut employée, non ſeulement à leur faire la relation de tout ce qui s'étoit paſſé en France pendant mon ſejour; mais encore à leur préſenter les lettres du Duc & de la Ducheſſe de Bourbon, & d'un grand nombre d'autres perſonnes de differens états & conditions. Je fis le même uſage de preſque toutes celles que le Cardinal de Fleury m'avoit écrites, & de pluſieurs papiers qui prouvoient la droiture de ma conduite, & le ſuccès des négociations dont j'avois été chargé.

Ce fut la Reine ſeule qui me parloit, & à laquelle je répondois: car pour le Roi, quoiqu'il fut préſent, je ne pus m'appercevoir de l'effet que ma relation produiſoit ſur lui, que par quelques ſourires ou quelques ſignes de tête. Ce Monarque me parut enſeveli, comme on me l'avoit annoncé à Madrid, dans une profonde mélancolie que rien ne pouvoit diſſiper.

diſſiper. Je ne laiſſai pas de remarquer, qu'il étoit touché de l'attachement & du reſpect qu'on conſervoit pour lui en France, auſſi-bien que des preuves que le Duc & la Ducheſſe de Bourbon lui donnoient de l'un & de l'autre dans leurs lettres. Mais cette ſenſibilité ne ſe montroit pendant quelques momens que par une phyſionomie un peu plus ouverte ; & une ſombre triſteſſe reparoiſſoit auſſi-tôt ſur le viſage de Sa Majeſté.

Au reſte la circonſtance étant favorable pour porter ce Prince & la Reine, à déclarer qu'ils avoient rendu leur bienveuillance au Duc de Bourbon, je n'oubliai pas la commiſſion que S. Alteſſe & la Ducheſſe ſa mere m'avoient donnée ; & après avoir repréſenté à Leurs Maj. à quel point cette grace étoit deſirée de Mr. le Duc, & combien les ſuites qu'elle pouvoit avoir ſeroient utiles, je demandai la permiſſion d'annoncer une nouvelle ſi agréable : Mais en même tems je fis obſerver, qu'il étoit pourtant néceſſaire que Mr. le Marquis DE LA PAZ ou Mr. l'Archevêque d'*Amida*, écriviſſent à Mr. le Duc de Bourbon de la part de Leurs Maj. ; & que *Dom Joachim* BARRENECHEA, qui ſe trouvoit ac-

tuellement à Paris, allât enſuite le voir à *Chantilly*.

La Reine conſentit à ma propoſition : & ſur ce que j'inſiſtois que ce fût l'Archevêque qui écrivît plutôt que Mr. de la Paz, attendu que c'étoit par ce Prélat que toutes les relations du Duc & de la Ducheſſe de Bourbon avec Leurs M. avoient paſſées ; la Reine me répondit que j'avois raiſon. „ Mais, dit-elle en „ riant, compoſez la lettre que mon „ Confeſſeur doit écrire : car ſans cela „ il s'en tirera mal ".

Après avoir obtenu tout ce que je demandois ſur cet article, je ne perdis point de vue les menagemens que je devois avoir pour le Cardinal, dans la circonſtance où le prétexte qu'il prenoit, de retenir le Duc de Bourbon à Chantilly, alloit lui être ôté ; & je ſuppliai la Reine d'agréer, que j'informaſſe ce premier Miniſtre de la reſolution que le Roi & Elle venoient de prendre.

Sa Maj. repartit, que je pouvois écrire ce que je jugerois à propos, & qu'au ſurplus Dom Joachim Barenechea n'iroit point à Chantilly ſans faire part au Cardinal de cette démarche.

Ce dernier article me donna lieu de mettre inſenſiblement ſur le tapis pluſieurs

ſieurs particularités des mauvais offices que ce Miniſtre avoit cherché à me rendre. Je remerciai la Reine de la bonté qu'elle avoit eue d'écrire pour moi à Son Eminence ; & je profitai de l'occaſion pour faire une anatomie exacte des deſſeins du Cardinal contre moi, & de leur injuſtice.

Leurs Maj. m'écouterent ſans m'interrompre ; & quand j'eus fini, la Reine me dit en ſouriant ; „ Comment vous „ êtes-vous ſéparés le Cardinal de Fleury „ & vous ? ”

Je répondis, que c'étoit avec beaucoup d'indifference de la part de ce Miniſtre, & ſans aucun chagrin de la mienne.

„ Je le crois comme vous le dites, „ reprit la Reine : & ne vous fiez „ jamais à cet homme-là. ”

Le conſeil venant d'une Princeſſe, qui ſurement ſavoit mieux que moi combien il devoit m'être utile, me fit une vive impreſſion : & ne pouvant douter qu'il ne procedât de la connoiſſance que Sa Maj. avoit de la vivacité des ſentimens du Cardinal de Fleury ſur mon ſujet, je pris la liberté de la prier, auſſi bien que le Roi, de me continuer leur auguſte protection ; & de me faire avertir par l'Archevêque d'Amida, de ce que le Cardinal ou ſes partiſans tenteroient d'inſinuer

d'inſinuer à Leurs Maj. à mon deſavantage ; afin que je puſſe parer les coups qu'ils me porteroient malignement, ou avouer avec franchiſe les fautes qui m'échapperoient.

J'oſe vous aſſurer, Madame, continuai-je, que je deſire uniquement, d'obſerver dans mes paroles & dans mes actions la même bonne foi, que Vos Maj. ont pu remarquer dans la conduite que j'ai tenue en France ; & que ce ſera toujours de la vérité que je tâcherai d'emprunter les armes qui ſeront néceſſaires pour me défendre. Malgré cette précaution, Madame, & le ſincere deſir que j'ai, de ne vouloir à la Cour de Vos Majeſtés, ni traverſer perſonne, ni mettre obſtacle à la fortune de qui que ce ſoit, je dois m'attendre que les bontés dont Vous m'avez honoré m'attireront l'envie de plus d'une perſonne. Les traits qui partent de cette paſſion ſont auſſi dangereux que cachés ; ils n'épargnent que ceux qui paroiſſent entierement mépriſables : & le ſeul moyen que je puis prendre actuellement pour les arrêter, ou du moins pour les ſuſpendre, eſt de ſupplier Vos Maj., de vouloir bien déclarer l'uſage qu'Elles ont deſſein de faire de mon zele pour leur ſervice. Je me

ferai

ferai un devoir de le ſignaler en quelque ſituation que je ſois. Si cependant Elles me permettent de leur expoſer mes vues, j'aurai l'honneur de leur repeter, ce que j'ai ſouvent écrit à Mr. l'Archevêque d'Amida, que je crois être plus propre à exècuter leurs ordres dans telle Cour étrangere où Elles jugeront à propos de m'envoyer, que dans leurs Etats; & moins expoſé, en même tems, aux deſagrémens que Mr. le Cardinal de Fleury & ſes partiſans, chercheront perpetuellement à m'attirer, tant que je reſiderai en ce païs.

La Reine répondit, que je devois compter ſur les bontés du Roi: & qu'étant très contens l'un & l'autre de la maniere dont je m'étois comporté en France, ils étoient dans l'intention de me le faire connoître. „ En attendant qu'on vous „ employe comme vous le deſirez, ajou„ ta cette Princeſſe, voyez ce que nous „ pouvons faire actuellement pour vous."

N'ambitionnant pas plus alors les dignités ou les richeſſes, que je le fais aujourd'hui, je repliquai à la Reine: Que je remettois entierement mon ſort entre les mains de Leurs Majeſtés, & que je ſerois toujours content de ce qu'Elles m'accorderoient: que j'avouois que mon inclination,

tion, jointe à l'eſperance de les mieux ſervir à la Cour de *Turin* qu'en toute autre, me portoit à deſirer, & à demander à Leurs Maj., d'y être nommé Ambaſſadeur; mais que je n'en étois pas moins prêt à aller en tel autre endroit où Elles m'ordonneroient de me rendre, & à me conformer avec autant de plaiſir que de ſoumiſſion à leurs ordres.

La Reine m'aſſura de nouveau que je ſerois content, & que le Roi m'employeroit d'une maniere convenable & ſatisfaiſante.

Le reſte de la converſation ſe paſſa en differentes queſtions que Sa Maj. me fit, ſur l'état où j'avois laiſſé les affaires générales en France; ſur ce qu'on pouvoit attendre du Cardinal de Fleury; & ſur ce que Mr. de ROTTEMBOURG étoit chargé de leur propoſer: A quoi je répondis conformément aux connoiſſances que je pouvois avoir. Sa Maj. me demanda auſſi de quel caractere étoit ce Miniſtre. J'eus l'honneur de lui repliquer, que je n'avois eu que très peu d'occaſions de le fréquenter; mais qu'avant qu'on eût ſongé à l'envoyer en Eſpagne, le Maréchal d'HUXELLES m'avoit parlé quelquefois de lui avec éloge: & que je ſavois encore qu'il en avoit été un peu queſtion pour le mettre

mettre à la place du Comte de Morville ; ce qui ſuppoſoit qu'on avoit bonne opinion de ſa capacité.

Quoique l'audience eût deja été aſſez longue, la Reine ne laiſſa pas de la prolonger. Il fallut l'entretenir de pluſieurs petits détails, qui naiſſoient de ce que je diſois, & de quelques autres particularités qui excitoient ſa curioſité. Je profitai de la bonté avec laquelle j'étois écouté, pour obtenir le rappel * du Comte de MARCILLAC, & ſon rétabliſſement dans le grade de Lieutenant-Général, qu'il poſſedoit avant de retourner en France : J'expoſai

* Voici une lettre que cet Officier-Général m'écrivit, qui ſervira de preuve de ce que j'avance.

Je vais dans ce moment, mon cher Abbé, monter dans ma chaiſe de poſte, & me mettre en chemin pour Madrid. J'ai de l'impatience d'y être arrivé & de vous embraſſer. Il y auroit bien de l'ingratitude en moi, ſi j'étois jamais capable d'oublier les obligations infinies que je vous ai. Rendez moi la juſtice d'être perſuadé, que j'en conſerverai éternellement le ſouvenir.

J'ai mille choſes à vous dire, que je reſerverai juſqu'à notre premiere vue, qui ſera avec l'aide de Dieu vers la fin de Decembre. Je paſſe chez mon pere, où je ne ſerai que 5 ou 6 jours. Bien des perſonnes m'ont chargé de vous faire des complimens. Je vous remettrai en arrivant bien des commiſſions dont on m'a auſſi chargé pour vous.

Je

poſai la ſituation aſſez triſte du Marquis de Pompadour, qui, depuis la mort de ſa femme, ſe trouvoit reduit à un revenu très modique; & l'eſpece de juſtice qu'il y avoit à l'aider, & à recompenſer ſon zele pour Leurs Maj. pendant la Regence du feu Duc d'Orleans: Je repréſentai, qu'il me ſembloit à propos que Mr. le Marquis de la Paz donnât aux differentes perſonnes conſiderables, qui avoient eu l'honneur d'écrire au Roi & la Reine, quelque temoignage

Je vous porte une ceinture de l'Elixir de Garus, *& les réponſes aux lettres que vous m'avez adreſſées. J'aurai l'honneur de vous écrire plus amplement deſſus ma route.*

Mr. le Maréchal de VILLEROI *eſt beaucoup mieux: il ſe fit porter hier ici. Mr. le Cardinal* de FLEURY *fut le voir il y a quatre jours à* Villeroi, *où leur reconciliation ſe fit.*

On me dit hier que Mr. le Duc devoit aller aujourd'hui ou demain à Verſailles *faire la reverence au Roi.*

Le pauvre Comte de SILLERI *eſt mort. Il me faiſoit l'honneur d'être de mes amis. Je le plains du meilleur de mon cœur.*

Adieu, mon cher Abbé; perſonne dans le monde ne vous eſt plus fidelement ni plus tendrement attaché que moi.

A *Paris ce* 31. Novembre 1727.

Signé MARCILLAC.

moignage de la ſatisfaction avec laquelle Leurs Maj. recevoient les aſſurances de leur attachement & de leur reſpect : Enfin je ſuppliai ce Monarque & cette Princeſſe, de me faire rendre les lettres originales du Cardinal de Fleury que je leur avois remiſes, lorſqu'elles ne leur ſeroient plus neceſſaires.

Au ſortir du Cabinet du Roi, je trouvai l'Archevêque d'Amida, avec un grand nombre de Courtiſans, qui tous étoient fort curieux de ſavoir ce qui reſulteroit en ma faveur d'une ſi longue audience. Je le connus d'abord par les diſcours qu'ils me tinrent. Le contentement que je témoignois, & l'incertitude de ce qui le faiſoit naître, ne ſervoient qu'à me rendre de plus en plus le ſujet de l'attention & des raiſonnemens du public.

Le lendemain le Marquis de la Roche m'apprit, comme une nouvelle intereſſante, qu'on s'étoit apperçu au lever du Roi, que ce Prince ſembloit ſortir un peu de la melancolie dans laquelle on l'avoit vu plongé ; & que l'on attribuoit ce changement à la ſatisfaction que lui donnoient apparemment les nouvelles que je lui avois apportées. Ne m'étant pas apperçu, la veille, de ce bon effet de ma relation, je me contentai de répondre, que je partageois

tageois bien ſincerement la joye où l'on étoit, de pouvoir eſperer le parfait rétabliſſement de Sa Majeſté.

Il me revint auſſi le même jour, que la Reine s'étoit expliquée avec eſtime ſur mon ſujet. Une ſeule parole, un ſourire, diſons même un ſeul regard des Souverains, ſuffit pour attirer de la conſideration à leur Cour; & leur rang donne du prix à la plus légere marque de leur bienveuillance. Celle dont la Reine m'honora, ne manqua pas de fortifier l'idée qu'on s'étoit formée du credit que j'allois avoir.

Pendant que cette lueur de fortune éblouïſſoit les Courtiſans, j'oſe dire qu'elle ne faiſoit pas ſur moi la même impreſſion.

Le ſoir de ce même jour, les Marquis DE LA PAZ & de CASTELARD me rendirent viſite. Le premier ſe méfioit de l'autre, & encore plus de *Dom Joſeph* PATIÑO. Il entrevoyoit auſſi, que le Miniſtre de France qu'on attendoit, arriveroit, ſuivant toute apparence, bien inſtruit de ſon étroite liaiſon avec le Comte de KÖNIKSEG; & que tout au moins elle le feroit regarder de Mr. de ROTTEMBOURG comme un ennemi ſecret de la France. Il craignoit ſes mauvais offices : mais il appréhendoit encore

encore plus qu'il ne ſe livrât à Dom Joſeph Patiño ; & que celui-ci, plus adroit & plus fin que lui, & d'une ambition ſans bornes, ne profitât de la reconciliation des deux Rois pour lui enlever la confiance de Leurs Maj. Catholiques. Je m'apperçus aiſément de ſon inquiétude dans la converſation que nous eumes enſemble ; & que, ſuppoſant que le Comte de Rottembourg & moi ſerions fort unis, il tâchoit de m'engager à le prevenir en ſa faveur.

Le Marquis de la Paz avoit de la religion & de la probité ; & je m'étois apperçu en differentes occaſions, que je pouvois faire fonds ſur ſon amitié. Je reçus avec reconnoiſſance les nouvelles marques qu'il m'en donnoit : & pour lui prouver que je les croyois ſinceres, je lui appris ce qui m'étoit tout nouvellement revenu à ce ſujet, tant à Madrid, que par le canal de † *Dom Antonio de* SARTINES : A quoi

† EXTRAIT d'une lettre de *Dom Antonio de* SARTINES, Intendant de la Principauté de *Catalogne*, à Mr. l'Abbé de MONTGON, daté de *Barcelone* le 5. Octobre 1727.

Je vous compte arrivé à Madrid *d'aujourd'hui,* MONSIEUR, *Je ſouhaitte paſſionément que ce ſoit en bonne ſanté, ... J'aurai l'honneur*

quoi j'ajoutai, qu'il devoit compter que je ferois tout mon poſſible, pour ne lui donner aucun lieu de ſe repentir de l'eſtime qu'il me témoignoit.

Ce Miniſtre, après m'avoir remercié, s'ouvrit à moi plus clairement; & ſans me déſigner tout-à-fait *Dom Joſeph* PATIÑO, il me donna aſſez à entendre, qu'il ſe méfioit autant de ſes vues que de ſon prétendu zele pour la France. „ On me feroit „ tort dit-il de confondre mes ſentimens „ particuliers pour la Cour Imperiale, „ avec ceux que la place que j'occupe „ m'oblige à montrer. Leurs Maj. juge„rent à propos de me rendre l'inſtrument „de l'alliance qu'Elles vouloient faire avec „ l'Empereur: j'ai ſuivi leurs ordres & „ leurs inſtructions avec la fidelité & la „ ſoumiſſion qui convenoit, ſans aucu„ ne partialité contre la France. Dom „ Antonio de Sartines, qui vous a écrit, „ le ſait: & je vous proteſte que j'ai „ toujours

de vous dire que le Marquis de la Paz m'a fait aſſurer de ſon amitié, & de l'envie qu'il a de renouer celle que nous avons eue enſemble. Il me paroit auſſi qu'il a grande envie de meriter la vôtre. Oſerois-je vous prier de le voir, MONSIEUR; *& ſans vous donner pour entendu de ce que je vous marque, lui dire que j'ai grande confiance en lui, & lui marquer de votre part quelque ſincerité &c.*

„ toujours desiré la réunion des deux „ Couronnes. J'ai une véritable satis- „ faction qu'elle soit arrivée : & je sou- „ haitte peut-être autant que vous, l'heu- „ reuse conclusion de ce qui retarde l'ou- „ verture du Congrès. Voilà un Ministre „ de France qui nous arrive. Je suis per- „ suadé qu'il ne vient point multiplier les „ difficultés : il peut l'être aussi que ce ne „ sera pas moi qui les ferai naître. "

Je repartis au Marquis de la Paz, qu'on ne m'avoit pas laissé ignorer ses bonnes intentions à cet égard : & j'ajoûtai, que j'étois d'autant plus aise de les connoître, qu'il m'étoit revenu à *Barcelone*, & ensuite à *Madrid*, que plusieurs Ministres Espagnols ne pensoient pas tout-à-fait comme lui ; & que, suivant toute apparence, Monsieur de Rottembourg en seroit averti.

„ Je le souhaitte, reprit le Marquis ; „ & que dans les relations que nous au- „ rons ensemble, je n'aye pas à combat- „ tre des préjugés qu'on a pu lui donner „ contre moi en France, & que l'on ne „ manquera pas de fortifier ici. Quoiqu'il „ en soit, vous m'obligerez de le désabu- „ ser sur cet article. J'obéis à Leurs Maj., „ en gardant envers la Cour de Vienne „ les ménagemens qu'Elles me prescri- „ vent : je me conformerai avec encore

„ plus

„ plus de plaiſir à leurs ordres, lorſqu'il „ s'agira de s'unir ſolidement avec la „ France. ".

Je ne m'attendois gueres à avoir aucune part à la commiſſion dont Mr. de Rottembourg étoit chargé ; & je dis tout naturellement ma penſée au Marquis de la Paz. Mais afin qu'il n'attribuât pas la reſerve que le nouveau-venu obſerveroit, à quelque mécontentement du Cardinal contre moi ; je me ſervis des mêmes raiſons que j'avois employées avec le Nonce, pour faire ſentir les motifs qui avoient engagé cette Eminence à envoyer Mr. de Rottembourg. Le Marquis de la Paz convint qu'ils étoient juſtes.

Dans la ſuite de la converſation, je voulus un peu ſonder ce Miniſtre, alors chargé des affaires étrangeres, ſur le deſſein que j'avois d'obtenir l'Ambaſſade de Turin ; & je lui rapportai ce qui s'étoit deja paſſé dans l'audience que j'avois eue de Leurs Majeſtés : après quoi je le priai de m'accorder ſes bons offices. Il reçut ma propoſition avec plaiſir ; & ſa reponſe fut auſſi polie qu'obligeante.

Je lui rendis auſſi compte de ce que j'avois repréſenté au Roi & à la Reine au ſujet des lettres que j'avois apportées de France ; & je le priai de leur en rappeller le ſouve-

ſouvenir. Il me promit de ne point oublier cet article, & de me remettre les réponſes qu'il feroit, afin que je les envoyaſſe. Je le remerciai de cette attention, qui ne pouvoit que produire un bon effet pour moi en France.

Enfin nous nous ſeparames avec une mutuelle ſatisfaction : & ſur ce que je l'accompagnai, quand il ſortit, avec les égards que ſa place & ſon merite perſonnel exigeoient, il me dit en me prenant la main : „ Laiſſons à part la cérémonie „ françoiſe & tous les complimens. Re„ gardez-moi comme votre ami : trouvez „ bon que je vous croye le mien ; & „ banniſſons d'entre nous une bonne fois „ pour toutes, ce qui ne peut compâtir „ avec cette qualité ".

La Reine ayant ordonné à l'Archevêque d'Amida d'écrire au Duc & à la Ducheſſe de BOURBON, le Prélat me pria de lui porter le modele de ces lettres, à cauſe du peu d'uſage qu'il avoit de la langue françoiſe: & je me conformai à ce qu'il ſouhaittoit. J'informai en même tems leurs Al. de la maniere dont je m'étois aquitté de leurs commiſſions: & n'étant plus queſtion d'uſer d'aucun miſtere ; ma lettre contenoit le détail de la maniere dont le Cardinal avoit conſenti que je travaillaſſe à

faire rentrer Mr. le Duc dans les bonnes graces de Leurs Maj. Cath. Je les priois en même tems, si la conduite que j'avois tenue dans cette occasion, pour concilier leurs intérêts avec les menagemens indispensables que je devois avoir pour le Cardinal, meritoit leur approbation, de ne point laisser ignorer à cette Eminence la justice que je rendois à ses bonnes intentions.

La précaution me parut nécessaire, pour faire voir à ce premier Ministre, que je ne prétendois point lui ravir la gloire d'être, en quelque façon, l'auteur de cette reconciliation. L'attention fut inutile. Le Cardinal resta persuadé, qu'en le forçant en quelque façon à rappeller le Duc de Bourbon à la Cour, je n'avois cherché qu'à le mortifier : & ce grief ne fut pas le moindre de ceux qu'il prétendit avoir contre moi.

Dom Joachim BARRENECHEA alla à Chantilly à son retour de Fontainebleau, où il avoit eu sa premiere audience du Roi & de la Reine, le jour de la Toussaint. Le Duc de Bourbon le reçut avec autant de distinction que de joye. Ce Prince & la Duchesse sa mere m'écrivirent, pour me marquer leur satisfaction du service que je leur avois rendu :

&

& le public parut auſſi approuver ma conduite.

La bienſéance voulant que j'écriviſſe au Cardinal, pour lui faire part de mon arrivée & des ſuites qu'elle avoit eue, je m'aquittai de ce devoir. Les expreſſions de ma lettre étoient exactement combinées avec les égards qu'il convenoit de lui marquer ; & tout autre, moins prévenu, n'auroit pû ſe diſpenſer de voir juſqu'où je pouſſois la délicateſſe. L'article qui concernoit la reſolution que Leurs Maj. Cath. avoient priſe, de déclarer qu'Elles rendoient leur amitié au Duc de Bourbon, contenoit l'éloge de la moderation de cette Eminence : & ſi je me plaignois du refroidiſſement que j'avois apperçu en Elle, c'étoit avec des termes qui ne tendoient qu'à le faire ceſſer, & à faire connoître que je ne croyois point le mériter. Je fis pour cet effet une légere recapitulation de ma conduite en France, de mon exactitude à rendre compte à Son Em. de tout ce qui méritoit ſon attention, & de mon entiere déference à ſes ordres. Enfin je n'épargnai rien pour bannir les préjugés, & pour faire ſucceder à l'animoſité & à la méfiance, l'eſtime & l'amitié.

Je montrai la lettre à l'Archevêque d'Amida, afin d'avoir un témoin de ce qu'elle contenoit. J'eus la même confiance pour le Comte de SALAZAR, que j'avois retrouvé avec grand plaisir à St. Ildephonse. L'un & l'autre l'approuverent; & persuadés qu'elle m'attireroit une réponse favorable, ils me prierent de la leur communiquer quand je l'aurois reçue. Le dernier, qui agissoit avec autant de probité que de candeur, me conseilla d'user en attendant d'une grande circonspection dans ce qu'on pourroit me dire par rapport au Cardinal, afin de ne pas confirmer les soupçons qui commençoient à se répandre, de la froideur & de la mésintelligence avec laquelle nous nous étions séparés.

Pendant les premiers jours de mon arrivée à St. Ildephonse, & avant celle du Comte de Rottembourg, j'eus de fréquentes conferences avec l'Archevêque d'Amida, sur les dispositions de la Cour de France. On comptoit foiblement sur celles du Cardinal, depuis les instances réiterées qu'il avoit faites pour que les Préliminaires fussent exécutés: & l'on craignoit que la commission de celui qu'il envoyoit, ne fût dictée par l'Angleterre, contre laquelle la Cour d'Espagne paroissoit

ſoit fort animée. Pour me prouver que c'étoit avec juſtice, le Prélat m'apprit, qu'on s'étoit plaint tout nouvellement au Cardinal, de l'uſurpation que les Anglois avoient faite de l'Isle de la *Providence*; d'un Fort qu'ils avoient conſtruit ſur les Côtes de la *Floride*; & de la poſſeſſion qu'ils avoient priſe d'une Baye à *Campêche*. Il ajoûta (peut-être avoit-il raiſon) que, depuis la réunion des deux Couronnes, on s'étoit flatté en Eſpagne, de voir les intérêts de Leurs Maj. Cath. prévaloir dans l'eſprit du Cardinal ſur ceux de l'Angleterre; & que cependant il tenoit toujours une conduite entierement oppoſée.

„ Comment allier, continua l'Arche-
„ vêque, les témoignages réïterés, que ce
„ premier Miniſtre a donnés de ſon zele
„ pour Leurs Maj. dans le commence-
„ ment de votre voyage en France,
„ avec l'eſpece de loi qu'il prétend main-
„ tenant leur impoſer d'accepter les Pré-
„ liminaires? C'eſt en vain qu'on lui a
„ fait connoître, avec autant de mode-
„ ration que de confiance, combien les
„ prétentions des Anglois ſur certains
„ articles, & en particulier ſur la reſti-
„ tution du Vaiſſeau *le Prince Frederic*,
„ paroiſſoient injuſtes. Croyez-vous que
„ Mr. de Rottembourg tienne ici le même

 „ langa-

„ langage, & qu'il ne ſe prête pas un „ peu aux juſtes repréſentations qu'on „ lui fera ? Si cela eſt, on auroit pu „ le diſpenſer d'entreprendre ce voyage.

La queſtion de l'Archevêque roulant ſur une négociation dont j'avois tout lieu de croire que l'on m'interdiroit la connoiſſance ; je ne jugeai à propos * d'y répondre, que conformément à ce que j'avois pu obſerver à Paris avant mon départ. Si vous vouliez bien, Monſeigneur, lui dis-je, vous rappeller ce que je vous ai écrit pluſieurs fois depuis la ſignature des Préliminaires, vous verriez que je vous ai annoncé aſſez juſte ce qui eſt arrivé, & les vues dont le Cardinal eſt occupé. Ne vous attendez point à lui en voir prendre de differentes : & ne ſoyez pas ſurpris que, dans le tems où ce Miniſtre vouloit engager Leurs Maj. Cath. à l'écouter, & à recevoir ſes propoſitions, il ait cherché à s'attirer leur confiance, par des expreſſions & des témoignages capables de le conduire à ce but. Il l'a atteint aujourd'hui : il eſt devenu en quelque façon l'arbitre

* La ſuite me fit connoître que ma précaution étoit ſage.

l'arbitre de toute l'Europe : Et flatté de jouer un rolle ſi brillant, & de ſe voir comme le centre où aboutiſſent les interêts des plus grands Souverains, il veut ſoutenir l'ouvrage qui lui procure cette gloire. Vous ne le ferez point changer d'avis : quand je le voyois de près, je vous en ai ſuffiſamment averti. De vous dire après cela ce que Mr. de Rottembourg vient faire en cette Cour, c'eſt ce qui me ſeroit fort difficile. Il y a près de deux mois que je ſuis en voyage ; & pendant ce tems il peut être ſurvenu bien des changemens dans les affaires, qui en auront apporté dans les propoſitions dont Mr. de Rottembourg eſt chargé. Je crois pourtant ne m'écarter pas beaucoup de la verité, en vous aſſurant que ce Miniſtre ne ſe relâchera gueres ſur le fonds de la queſtion ; & qu'il faudra vous retrancher ſur les fruits que vous pourrez retirer ici de votre condeſcendance pour la France & pour l'Angleterre. C'eſt ce que l'Ambaſſadeur d'Hollande m'a confirmé en dernier lieu à Madrid. Tâchez donc, ſi vous m'en croyez, de gagner la France, l'Angleterre & la Hollande, par un peu de complaiſance, Ces trois Puiſſances ſont en état de faire réuſſir efficacément les projets de

Leurs Maj., ſur les Etats qu'on deſtine à l'Infant *Dom* CARLOS en Italie : & ſans leur ſecours il eſt preſqu'impoſſible qu'il ayent un heureux ſuccès. Jamais la Cour de Vienne ne ſe déterminera à les favoriſer : le ſentiment ſur cet article eſt unanime, & vous ne ſauriez trop vous méfier de ſes promeſſes. En un mot, le ſeul bon ſens ſert à faire connoître, qu'un Empereur de la maiſon d'Autriche, ne peut voir, ſans une extrême repugnance, un Prince de celle de Bourbon, devenir le voiſin du Duché de Milan, & des autres Etats qu'il poſſede en Lombardie.

L'Archevêque goûtoit aſſez ce que je lui diſois : mais l'aſcendant que le Comte de Könikſeg avoit pris en Eſpagne, quoiqu'un peu affoibli, étoit encore aſſez fort pour l'intimider, & étouffoit chez lui tout autre ſentiment, que celui de conformer ſes penſées à celles dont il croyoit la Reine occupée : C'étoit la ſeule choſe où on lui trouvoit de la fermeté. Il y a de certains Courtiſans qui ſont toujours dans la dépendance d'autrui, pour en recevoir les impreſſions & les goûts : ils n'ont, pour ainſi dire, rien en propre : on pourroit les appeller des hommes de rapport, des figures à la

la moſaïque. Je puis hardiment aſſurer que l'Archevêque d'Amida étoit de cette eſpece ; & je ne crains point que ceux qui l'ont connu me démentent.

Dans la converſation que j'eus avec le Confeſſeur de la Reine, je l'entretins auſſi des ſujets qui ſe préſentoient en France pour remplir l'Ambaſſade d'Eſpagne, deſquels je lui avois envoyé une liſte. Il m'apprit que c'étoit ſur Mr. de BRANCAS que le choix de Leurs Maj. étoit tombé : & comme j'avois prévenu l'Archevêque en faveur du Duc de VILLARS BRANCAS & du Marquis de BISSY, je demandai avec empreſſement au Prélat, ſi c'étoit donc le premier qui devoit venir en Eſpagne, ou ſon couſin qui portoit le même nom que lui ?

„ C'eſt ce dernier, me répondit-il ; & cela „ par la mépriſe la plus ſinguliere. Voici „ comment la choſe s'eſt paſſée. Sur le „ bien que vous aviez écrit du Duc de „ Villars Brancas, Leurs Maj. trouvant „ dans une liſte de ceux que le Cardinal „ croyoit pouvoir convenir, & qui ſe „ rapportoit aſſez à la vôtre, le nom de „ Mr. de Brancas, ſans ſpecification de ti- „ tre, Elles ne douterent pas un moment „ que ce ne fût le même dont vous aviez „ ſi ſouvent parlé ; & dans cette perſua-

„ ſion Elles répondirent au Cardinal „ qu'Elles le préferoient à tout autre. Au „ moyen de ce conſentement, Son Eminence a interprêté l'intention de Leurs „ Maj. Cath. en faveur du Marquis de „ Brancas, qui avoit déja été Ambaſſadeur en cette Cour. L'éloge qu'Elle „ en a fait enſuite, & ce qui nous eſt „ revenu d'ailleurs de ſa droiture & de „ ſes bonnes intentions, a été cauſe que „ Leurs Maj. n'ont point jugé à propos „ de rien changer".

Le tour de ſoupleſſe que l'Archevêque me découvroit, me parut digne de celui qui l'avoit joué. Avouez, dis-je au Prélat, que Mr. le Cardinal de Fleury a une dextérité non pareille à faire réuſſir ſes deſſeins; & que l'adreſſe, pour ne rien dire de plus, avec laquelle, ſupprimant les differens titres de Mrs. de Brancas, il a fait ſervir la conformité de leurs noms, pour eſcamotter en faveur du Marquis de Brancas l'agrément de Leurs Maj., fait au moins connoître l'excellent uſage qu'il ſait faire des reſtrictions mentales. Après tout, ajoutai-je, le *qui pro quo* ne tire pas à conſéquence. Ce que le Cardinal vous dit à l'avantage du Marquis de Brancas, eſt dans le vrai. Sa vertu eſt auſſi connue que ſa naiſſance: & je

ne

ne doute point que Leurs Maj. ne ſoient contentes de lui.

L'Archevêque, dans la même converſation, me confia qu'il étoit venu des lettres de France, qui donnoient du caractere du Comte de GRAMMONT & du Marquis de BISSY les idées les plus ſiniſtres. Le premier s'étoit trouvé compris dans la liſte que le Cardinal avoit envoyée, & l'autre dans la mienne. Je fus bien aiſe que cette confidence me mit à portée de deſabuſer le Prélat, & de lui faire voir que ce qu'on lui avoit mandé, partoit de la plume de quelques-unes de ces perſonnes, qui, dans les Cours, ſervent ſans ſcrupule l'envie & la paſſion de ceux qui les font écrire.

Parmi les viſites que je fis, je n'oubliai pas la Ducheſſe de St. PIERRE. Je ſavois depuis le premier ſejour que j'avois fait en Eſpagne, qu'elle étoit en relation avec le Cardinal; & qu'elle profitoit de la confiance qu'il lui marquoit, pour s'attirer quelque part dans celle de la Reine. Le public paroiſſoit prévenu que ſes ſoins n'étoient point inutiles; & cette Dame étoit regardée avec l'attention qu'attire ordinairement la faveur. Perſuadé, ſi les bruits qui couroient de ſon credit dans les

deux Cours de France & d'Eſpagne étoient fondés, qu'elle devoit être inſtruite, au moins en partie, des ſentimens du Cardinal pour moi, je m'empreſſai à renouveller mes liaiſons avec elle; & je me propoſai en même tems de les faire ſervir à démêler, à quoi le Cardinal employoit le zele & l'attachement qu'elle affectoit pour ſes intérêts.

On reſiſte difficilement à la tentation de laiſſer entrevoir les témoignages d'eſtime que donne un Miniſtre fameux & tout-puiſſant : elle devient encore plus preſſante quand il les étend juſqu'à faire part de ſes ſecrets : Et pour ſe dédommager en ce cas-là de la fidélité qu'ils exigent, on a grand ſoin que l'air miſterieux & important dont on fait envelopper ſa diſcretion, donne une haute opinion de ce qu'elle cache.

La Ducheſſe de St. Pierre n'étoit point exempte de ce petit retour ſur elle-même : & je croyois avoir des moyens de reveiller ſon amour propre, qu'il ne lui ſeroit pas facile d'appercevoir. Le Cardinal m'avoit aſſez ſouvent parlé d'elle, ſoit pour me queſtionner ſur ſon credit auprès de la Reine, ſoit pour me vanter ſa bonne volonté, ſoit enfin pour découvrir ce que je penſois de cette Dame : mais j'avois répondu

répondu conſtamment d'une maniere ſi naturelle & ſi exempte de toute prévention, que je ne craignois point que ce Miniſtre m'eût compromis avec elle, ni par conſéquent que je lui fuſſe ſuſpect.

Cette aſſurance me donnant une liberté entiere de m'expliquer, il me fut facile d'entretenir la Ducheſſe de St. Pierre, des éloges que le Cardinal m'avoit ſouvent fait de ſon zele, pour contribuer à la réunion des deux Couronnes, & combien Son Emin. l'eſtimoit & faiſoit cas de ſon amitié. Tout cela étoit reçu avec plaïſir. Les détails dans leſquels j'entrois ſe trouvant fondés ſur pluſieurs petits faits, dont la Ducheſſe de St. Pierre étoit inſtruite autant & mieux que moi; elle ne s'ennuyoit point de les écouter: & pour accroître l'idée que je paroiſſois avoir de ſon credit, elle me raconta à ſon tour diverſes particularités de ſes converſations avec la Reine, ou de ſon commerce de lettres avec le Cardinal, que j'étois bien aiſe d'apprendre.

„ Il m'a informé, me dit-elle, du „ choix qu'il a fait de Mr. de ROTTEMBOURG pour venir ici; & en „ me vantant ſa capacité & ſes bonnes intentions, il m'a demandé de l'aider des „ avis que je croirai lui pouvoir être uti-

„ les

„ les pour faire réuſſir la négociation
„ dont il eſt chargé. J'ai ſû également
„ par lui votre départ de Paris, & que
„ nous vous verrions bien-tôt remplir en
„ cette Cour quelque place conſiderable.
„ Il paroit, ajoûta-t-elle, fort prévenu
„ en votre faveur ".

Ce diſcours pouvant être équivoque, je tâchai de démêler dans quel ſens on me le tenoit, & comme je le devois entendre : mais je crus remarquer, que c'étoit ce qu'on vouloit éviter ; & craignant de faire naître ou de confirmer, par trop de curioſité, des ſoupçons que je ne voulois point donner, je m'appliquai à ne montrer que celle qui convenoit.

La Ducheſſe de St. Pierre ne fut pas tout-à-fait ſi maîtreſſe de diſſimuler l'envie qu'elle avoit, de découvrir mes vues: Ses queſtions ſur les graces que l'on me deſtinoit, ou ſur les occupations que j'allois avoir en Eſpagne, s'étendoient aſſez loin. Je ne pouvois pas tout-à-fait les attribuer à l'interêt qu'elle prenoit à ma fortune ; & je m'apperçus aiſément, que quelqu'autre motif mettoit ſa vigilance en mouvement. L'obſervation ſervit à regler mes réponſes, & je parus laiſſer ce qui me concernoit, à la diſpoſition de Leurs Majeſtés.

Au

Au reſte, quoique nous euſſions tous deux deſſein de démêler les ſentimens l'un de l'autre, tout ſe paſſa entre cette Dame & moi avec un air de liberté & de franchiſe, qui ne ſe reſſentoit point du principe ſecret qui nous faiſoit agir. Il n'étoit point tems encore pour elle de prendre parti contre moi. Les projets du Cardinal ne ſe manifeſtoient qu'à demi: on ignoroit encore à quoi Leurs Majeſtés me deſtinoient; & dans l'incertitude où l'on étoit ſur mon ſort, la prudence dictoit de ſe menager avec moi, juſqu'au moment où l'on ſauroit comment on devoit me regarder, & ſi je ſerois à mépriſer ou à craindre.

On ne tardera pas à voir cet eſpece de calme ceſſer; le progrès des meſures que le Cardinal avoit priſes pour traverſer mon établiſſement; & ce que les differentes ſcenes que l'union du Comte de Rottembourg avec la Ducheſſe de Saint Pierre, produiſirent.

Les fréquens éclairciſſemens que j'étois obligé de donner ou de recevoir au ſujet des lettres que j'avois apportées ou que je devois écrire, occaſionnoient pluſieurs conferences entre l'Archevêque d'Amida & moi. C'étoit lui qui recevoit les ordres de Leurs Majeſt. & qui me les commu-

communiquoit. Nous avions ſouvent de longs entretiens enſemble, où regnoit une cordialité mutuelle. Dans une de ces entrevues l'Archevêque parut ſe plaindre, de ce que le Cardinal donnoit au Nonce toute la gloire d'avoir terminé la réunion des deux Couronnes; quoiqu'il fût notoire, dit-il, qu'il n'avoit eu d'autre part à cet ouvrage que celui de préſenter quelques lettres, ou des Mémoires, qui, pour la plupart, ont été rejettés. „ C'eſt vous & moi, ajouta-t-il, „ qui ſeuls avons menagé une négocia- „ tion ſi délicate: & quoique Mr. le „ Cardinal de Fleury m'ait écrit obli- „ geamment ſur ce ſujet, il ſemble „ pourtant, à l'en croire, que c'eſt le „ Nonce qui a tout fait ".

La reflexion de l'Archevêque m'ofrant une occaſion telle que je la pouvois ſouhaitter, de lui dévoiler les vrais motifs qui portoient le Cardinal à s'expliquer de la ſorte, je le priai d'obſerver, que la conduite que tenoit ce premier Miniſtre avec Mr. le Nonce, étoit une ſuite du projet qu'il avoit formé plus de deux mois avant mon départ de France, de bannir entierement de l'eſprit du public l'idée que j'euſſe travaillé à la reconciliation des deux Rois; & de me faire regarder

garder comme un homme livré à une ambition auſſi déplacée qu'exceſſive; uniquement occupé de la ſatisfaire par des intrigues qui n'avoient pu échapper à ſa pénétration, & qui l'avoient déterminé à me regarder avec le mépris qu'inſpire un pareil caractere.

„ L'Archevêque me repliqua, qu'il „ croyoit que je pouſſois trop loin les „ préventions. Je ne ſaurois penſer, a„ jouta-t-il, que le Cardinal ait conçu „ une ſi étrange idée de vous, & qu'il „ travaille à l'établir. Une pareille noir„ ceur ne peut ce me ſemble partir d'un „ Miniſtre, dont on exalte autant la „ moderation : & vous devez prendre „ garde que les ſujets de plainte qu'il „ vous a donnés, ne vous faſſent un „ peu trop groſſir les objets dans votre „ imagination ".

Je n'outre rien, repartis-je; & ſi vous voulez m'écouter, vous conviendrez que, depuis le moment où le Cardinal de Fleury m'a vu venir en cette Cour, malgré les vues qu'il avoit de traverſer ce voyage, il a fait tout ſon poſſible pour le faire interprêter du public, d'une maniere qui me privât totalement de ſon eſtime. En effet, conſiderez, s'il vous plaït, que ce Cardinal a d'abord

bord voulu profiter de la vie retirée que je menois à Paris, pour me faire regarder, lors de mon premier voyage en ce pays, comme un homme, qui, ennuyé de ſa retraite, cherchoit à ſe faire appeller dans une Cour, afin de ſatisfaire ſon ambition ſous une fauſſe apparence de vertu. Devenu enſuite ſeul maître du ſecret de ce qui ſe paſſoit entre le Pere Bermudez & moi, il a ſû, tantôt par des inſinuations, tantôt par des reflexions qui paroiſſoient l'unique effet de ſa feinte amitié pour moi, tantôt par des bruits ſemés à deſſein, enfin par de fauſſes confidences, mettre en garde contre mes ruſes, mes intrigues & mes vaſtes projets d'élevation, non ſeulement ceux qui ne me connoiſſoient que de nom, mais encore les perſonnes qui m'honoroient de leur eſtime.

Arrivé en cette Cour, pourſuivis-je, on ne m'a vu rechercher ni richeſſes ni dignités; & ma délicateſſe là-deſſus eſt allée juſqu'au ſcrupule. J'ai travaillé, avec autant de deſintereſſement que de ſoin, à renouveller l'intelligence entre les deux Cours, & en particulier à menager les intérets de ce Miniſtre pour ſa nomination au Cardinalat. Ai-je apperçu de ſa part le moindre ſigne qu'il me

me fût gré de mes bons offices, &. qu'il approuvât une conduite, qui, vous l'avez vu, Monſeigneur, m'avoit attiré des éloges du Duc de Bourbon, du Comte de Morville, des Miniſtres étrangers qui reſidoient en cette Cour; & j'oſe le dire de la Nation Eſpagnole, accoutumée à ne voir venir à Madrid aucun François, qui ne ſe perſuadât, que le paſſage des Pyrenées donnoit le droit d'aſpirer à la Grandeſſe, ou d'obtenir quelqu'autre diſtinction? A cette indifference le Cardinal n'a-t-il pas joint, depuis qu'il eſt l'unique dépoſitaire de l'autorité royale, toutes ſortes d'artifices, par le moyen de ſes émiſſaires, & par ſon attention à ne m'employer ici en rien, pour deſabuſer inſenſiblement un chacun, qu'il me jugeât digne de la plus petite parcelle de ſa confiance? Et peut-on douter que ce ne fût dans cette penſée, qu'il affectoit de l'accorder en même tems à d'autres? Je n'avance rien, Monſeigneur, que vous n'ayez vu, & dont Mr. le Comte de SALAZAR n'ait été témoin: & vous pouvez vous ſouvenir, que vous m'en avez ſouvent l'un & l'autre marqué votre ſurpriſe, auſſi-bien qu'à notre ami *Dom Juan Bautiſta de* ZULOAGA. C'eſt même par ce dernier

que

que vous m'avez averti des meſures ſecrettes que prenoit cette Eminence, pour affoiblir l'eſtime dont vous m'honoriez, & pour me faire perdre la bienveuillance de Leurs Majeſtés. Vous pouvez aiſément vous rappeller ce que vous eutes la bonté de m'écrire là-deſſus. Quelle interprétation favorable peut on donner à un pareil procedé? Comment l'ajuſter avec la prétendue moderation que l'on croit voir dans ce Miniſtre? Il faudroit en vérité, que le vain éclat qui l'environne eût étrangement ébloui les yeux, & qu'on fût bien déterminé à ſe faire illuſion.

Malgré toute l'injuſtice & toute la paſſion du Cardinal, continuai-je, je n'ai point à me reprocher d'avoir montré moins de zele pendant ſon Miniſtere, pour le ſervice du Roi mon maître & de Leurs Majeſtés. Je me ſuis toujours appliqué à les réunir: & j'ai la ſatisfaction de penſer, que ma conduite, au travers de toutes les difficultés qui ſe ſont préſentées, & des dégouts que le Cardinal me donnoit, a été aſſez ſage & aſſez conforme à mon état, pour meriter votre approbation; pour engager Leurs Maj. à deſirer que j'entraſſe à leur ſervice; & pour reduire en un mot le

Cardi-

Cardinal à ſe ſervir de moi malgré lui, lorſqu'il s'eſt agi de lui attirer l'eſtime & la confiance de Leurs M. C., & de ménager la réunion des deux Couronnes. Vous ſavez comment il a reconnu mes ſervices, & quel uſage il a voulu faire à mon préjudice, des relations que j'ai formées entre Leurs Maj. & lui. Jugez à préſent, de quel côté ſe trouve la droiture & la bonne foi; & convenez que tout l'héroïſme de la prétendue candeur du Cardinal, au moins pour ce qui me regarde, n'eſt établi que ſur l'erreur publique. Le projet de me traverſer en tout, diſons même de m'opprimer, qu'on ne ſauroit plus diſconvenir qu'il n'ait formé, ſe manifeſte ſi évidemment, & il ſait ſibien le calfeutrer, que ſans être ni fort clairvoyant ni fort habile, je ſuis convaincu qu'il réuſſira; à moins que Leurs Maj. n'ayent la bonté de fixer ma ſituation dans leur ſervice, & de ne point donner le tems au Cardinal de Fleury de la rendre auſſi triſte qu'il le deſire. Il ne s'agit de déplacer perſonne pour me procurer cette ſatisfaction: je ne la reſſentirois jamais, ſi c'étoit à ce prix; & la moderation de mes deſirs doit en rendre l'accompliſſement plus facile.

Enfin,

Enfin, Monſeigneur, dis-je en finiſſant, faites attention, s'il vous plaît, qu'en reſtant dans un état incertain, on commencera bien-tôt auſſi malignement ſur mes deſſeins que ſur ma conduite; & que dans l'attente où l'on eſt à préſent de ſavoir, par la reſolution que prendront Leurs Maj. ſur mon ſujet, ſi je ſuis digne d'amour ou de haîne; le ſoin que je dois avoir de ma reputation m'engage à vous ſupplier inſtamment, de rappeller à Leurs Maj. le ſouvenir de ce qu'Elles ont bien voulu me promettre, & d'en faire hâter l'exécution.

L'Archevêque, après m'avoir écouté avec amitié, parut fort ſurpris de l'eſpece d'anatomie que je venois de lui préſenter des ſentimens du Cardinal de Fleury. Il m'avoua ingénûment qu'il l'a trouvoit fort exacte. " Croyez-vous, me dit-„ il enſuite, qu'il ſache, ou même qu'il „ ſoupçonne que vous l'ayez obſervé „ avec tant d'attention? J'avoue que „ s'il eſt prévenu de cette opinion, il „ doit ſe méfier extrêmement de vous: „ mais auſſi, s'il ne ſait rien des pré-„ cautions que vous avez priſes pour „ parer les coups qu'il méditoit ſans con-„ tredit de vous porter; je ne ſerois pas „ éloigné de penſer, qu'apprenant bien-

„ tôt

„ tôt combien Leurs Maj. ſont conten-
„ tes de vous, il ne change inſenſible-
„ ment de ſentiment, & ne veuille peut-
„ être vous menager. Cette idée m'en-
„ gage à vous conſeiller de diſſimuler,
„ comme vous avez fait juſqu'à cette
„ heure, les ſujets de plainte que vous
„ avez. Au ſurplus vous ne devez point
„ douter de mon zele pour ſoutenir vos
„ intérêts auprès de Leurs Majeſtés. Je
„ puis vous aſſurer qu'il n'eſt point né-
„ ceſſaire de les ſolliciter en votre fa-
„ veur ; puiſqu'elles paroiſſent entiere-
„ ment reſolues de vous donner inceſ-
„ ſamment des marques de leur eſtime ".

Le doute où l'Archevêque étoit que le Cardinal ſe fût apperçu de ma vigilance, ne procedant que de ce qu'il ne ſe rappelloit plus ce que la Reine avoit écrit à ce Miniſtre au ſujet des tracaſſeries où il m'avoit mêlé. J'en fis ſouvenir ce Prélat : ſuppoſé, ajoutai-je après cela, qu'il n'eût pas découvert par cette lettre mon exactitude à le ſuivre dans les ſouterrains où il marche, il ſait depuis trop longtems que je ſuis dans l'uſage de prendre avec lui cette précaution, pour douter que je ne l'aye pas encore employée dans les circonſtances préſentes. Une preuve certaine de ſes ſoupçons à cet égard, eſt

l'avis

l'avis que le Comte de Morville m'a donné, que cette Eminence me dépeignoit comme un homme qui tiroit des conſéquences infinies des moindres bagatelles. Quel étoit le but d'un tel diſcours, ſinon de donner un tour odieux aux juſtes obſervations que je faiſois ſur ſa conduite à mon égard ?

L'Archevêque, à qui le fait que je citois revint d'abord, convint que mes conjectures étoient bien fondées. Il demeura d'accord auſſi que j'avois raiſon de ſouhaitter une déciſion de mon ſort ; & il me renouvella encore la promeſſe, de ne rien négliger pour le rendre heureux.

Deux ou trois jours après cette converſation, j'en eus une à peu près pareille avec le Comte de SALAZAR : & j'entrai même avec lui dans un plus grand détail. Il approuva fort le parti que je prenois de tâcher de ſavoir à quoi m'en tenir : & comme l'amitié qu'il me témoignoit, le portoit à s'intereſſer à ce qui tourneroit à mon avantage ; il me dit à la fin de notre entretien, de me ſouvenir que, dans certaines maladies, il y avoit des criſes déciſives, dont il falloit profiter avec ſoin quand elles ſe préſentoient ; que c'étoit là, ſuivant lui, ma ſituation préſente ; & qu'il croyoit devoir m'avertir

m'avertir en ami, qu'un homme qui paroiſſoit prétendre à tout, & qui cependant n'obtenoit rien, accoutumoit inſenſiblement le public à penſer, qu'on ne lui faiſoit aucune injuſtice.

Depuis l'arrivée des Marquis d'ABRANTES à Madrid, & DE LOS BALBAZES à Lisbonne, les deux Cours d'Eſpagne & de Portugal paroiſſoient vouloir conclurre entre elles, la double alliance que ces deux Ambaſſadeurs avoient été chargés de menager. Le Marquis DE LA PAZ étoit nommé par Leurs Maj. Cath., pour ſigner le contract de mariage de l'Infante leur fille avec M. le Prince du *Brezil* : & *Dom Diego de* MENDOZA CORTE REAL devoit s'aquitter de la même fonction, pour celui de l'Infante de Portugal avec M. le Prince des *Aſturies*.

Cette circonſtance, & la célébration des mariages ne permettant point à l'Infant de Portugal *Dom* EMMANUEL, qui ſe trouvoit alors dans la diſgrace du Roi ſon frere, de prolonger ſon ſéjour en Eſpagne, où il avoit toujours reſidé depuis le tems qu'il y étoit venu; il comptoit, quand je vins à St. *Ildephonſe*, de partir inceſſamment, pour aller auprès de la Reine Douairiere ſa Tante à *Bayonne*.

S. A. R. m'ayant trouvé dans l'appartement du Roi lorſqu'Elle ſortoit de prendre congé de Leurs Maj. ; Elle me fit l'honneur de me dire de venir lui parler à *Segovie*, où Elle demeuroit pendant le ſejour de la Cour à St. *Ildephonſe*. Je m'y rendis le lendemain : l'Infant m'entretint longtems du chagrin qu'il reſſentoit d'être brouillé avec le Roi ſon frere, & de l'envie qu'il avoit de rentrer dans les bonnes graces de ce Monarque. Il me temoigna en même tems quelque deſir d'épouſer une des Princeſſes de la maiſon de *Condé*, s'il pouvoit en obtenir l'agrément de Sa Maj. Portugaiſe : Après quoi il ajoûta, que par l'eſtime dont il m'honoroit, il me prioit de menager pendant ſon abſence ſa reconciliation avec le Roi ſon frere, & l'établiſſement qu'il projettoit.

„ Je parts, me dit-il enſuite, pour „ aller à *Bayonne* auprès de la Reine ma „ Tante, où je me propoſe de faire un „ aſſez long ſejour. Ma ſituation préſente „ ne me permet point de me trouver ici „ quand les doubles mariages ſe feront : „ & je crois ne pouvoir, en quitant l'Eſ„ pagne, choiſir une habitation plus con„ venable, & qui ſoit moins ſuſpecte au „ Roi mon frere, que celle de Bayonne. „ Travaillez pendant mon abſence à l'heu-

„ reux

„ reux ſuccès des deux commiſſions que
„ je vous donne : informez moi auſſi, s'il
„ vous plait, de ce que vous aurez fait
„ pour leur réuſſite. Je compte autant
„ ſur votre attachement que ſur votre ha-
„ bileté : donnez moi des preuves de l'un
„ & de l'autre, en ne négligeant rien
„ pour faire ceſſer le refroidiſſement du
„ Roi mon frere ; pour m'attirer ſon a-
„ mitié ; & pour diſſiper les préjugés qu'il
„ a contre moi. "

Un deſſein ſi conforme à la gloire & au devoir de l'Infant ; la douceur de ſon caractere, & la confiance qu'il vouloit bien me marquer, ne me permettant pas de reſiſter à ſes ordres ; je répondis à Son A. R., que depuis le tems que j'avois eu l'honneur de commencer à lui faire ma cour, je n'avois pas ceſſé de ſouhaitter ardemment de meriter celui de ſa bienveuillance : que je m'eſtimois très heureux qu'Elle m'accordât cette grace, & d'etre à portée de lui faire connoître mon reſpect & mon attachement : qu'elle pouvoit compter que je ferois tout mon poſſible pour exécuter ce qu'Elle attendoit de moi ; & que ma ſeule peine ſur cet article étoit, de voir que mes talens euſſent ſi peu de proportion avec mon zele pour ſes interêts & pour ſa gloire. Je dis auſſi à ce

Prince, qu'auſſitôt après le retour de Leurs Maj. Cath. à Madrid, je tâcherois d'entamer avec le Marquis d'ABRANTES, ſa reconciliation avec le Roi ſon frere : qu'à l'égard de ſon mariage, qui ne pouvoit réuſſir, ni lui être avantageux, qu'il ne fût preallablement rentré dans les bonnes graces de Sa Maj. Portugaiſe, j'écrirois au Duc & à la Ducheſſe de Bourbon ſur les vues de Son A. R., d'une maniere qui ne la compromettroit en rien ; & que je la ſuppliois ſeulement, d'agréer que je rendiſſe compte au Roi & à la Reine d'Eſpagne, du ſujet de notre converſation, afin de ne rien faire qu'avec l'agrément de Leurs Maj.

L'Infant me repliqua, qu'il trouvoit ma reflexion juſte ; & qu'il me laiſſoit le maître d'agir comme je le jugerois à propos. Je pris alors congé de lui ; & quand je voulus avoir l'honneur de lui baiſer la main, il me fit celui de m'embraſſer : après quoi S. A. R. me dit : „ Vous con-„ noiſſez auſſi bien que moi, que je ne „ ſaurois être heureux ni tranquille tant „ que je ſerai dans la diſgrace du Roi mon „ frere. Travaillez le plûtôt que vous „ pourrez, je vous en conjure, à la faire „ ceſſer : & ne craignez point que je vous „ démente dans tout ce que vous me con-„ ſeillerez

„ ſeillerez d'entreprendre, pour diſpoſer
„ le Roi à m'accorder cette grace. Le
„ Marquis d'ABRANTES eſt de mes
„ amis, & je puis compter ſur l'envie
„ qu'il aura de me rendre ſervice : mais
„ je ne ſai s'il oſera d'abord l'entreprendre.
„ Je voudrois que le Roi & la Reine d'Eſ-
„ pagne conſentiſſent que vous allaſſiez à
„ Lisbonne : il vous ſeroit plus facile,
„ quand vous y ſeriez, de menager ma
„ reconciliation ; & je crois que le Roi
„ mon frere vous écouteroit plus volon-
„ tiers ſur cette matiere-là que le Marquis
„ d'Abrantes. Il ne s'agit que de le porter
„ à permettre que vous entrepreniez le
„ voyage. La difficulté eſt d'obtenir ce
„ conſentement. Je m'en remets entiere-
„ ment à ce que vous dictera votre bon
„ eſprit, & votre amitié pour moi. Ce
„ que vous venez de faire en France pour
„ réunir les deux Couronnes, me donne
„ un juſte ſujet d'eſperer, que vous trou-
„ verez bien les moyens de procurer le
„ même ſuccès à l'affaire que je vous
„ confie. "

De retour de *Segovie*, je rendis compte à l'Archevêque d'Amida de tout ce que l'Infant Dom Emmanuel m'avoit fait l'honneur de me dire : & je le priai en même tems de s'informer, ſi Leurs Maj.

trouveroient bon que j'écriviſſe au Duc & à la Ducheſſe de Bourbon, & que je parlaſſe au Marquis d'Abrantes conformément à ce que S. A. R. deſiroit.

Le Prélat s'aquitta fidelement de ma commiſſion. Il me rapporta que le Roi & la Reine me laiſſoient le maître de ſuivre les intentions de ce Prince ; & qu'ils ſouhaittoient ſincerement qu'elles euſſent tout le ſuccès poſſible : mais que Leurs Maj. ne jugeoient point à propos d'entrer en rien dans cette négociation.

En parlant ici de la confiance que l'Infant Dom Emmanuel voulut bien me marquer, & qui me conduiſit à l'honneur d'être connu du Roi de Portugal, je crois ne devoir point laiſſer ignorer un trait de la juſtice de ce grand Prince, qui pourra confirmer la haute idée qu'en a déja le public. C'eſt, ou de feu Mr. le Cardinal MOTTA, ou de Mr. l'Abbé de MENDOZA, qui vit encore, ou peut-être de tous les deux que je le tiens. Quoi qu'il en ſoit le voici.

Entre les Conſeillers des Finances, il y en avoit un que Sa Maj. Portugaiſe honoroit d'une eſtime particuliere. La faveur qu'il poſſedoit ne manqua pas d'exciter la jalouſie; & cette paſſion, à qui le merite eſt toujours odieux, porta deux membres du même

même Conseil, à conspirer la perte de * celui qui ne leur déplaisoit que pour s'être attiré la bienveuillance de ce Monarque. Instruits de sa sageſſe, & des moyens aussi ſecrets qu'assurés qu'il prend pour connoître la verité, ils emprunterent, pour cacher leur noirceur, les apparences du zele & de l'amour du bien public : & par un Memoire† aussi adroitement que malignement composé, ils accuserent leur confrere d'une malversation d'autant plus criminelle, que les bontés qu'il éprouvoit de Sa Maj, exigeoient encore de lui une plus exacte fidelité. Les griefs étoient exposés avec tout l'art & toute la vraisemblance possible ; ils firent impreſſion. Le Roi voulut cependant avoir une explication avec l'accuſé :

* *Ex veteribus probatur historiis . . . . . quomodo malis quorumdam ſuggeſtionibus Regum ſtudia depraventur.* Esth. 16. 7.

† *Qui ſemel a veritate deflexit, hic non majore Religione ad perjurium quam ad mendacium perduci conſuevit. Quis enim deprecatione deorum non conſcientiæ fide commovetur ? Propterea quæ pœna a Diis immortalibus perjuro, hæc eadem mendaci conſtituta eſt. Non enim ex pactione verborum quibus juſjurandum comprehenditur, ſed ex perfidia & malitia, per quam inſidiæ tenduntur alicui dii immortales iraſci & ſuccenſere cenſuerunt.* Cicer. orat. 3. pro Q. Roſc. comod.

cuſé : & ſelon les mouvemens de ſa magnanimité, il pouſſa la clémence juſqu'à lui promettre ; que, pourvû qu'il avouât ſa faute, & que ſa conduite fût meilleure dans la ſuite, la confeſſion qu'il feroit ſeroit la ſeule peine qu'il auroit à ſubir. Le prétendu coupable, ſenſiblement touché de ſon malheur, eut recours aux répréſentations pour ſe juſtifier, & demanda inſtamment au Roi la permiſſion de manifeſter ſon innocence. Elle lui fut accordée, & il confondit ſes adverſaires. Le Roi, convaincu alors de ſa droiture, & en même tems de la temerité qu'on avoit eue de vouloir lui en impoſer, écrivit de ſa main un Décret, qu'il remit cachetté au Préſident du Conſeil, qui, je crois, étoit alors le Marquis d'ALLEGRETTE, avec ordre de l'ouvrir & de le lire publiquement quand le Conſeil ſeroit aſſemblé. La volonté de Sa Majeſté ayant été exactement ſuivie, les deux délateurs, qui ſe trouvoient préſens, eſſuyerent la terrible, mais néceſſaire confuſion, d'entendre que le Roi, en conſéquence de l'injuſte accuſation qu'ils avoient intentée contre leur Confrere, & dont la fauſſeté étoit entierement verifiée, les déclaroit incapables de poſſeder jamais aucun employ dans

dans ſes Etats, dont il les banniſſoit à perpétuité.

Un exemple ſi éclattant de juſtice † ſuffit pour impoſer ſilence à la calomnie, & pour la bannir même d'un Etat. Ne puis-je point, après cela, appliquer au ſage & religieux Monarque qui l'a fourni, cet éloge dicté par le St. Eſprit: *Rex, qui ſedet in ſolio judicii, diſſipat omne malum intuitu ſuo.* Prov. c. 20.

Il n'y avoit gueres que cinq ou ſix jours que j'étois à *St. Ildephonſe*, lorſque le Comte de ROTTEMBOURG y arriva. On attendoit avec impatience d'apprendre les propoſitions qu'il venoit faire, & ſa commiſſion excitoit la curioſité des uns, & l'inquietude des autres. Leurs Maj. Cath. ſe flattoient, de trouver de la part de la France quelque condeſcendance pour ce qu'Elles deſiroient: l'Ambaſſadeur d'Hollande, & Mr. KEENE Miniſtre d'Angleterre, s'attendoient au contraire, que le nouveau venu agiroit & parleroit avec fermeté, pour faire exécuter les Préliminaires de concert avec eux: enfin le Comte de KÖNIKSEG, ſous un exterieur indif-

† *Remotâ juſtitiâ, quid ſunt Regna niſi magna latrocinia. Quia & ipſa latrocinia quid ſunt niſi parva Regna.* Auguſtin. lib. 4. de Civit. Dei, c. 4.

ferent & tranquille, étoit fort occupé à ménager les négociations qu'on alloit entamer, de maniere que le renouvellement d'intelligence entre l'Eſpagne & la France ne devînt pas fort intime, & qu'on ne reſiſtât pourtant pas avec trop d'opiniatreté à ce que les Alliés d'Hanover demandoient.

Des vues ſi differentes, & même ſi contraires, entre les Miniſtres avec leſquels le Comte de Rottembourg devoit traiter, lui préſentoient pluſieurs difficultés à vaincre, & des intérêts oppoſés à concilier. Il abordoit dans une Cour, dont les ſiſtêmes en matiere de politique varioient perpétuellement: & le mêlange qui s'y trouvoit de l'artifice Italien avec la lenteur Eſpagnole, avoit beſoin qu'on employât autant de dextérité à démêler le premier, que de fermeté à vaincre l'autre.

Mr. de Rottembourg ſe tira mal de cet embarras. Inquiet, méfiant, & tracaſſier, il tomba dans le piege que le Comte de Könikſeg & le Marquis de la Paz lui tendirent. Les moyens qu'il prit pour faire réuſſir la commiſſion qu'on lui avoit donnée, furent deſaprouvés par les Alliés d'Hanover. On l'obligea de changer la convention qu'il avoit ſignée. Il n'obtint ni le Cordon bleu qu'il s'étoit fait promet-

tre

tre en paſſant, ni l'Ambaſſade d'Eſpagne qu'il vouloit enlever au Marquis de Brancas ; & perdit encore, par-deſſus le marché, l'Ambaſſade de Pruſſe, à laquelle il étoit actuellement employé.

Lorſque ce Miniſtre parut à la Cour d'Eſpagne, le Roi ne faiſoit que ſortir d'une maladie, dont il lui reſtoit, comme je l'ai dit, une langueur qui lui donnoit un extrême éloignement pour les affaires. Son imagination étoit même frappée de l'idée qu'on vouloit l'empoiſonner : il portoit ſes poches pleines de theriaque, dont il uſoit ſouvent : il ne paroiſſoit en public qu'avec repugnance ; & ſon amour pour la retraite ſe fortifioit de plus en plus. Dans cette ſituation, ce Monarque laiſſoit à la Reine toutes les douceurs ; mais auſſi toutes les peines attachées au ſoin du Gouvernement : & cette Princeſſe montroit autant de courage à ſoutenir celles-ci, que de goût pour celles-là. Devenue maîtreſſe abſolue de la Monarchie, c'étoit ſur elle & ſur ſes vues que toute la Cour fixoit ſon attention ; & c'étoit à elle ſeule que l'on cherchoit à plaire. L'inclination de Sa Maj., depuis le Traité de Vienne, ayant paru entierement pancher du côté de la Cour Imperiale, les Miniſtres & les Courtiſans l'avoient fi-

delement imitée : & je crois qu'on a dû remarquer, que pendant tout le tems de mon premier ſejour en Eſpagne, la meſintelligence & même l'aigreur entre la France & l'Eſpagne, étoient parvenues à un tel point, qu'il paroiſſoit preſqu'impoſſible de rapprocher ces deux Cours. La ſignature des Préliminaires, & la reconciliation des deux Rois qui s'en étoit ſuivie, avoient fait prendre une nouvelle face aux affaires: mais on ne diſtinguoit pourtant pas bien encore le vrai d'avec l'apparent dans ce changement ; & les plus clairvoyans, ou du moins ceux qui paſſoient pour l'être, attendoient de voir quel parti prendroit la Reine pour l'embraſſer auſſitôt. Les Courtiſans qui s'étoient ſervis utilement du crédit du Comte de Könikſeg, n'enviſageoient qu'avec peine ſon affoibliſſement, que la réunion des deux Couronnes devoit produire : Les Partiſans de la France ſe rejouiſſoient au contraire, de n'être plus regardés comme des gens inutiles ou dangereux. Les premiers travailloient à faire enviſagés l'amitié de l'Empereur comme infiniment avantageuſe à l'Eſpagne : & les autres à détruire cette opinion. Cependant, comme il paroiſſoit perilleux aux deux partis, de faire paroître leurs ſentimens avant de connoître les ſuites qu'auroit

roit la reconciliation, chacun travailloit ſans qu'il y parût, à s'unir aux perſonnes qu'on prévoyoit devoir jouer un rolle ſur le nouveau théatre qui ſe préparoit: & ſoit les Miniſtres, ſoit les particuliers d'un certain rang, c'étoit à qui ſauroit le mieux ſe menager entre les deux Cours de Vienne & de Verſailles.

Entre les Confidens du Cardinal, figuroit ſurtout la Ducheſſe de St. Pierre, ainſi que je l'ai dit. Elle attendoit avec impatience la venue de Mr. de Rottembourg: & moyennant ſes liaiſons avec le Cardinal, jointes à certaines diſtinctions que la Reine lui accordoit, elle ſe flattoit de devenir néceſſaire au Miniſtre de France, & de pouvoir également être utile à la Reine auprès de lui. La probabilité que les ſpéculatifs trouvoient dans les projets de cette Dame, groſſiſſoit ſa petite Cour; elle augmentoit chaque jour depuis que la reconciliation étoit déclarée, & qu'on ſavoit le Comte de Rottembourg en chemin. Quelques-uns de ceux qu'elle initioit un peu plus dans les miſteres de ſa politique, travailloient, pour leur avantage particulier autant que par reconoiſſance, à répandre de plus en plus dans le public une haute idée de ſa faveur. Ils vouloient qu'elle parvint de bonne heure aux oreilles du Comte

de

de Rottembourg, afin qu'elle l'avertît indirectement de l'uſage qu'il devoit en faire : & par une gradation aſſez ordinaire dans les Cours, pluſieurs agens ſubalternes conſpiroient, chacun à proportion de leurs talens & de leur ſituation, à inveſtir ce Miniſtre, afin de l'unir étroitement à la Ducheſſe de St. Pierre & à ſon parti.

Ces brigues paſſerent juſques aux controlleurs, aux chefs de Cuiſine, aux Médecins, aux Apoticaires, & à d'autres Officiers François des maiſons du Roi & de la Reine; qui tous, ſans exception, pendant mon ſéjour en Eſpagne, n'étoient pas moins occupés des affaires d'Etat, que du ſoin d'appreter leurs ragoûts ou de préparer leurs remedes. Le goût de ces gens-là pour la politique n'ayant point changé, ils paroiſſoient reſolus de ne point laiſſer ignorer au Comte de Rottembourg, combien leurs emplois les mettoient à portée d'approcher de Leurs Maj., & de lui donner par conſéquent des connoiſſances utiles; ils ne doutoient point qu'il ne s'empreſſât à mettre en uſage leur zele, ou plutôt leur démangeaiſon de faire les néceſſaires & les importans.

Ces

Ces deux partis, compoſés de gens ſi differens, & qui par cette raiſon-là étoient diviſés entr'eux, avoient pourtant le même point de vue ; je veux dire de ſe ſervir du Comte de Rottembourg, pour jouer chacun un perſonnage à ſa façon. Ils attendoient ſon arrivée pour lui offrir leurs lumieres & leurs conſeils : mais afin qu'un empreſſement trop marqué ne les rendît point ſuſpects à ce Miniſtre, la Ducheſſe de St. Pierre d'un côté, & les François dont je viens de parler, de l'autre, avoient choiſi les plus prudens de leur parti, pour s'inſinuer dans l'eſprit du Comte de Rottembourg, & pour l'engager en même tems à faire uſage de leur bonne volonté.

L'Archevêque d'Amida étoit regardé ſur un pied à la Cour, qui le rendoit trop conſiderable pour que la Ducheſſe de St. Pierre negligeât de le gagner : & quoiqu'elle connut auſſi-bien que ſes partiſans, qu'on ne pouvoit eſperer de part dans les bonnes graces de ce Prélat, qu'à proportion des marques de bienveuillance qu'accorderoit la Reine ; cette Dame le menageoit extrêmement ; & pendant qu'elle tâchoit de ſe le concilier par toutes ſortes d'attentions & de déferences, ſes complaiſans étoient convenus de

la faire conſiderer au Seigneur *Dom Domingo* GUERRA comme une confidente du Cardinal de Fleury, qui pouvoit, mieux que perſonne, le mettre de part dans les liaiſons qu'ils avoient enſemble, & augmenter infiniment la conſideration où il étoit dans les deux Cours.

L'amorce étoit trop conforme au goût de l'Archevêque, pour qu'elle ne produiſit point ſon effet. Il voyoit d'ailleurs que la Reine diſtinguoit l'heroïne du parti entre toutes les autres Dames du Palais, par une prédilection marquée : Cela ſeul étoit plus que ſuffiſant pour le déterminer à s'unir à elle. Les deux PATIÑO l'entretenoient dans ce ſentiment : Rivaux du credit du Marquis de la Paz ; incertains ſi celui que poſſedoit le Comte de Königſeg ne ſe ſoutiendroit pas malgré l'arrivée d'un Miniſtre de France ; ils étoient bien aiſes, en menageant le premier, d'entretenir quelque intelligence avec l'autre par le moyen de l'Archevêque d'Amida : Et perſuadés que l'eſperance de les gagner paroîtroit à la Ducheſſe de St. Pierre un excellent moyen de ſe faire valoir auprès du Cardinal de Fleury, ils n'étoient pas en peine qu'elle ne favoriſât leurs vues.

A la ſuite des perſonnes principales, & indépendemment des François intriguans dont je fais mention ; la Cour d'Eſpagne étoit remplie de ces ſortes de gens, qui, ſemblables aux girouettes, tournent à tout vent, juſqu'à ce que certains événemens faſſent ſur eux le même effet que la rouille fait ſur celles-ci, je veux dire de fixer enfin leur mouvement.

Il eſt facile à préſent de voir, par l'expoſé que je donne de la ſituation où étoient les eſprits à St. *Ildephonſe*, que le Comte de Rottembourg y trouva un parti tout prêt à ſe joindre à lui. Je ſuis perſuadé qu'il en étoit averti par le Cardinal de Fleury ; & lui-même comprit toute l'utilité qu'il pouvoit retirer de l'empreſſement que l'on marquoit à gagner ſa confiance. Auſſi ne tarda-t-il pas à répondre aux avances de la Ducheſſe de St. Pierre : ce fut d'abord avec quelque reſerve ; mais elle dura peu, & les égards particuliers qu'il eut pour cette Dame, montrerent aiſément qu'on l'avoit bien inſtruit ; puiſque de ſon côté il ne la connoiſſoit que de nom.

Le jour de l'arrivée de ce Miniſtre à St. Ildephonſe, il vint me chercher chez le Marquis de la Roche, où j'étois logé. Dans cette premiere entrevue il me témoigna,

moigna, qu'il avoit regardé comme un véritable avantage pour lui de me trouver en Eſpagne. Il ajoûta, qu'il ſe flattoit que je l'aiderois de mes conſeils & de mes bons offices, pour faire réuſſir la commiſſion dont il étoit chargé; & qu'indépendemment du deſir qu'il avoit d'en profiter, & des ſentimens d'eſtime dont il étoit prévenu en ma faveur, le Marechal d'HUXELLES l'avoit fort exhorté à vivre avec moi dans une parfaite intelligence. Il me fit enſuite les complimens de ce Maréchal, & ceux auſſi, me dit-il, du Cardinal de Fleury: après quoi il me remit pluſieurs lettres de differentes perſonnes de la Cour de France.

Ce début du Comte de Rottembourg m'engageant à répondre à ſa politeſſe, je l'aſſurai qu'il ne devoit point douter que je ne fuſſe infiniment ſenſible aux ſentimens qu'il me marquoit; & qu'il pouvoit diſpoſer de moi avec une entiere liberté, dans toutes les occaſions où il me croiroit à portée de lui être utile. Le reſte de la converſation ſe paſſa avec la même cordialité de part & d'autre, il ne fut queſtion que des nouvelles publiques, de ſon voyage & d'autres choſes auſſi indifferentes. Je ne laiſſai pourtant pas de lui dire, que j'avois déja rendu

du juſtice à ſon merite dans toutes les occaſions qui s'étoient préſentées, ſoit avec Leurs Maj., ſoit avec d'autres perſonnes de la Cour; & que je m'étois fait un plaiſir de rapporter ce que le Marechal d'Huxelles m'avoit dit ſur cet article, dans des circonſtances où il n'étoit point queſtion du tout, de penſer que nous nous rencontrerions en Eſpagne.

Le Comte de Rottembourg, après m'avoir remercié, me demanda s'il n'y avoit point d'indiſcretion à me prier de venir avec lui chez les Miniſtres & chez l'Archevêque d'Amida. Je m'offris avec plaiſir à l'accompagner où il jugeroit à propos: & la bienſéance voulant qu'il commençat ſes viſites par le Marquis de la Paz, chargé des affaires étrangeres, je fus ſon introducteur & l'interprête du Miniſtre Eſpagnol, qui entendoit à la vérité le françois, mais qui ne pouvoit répondre dans la même langue. Nous allames enſuite chez les autres Miniſtres, & chez l'Archevêque d'Amida. Enfin nous ſoupames enſemble chez le Marquis de la Roche.

Le lendemain matin, étant allé voir le Comte de Rottembourg, il me renouvella les mêmes proteſtations d'amitié qu'il m'avoit données la veille: & comme le

le ſoir il devoit avoir audience de Leurs Maj., il me parut fort curieux de ſavoir dans quelles diſpoſitions il les trouveroit : Après quoi il me dit, que ce n'avoit été qu'avec beaucoup de repugnance qu'il étoit venu en Eſpagne ; & qu'accoutumé depuis longtems à la franchiſe Allemande qu'il trouvoit à *Berlin* ; il ſe croyoit peu propre à faire réuſſir la commiſſion dont on l'avoit chargé, dans une Cour auſſi remplie d'intrigues & d'artifices, qu'étoit, diſoit-on, celle où il arrivoit.

Je connoiſſois peu le Comte de Rottembourg ; & ne ſachant gueres que penſer des inſtructions que le Cardinal lui avoit vraiſemblablement donnés ſur mon ſujet, je jugeai à propos de ne répondre à tout ce qu'il me diſoit que d'une maniere générale. J'évitai ſurtout de faire paroître la moindre démangeaiſon d'entrer dans les affaires qu'il venoit traiter, & de vouloir partager avec lui la gloire de les terminer.

La Ducheſſe de St. Pierre nous invita à dîner ce jour là, avec quelques perſonnes de la Cour. Il en vint pluſieurs autres après le repas. Chacun s'empreſſa à marquer au Comte de Rottembourg la joye qu'on avoit de revoir enfin un Miniſtre

niſtre de France en Eſpagne : & ſur ce que l'Aſſemblée ajoûta, qu'on m'avoit cette obligation, j'apperçus que le nouveau venu rougit, & fut un peu embarraſſé. Ce léger indice, ou d'une ſecrette jalouſie, ou de quelqu'autre mouvement caché, me fit ſoupçonner, que la candeur Allemande, pratiquée à la Cour de Berlin, pouvoit bien chemin faiſant, avoir été ſaupoudrée d'un peu d'artifice.

La compagnie qui ſe trouvoit chez la Ducheſſe de St. Pierre s'étant peu à peu retirée, nous reſtames ſeuls, cette Dame, le Comte de Rottembourg & moi. J'entrevoyois aſſez, qu'on ſouhaittoit que je ſuiviſſe l'exemple des autres : cependant je n'en fis rien ; & je fus bien aiſe de profiter de l'occaſion, pour mettre certaines matieres ſur le tapis, qui ſerviſſent à me faire un peu découvrir les ſentimens de l'un & de l'autre. La choſe étoit facile : nous n'avions pas encore lieu de nous craindre ; & j'eus bientôt conduit la converſation à parler d'une infinité de bagatelles de la Cour de France, ou de Paris, dans leſquelles intervenoit le Cardinal ; l'eſtime & la confiance qu'il avoit pour Made. de St. Pierre ; la faveur de celle-ci auprès de la Reine ;

Reine; enfin l'utilité que Mr. de Rottembourg pouvoit retirer de ſes bons offices. Tout ſe paſſoit de mon côté avec l'enjouement & la liberté qui convenoit aux circonſtances & à mes vues. Je coulois légerement ſur les articles que je mettois en avant, ſans paroître avoir aucune intention. Mais il n'en étoit pas de même de la part du Miniſtre de France & de la Dame: L'air taciturne & embronché du premier, & la myſterieuſe diſcrétion de l'autre, aidoient au petit examen que je voulois faire. Au reſte j'eus attention, pour qu'il ne fût point ſuſpect, de l'abreger; & qu'il n'eût que la durée convenable à l'eſpece de badinage ſur lequel je l'établiſſois. Après quoi je me retirai.

Le ſoir du même jour, le Comte de Rottembourg fut admis à l'audience de Leurs Majeſtés. Il préſenta les lettres du Roi Très-Chrêt., & le Cordon-bleu que ce Monarque envoyoit à l'Infant nouveau-né: & il reſta aſſez long-tems avec le Roi & la Reine. L'accueil fut très favorable, & correſpondit à celui qu'on avoit fait à Fontainebleau à *Dom Joachim* BARRENECHEA: où chacun s'étoit empreſſé à lui procurer toutes ſortes d'agrémens. Au ſortir de l'audience, le

Mar

Marquis de la Roche mena encore ſouper chez lui le Comte de Rottembourg. Pendant le repas, celui-ci nous entretint de la façon obligeante avec laquelle la Reine lui avoit parlé. Pour du Roi, il n'en fut pas dit grand choſe : Je remarquai que le Comte de Rottembourg n'étoit pas moins ſurpris que moi de la ſombre triſteſſe de Sa Majeſté.

Le Marquis de la Paz m'ayant fait dire qu'il vouloit me parler, j'allai le trouver à ſon bureau. Ce Miniſtre, après m'avoir remis pluſieurs lettres qu'il écrivoit de la part de Leurs Majeſt. à differentes perſonnes de la Cour de France, comme nous en étions convenus, m'apprit qu'il avoit rendu viſite au Comte de Rottembourg ; & qu'il s'étoit ſeparé de lui aſſez content des diſcours qu'il lui avoit tenus ſur les affaires préſentes. „ Il „ paroit bien intentionné, ajoûta ce Mi„ niſtre, & quoique ce qui s'eſt paſſé „ entre nous ait été fort général, & tel „ qu'on peut l'attendre d'une premiere „ viſite ; il en a dit aſſez pour faire con„ clurre qu'il a grande envie d'exécu„ ter les ordres qu'on lui a donnés, „ d'une maniere agréable & utile à Leurs „ Majeſt. Nous ſavons en attendant, une „ partie de ce qu'ils contiennent : & l'ar-

„ ticle

„ ticle de nos griefs contre l'Angleterre,
„ ne s'accorde pas tout-à-fait avec les
„ assurances de la bonne volonté du Car-
„ dinal de Fleury, que Mr. de Rottem-
„ bourg nous donne. Mais bien-tôt il
„ s'agira de fondre la cloche; & nous
„ saurons à quoi nous en tenir".

„ Je me serois mal tiré de la conver-
„ sation, continua le Marquis de la Paz,
„ sans le secours de l'Abbé PARETY,
„ que j'ai trouvé chez Mr. de Rottem-
„ bourg. Il m'a servi d'interprête. Vous
„ devez juger que la nécessité de l'em-
„ ployer à cet usage, ne permettoit pas
„ d'entrer dans aucun détail. L'incon-
„ venient d'entendre une Langue, & de
„ ne pouvoir cependant s'en servir pour
„ s'expliquer, est extrêmement fâcheux.
„ C'est ce que j'éprouve quand on me
„ parle françois: & Mr. de Rottembourg,
„ qui n'entend pas un mot Espagnol,
„ ne doit pas être à son aise lorsqu'il se
„ trouve avec moi. Vous nous serez fort
„ utile pour sortir de cet embarras, dans
„ les circonstances où il deviendra néces-
„ saire de parler plus clair: & si Mr. de
„ Rottembourg veut m'en croire, nous
„ vous prierons d'assister aux conferen-
„ ces que nous aurons ensemble".

Après avoir remercié le Marquis de la Paz

Paz de la confiance qu'il me marquoit, je lui repréſentai qu'il ne convenoit pas de propoſer au Comte de Rottembourg, de m'admettre en tiers dans les entretiens qu'ils auroient. La penſée, ajoutai-je, que je veux entrer dans la négociation dont il eſt chargé, afin de partager avec lui la gloire du ſuccès, peut facilement lui venir : & de là naîtroient infailliblement des ſoupçons, & peut-être un refroidiſſement entre nous deux, qu'il convient d'éviter avec ſoin. Il étoit naturel que je fuſſe ſon introducteur auprès de vous ; ces premiers devoirs ne donnent lieu qu'à des complimens que tout le monde peut entendre : mais dans la ſuite, les relations que vous allez avoir enſemble prendront un caractere bien different, & rouleront ſur des matieres, dont peut-être Mr. de Rottembourg ne voudra ni ne devra me donner aucune connoiſſance. Je n'aſpire pas à l'obtenir ; je ne la recherche pas même : Ainſi trouvez bon que je m'excuſe de vous rendre le petit ſervice que vous deſirez. *Dom Joſeph de* * MONTALE-

* Il a été enſuite premier Miniſtre du Roi des deux Siciles. Il eſt connu à préſent ſous le nom de Duc de SALAS.

GRE, qui poſſede pluſieurs Langues, ſuppléera parfaitement à ce que je ne puis faire. Vous connoiſſez ſa diſcrétion & ſa probité : & vous ne ſauriez mieux vous adreſſer qu'à lui.

Ce n'étoit pas ſans fondement que le Marquis de la Paz ne paroiſſoit pas entierement content, des inſtructions que le Cardinal de Fleury avoit données au Comte de Rottembourg, ſur les difficultés qui ſubſiſtoient entre l'Eſpagne & l'Angleterre. On ſut qu'elles preſcrivoient à ce Miniſtre, d'obtenir une réponſe, & même une reſolution cathégorique du Roi d'Eſpagne, par rapport à ſes nouvelles prétentions contre la Grande-Bretagne : & de repréſenter à ce Monarque, que puiſqu'elles étoient directement contraires au véritable ſens des Préliminaires, Sa Maj. Très-Chrêt., pour remplir exactement les engagemens qu'Elle avoit contractés avec ſes Alliés, déclaroit qu'on ne feroit aucun échange des ratifications ſignées de ſa part & de celle du Roi d'Angleterre & des Etats-Généraux avec l'Eſpagne ; & qu'on n'enverroit aucun Miniſtre Plénipotentiaire au Congrès, qu'après que Sa Maj. Cath. auroit donné une pleine ſatisfaction ſur ce qu'on demandoit d'Elle : Que ſi les ſujets

jets de plaintes qu'Elle prétendoit avoir contre la Grande-Bretagne, à l'occaſion de l'uſurpation de l'Iſle de la *Providence*, de la conſtruction d'un Fort ſur les Côtes de la *Floride*, & de l'envahiſſement d'une Baye à *Campeche*, étoient fondés ; c'étoit au Congrès où elle devoit faire porter ſes griefs, étant le lieu deſtiné à traiter de pareilles diſcuſſions : Qu'il ne s'agiſſoit actuellement que de l'exécution des Préliminaires de la paix, à laquelle Sa Maj. Cath. s'étoit obligée par ſa ſignature : Que ſi, contre toute attente, la Cour de Madrid perſiſtoit à vouloir que ces trois points fuſſent reglés avant la tenue du Congrès ; le Comte de Rottembourg devoit en ce cas-là faire entendre, que l'Angleterre ſeroit également fondée à demander préliminairement, la reſtitution des vaiſſeaux Anglois pris par les Gardes-Côtes Eſpagnols aux Indes Occidentales depuis la paix d'Utrecht : ce qui jetteroit dans un Labyrinthe de négociations, très-capables d'exciter en Europe les mêmes troubles qu'on venoit de calmer par la ſignature des Préliminaires ; d'autant plus que la Grande-Bretagne avoit déclaré nettement, qu'elle reprendroit plutôt les armes que de renoncer à ſes droits.

Cette maniere de s'expliquer, & de vouloir toujours faire cauſe commune avec l'Angleterre, déplaiſoit fort à la Cour de Madrid. Ce dernier article ſur tout ne paroiſſoit point tolerable, ni compatible avec les eſperances que le Cardinal de Fleury avoit données, qu'auſſitôt après la réunion des deux Couronnes, la France embraſſeroit avec zele les interêts de Leurs Maj. Cath. : & plus on avoit cru devoir compter ſur cette promeſſe, plus on étoit offenſé d'en voir éluder l'accompliſſement.

Il faut pourtant convenir, que c'étoit à tort que l'on ſe plaignoit en Eſpagne du peu de fidelité de ce premier Miniſtre. Les prétextes qu'on employoit pour traîner en longueur la concluſion de la paix, & qui ſuppoſoient un concert avec la Cour de Vienne dont il devoit ſe méfier, l'obligeoient à avoir des menagemens pour l'Angleterre & la Hollande, qu'il n'auroit peut-être pas pouſſés ſi loin, dans une circonſtance où il auroit été plus aſſuré des ſentimens de Leurs Maj. Cath.

Ses repréſentations pour l'entiere levée du Siege de Gibraltar, quoique ſoutenues par celles des Miniſtres d'Angleterre & d'Hollande, produiſoient peu d'ef-

fet.

fet. La Cour d'Eſpagne continuoit à faire la ſourde oreille ſur cet article, auſſi-bien que ſur la reſtitution du vaiſſeau nommé *le Prince Frederic*. Le Comte de MONTEMAR †, qui commandoit les troupes Eſpagnoles depuis que le Comte de las Torres avoit été appellé à la Cour, venoit tout nouvellement de faire reparer ce qu'on appelloit la batterie de *Teſſé*; ſous prétexte de pourvoir à la ſureté des vaiſſeaux Eſpagnols, qui approchoient des *Alkeſiras*. Mais le Lord PORTMORE n'en fut pas la dupe. Il parut également mécontent, de voir le Général Eſpagnol tirer une Ligne depuis cette batterie juſqu'à la mer du côté de l'Eſt, dans toute la largeur de l'Iſthme; afin, diſoit-il, de couper toute communication avec la ville, & d'empêcher la contrebande. Le Gouverneur ſe plaignit de cette entrepriſe: il la traita d'infraction des Préliminaires: Et, comme le Comte de Montemar ne laiſſa pas de faire continuer le travail, & de ſuivre ſon projet, le Lord Portmore fit tirer quelques coups de Canons ſur les nouveaux ouvrages, & ſur

† C'eſt le même qui a été Général de l'Armée Eſpagnole en Italie.

ceux qui étoient employés à les perfectionner. Peu de jours après, l'Amiral WAGGER, qui ſe trouvoit dans la Baye de Gibraltar, avoit mis à la voile avec une forte Eſcadre, pour aller croiſer du côté de *Cadix*, afin, diſoit-on, d'intercepter les Gallions.

De ſemblables procedés entre l'Eſpagne & l'Angleterre, reſſembloient fort à un renouvellement d'hoſtilités. Quand ils furent connus du public à Londres, l'aigreur s'empara bien-tôt des Eſprits. Elle s'accrut encore conſiderablement par les avis qu'on reçut, que les Armateurs ou Gardes-Côtes Eſpagnols en Amerique, continuoient à courir ſur les vaiſſeaux Anglois, & à s'en emparer. La Nation Angloiſe parut alors tellement irritée des tergiverſations de la Cour d'Eſpagne, pour éluder l'exacte exécution des Préliminaires, qu'à l'occaſion d'un bruit vague qui ſe répandit, que l'Amiral Wagger avoit commencé à bombarder Cadix, les fonds publics hauſſerent tout-à coup de cinq à ſix pour cent; & qu'on parut deſirer, que Sa Maj. Brit. prît la reſolution de frapper quelque coup d'éclat ſur les Côtes d'Eſpagne ou des Indes, qui contraignît la Cour d'Eſpagne à conſentir aux propoſi-

propoſitions qu'on lui faiſoit, & à ratifier les Préliminaires.

Cette fermentation dans les eſprits ne laiſſoit pas d'embarraſſer le Miniſtere Anglois, ſur-tout à la veille de l'aſſemblée d'un nouveau Parlement. Il paroiſſoit auſſi attentif aux ſuites des négociations du Comte de Rottembourg en Eſpagne, qu'empreſſé d'en recueillir bien-tôt les fruits: & dans l'incertitude où l'on étoit à cet égard, on ſe préparoit à tout événement, par l'armement de pluſieurs vaiſſeaux, & par d'autres ſemblables préparatifs, à ſoutenir avec vigueur les droits & les poſſeſſions de la Nation Brittannique.

L'empreſſement de connoître le reſultat des propoſitions du Comte de Rottembourg, n'étoit pas moins grand à Paris qu'à Londres. Le Cardinal, ſollicité vivement par les Puiſſances maritimes, de ſoutenir & de faire exécuter ce que les Préliminaires avoient réglé, s'impatientoit de plus en plus de toutes les explications que demandoit la Cour d'Eſpagne, & des obſervations qu'elle renouvelloit ſans ceſſe ſur les moindres bagatelles. Il trouvoit les unes & les autres également mal fondées: elles le confirmoient encore plus dans la penſée, qu'elles procedoient de quelque colluſion en-

tre la Reine d'Eſpagne & l'Empereur ; pour prolonger le plus qu'il ſeroit poſſible la concluſion que les Alliés d'Hanover attendoient. Ce qui autoriſoit encore ce ſoupçon, étoit la lenteur que la Cour Imperiale apportoit, à fournir la liſte des vaiſſeaux Oſtendois qui devoient revenir librement des Indes, ſuivant les Préliminaires, & à donner ordre aux Directeurs de la Compagnie de n'en plus envoyer. Le Cardinal faiſoit les plus vives inſtances à l'Empereur ſur ces deux points, de même que pour l'engager à preſſer Leurs Maj. Cath. de lever les difficultés qui arrêtoient l'ouverture du Congrès ; & ce Monarque promettoit toujours, de donner des preuves convainquantes de ſa bonne foi ſur ce qui regardoit les vaiſſeaux en queſtion : mais les choſes n'en étoient pas plus avancées que dans le commencement. A Vienne, il falloit attendre des nouvelles d'Eſpagne : à Madrid on étoit obligé de ſe concerter avec l'Empereur. La navette étoit dans un mouvement perpétuel, & ne finiſſoit aucun ouvrage.

La ſituation où ſe voyoit le Cardinal, lui cauſoit une véritable inquiétude. Il craignoit que ſon âge avancé ne lui permît point de rendre ſon Miniſtere mémorable

morable par la pacification de l'Europe. Tout ce qui retardoit la ſatisfaction qu'il alloit avoir, de paroître l'Arbitre des Puiſſances à la tête du Congrès qu'on devoit aſſembler, augmentoit ſa peine : & ne trouvant plus que la Cour d'Eſpagne en ſon chemin, il avoit enjoint au Comte de Rottembourg, de ſolliciter avec ardeur une réponſe déciſive, & de mettre tout en uſage pour l'obtenir telle qu'on la ſouhaittoit.

La Cour de Madrid, piquée d'ailleurs contre l'Angleterre, mais ſur-tout après le mauvais ſuccès du Siege de Gibraltar, ne pouvoit ſe reſoudre de conſentir à ce que le Cardinal exigeoit d'elle. On témoignoit faire aſſez peu de cas du reſſentiment de cette puiſſance, & du parti qu'elle prendroit, pourvû que la France reſtât tranquille. C'étoit ce dernier point qu'on vouloit gagner : & dans cette vue, Leurs Maj. Cath. ſe voyant preſſées, furent parfaitement faire valoir leurs bonnes intentions au Comte de Rottembourg, & lui laiſſer entrevoir, qu'on leveroit promptement les difficultés qui ſuſpendoient depuis ſi long-tems l'entier accompliſſement des Préliminaires. Ce Miniſtre, flatté d'une telle eſperance, & qui, ſouhaittoit paſſionnément, ſous l'équivoque

Philoſophie qu'il affectoit, de ſe rendre agréable à la Cour d'Eſpagne, entreprit un peu légerement, dans la relation qu'il fit au Cardinal de ſa premiere audience, d'annoncer que ſa commiſſion auroit bien-tôt un heureux ſuccès.

La nouvelle fut reçue avec une joye proportionnée à l'impatience qu'on avoit, de voir arriver le moment de l'ouverture du congrès. On éleva juſqu'aux nues la diligence avec laquelle le Comte de Rottembourg avoit ſû profiter de la conjoncture de ſon arrivée, pour entamer & preſque conclurre la commiſſion dont il étoit chargé. Le Miniſtere de France & celui d'Angleterre applaudirent également à ſon habileté: & pendant que l'on n'appercevoit aucun changement en Eſpagne, on eſperoit à Verſailles & à Londres, de voir arriver à chaque inſtant le Courier qui apporteroit le conſentement ſi deſiré de Leurs Maj. Cath.

Les vues politiques de la Cour d'Eſpagne, dans ſa reſiſtance à ratifier des Préliminaires qu'elle avoit d'abord ſignés, ſurprenoient d'autant plus le public, qu'on ne comprenoit pas quels avantages elle pouvoit eſperer d'une ſemblable opiniâtreté. La contradiction qui ſe remarquoit entre ſa conduite & celle que tenoit

tenoit la Cour de Vienne, avec qui elle éroit alors étroitement unie, augmentoit encore l'étonnement, & faiſoit toujours ſoupçonner, qu'il ſe paſſoit entre ces deux Puiſſances certains miſteres, qui ne pouvoient apparemment ſe concilier avec une prompte concluſion de la paix.

En raiſonnant un jour là-deſſus avec le Comte de Rottembourg, qui, ſoit dit en paſſant, ne s'expliquoit pas à St. Ildephonſe de la même maniere que dans ſes lettres en France, ſur les eſperances qu'on lui donnoit; ce Miniſtre me dit qu'il étoit perſuadé, que la longue reſiſtance de la Cour d'Eſpagne aux inſtances des Alliés d'Hanover, ne procedoit que de l'idée mal fondée qu'elle avoit, de pouvoir, en temporiſant, obliger l'Angleterre à lui rendre Gibraltar, & à achetter par ce ſacrifice les avantages pour ſon commerce, que la guerre avec l'Eſpagne lui enlevoit.

„ Je ſuis également certain, ajoûta le „ Comte de Rottembourg, qu'on fait „ entendre à Leurs Maj. Cath., qu'à l'occaſion de la mort du Roi GEORGE „ I. & des intrigues des Partiſans du Prétendant, il arrivera quelque révolution „ à Londres; ou du moins des troubles „ dont Elles pourroient profiter, pour „ recouvrer *Gibraltar & Port-Mahon*,

» ſoit par la force, ſoit par la négocia-
» tion. La Cour Brittannique paroît pré-
» venue de cette opinion : Elle croit auſſi
» ſavoir que le voyage du Duc de LI-
» RIA en Italie, ſa conference avec le
» Prétendant à *Bologne*, & la commiſſion
» qu'on lui a donnée pour la Cour de
» Ruſſie, a pour objet principal, de re-
» nouveller avec elle les anciens projets
» formés du tems de l'Empereur PIER-
» RE I. contre l'Angleterre. Mais l'illu-
» ſion ne durera pas longtems. Voilà
» le Prétendant ſur le point de retourner
» à *Bologne* ou à *Rome*. Le voyage qu'il a
» fait juſqu'en Lorraine n'a produit au-
» cun effet. Le parti de ce Prince s'affoi-
» blit. L'inutilité des tentatives qu'il a
» faites, & les malheurs qu'elles ont at-
» tirés à pluſieurs particuliers, cauſe au-
» tant de crainte que de découragement.
» En un mot, on n'apperçoit rien en
» Angleterre qui annonce le plus petit
» mouvement. Du côté de la Ruſſie,
» ceux qui gouvernent cet Empire ſous
» le Prince qui vient de ſuccéder à l'Im-
» peratrice Catherine, paroiſſent bien é-
» loignés de ſuivre les vaſtes projets qu'on
» attribuoit à cette Princeſſe. Ils ont
» prié le Duc d'HOLSTEIN, qui les
» avoit formés avec le Comte de BAS-

» SEWITZ

„ SEWITZ ſon Miniſtre, de ſe retirer :
„ & le jeune Empereur a fait aſſurer le
„ Roi d'Angleterre, qu'il étoit dans le
„ deſſein d'entretenir avec lui une par-
„ faite intelligence. Peut-être n'eſt-on
„ pas encore bien informé ici de cette
„ derniere particularité ; mais elle n'en
„ eſt pas moins vraye ; & je compte que
„ dans peu on l'apprendra par le Duc
„ de Liria. Les vues de cette Cour con-
„ tre l'Angleterre ne pouvant réuſſir, &
„ toutes les promeſſes de l'Empereur n'é-
„ tant que des chimeres, il me ſemble,
„ à vous parler franchement, qu'on de-
„ vroit écouter en Eſpagne les propoſi-
„ tions de la France & de ſes Alliés avec
„ plus de facilité qu'on n'en montre.
„ Vous ſavez auſſi bien, & mieux que
„ moi, à quel point elles ſont & peu-
„ vent encore devenir avantageuſes à
„ Leurs Maj. Cath. ; & qu'il ne tient
„ qu'à Elles de ſe convaincre des bon-
„ nes intentions & du zele de Mr. le Car-
„ dinal de Fleury pour leurs intérêts. "

Les réflexions du Comte de Rottembourg, ſur ce qui donnoit lieu à la repugnance que la Cour d'Eſpagne continuoit à montrer, de ratifier les Préliminaires, me parurent aſſez juſtes. Je lui repartis, que quoique je fuſſe très éloigné

de

de prétendre lui donner aucun conſeil, je croyois cependant devoir lui repréſenter, qu'il étoit fort à propos de ne point laiſſer ignorer à Leurs Maj. Cath. ce qu'il vouloit bien m'apprendre, & de les tirer par ce moyen de l'erreur où Elles pouvoient être, touchant ce qui ſe paſſoit en Angleterre & en Ruſſie. Tout eſt plein ici de gens, continuai-je, qui débitent des nouvelles, & qui les ſavent parfaitement ajuſter au goût du pays. Je ne veux pas dire par là qu'on les croye toutes vrayes: mais comptez, & je l'ai éprouvé, qu'il en eſt ſouvent de ce qu'elles annoncent comme des hiſtoires de Revenans; on s'en moque d'abord, & à force de les entendre repeter, elles font à la fin impreſſion.

Le Comte de Rottembourg me répondit, qu'il étoit fort diſpoſé à ſuivre mon conſeil: mais qu'étant encore tout nouveau venu, il craignoit qu'on ne prît en mauvaiſe part ce que ſa bonne intention lui dictoit de découvrir; & que de plus on ne le ſoupçonnât de vouloir pénétrer les deſſeins de la Cour, ſous le ſpécieux prétexte d'un zele officieux? „ Il n'en „ faudroit pas davantage, me dit-il, „ pour la mettre en garde contre moi: „ & mon interêt veut que je travaille à „ m'atti-

„ m'attirer quelque part dans ſa confian-
„ ce. Au défaut de ce que je n'oſe entre-
„ prendre, voudriez-vous bien vous
„ charger de rapporter à Mr. l'Archevê-
„ que d'Amida le précis de notre con-
„ verſation ? Je vous en ſerai véritable-
„ ment obligé. Cette démarche, ſuivant
„ moi, ne tire pas à conſéquence pour
„ vous : elle peut même ſervir de nou-
„ velle preuve auprès du Prélat de votre
„ zele ; & dans la ſituation où vous êtes,
„ la confidence que vous ferez, ne pour-
„ ra qu'être bien reçue. Examinez ma
„ propoſition, & recevez-la comme une
„ marque de l'envie que j'ai, de profiter
„ quelquefois, avec votre permiſſion,
„ de vos bons offices & de vos lumieres.

Porté naturellement à obliger, j'avois de plus un ſincere deſir de marquer au Comte de Rottembourg mon eſtime & ma conſideration. Je lui répondis donc, que ce ſeroit toujours avec plaiſir, que je m'aquitterois des commiſſions qu'il jugeroit à propos de me donner : que je ne trouvois aucun inconvenient à rendre à l'Archevêque d'Amida l'entretien que nous venions d'avoir; & qu'il pouvoit compter qu'avant mon départ pour Madrid, où je devois aller paſſer quelques jours pour mes affaires particulieres, ſes ordres ſeroient

roient exécutés, & lui fidelement inſtruit de la maniere dont l'Archevêque auroit reçu la confidence.

Au ſurplus, continuai-je, puiſque l'intention où vous êtes de faire quelquefois uſage de moi en cette Cour, me doit ſervir de preuve que vous m'honorez de votre eſtime; trouvez bon, que pour vous montrer le cas que j'en fais, auſſi bien que de votre probité, j'aye un petit éclairciſſement avec vous: il nous mettra une fois pour toutes à notre aiſe dans les relations que nous pourrons avoir.

Le Comte de Rottembourg ayant répondu, qu'il étoit prêt à ſouſcrire à toutes les conditions d'un marché ſi avantageux, je repris ainſi la parole: J'ignore les ordres ſecrets que vous avez reçus de Mr. le Cardinal de Fleury ſur ce qui me regarde; mais je ne ſaurois cependant me perſuader, qu'il m'ait tellement perdu de vue depuis que je ſuis de retour en ce pays, que je ne ſois entré pour rien dans la conduite qu'il vous a preſcrit de tenir avec les perſonnes qui ſont en cette Cour. D'ailleurs je ſuis incertain dans quelle claſſe il veut que vous me mettiez; ſi c'eſt dans celle des gens à qui il accorde ſon eſtime, ou bien de ceux à qui il croit devoir la refuſer. Je ne vous diſſimulerai point

point que (vû le refroidiſſement, pour ne rien dire de plus, que je lui ai reconnu pour moi quelque tems avant mon départ) j'ai lieu de croire, peut-être auſſi de craindre, que les préventions qu'il vous a données ſur mon ſujet ne ſont nullement à mon avantage. Je me flatte, à la vérité, que l'opinion differente où vous aurez trouvé le Maréchal d'Huxelles vous fera pour le moins douter que celle du Cardinal ſoit bien fondée : Mais n'importe : je penſe avoir encore beſoin auprès de vous d'une légere apologie, & devoir vous informer de certains faits que vous ignorez peut-être, ou qu'on vous aura déguiſés.

Le Comte de Rottembourg entrevoyant bien où je voulois le conduire, parut un peu interdit. Pour ſe tirer d'embarras, il m'interrompit en me diſant, que la précaution dont je voulois uſer avec lui étoit inutile, & que tout ce que je pourrois lui découvrir, n'ajouteroit ſurement rien à la bonne opinion qu'il avoit de moi.

Je ſuis très ſenſible, repartis-je, à cette aſſurance : mais comme je veux la mériter, trouvez bon que je me mette en votre préſence un moment ſur la ſellette,

lette, & que je vous rende le juge de mes actions.

Je rapportai alors la conduite que j'avois tenue en France, depuis que j'y étois arrivé juſqu'à mon départ, ſoit pour contribuer à la réunion des deux Couronnes, ſoit pour attirer au Cardinal la confiance de Leurs Maj. Cath.; enfin le ſuccès des differentes négociations dont j'avois été chargé, & dont j'offris de produire les preuves. J'inſtruiſis enſuite le Comte de Rottembourg d'une partie des tentatives que le Cardinal avoit faites pour me nuire, & des juſtes ſujets que j'avois par conſéquent de me méfier de lui.

Tout ce que je vous dévoile, continuai-je, ne m'a point empêché d'écrire dernierement à S. Em., pour tâcher de la faire revenir ſur mon compte: mais je n'eſpere pas que ma lettre produiſe cet effet. Au ſurplus, pour que vous ne me ſoupçonniez point de groſſir les objets à plaiſir, dans le détail où je viens d'entrer avec vous; mettez le ſur le tapis quand l'occaſion s'en préſentera, ſoit avec Leurs Maj., ſoit avec l'Archevêque d'Amida; & jugez enſuite de ma bonne foi, par ce qu'ils vous répondront. Je crois

crois vous donner par là un moyen ſûr & facile de la connoître.

La maniere dont je m'expliquois portoit un trop grand caractere de vérité, pour que le Comte de Rottembourg n'en fût point frappé. Je ne ſai ſi la confiance avec laquelle il voyoit que je lui parlois le toucha; ou ſi, par un ſentiment aſſez ordinaire en pareil cas, il ſe ſentit comme entraîné à me donner quelque marque de la ſienne. Quoiqu'il en ſoit, il m'avoua ſa ſurpriſe de tout ce qu'il venoit d'apprendre; & il ajoûta, que je n'étois pas le ſeul à me plaindre du Cardinal, ni à qui il avoit joué de ſemblables tours. Pour preuve de ce qu'il avançoit, il me cita pluſieurs traits de ce Miniſtre, qui regardoient differentes perſonnes, & même lui en particulier, & qui faiſoient peu d'honneur à la droiture de cette Eminence. Après quoi il me repeta, que vivant avec agrément à la Cour de Berlin, ce n'avoit été qu'avec une peine extrême, qu'il s'étoit déterminé à accepter la commiſſion dont il étoit chargé; & qu'il étoit bien réſolu, dès qu'elle ſeroit finie, de vivre en repos, & dans une entiere indépendance.

„ Je ſai, ajoûta-t-il, que cette Cour „ eſt compoſée de differens partis, &

que

„ que les intrigues n'y ſont ni moins
„ communes ni moins dangereuſes que
„ dans les autres. Mon intention eſt de
„ les éviter avec ſoin, & de me renfer-
„ mer uniquement dans ce qui concer-
„ ne les affaires dont je ſuis chargé. "

Dans ce nombre, repartis-je en ſouriant, n'y en a-t-il aucune qui m'intereſſe? Et n'avez-vous point quelque ordre, ou ſi vous voulez un ſimple avertiſſement du Cardinal, de traverſer ſous main ce qui pourroit tourner à mon vantage en cette Cour?

„ Rien moins que cela (me dit le
„ Comte de Rottembourg). Outre que
„ je ne me chargerai de ma vie de deſ-
„ ſervir qui que ce ſoit de gayeté de
„ cœur, le Cardinal ne m'a rien dit qui
„ ait rapport à ce que vous ſemblez
„ craindre: & je puis de plus vous pro-
„ teſter, que s'il m'écrit quelque choſe
„ d'approchant, je vous en informerai.
„ Vous pourrez de cette façon-là pren-
„ dre auprès de lui & auprès de Leurs
„ Maj., les meſures qui vous paroîtront
„ néceſſaires, pour vous juſtifier de ce
„ qu'il vous imputeroit, ou pour parer
„ les coups qu'il voudra vous porter. En
„ un mot, rendez moi la juſtice de croi-
„ re, que je vous eſtime & vous ho-

„ nore

„ nore trop, pour conſentir à me rendre „ jamais l'inſtrument des deſſeins que „ vous ſoupçonnez le Cardinal de for- „ mer contre vous.

Reconnoiſſant avec un véritable plaiſir, dans la maniere dont le Comte de Rottembourg me parloit, le procedé d'un homme droit & ſincere, je l'aſſurai de la reconnoiſſance que j'avois des ſentimens généreux qu'il me témoignoit; & je le priai d'être perſuadé à ſon tour, du zele avec lequel je m'employerois à tout ce qui lui ſeroit agréable.

Je ſuis averti, lui dis-je, & de bonne part, que le Cardinal a déja eſſayé de me rendre ſuſpect ici aux Miniſtres & à beaucoup d'autres perſonnes, d'une ambition dont je ſuis tres éloigné: qu'il employe pour cet effet pluſieurs perſonnes, qui ſurement chercheront à s'attirer quelque part dans votre confiance; & principalement certains Italiens ou François, auſſi tracaſſiers que malins. Défendez-vous, je vous en ſupplie, des impreſſions que ces gens-là s'efforceront de vous donner contre moi: Et s'ils me ſuppoſent, comme ils en ſont très-capables, des vues ou des démarches, tendantes à vous faire douter de mon attachement pour vous, ou de ma bonne foi: ne renfermez

fermez point en vous-même de ſemblables ſoupçons, mais ayez la bonté de me les communiquer. Je vous réponds, qu'en vous ſervant de ce moyen ils ſe diſſiperont promptement ; & qu'outre la facilité qu'il vous procurera de connoître la malignité & la perfidie de ceux qui tenteront de vous en impoſer, vous demeurerez convaincu que je ſuis incapable de vous manquer.

Le Comte de Rottembourg, après avoir fort approuvé ce que je venois de lui dire, me pria d'uſer envers lui de la même franchiſe que j'exigeois de ſa part. Je lui promis de le faire : & comme après cette converſation il parut entre nous encore plus de liaiſon & de liberté, on crut pendant quelque tems, que notre intelligence étoit fondée ſur le concert avec lequel nous travaillons, à faire réuſſir la négociation dont ce Miniſtre étoit chargé ; & dans laquelle cependant je n'entrois pour rien.

Lors que je me propoſois de remplir la promeſſe que j'avois faite au Comte de Rottembourg, de parler à l'Archevêque d'Amida, on apprit en Eſpagne qu'il étoit arrivé un événement à la Cour de Petersbourg, qui favoriſoit les vues de ce Miniſtre, & la réuſſite de la commiſ-

ſion

ſion dont il m'avoit prié de me charger. Comme la révolution eſt ſinguliere, je crois devoir la rapporter.

Dans ce que j'ai eu occaſion de dire de l'Imperatrice CATHERINE *, on a pu voir à quel degré d'élevation le Prince MENZIKOFF étoit parvenu, ſous les regnes de PIERRE le Grand, de cette Princeſſe, & du jeune Empereur ſon ſucceſſeur. Tout plioit devant lui : les richeſſes, les forces de terre & de mer du vaſte Empire de Ruſſie, lui étoient confiées ; ſa fille étoit deſtinée à partager le Trône de ſon Souverain ; & la jeuneſſe de ce Monarque ſembloit promettre au premier Miniſtre, de poſſeder longtems la faveur dont il jouiſſoit.

L'eſperance s'évanouit auſſi promptement que la puiſſance. Une bagatelle fit retomber dans le néant, celui que la fortune y avoit été chercher pour le combler d'honneurs & de biens.

Les grands de l'Empire de Ruſſie, à qui la domination du Prince Menzikoff devenoit de jour en jour plus odieuſe, n'ayant pu réuſſir à la détruire pendant la vie de l'Imperatrice Catherine, ne ſe rebuterent

* *Tom. IV. pag.* 369.

buterent point ; & malgré les obſtacles que leur oppoſoit le bas age de PIERRE II., la foibleſſe par conſéquent de ſon autorité, & la timidité de ceux qui gouvernoient ce Monarque, ils parvinrent cependant à faire réuſſir leur deſſein.

L'ambition exceſſive du Favori, & les projets qu'on lui attribuoit, devinrent les moyens dont les Seigneurs Ruſſiens ſe ſervirent, pour faire craindre à ceux qui approchoient le jeune Monarque, les ſuites funeſtes que pouvoit avoir l'autorité qui reſidoit dans un ſeul homme. Leurs repréſentations firent impreſſion : elles allarmerent ſi fort Sa Maj. Imp. ſur le compte de celui à qui elle avoit remis le ſoin de ſon Empire, qu'Elle prit la reſolution de le priver entierement de ſa confiance. Il ne s'agiſſoit que de trouver une occaſion de la faire éclatter : pendant qu'on s'occupoit à la chercher, elle ſe préſenta d'elle-même. L'Empereur ne la laiſſa pas échaper.

Un Corps de metier, qui, je crois, étoit celui des Maçons, ayant fait préſent le 17. Septembre à l'Empereur, lorſqu'il étoit à *Petershof*, de quelques mille ducats, il les envoya par un Gentilhomme à la Princeſſe ſa ſœur. Celui-ci allant s'acquitter de l'ordre de ſon Souverain, rencon-

rencontra Menzikoff, qui s'étant informé de la commiſſion qu'on lui avoit donnée, dit au Gentilhomme de lui remettre l'argent qu'il portoit. L'avis partant d'un Miniſtre abſolu, il fut auſſitôt ſuivi. Le lendemain la Princeſſe *Natalie Alexivna*, ſœur de l'Empereur, vint le voir. Il remarqua qu'elle ne lui diſoit mot du préſent qu'il lui avoit envoyé; & ce ſilence l'ayant un peu bleſſé, il ne put s'empêcher de marquer à la Princeſſe quelque froideur. S. A. Imp., qui s'en apperçut, tâcha d'en connoître la cauſe; & ſa ſurpriſe fut extrême, lorſque l'Empereur lui dit, qu'apparemment le préſent qu'il lui avoit fait n'étoit gueres de ſon goût, puiſqu'elle n'en parloit pas. La Princeſſe ayant repliqué, qu'elle ignoroit entierement de quoi il s'agiſſoit, le Gentilhomme fut auſſitôt appellé, & le jeune Monarque lui demanda avec vivacité quel uſage il avoit fait du préſent deſtiné à ſa ſœur? Sur quoi il raconta ce qui s'étoit paſſé entre le Prince Menzikoff & lui. Le trait ayant extrêmement irrité Sa Maj., Elle ordonna qu'on fît venir ce Prince: & dès qu'il parut, Elle lui demanda avec émotion, par quelle raiſon il avoit empêché le Gentilhomme de porter à la Princeſſe le préſent dont il l'avoit chargé? Menzikoff expoſa

alors combien on avoit beſoin d'argent, l'épuiſement du tréſor, & l'uſage qu'il prétendoit faire de la ſomme que l'Empereur donnoit à la Princeſſe. Mais la repréſentation fut mal reçue. L'Empereur marqua plus d'impatience: il interrompit ce premier Miniſtre, en lui diſant d'un ton ſec & animé, qu'il ignoroit apparemment qu'il étoit ſon maître, dont il devoit reſpecter les ordres. Menzikoff, pour l'appaiſer, répondit, qu'il étoit prêt à remettre à la Princeſſe la ſomme dont il s'agiſſoit, & même un million, ſi Sa Maj. le vouloit: l'offre ne calma point le reſſentiment du Monarque, il ordonna au Prince de ſortir ſur le champ de ſa préſence.

Ceux qui n'attendoient qu'une pareille circonſtance pour achever de renverſer la puiſſance du Favori, ne la laiſſerent pas échapper; & profitant du courroux où ils voyoient leur maître, ils l'engagerent à revenir à Petersbourg, où l'exécution de leurs deſſeins étoit plus facile & plus ſure que dans une maiſon de Campagne. L'Empereur ſuivit leur avis: & le Prince Menzikoff, qui regardoit ce qui venoit de ſe paſſer comme l'effet de la vivacité d'un jeune homme, qui ſeroit de peu de durée, le ſuivit de près. Ce Monarque

narque en fut averti; & au lieu d'aller au Palais du Prince Menzikoff, où il habitoit depuis la mort de l'Imperatrice, il paſſa à un autre, où il fit auſſi-tôt aſſembler ſon Conſeil. Ceux dont il étoit compoſé, le déterminerent entierement à ſe défaire d'un Miniſtre qui abuſoit de ſa confiance avec tant de témérité. Ils le dépeignirent comme un homme livré à une ambition & à une cupidité ſans bornes, & qui employoit, pour contenter ces deux paſſions, des moyens auſſi injuſtes que criminels. Les autres griefs qu'on avoit contre lui ne parurent pas moins conſiderables: on jugea qu'ils étoient de nature à mériter une ſevere punition. L'Empereur, à qui l'on perſuada qu'on en vouloit même à ſon autorité, ordonna à l'iſſue du Conſeil au Lieutenant-général SOLTIKOFF, d'annoncer au Prince Menzikoff, qu'il le privoit de tous ſes emplois, honneurs & dignités; qu'il lui ordonnoit de rendre le collier de ſes Ordres, & de reſter en arrêt dans ſa maiſon juſqu'à nouvel ordre: & en même tems tous ſes biens furent confiſqués.

Lorſque ce Général s'aquitta de ſa commiſſion, & que le Prince apprit ſon

malheur, il tomba en * foibleſſe, & l'on eut beaucoup de peine à le faire revenir. Son Epouſe & ſa famille furent attendre l'Empereur au ſortir de l'Egliſe; & après s'etre jettés aux pieds de Sa Maj., ils lui demanderent la grace de l'infortuné Miniſtre: mais Elle continua ſon chemin ſans vouloir les écouter. Ils paſſereut de là chez la Princeſſe Imperiale & chez la Princeſſe ELIZABETH, pour implorer leur protection; mais ce fut inutilement. Enfin l'Epouſe du Prince Menzikoff fut plus d'une demie heure aux pieds du Baron d'OSTERMAN Gouverneur de l'Empereur, ſans qu'on pût la relever, & ſans obtenir, par une ſoumiſſion ſi grande & qui devoit lui paroître bien dure, la grace qu'elle demandoit.

Immédiatement après que les ordres de l'Empereur furent exécutés, on publia un Décret, qui défendoit à tous les ſujets de ce Monarque, de ſuivre aucun ordre donné juſqu'à ce jour par Alexandre Menzikoff, & de n'obéir qu'aux Ordonnan-

* *Miſer eſt omnis animus vinctus amicitia rerum mortalium: dilaniatur cum amittit eas.* S. Auguſtin.

donnances ſignées de l'Empereur, qui vouloit deſormais préſider à tous les Conſeils.

Le Sénat ayant enſuite travaillé au procès du Favori, on débita qu'il avoit fait des découvertes extrémement importantes: mais il ne parut pas qu'elle fuſſent bien prouvées; & le public ne put juger des crimes qu'on imputoit à ce Prince, que par la rigueur du traitement qu'on lui fit, & par les ſoupçons & les bruits que les diſgraces font toujours naître. Ce qui parut le plus réel, & qui ſans doute le rendoit aſſez coupable, furent les richeſſes immenſes qu'il avoit amaſſées. On trouva, par l'inventaire des effets qui lui appartenoient, dans ſes deux Palais & dans ſes maiſons de Campagne, 800000 Roubles de Pierreries & autres joyaux; 90 marcs de vaiſſelle d'or; 120 marcs de vermeil doré; trois ſervices de 24 dozaines d'aſſiettes d'argent; des tableaux, des meubles précieux & de l'argent comptant, pour près de trois millions de Roubles; ſans compter les ſommes conſiderables qu'il avoit placées ſur les Banques étrangeres.

Il ne reſta au Prince * Menzikoff d'u-

* *Quid faciam quia non habeo quo congregem fructus meos..... Deſtruam horrea mea, & majora*

ne ſi prodigieuſe opulence, que la réputation de l'avoir aquiſe injuſtement. Il fut exilé d'abord à ſa terre d'*Oranjeboom*, à 100 lieues plus loin que *Moſcou*, avec toute ſa famille: mais enſuite on le tranſporta plus loin en *Siberie*, où il a fini ſes jours.

De ſimple † garçon Pâtiſſier, la fortune, par un de ſes caprices, l'avoit conduit à ce haut degré de puiſſance & de richeſſes. Il s'en étoit même peu fallu qu'il ne parvînt à être Duc de *Courlande*. Une faute, dans le fonds aſſez légere, fit diſparoître en un moment l'éclat qui l'environnoit, & perdre à ſa fille le haut rang

majora faciam: & illuc congregabo omnia quæ nata ſunt mihi, & bona mea; & dicam animæ meæ: anima habes multa bona poſita in annos plurimos; requieſce, comede, bibe, epulare..... Stulte, hac nocte animam tuam repetam a te; quæ autem paraſti cujus erunt? Sic eſt qui ſibi theſaurizat, & non eſt in deum dives. Luc. 12.

† L'Empereur PIERRE I., à qui ſes manieres plurent, le fit placer chez un de ſes Miniſtres: & enſuite il devint valet de Chambre de ce Monarque. C'eſt dans ce poſte, qu'ayant découvert à ſon maître une conſpiration qui tendoit à lui ôter la vie, il parvint à poſſeder toute la faveur de Sa Maj. Imperiale.

rang qui lui avoit été promis. Son mariage avec l'Empereur n'eut point lieu ; & on l'obliga même à rendre un Diamant de 20000 Roubles, que ce jeune Monarque lui avoit donné le jour de ſes fiançailles avec elle. Enfin les circonſtances de la diſgrace de ce Favori, ne furent pas moins ſurprenantes que celles de ſa proſperité.

Quelques mois après ſon malheur, & lorſqu'il ſembloit entierement oublié, quelques Seigneurs Ruſſiens entreprirent de s'intereſſer pour lui auprès de l'Empereur : mais ils furent mal reçus ; & ce Prince déclara, qu'il regarderoit comme ſes ennemis, & comme perturbateurs du repos public, ceux qui s'aviſeroient de lui parler en faveur du Knees Menzikoff. Et ſur ce que, malgré cela, on trouva à peu près dans le même tems un Ecrit, plié comme une lettre, près de la Porte *Spaski* à *Moſcou*, dont la ſouſcription marquoit qu'il renfermoit des avis importans, qui ſe trouverent n'être qu'une apologie du Prince Menzikoff contre les Miniſtres que l'Empereur avoit choiſis ; ce Prince fit auſſi-tôt publier l'Ordonnance ſuivante, qui acheva d'impoſer ſilence à tous ceux qui conſervoient quelque attachement pour le Prince Menzi-

koff, & quelque compaſſion de ſon infortune.

NOUS PIERRE II., *par la grace de Dieu Empereur & Souverain de toutes les Ruſſies &c. ſavoir faiſons à ceux à qui il appartient, que le 4. de ce mois il s'eſt trouvé près de la Porte nommée* Spaski, *une lettre ſous un couvert cachetté, avec un avis qu'elle contenoit des affaires de la derniere importance: mais après qu'on l'eut ouverte, on a trouvé qu'elle n'étoit remplie que de traits autant abſurdes que déteſtables, & de propoſitions fauſſes, pour défendre & juſtifier, s'il étoit poſſible, la mauvaiſe conduite du Knees* Menzikoff, *qui, par ſes forfaits envers Nous, nos ſujets & l'Empire, avoit merité la mort, que par une grace ſpeciale nous avons ſeulement condamné à l'exil. Et comme il paroît ſuffiſamment, que cette lettre a été écrite avec connoiſſance, ou même à l'inſtigation du dit* Menzikoff; *il eſt néceſſaire que ceux qui l'ont aidé à cela ſoient découverts, afin d'arrêter le cours de ſemblables complots. C'eſt pourquoi nous avons voulu par cette ordonnance, faire ſavoir à chacun:* 1°. *Que ſi l'Auteur de cette lettre vient de ſon chef avouer ſa faute, & déclarer les complices, non ſeulement il obtiendra ſon pardon, mais on lui donnera encore une ſomme conſidera-*

ſidérable pour recompenſe: 2°. Que celui qui pourra dénoncer l'Auteur de cette lettre, ou ceux qui y ont eu part, recevra pareillement une recompenſe conſidérable: 3°. Que ceux qui en auront eu la moindre connoiſſance, ſans en donner part à notre Conſeil privé, ſeront punis comme ennemis de l'Empire. Fait le 7. Avril 1728.

Signé PIERRE.

L'événement que je viens de rapporter étant devenu le ſujet de toutes les converſations, il me fut facile de faire obſerver à l'Archevêque d'Amida, comme je m'y étois engagé avec le Comte de Rottembourg, que les changemens arrivés en Ruſſie prouvoient, que les maximes & le gouvernement de cet Empire n'avoient pas encore acquis le degré de ſolidité que l'on doit deſirer dans une Puiſſance avec laquelle on s'allie. J'avoue, ajoûtai-je, que la ſubite diſgrace du Prince Menzikoff fait connoitre que ceux qui poſſedent la confiance du jeune Empereur, ſe propoſent de rendre ſon autorité reſpectable, & de montrer le deſſein qu'il a de regner par lui-même: Mais il faut du tems aux nouveaux Miniſtres, pour aquerir l'eſti-

me & la confiance qui leur eſt neceſſaire pour ſe faire craindre ; & juſqu'à ce qu'ils ſoient parvenus à ce point, leurs reſolutions ſe reſſentiront infailliblement de la foibleſſe de leur ſituation. C'eſt ce qui doit ce me ſemble, continuai-je, porter Leurs Maj., à ne pas beaucoup compter ſur leurs promeſſes ; & à faire plus de cas de celles de la France & des Puiſſances maritimes, qui ſont en état de tenir exactement les engagemens qu'elles prendront. On ſait d'ailleurs à n'en pouvoir douter, que le jeune Empereur de Ruſſie recherche l'amitié de l'Angleterre : & voila qui ne s'accorde gueres avec l'uſage qu'on voudroit faire ici de la ſienne. Les avances de ce Prince ſeront ſurement bien reçues ; ſur-tout après l'opinion où vous ſavez que l'on a été, que les intérêts du Prétendant entroient un peu dans les motifs de l'alliance de Leurs Majeſt. avec la Ruſſie.

L'Archevêque repliqua, que tous les projets qu'on atribuoit à l'Eſpagne, en France & en Angleterre, en faveur de ce Prince, n'avoient ſouvent d'autres fondemens, que ceux que les Miniſtres du Roi de la Grande-Bretagne inventoient, pour entretenir toujours dans la Nation Anglo.ſe une inquiétude, & des idées d'inva-

d'invaſion dont ils ſavoient parfaitement ſe ſervir pour accroître l'autorité de leur maître.

Le Prélat me demanda enſuite, ſi je croyois que la France prît ſi fort à cœur les intérêts de l'Angleterre, qu'elle ſe déterminât à rompre avec l'Eſpagne plutôt que de ceſſer de ſoutenir les Anglois; & ce qu'en penſoit Mr. de Rottembourg?

Ma réponſe à l'égard du premier point fut, qu'à moins que les choſes n'euſſent bien changé en France, depuis deux mois que j'en étois parti, il me paroiſſoit peu vraiſemblable que le Cardinal prît une pareille reſolution: mais qu'il étoit à craindre, que voyant toutes les repréſentations, & les inſtances qu'il faiſoit en cette Cour, pour faciliter l'ouverture du Congrès, ou inutiles ou rejettées; cette reſiſtance ne refroidît beaucoup l'attachement qu'il affectoit d'avoir pour Leurs Majeſtés Cath., & n'accrût en même tems ſes liaiſons avec l'Angleterre: ce qui pouvoit avoir de facheuſes conſéquences pour les intérêts de Leurs Majeſtés.

Si vous me permettez donc, pourſuivis-je, de vous dire mon ſentiment, il faudroit ne point diſputer le terrain pied à pied, comme on fait actuellement; mais

mais plutôt ſe relâcher ſur ce qui peut dans le fonds être diſcuté & reglé au Congrès, auſſi-bien & mieux qu'ici. Je voudrois auſſi, à la place de Leur Maj., tâcher de gagner le Cardinal par cette complaiſance. On y réuſſira infailliblement, en lui faiſant entendre que c'eſt uniquement en ſa faveur, & par la confiance que Leurs Maj. ont en lui, qu'Elles condeſcendent à ce qu'il deſire. Cet eſpece de ſacrifice le reduira à devenir mediateur entre l'Eſpagne & l'Angleterre: cette derniere perdra l'eſperance de voir le Cardinal appuyer les reſolutions qu'elle pourroit prendre contre vous; & les égards que celui-ci ſe croira obligé d'avoir à ſon tour pour Leur Maj., l'éloigneront plus de l'Angleterre, & mettront entre elle & lui plus de diviſion, que toutes les plaintes que vous pourriez lui faire des procedés injuſtes de cette Couronne. Paroiſſez donc, ſi vous m'en croyez, remettre à ce Miniſtre vos intérêts à menager, & avoir une haute idée des expédiens qu'il ſaura trouver pour les concilier avec ceux des autres Puiſſances. Comme il ſe croit des reſſources infinies pour faire réuſſir ce projet, il donnera facilement dans le piege. Ce conſeil que je vous donne ne vous engage à rien;

&

& ce que vous gagnerez, en le ſuivant, ſera de rendre la France mediatrice entre l'Angleterre & vous, de partie contractante qu'elle a été juſqu'à préſent du Traité d'Hanover. Cet avantage, ſi vous voulez bien y faire reflexion, n'eſt pas ſi mediocre que vous pouvez peut-être penſer : il continuera de produire inſenſiblement, ce que les négociations du Comte de Seckendorf ont commencé à Berlin, l'anéantiſſement du dit Traité. N'eſt-ce pas ce que vous avez toujours deſiré, & à quoi la Cour de Vienne travaille depuis ſi long-tems? Quant à la queſtion que vous venez de me faire, ſur ce que penſe le Comte de ROTTEMBOURG par rapport à tout ceci, il eſt aiſé à comprendre, qu'il garde à cet égard un grand ſecret; & je dois éviter plus que perſonne de lui montrer la moindre curioſité. Au ſurplus, je crois qu'il a beaucoup de probité & de zele, dont je vous exhorte de faire un bon & prompt uſage.

L'Archevêque parut approuver mes reflexions, & me dit qu'il en rendroit compte à Leurs Maj. ; qu'il me prioit ſeulement, quand je verrois le Comte de Rottembourg, de l'entretenir toujours dans les ſentimens pacifiques qu'il montroit.

troit. „ Laiſſez lui entendre, ajoûta-t-il, „ que Leurs Maj. paroiſſent fort contentes de lui. On eſt toujours bien aiſe, „ quand on eſt dans une Cour, de ſavoir „ qu'on y eſt vu de bon œil ; & le deſir „ de ſe rendre agréable ne manque gueres d'entrer pour quelque choſe dans „ la maniere de traiter les affaires, & „ dans les démarches que l'on fait ".

Je ne fus pas moins fidele à rendre cette converſation au Comte de Rottembourg, que je l'avois été à m'aquitter de ſa commiſſion. Senſible à cette preuve de ma bonne foi, & de mon éloignement à traverſer ſa négociation, il m'aſſura de nouveau, qu'il ne ſouhaittoit rien tant que de vivre avec moi dans la plus étroite union ; & de profiter de mes conſeils & de mes bons offices, dans un pays où il appercevoit de plus en plus combien ils lui ſeroient utiles. Il me pria auſſi de lui menager l'amitié de l'Archevêque d'Amida, & quelque part dans ſa confiance. „ Ce n'eſt pas, me dit-il, que „ je n'aye deja tout lieu d'être content „ de lui ; mais pour l'entretenir dans „ ces ſentimens j'ai grand beſoin de vo„ tre ſecours ".

L'union du Comte de Rottembourg avec l'Archevêque, ne pouvant que leur être avanta-

avantageuſe reciproquement, & ſervir à l'heureux ſuccès des démarches du premier, je m'empreſſai à la faire naître & à la fortifier. Qui croiroit qu'ils euſſent pris de là occaſion de me nuire, & que la candeur de mon procedé n'eût trouvé de leur part qu'ingratitude & artifice? C'eſt pourtant ce qui arriva, comme je le raporterai bien-tot.

Quand un Miniſtre envoyé dans une Cour eſt reduit à apprendre ſeul à ſon Souverain, l'eſtime & la conſideration qu'il s'y attire, le témoignage fait peu d'impreſſion; & pour qu'il aquierre une certaine autorité, il faut qu'il ſoit confirmé par quelque relation étrangere. Le Comte de Rottembourg, qui ſouhaittoit avec raiſon de voir ſa conduite approuvée, & qui n'ignoroit pas mes liaiſons avec pluſieurs perſonnes conſiderables de la Cour de France, me laiſſa entrevoir, qu'il ſeroit bien aiſe que je parlaſſe un peu avantageuſement de lui dans les lettres que j'écrirois. Le ſervice étant de petite importance, je le rendis avec plaiſir. Je fis plus: j'engageai l'Archevêque d'Amida, qui devoit ecrire au Comte de Marcillac, pour lui apprendre la grace que Leur Maj. lui avoient accordée, à autoriſer ce que je diſois par ſon

ſon ſuffrage. Un fragment de la réponſe que me fit ce Comte, & une lettre du Nonce, que je joins ici, ne laiſſeront, j'eſpère, aucun doute ſur l'exacte verité que je continue d'obſerver en écrivant ces Mémoires.

EXTRAIT d'une lettre du Comte de MARCILLAC à Mr. l'Abbé de MONTGON, dattée de *Paris* le 23. Novembre 1727.

Je ſuis charmé, mon cher Abbé, que vous ayiez trouvé Mr. de Rottembourg *tel que je vous l'avois dépeint. Il eſt certain que c'eſt un fort honnête homme, vrai, droit, & point finaſſeur. J'ai rendu compte à Mr. le Cardinal* de Fleury, *& à Mr.* de Chauvelin, *de tout le bien que Mr. l'Archevêque d'*Amida *me faiſoit l'honneur de m'en mander par ſa lettre du* 3. *&c.*

LETTRE de Mr. MASCEI, Archevêque titulaire d'Athênes, & Nonce du Pape en France, à Mr. l'Abbé de MONTGON.

à Fontainebleau ce 17. Novembre 1727.

MONSIEUR,

J'ai reçu avec bien du plaiſir la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 3. du cõurant. Je ne ſaurois vous exprimer combien j'ai été ſenſible aux ſentimens d'amitié que vous m'y marquez. La mienne vous eſt aquiſe depuis longtems; & je ne puis que vous en donner de nouvelles aſſurances, en attendant que les occaſions me ſoient aſſez favorables pour vous en donner des preuves réelles.

Après une telle déclaration, vous ne devez pas douter de ma diſcretion ſur tout ce qu'il vous plaira de m'écrire. J'ai toujours cru que la commiſſion de Mr. de Rottembourg *auroit un bon ſuccès; mais je n'en doute plus dès que vous me le faites eſperer. Ce Miniſtere eſt très content de ſa conduite; & peut-être aura-t-il d'autres raiſons pour envoyer Mr. le Marquis* de Brancas, *qui, comme vous ſavez, a déja été nommé Ambaſſadeur*

baſſadeur. Pour notre ami le Marquis de Biſſy ; *il ſeroit très fâché ſi on lui avoit preferé tout autre, & il a pour vous une entiere & parfaite reconnoiſſance. J'eſpere que vous vous ſerez ſouvenu de moi avec Mr.* Aldobrandini. *Mr. le Cardinal* de Biſſy *& moi ne vous oublierons jamais. L'Abbé* Rota *a été touché de l'honneur de votre ſouvenir ; & il vous eſt bien dévoué. Pour moi je vous prie de me croire avec bien du reſpect,*

Votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur

Signé B. *Archevêque d'Athènes.*

Comme je n'avois, en arrivant de France, ſéjourné que deux jours à Madrid, & que cette Capitale devoit être déſormais le lieu de mon habitation, la néceſſité d'y former un établiſſement, m'obligea à y faire un petit voyage, avant que Leur Maj. partiſſent pour ſe rendre à l'Eſcurial. La veille de mon départ je fus encore aſſez longtems avec le Comte de Rottembourg. Il avoit vu pluſieurs fois l'Archevêque d'Amida depuis notre derniere converſation : & ſoit qu'il eût reconnu au bon accueil que lui faiſoit ce Prélat, que je ne l'avois pas ſervi à demi, ſoit que l'Archevêque lui eût appris

tout

tout ce que j'avois dit à ſa louange ; il me remercia dans les termes les plus forts du procedé généreux que j'avois avec lui. L'éloge qu'il en fit à diverſes repriſes, me paroiſſant un indice qu'il étoit venu en Eſpagne, perſuadé, ſuivant toute apparence, de trouver en moi des ſentimens bien differens, je lui demandai en riant, s'il ne convenoit pas qu'il étoit néceſſaire, pour bien juger de certains objets, d'en approcher juſqu'à une certaine portée, & de n'adherer pas tout-à-fait ſur cet article aux lumieres des autres ?

Le Comte de Rottembourg comprit d'abord ce que je voulois dire. Il parut un peu embarraſſé, comme un homme qui ſent qu'on le pénètre, & qui n'a pas la réponſe aſſez en main pour donner le change. La politeſſe ne me permettant pas de pouſſer plus loin la reflexion que j'avois faite, je la terminai ſur le même ton de plaiſanterie que je l'avois commencée : & ſans donner aucun ſigne que j'euſſe pris garde au petit trouble qu'elle lui avoit cauſé, le reſte de notre entretien ne roula que ſur le ſujet de mon voyage à Madrid, & le deſſein où étoit également le Comte de Rottembourg d'y venir, pour y voir les Miniſtres d'Angleterre & d'Hollande, auſſitôt qu'il auroit

mis

mis les affaires en train de pouvoir leur donner quelque eſperance.

Quand j'étois allé en France, Leurs Maj. m'avoient donné mille piſtoles de gratification pour mon voyage. Ce qu'il m'avoit couté, & mon ſéjour à Paris, ayant abſorbé ce fonds, j'étois arrivé à Madrid avec environ deux cent piſtoles tirées de mon Revenu. La reſſource, pour louer une maiſon, achetter un équipage, & former en un mot un établiſſement, étant à tous égards inſuffiſante; je repréſentai à l'Archevêque d'Amida le beſoin que j'avois de quelque ſecours, pour ſuppléer à la modicité de mes finances. Il me promit de parler à Leurs Maj. de ce que je lui diſois; & la veille de mon départ il me remit par leur ordre 500. piſtoles, en m'aſſurant de nouveau, que dès qu'on nommeroit des Miniſtres pour les Cours étrangeres, je ſerois ſurement compris dans le nombre.

La maniere dons j'avois été reçu à la Cour, n'ayant pas été ignorée à Madrid, & le public paroiſſant perſuadé qu'on me reſervoit quelque place conſidérable, chacun s'empreſſa dans cette Capitale à me donner toutes ſortes de marques d'attention & de politeſſe. Je voyois bien ce qui me les attiroit, & l'opinion

l'opinion qu'on avoit d'un crédit que je ne poſſedois pas, STALPART & d'autres perſonnes me raportoient fidelement les diſcours qui ſe tenoient : & je les trouvois beaucoup plus embarraſſans que flatteurs.

Le perſonnage de Favori, quand il n'eſt établi que ſur des bruits vagues, expoſe infailliblement celui qui veut le jouer, à un ſouverain ridicule ; & la conſideration paſſagere qu'il ſe procure en ſe laiſſant afficher ſur ce pied-là, n'aboutit, dès que l'illuſion ſe diſſipe, qu'à le rendre le ſujet de la riſée & du mépris. Cet inconvenient n'eſt pas le ſeul qu'entraîne une vaine reputation de faveur : elle réunit tous les traits de l'envie contre le Courtiſan qui cherche à l'aquerir, & les Princes dont on prétend fixer l'inclination & le goût, ne manquent gueres de faire connoître, avec juſte raiſon, combien les ſentimens qu'on leur attribue ſont chimeriques.

Ces réflexions m'engagerent à détruire, autant qu'il m'étoit poſſible, les préventions tout-à-fait fauſſes que je voyois qu'on avoit à Madrid de ma prochaine élévation : Je priai Stalpart, & quelques autres perſonnes de mes amis, de me rendre le même ſervice : en un mot, je pris

pris toutes les précautions que la prudence me dictoit, pour combattre cette erreur.

L'ambition étant une eſpece de contagion, qui regne dans toutes les Cours, on y parvient difficilement à perſuader qu'elle ait des bornes. Chacun jugeoit de la mienne ſelon les diſpoſitions bonnes ou mauvaiſes où il ſe trouvoit ſur mon ſujet. Les uns approuvoient la modeſtie & le déſintereſſement qu'ils remarquoient dans mes diſcours ; parce qu'ils les croyoient ſinceres : Les autres penſant differemment, ne regardoient ma modération que comme un moyen dont je prétendois faire uſage pour arriver plus ſurement à mes fins : j'aſpirois à tout dans leur eſprit, pendant que je ne tenois encore à rien.

Placé entre des ſentimens ſi contraires; craignant l'impreſſion qu'ils pouvoient faire contre moi à la Cour ; obligé à me ménager avec elle, avec le public, & avec mes ennemis cachés ; je ne ſaurois exprimer l'embarras & les peines que me cauſoit une ſituation ſi critique. La conſideration frivole que m'attiroient les raiſonnemens des nouvelliſtes, étoit un foible dédommagement de l'incertitude où j'étois de mon ſort.

Pendant

Pendant le court ſéjour que je fis à Madrid, Mr. de Rottembourg fut ſouvent le ſujet des converſations que j'eus avec l'Ambaſſadeur d'Hollande. Il me demanda avec empreſſement, ſi ce Miniſtre ſe flattoit de faire réuſſir bien-tôt la commiſſion dont il étoit chargé : Et ſur ce que je repartis, que je l'avois laiſſé avec cette eſperance, & dans le deſſein de venir enſuite lui apporter quelque bonne nouvelle; l'Ambaſſadeur me dit, que quoique ſes lettres tinſſent le même langage, elles ne diſſipoient pourtant point ſon incrédulité.

„ J'ai des avis, ajouta-t-il, qu'on „ cherche à l'amuſer, & qu'il veut ſe ren„ dre agréable. Ces deux diſpoſitions réu„ nies ne nous promettent pas d'arriver „ ſitôt au but. Je l'attends un de ces „ jours, ſans quoi j'aurois été à St. *Il„ dephonſe* ou à l'*Eſcurial*. Je n'ai pas vou„ lu, dans les premiers jours de ſon ar„ rivée, marquer une curioſité de con„ noître ſes démarches, qui eût pû lui „ être déſagréable ou ſuſpecte : & quoi„ que je m'attendiſſe qu'il paſſeroit ici en „ allant à la Cour, & que nous nous ver„ rions avant qu'il entrât en matiere, je „ n'en ſuis pas moins certain que le Car„ dinal de Fleury eſt dans la ſincere in„ tention d'agir en tout de concert avec

mes

„ mes maîtres & l'Angleterre, & qu'il „ n'admettra aucune negotiation particu- „ liere entre l'Eſpagne & lui."

Mr. Van der Meer, qui me parloit avec confiance & avec amitié, me fit enſuite diverſes queſtions ſur la maniere dont j'avois été reçu, & ſur les eſperances que l'on me donnoit. „ Je ſai, continua-t-il, „ que vous devez être content de l'ac- „ cueil; & je m'y attendois quand nous „ vous vimes ici. Je ſouhaite que vous „ le ſoyiez également des autres: & je „ vous conſeille toujours en ami de ne „ les point laiſſer languir. Depuis votre „ départ j'ai appris par Mr. Walpole, „ que le Cardinal ſe méfie de vous: mais „ il ne m'en dit pas d'avantage, & n'en- „ tre dans aucun détail ſur les griefs que „ vous avez l'un contre l'autre. En cette „ ville on en parle un peu plus: & ſelon „ ce qui ſe débite, vous êtes tantôt au „ moment de remplir les premieres pla- „ ces; & tantôt vous en paroiſſez plus „ éloigné. Il ſe forme des brigues & mê- „ me des ſouhaits en votre faveur: mais „ vous vous attendez bien, je crois, que „ ceux-ci ne ſont pas unanimes. Le pu- „ blic eſt ſurtout fort curieux de voir, „ s'il regne entre Mr. de Rottembourg & „ vous quelque intelligence: il croit que

„ la

„ la conduite que vous obſerverez l'un
„ avec l'autre, doit lui procurer des con-
„ noiſſances certaines des vues qu'on a
„ ſur vous. Pour moi (me dit obligeam-
„ ment l'Ambaſſadeur) j'en attends l'ac-
„ compliſſement avec impatience ; & je
„ ne ſouhaite pas moins, de vous voir
„ ſortir bientôt de l'incertitude où vous
„ êtes, & auſſi content que vous le
„ méritez. "

Après avoir remercié Mr. Van der Meer des témoignages qu'il continuoit à me donner de ſon amitié, je le priai de m'avouer naturellement, s'il penſoit que Mr. de Rottembourg dût me traverſer ; & ſi Mr. Walpole ou d'autres ne lui avoient rien écrit à ce ſujet. Il me repliqua, qu'il ne lui étoit rien revenu de ſemblable ; & que d'ailleurs, depuis que j'étois parti de France, c'étoit moins à Paris que dans le pays où nous étions, où je devois m'attendre qu'on feroit cette obſervation.

„ Mr. de Rottembourg, pourſuivit-il,
„ pourroit vous éclaircir le fait mieux
„ que moi & que perſonne. Il paſſe pour
„ honnête homme. A votre place j'au-
„ rois une explication ſur cet article avec
„ lui. Je conviens que de ſa part elle
„ pourroit bien n'être pas tout-à-fait ſin-

„ cere : mais qu'importe. Vous aurez
„ au moins le droit de vous plaindre,
„ s'il agit d'une maniere & parle d'une
„ autre".

Je me ſuis déja procuré cet avantage, répondis je à l'Ambaſſadeur, en prenant d'avance le parti que V. Exc. me conſeille. On m'a proteſté n'avoir pas le moindre ordre de me deſſervir : on a même été juſqu'à me promettre, de ne me point cacher celui qui pourroit peut-être venir. En un mot, rien de plus net & de plus généreux que le procedé qu'on a juſqu'à préſent avec moi. Cependant je ne ſuis pas tout-à-fait tranquille ; & ſans faire ſemblant de rien, je veille exactement ſur certaines démarches : Il n'en paroit encore aucune d'équivoque, & qui démente les promeſſes du Comte de Rottembourg : mais le gibier ne ſe préſente pas tout-à coup ; il faut préparer le piege ; il faut tendre les filets ; il faut enfin ſe mettre à l'affut : Et c'eſt, continuai-je en riant, pour demander ſi V. Exc. n'y fait perſonne, que je me ſuis adreſſé à Elle.

Mr. Van der Meer entrant dans la plaiſanterie, me repliqua qu'il étoit trop loin de l'endroit où la chaſſe ſe faiſoit pour me procurer les éclairciſſemens que

je

je ſouhaittois. „ Quand elle ſera plus „ près de nous, ajouta-t-il, peut être „ ſerai je mieux inſtruit. Au reſte, j'ap- „ prouve fort votre vigilance : quoique „ pourtant je ſuis perſuadé, qu'indépen- „ demment des ſentimens de probité de „ Mr. de Rottembourg, ſon intérêt l'o- „ bligeant à vous menager, il tiendra la „ parole qu'il vous a donnée. "

Je n'avois pas oublié la double commiſſion dont l'Infant de Portugal m'avoit chargé, avant d'aller à Bayonne : & dans la vue de commencer à l'exécuter, j'avois écrit de St. *Ildephonſe* au Duc & à la Ducheſſe de Bourbon, le deſſein où étoit ce Prince d'épouſer Mademoiſelle de SENS. Il me reſtoit à entamer la reconciliation de S. A. R. avec le Roi ſon frere : & comme il étoit néceſſaire que je formaſſe quelque liaiſon avec le Marquis d'ABRANTES, afin de l'engager à favoriſer cette entrepriſe, je profitai de mon voyage à Madrid, où il étoit, pour le connoître un peu plus particulierement.

Ce Miniſtre paroiſſoit poſſeder l'eſtime & la confiance du Roi ſon maître : l'Infant m'avoit aſſuré qu'il pouvoit compter ſur ſon amitié ; il ne s'agiſſoit donc plus que de faire un bon uſage de ce concours d'heureuſes circonſtances. C'eſt à quoi je

travaillai ; & le Marquis d'Abrantes repondit parfaitement aux avances que je fis pour me concilier ſon amitié. Je n'allai pas d'abord plus loin ; & je me contentai d'amener ſimplement les choſes au point de pouvoir, au retour de la Cour, m'expliquer ſans crainte de déplaire.

Le Marquis d'Abrantes étoit regardé en Eſpagne avec la conſideration que l'objet de ſon Ambaſſade lui attiroit. Il la meritoit auſſi perſonnellement, par les ſentimens d'honneur & de probité dont il étoit rempli. Le généreux procedé qu'on verra qu'il a eu avec moi ; la part qu'il prit aux peines qu'on me ſuſcita pendant le cours de ſon Ambaſſade ; & les bienfaits du Roi de Portugal, qu'il m'attira de concert avec Mr. l'Abbé de MENDOZA, ne s'éfaceront jamais de ma mémoire : Je conſerverai toujours pour la ſienne (car j'ai appris qu'il étoit mort) une ſincere vénération.

Il n'y avoit que cinq ou ſix jours que j'étois à Madrid, lorſque l'Archevêque d'Amida m'écrivit de venir à l'Eſcurial. Il m'apprit, quand j'y arrivai, que Leurs Maj. vouloient me parler ; & le lendemain le Marquis de la Roche m'introduiſit dans leur Cabinet. Certains éclairciſſe-

ciſſemens que le Roi & la Reine ſouhaittoient d'avoir, ſur differens papiers que j'avois eu l'honneur de leur préſenter à mon retour de France, furent le ſujet de cette audiance. Elle ne fut ni moins longue, ni moins gracieuſe que celle que j'avois eue à St. Ildephonſe : & je m'apperçus avec plaiſir, que le Roi ſortoit un peu de la profonde mélancolie dans laquelle il m'avoit paru plongé. Après avoir ſatisfait à toutes les queſtions que Leurs Maj. jugerent à propos de me faire, je leur rapellai le ſouvenir de la grace que j'avois demandée à mon retour de France; & je les priai d'avoir égard à la ſituation incertaine où j'étois, qui me compromettroit avec le public en ſe prolongeant trop. Je ne leur diſſimulai point, que pendant le petit ſejour que je venois de faire à Madrid, j'avois appris qu'on me donnoit déja pour un homme qui aſpiroit à tout, quoique je n'euſſe d'autre deſſein, que de me conformer entierement aux ordres de Leurs Maj.; & que ces raiſonnemens, tout frivoles qu'ils étoient, m'engageoient pourtant à les ſupplier encore plus inſtamment, de déclarer l'uſage qu'Elles vouloient faire de moi, afin de fixer l'at-

tention de ceux qui m'attribuoient légerement, ou malignement de viſer à une élevation auſſi exceſſive que déplacée.

Quand j'eus ceſſé de parler, la Reine me renouvella l'aſſurance que je pouvois reſter tranquille, & certain que l'intention du Roi & la ſienne étoit de m'employer comme je le deſirois, & que je fuſſe ſatisfait. Je ſuis perſuadé, vû la bonté avec laquelle Leurs Maj. m'écoutoient & me repondoient, que ſi j'euſſe inſiſté à obtenir quelque grace conſiderable, elle m'auroit été accordée. Cependant, je n'en fis rien : & comptant peut-être plus qu'il ne falloit ſur les ſentimens favorables où je voyois actuellement le Roi & la Reine, je crus ne courir aucun riſque d'attendre avec confiance qu'ils s'explicaſſent. On me blamera peut-être de n'avoir point profité de l'occaſion, & de ce que je n'ai pas aſſez conſideré, que quand on l'échappe avec les Rois, auxquels il eſt d'ailleurs ſi difficile de parler, on court riſque de ne plus la retrouver. Je conviens de la juſteſſe de la reflexion : & ce qui m'eſt arrivé en eſt une preuve certain. Cependant je ne me repens point de ma moderation, & de n'avoir écouté ni les mouvemens de la cupidité, ni ceux de l'am-

l'ambition. Qu'on me taxe après cela, ſi l'on veut, d'imprudence : je ſouſcris à la déciſion ; mais en même tems il ſera difficile je crois de s'empêcher de convenir, que ma conduite, dans la circonſtance dont je parle, fait connoitre le peu d'impreſſion que les honneurs & les richeſſes on fait en tout tems ſur mon eſprit & ſur mon cœur.

Pendant que la France travailloit en Eſpagne à lever les difficultés qui retardoient l'exécution des Préliminaires, il s'ouvroit une nouvelle Scene en Italie, qui reveilloit autant l'attention de la Reine d'Eſpagne qu'elle lui cauſoit d'inquiétude. Le Duc de *Parme* avoit conclu ſon mariage avec la Princeſſe *Henriette de Modene* ; & il devoit ſe celebrer inceſſamment. Cet établiſſement rendoit fort incertain celui de l'Infant *Dom* CARLOS en Italie, qui depuis ſi long-tems donnoit lieu à tant de négociations, de projets & de Traités : & toute l'intelligence qui paroiſſoit entre les Cours de Vienne & de Madrid, n'empêchoit pas celle-ci de remarquer, que les Miniſtres de l'Empereur ſecondoient de leur mieux le deſir qu'il étoit naturel qu'eût le Duc de Parme d'avoir des heretiers.

Il n'étoit pas fort difficile de déviner d'où procedoit l'intérêt que prenoit la Cour Imperiale à perpétuer la maiſon *Farneſe* : les moins clairvoyans l'appercevoient, & jugeoient avec le public, qu'il étoit à coup ſûr plus ſincere que celui que l'Empereur avoit affecté de prendre au mariage de l'Archiducheſſe ſa fille, avec l'Infant Dom Carlos, dans le tems du Traité de Vienne. La remarque étoit trop facile à faire, pour échaper à Leurs Maj. Cath. : auſſi ne contribua-t-elle pas peu à les deſabuſer de l'accompliſſement des vaſtes eſperances que leur avoit données Sa Maj. Imperiale ; & l'on croyoit entrevoir à l'Eſcurial, que l'étroite amitié qui s'étoit formée entre ce Monarque & le Roi d'Eſpagne, depuis la négotiation du Duc de Ripperda, s'affoibliſſoit ; & que les deux Cours commençoient à ſe détacher inſenſiblement l'une de l'autre. C'eſt ce qui arrive toujours dans les Alliances qui ſe font entre des Princes, dont les vues & les projets ne peuvent ſe concilier.

Les fondemens de la confiance que Leurs Majeſt. Cath. avoient marquée à l'Empereur, quoiqu'à demi ébranlés, ſe ſoutenoient pourtant encore ſur certaines bienſéances. On vouloit toujours eſpe-

eſperer ou du moins ne point paroitre avoir donné trop légerement dans des idées, que l'Europe entiere regardoit comme chimeriques. Le Comte de Konikſeg entretenoit l'illuſion autant qu'il lui étoit poſſible ; & prévoyant que la commiſſion du Comte de Rottembourg tendoit à la diſſiper tout-à-fait, il la traverſoit adroitement, dans le même tems qu'il paroiſſoit extérieurement ſe préter à ce que deſiroient les Alliés d'Hanover.

A l'égard des Princes d'Italie, qui ne pouvoient prévoir les ſuites qu'auroit le mariage du Duc de Parme, ils tâchoient de ſe menager entre l'Empereur & l'Eſpagne, d'une maniere où il ne parût entrer aucune partialité : Et ce dernier Souverain, à qui le Pape avoit défendu de recevoir de l'Empereur l'inveſtiture de ſes Etats, pendant que ce Monarque lui interdiſoit également de la demander à Sa Sainteté ; n'étoit pas peu embarraſſé à les contenter l'un & l'autre.

Le Cardinal, ſelon les lettres qui venoient de France, avoit auſſi ſes inquietudes. L'Angleterre, qui ſe trouvoit après des Préliminaires de paix ſignés ; obligée, par toutes les irréſolutions de l'Eſpagne, à reſter armée, & à faire autant de dépenſes que pendant une guerre

déclarée, attribuoit une ſituation ſi incertaine & ſi déſagréable, aux ménagemens du Cardinal pour Leurs Maj. Catholiques. Elle commençoit à murmurer de leur trop longue durée, & cette Couronne, auſſi bien que la République d'Hollande, imputoit encore à ce Miniſtre, de montrer trop de condeſcendance pour la lenteur que la Cour Impériale apportoit, à donner ordre aux Directeurs de la Compagnie d'*Oſtende*, de s'abſtenir déſormais de tout commerce dans les Indes Orientales. Mrs. WALPOLE & PESTERS inſiſtoient principalement ſur l'exécution de cet article; & preſſoient le Cardinal, de témoigner une fermeté qui coupât court à toutes les explications par leſquelles la Cour de Vienne cherchoit à l'éluder.

Tout cela cauſoit au Cardinal autant de peine, que la ſignature des Préliminaires lui avoit procuré de ſatisfaction. Il craignoit, que chacun voulant interpréter & entendre ceux-ci à ſa façon, ils ne reſtaſſent ſans effet; & que par un tel événement, l'ouvrage qu'il s'étoit flatté devoir lui attirer les louanges du public, ne devint l'objet de ſa riſée.

Ce qui ſe paſſoit au dehors, n'étoit pas la ſeule choſe qui agitoit le Cardinal. La fermentation des eſprits en France ſur les matieres

matieres de Religion, qui mettoit en mouvement preſque tous les Corps & tous les Etats, ne lui paroiſſoit pas moins facheuſe. Impatient de ne pouvoir concilier les interêts des Puiſſances étrangeres; fatigué par les repréſentations ſans fin des partis qui diviſoient l'Egliſe: on remarquoit en lui une viciſſitude continuelle de fermeté, d'irréſolution & de foibleſſe. Cette varieté de ſentimens l'entrainant tantôt à menacer, & tantôt à ménager ceux du dehors auſſi bien que ceux du dedans; on concevoit inſenſiblement une mince idée des ſuites d'un Miniſtere, dont les projets & les réſolutions n'aboutiſſoient qu'à mettre par tout une plus grande confuſion: & le Cardinal qui voyoit que cette opinion prenoit faveur, ſouhaittoit avec paſſion que l'ouverture du Congrès, lui procurât la gloire d'y paroître l'arbitre de l'Europe, & d'affermir la paix générale.

Pour hâter un moment ſi déſirable, & qui le faiſoit ſortir avec avantage de la ſituation critique où il ſe trouvoit, il preſſoit vivement le Comte de ROTTEMBOURG, d'obtenir de Leurs Maj. Cath. une réſolution finale & ſatisfaiſante; & de remplir promptement la promeſſe qu'il

lui avoit faite, de ne pas tarder à lui donner cette conſolation.

Des ſollicitations ſi reiterées & ſi preſſantes, jettoient le Comte de Rottembourg dans un embarras extrême. Il ne me le diſſimula point lorſque je revins à l'Eſcurial : & quand il ne me l'auroit pas dit, ſa taciturnité, & ſon air diſtrait, ſuffiſoient de reſte pour me le faire penſer. Je n'ai gueres vu d'homme moins maître que lui de ſes mouvemens. Chacun remarquoit l'agitation intérieure qu'il reſſentoit. Sa converſation ſeche, ou mêlée ſouvent d'amertume, ne faiſoit pas beaucoup rechercher ſa ſocieté : on le laiſſoit auſſi en pleine liberté de reflechir ſur les affaires importantes dont il paroiſſoit ſi occupé ; & l'idée qu'on s'étoit d'abord faite de ſa capacité, ſi vantée par les Partiſans du Cardinal de Fleury, s'affoibliſſoit de maniere, que ces derniers même ne marquoient plus ce grand empreſſement de ſe lier à lui, & de s'attirer ſa confiance, comme j'en ai parlé plus haut.

Le Comte de Rottembourg, de ſon côté, auſſi reſervé que méfiant, ne s'approchoit de perſonne. Le ſeul homme de la Cour qui parut avoir quelque liaiſon avec lui, étoit un certain Abbé *Parety*, Genois, dont la probité, & les occupations à la

Cour

Cour d'Eſpagne, paroiſſoient trés équivoques.

Celui-ci, qui ne ſe livroit au Comte de Rottembourg que pour tirer parti des reſſources qu'il avoit pour l'artifice & l'intrigue, ſe laſſoit beaucoup d'être obligé d'admirer ſans ceſſe les maximes politiques, dont le Miniſtre françois le regaloit après de longs intervalles de ſilence. Il lui tardoit fort d'avoir la liberté d'en faire ſentir à d'autres l'excellence & l'utilité. Dans cette ſalutaire intention il offroit ſes ſervices; la connoiſſance qu'il avoit du terrain, & ſes liaiſons avec des perſonnes à portée de donner des lumieres, & pleines de bonne volonté. Mais à tout cela néant. Le Philoſophe Rottembourg ne voyoit dans le genre humain que ſtupidité ou perfidie. La ſublimité de ſon genie ne pouvoit compâtir avec la premiere, ni ſa delicateſſe ſur la probité avec l'autre. Iſolé & renfermé dans ſa ſphere, où le public s'ennuyoit de le contempler, le fruit de ſes longues & melancholiques reflexions fut à la fin, de tâcher de ſe lier avec quelqu'un dont les interêts étroitement unis aux ſiens, fuſſent les garants de la fidelité & du ſecret de leur ſocieté.

Le

Le choix de la perſonne en qui tous ces avantages ſe trouvaſſent réunis, ne fut pas difficile à faire : la Ducheſſe de St. PIERRE parut au Comte de Rottembourg la ſeule qui les poſſedât, & ſur la diſcretion de laquelle il pût ſurement compter. Reſolu donc de ſe livrer à elle, il communiqua ſa penſée à l'Abbé Parety, & le chargea de préparer inſenſiblement la Dame, à voir le Miniſtre de France agir déſormais avec elle dans la plus grande intimité.

L'Abbé reçut la confidence avec une extrême joye. La Dame n'en eut pas moins. Elle l'attendoit avec impatience : & quoi qu'elle eût aperçu une attention marquée de la part du Comte de Rottembourg pour elle, cette frivole conſideration ne ſuffiſoit pas. On aſpiroit à quelque choſe de plus. Comme c'étoit préciſément ce qu'on obtenoit, les conditions du marché furent bientôt réglées; & l'entremetteur revint, avec l'aſſurance qu'on obſerveroit, dans les relations que l'on auroit enſemble, un concert & une diſcretion à toute épreuve.

Les difficultés pour établir entre le Comte de Rottembourg & la Ducheſſe de St. Pierre une confiance mutuelle, ne procedoient que de l'ignorance où l'on étoit

étoit de part & d'autre, juſqu'où le Cardinal de Fleury s'étoit ouvert ſur mon ſujet. Le premier ſavoit de reſte à quoi s'en tenir ; mais il n'étoit pas bien aſſuré que la Dame fût également inſtruite. Celle-ci, de ſon côté, voyant les égards du Comte de Rottembourg pour moi, & que j'avois été ſon introducteur à la Cour & & chez les Miniſtres, ſe perſuadoit qu'elle poſſedoit ſeule le ſecret, & qu'on n'avoit pas jugé à propos de le communiquer ſi promptement au nouveau venu. Ce devoit être le nœud de l'union : mais l'incertitude & la crainte d'être trahi par quelque confidence trop précipitée, arrêtoient les éclairciſſemens qu'on vouloit ſe donner, & faiſoient tenir dans le ſilence ce qu'on avoit une égale envie de ſe dire. Rien ne manquant comme on voit pour le rompre, que la certitude de pouvoir le faire avec ſureté, on chercha pendant quelque tems à ſe connoître, & quand les liaiſons que les affaires générales donnerent lieu de former furent parvenues juſqu'à pouvoir ſe parler à cœur ouvert, le miſtere qui me concernoit s'expliqua. On fût charmé de voir qu'on étoit également initié l'un & l'autre dans ce qu'il contenoit.

L'inten-

L'intention du Cardinal n'étoit pas que l'on s'en tint ſur cet article à une ſimple ſpéculation : il falloit faire uſage de ſes inſtructions, & montrer par des effets qu'on étoit digne de ſa confiance. La Ducheſſe de St. Pierre & le Comte de Rottembourg concerterent enſemble les meſures qu'il convenoit de prendre, pour la mériter : & les circonſtances que je vais rapporter déterminerent ce premier Miniſtre, à les preſſer de les mettre en œuvre.

Les lettres qu'on reçut en France de la Cour d'Eſpagne, concouroient toutes à faire connoître l'accueil favorable dont Leurs Maj. Cath. m'avoient honnoré. Elles ajoutoient que les Miniſtres étrangers & le public, témoins de la conduite que j'avois tenue à Madrid pendant mon premier ſéjour dans cette Capitale, & découvrant enſuite, par la réunion des deux Couronnes, les fruits de mon voyage en France, paroiſſoient de plus en plus prévenus en ma faveur. Les mêmes lettres apprenoient encore, que le ſuccès des négociations dont j'avois été chargé faiſoit beaucoup de bruit : & qu'en un mot, l'attente où chacun étoit de me voir remplir quelque place conſiderable, m'attiroit une eſtime & une conſideration preſque générale.

rale. Amis & ennemis, tous tenoient le même langage: Et ce qui ne permettoit pas de douter qu'il ne fût vrai, c'étoit le retour du Duc de Bourbon dans les bonnes graces du Roi & de la Reine d'Eſpagne; le rappel du Comte de Marcillac: enfin pluſieurs lettres écrites de la propre main de Leurs Maj., & beaucoup d'autres du Marquis de la Paz en leur nom, à ceux qui avoient eu l'honneur de les aſſurer par mon entremiſe, de leur attachement ou de leur reſpect. Toutes ces differentes choſes paroiſſant les ſuites de mon retour en Eſpagne, & de ce qui s'étoit paſſé entre Leurs Maj. Cath. & moi; on tiroit des conſéquences infinies des ſervices que j'avois rendus, & de ces marques de ma prétendue faveur.

L'unanimité de ſentimens ſur cet article frapa le Cardinal, & lui fit craindre que, de tant de graces auxquelles on me diſoit à portée d'aſpirer, on ne m'en accordât à la fin quelqu'une, & qu'il ne lui fût plus ſi facile alors de me nuire. Il jugea donc qu'il n'y avoit pas un moment à perdre pour mettre ſes agens à mes trouſſes: & bien perſuadé que l'envie de lui plaire, & de mériter les bienfaits dont il étoit l'unique diſpenſateur, feroit adopter ſes ſentimens à pluſieurs perſonnes en France

France & en Eſpagne dès qu'il en ſeroient inſtruits : il chargea la Ducheſſe de St. Pierre & le Comte de Rottembourg, qui connoiſſoient ſa maniere de penſer pour moi, de faire cette recrue, & de régler enſuite la façon d'employer les ſujets, & de ſe ſervir de leur zèle & de leur capacité.

L'ambition qui ſe niche dans un Philoſophe, ne fait qu'ajouter un degré de ridicule de plus au déſintereſſement qu'il affecte ; & c'étoit l'inconvenient où étoit tombé le Comte de Rottembourg. Les reſſorts qu'il employoit pour arriver à ſes fins, démentoient à chaque inſtant ſes paroles. Il affectoit de regretter l'Ambaſſade de Berlin, pendant qu'il faiſoit tout ſon poſſible pour ſe procurer celle d'Eſpagne. Il ne ſoupîroit, à l'entendre, qu'après une vie tranquille : & dans le même tems il n'étoit occupé que d'aquerir la confiance du Cardinal, & de l'élevation où elle pouvoit le conduire. Les intrigues & les tracaſſeries de la Cour d'Eſpagne lui rendoient diſſoit-il, ceſéjour inſupportable : & cependant on appercevoit les meſures qu'il prenoit pour ne le point quitter. On ne trouvoit dans ſa complaiſance pour ceux dont la faveur lui étoit néceſſaire, aucun veſtige des maximes déſintereſſées qu'il

qu'il débitoit ; & la vivacité de ſon reſſentiment contre ceux qui le dévoiloient, ne pouvoit pas mieux ſe concilier avec ſa prétendue modération. En un mot, ſon caractere paroiſſoit un compoſé ſingulier de vertus en idée, & de défauts très réels.

J'ai fait mention plus haut de l'aſſurance poſitive qu'il m'avoit donnée, de n'avoir aucun ordre du Cardinal pour me deſſervir ; & l'on a vu tout ce qu'il m'avoit dit à ce ſujet. Mais la délicateſſe de ſa maniere de penſer ne tendoit qu'à me dérober la connoiſſance de ſon empreſſement à ſervir la paſſion injuſte d'un Miniſtre, qu'il n'avoit pû s'empêcher de condanner : & pourvû qu'il parvint à m'en impoſer par une apparente probité, il ne faiſoit aucun ſcrupule de manquer eſſentiellement, tout à la fois, à ce que la probité & la reconnoiſſance exigeoient de lui à mon égard.

Je ne tirerai de perſonne que de lui-même les preuves de ſa mauvaiſe foi. Elle ſe trouveront dans l'extrait de deux * lettres de

* Extrait de deux lettres de Mr. d'Adoncourt, Commandant pour le Roi à Bayonne, écrite de Bayonne à Mr. l'Abbé de Montgon ; la premiere du 20. Novemb. 1730. & la 2. du 24. Decemb. de la même année.

Je ſuis bien ſenſible Monſieur à la confiance que vous me marquez en me permettant de lire la lettre

de Mr. d'ADONCOURT Commandant à *Bayone*, à qui le Comte de Rottembourg parla avec plus de ſincérité qu'à moi, en venant en Eſpagne lors de ſon premier

que vous écrivez à Mr. de Rottembourg; elle me paroit à merveille & digne de vous : j'eſpere qu'il répondra à la nobleſſe de vos ſentimens ; car il me dit ici, en paſſant, qu'il vous honoroit infiniment, me paroiſſant embaraſſé de ce que le Cardinal étoit prevenu contre vous. J'aurois été bien aiſe de lui rendre moi-même votre lettre; mais il m'écrit qu'il ne paſſera point par ici ni par Madrid ; qu'il s'eſt déterminé à prendre ſa route par Barcelone & par Valence : voila notre ami de Madrid quitte du cérémonial de le voir. J'avois fait travailler pour le faire revenir ſur ſon compte : je ne crois pas qu'il parte de Paris que quelques jours après l'arrivée de Mr. le Marquis de Brancas, qui m'a écrit de Bourdeaux du 15. qu'il en partoit le lendemain dans ſa Chaiſe de poſte, les boues de Dax l'ayant mis en état de ſoutenir cette fatigue. J'adreſſe votre lettre à un de mes amis à Lyon, qui la rendra en main propre à Mr. de Rottembourg à ſon paſſage.

Du 24. Decembre

Mr. le Comte de Rottembourg, qui ſera peut être arrivé à Seville devant cette lettre, m'a écrit de ſon premier gite dans la Catalogne, pour m'accuſer la reception de votre lettre, que je lui avois adreſſée à Perpignan: il me mandoit qu'il arriveroit à Barcelonne le 8. & qu'il y ſéjourneroit deux jours : je me ſouviens qu'il me dit ici en paſſant qu'il vous honoroit infiniment ; mais que le Cardinal lui avoit dit en paſſant d'être fort en garde avec vous.

premier voyage. S'il paroit après cela excuſable aux yeux de certains Courtiſans, de s'être chargé, pour obéir au Cardinal, de noircir de gayeté de cœur un homme, qui ne lui avoit jamais donné aucun ſujet de plainte, dont les bons offices lui furent dans la ſuite utiles, & des ſervices duquel il voyoit les effets & les témoignages : ſi dis-je, la ſervile & baſſe complaiſance pour les préventions & la haine de cette Eminence, juſtifie un pareil procedé; il s'enſuivra, qu'un Miniſtere mépriſable, qu'on n'a garde d'avouer, qu'on n'accepte qu'en rougiſſant intérieurement, & qu'on cache dans l'obſcurité & dans les tenebres, ceſſe d'avoir un caractere ſi odieux, quand c'eſt au nom, & avec l'approbation d'un homme tout puiſſant qu'on l'exerce. Eſt-il une maxime plus déteſtable ? Et que peut-on penſer de ceux qui l'adoptent, qui la ſuivent, & qui veulent indirectement l'excuſer.

Quant à la Ducheſſe de St. Pierre, qui ſe prêtoit avec la même facilité que le Comte

Il eſt bien triſte d'avoir à faire à un homme qui a le Souverain pouvoir entre les mains: il eſt vrai que vous ne le craignez point, & que tout ce qu'il y a de gens juſtes & raiſonnables rendront juſtice à votre droiture: la ſatisfaction de n'avoir rien à ſe reprocher, eſt bien conſolante à un honête homme &c.

Comte de Rottembourg à ſuivre les impreſſions que lui donnoit le Cardinal; je veux croire que le deſir de jouer un rolle à la Cour d'Eſpagne, l'entraînoit à m'être contraire, plûtôt qu'un deſſein formel de me deſſervir. Ce dernier eût été trop manifeſtement injuſte pour la croire capable de l'avoir d'abord formé. Mais il faut pourtant convenir, que le concours de pluſieurs circonſtances prouve qu'elle eſt allée un peu loin ſur cèt article. Cette Dame m'avoit regardé pendant mon premier ſéjour en Eſpagne, comme un partiſant ſecret du Duc de Bourbon, qui ne lui donnoit aucune part dans ſa confiance: & il n'avoit pas tenu à elle, que Leurs Majeſtés & les Miniſtres Eſpagnols ne me * regardaſſent, après la diſgrace de ce Prince, comme un homme très ſuſpect au Cardinal. J'avois fait dans la ſuite peu de cas de ſon prétendu crédit, & de ſes conſeils. Par conſéquent nous ſavions à peu près à quoi nous en tenir l'un & l'autre ſur nos ſentimens; & nos relations ne ſe ſoutenoient que ſur de ſimples bienſéances. On paſſe facilement d'une pareille froideur à quelque choſe de plus: & c'eſt ce que j'ai éprouvé de la part de la Ducheſſe

* Tom. 2. pag. 141.

cheſſe de St. Pierre, pendant preſque tout le tems de notre ſéjour en Eſpagne.

Je viens d'expoſer les diſpoſitions où le Comte de Rottembourg & cette Dame ſe trouvoient : Rapportons à préſent les moyens qu'ils prirent de concert, pour empêcher qu'on ne m'accordât aucune grace, & pour éffacer inſenſiblement de l'eſprit du public, l'opinion avantageuſe qu'il avoit conçue de moi.

Afin de débrouiller le commencement & le progrès des démarches que fit la Ducheſſe de St. Pierre, pour ſe conformer aux intentions du Cardinal, & leur rapport avec celles de Mr. de Rottembourg ; on peut ſe rappeller ce que j'ai dit dans le premier Tome de ces Mémoires, des relations que cette Dame entretenoit avec ſon Eminence ; de ſon attention à m'obſerver ; & de l'idée qu'elle & quelques-uns de ſes confidens avoient tâché d'établir, quand on exila le Duc de BOURBON à *Chantilli*, que le Cardinal de Fleury ne me donneroit jamais aucune part dans ſa confiance. Tout cela ſuppoſe que le Cardinal s'étoit déja ouvert à la Ducheſſe de St. Pierre ſur mon ſujet : & la derniere circonſtance ſe trouve ſuffiſamment éclaircie dans une lettre de l'Archevêque d'Amida du 10. Juin 1726., qui ſervoit de

de réponſe à une autre que j'avois écrite à ce Prélat, pour me plaindre des auteurs de ſemblables bruits. La lettre en queſtion eſt dans le nombre de celles que l'on m'a enlevées. On peut, par conſéquent, aiſément vérifier le fait.

Depuis cette époque, juſqu'à celle de mon départ pour aller en France, nous en avions agi la Ducheſſe de St. Pierre & moi, l'un à l'égard de l'autre, avec beaucoup de politeſſe; mais en même tems avec toute la circonſpection qu'une méfiance mutuelle nous faiſoit juger néceſſaire. La connoiſſance imparfaite qu'elle eut quand je partis, de l'uſage qu'on vouloit faire de moi en France, l'ayant portée à mettre quelque choſe de plus marqué dans les témoignages qu'elle me donnoit de ſon eſtime, je conformai auſſitôt à ce changement mes égards & mes attentions pour elle. Ce fut avec plaiſir que je m'aquittai des commiſſions qu'elle me donna pour le Marquis de TORCY ſon frere. Elles donnerent lieu à quelque relation de lettres entre nous; & je crus m'appercevoir qu'on n'étoit pas faché qu'elle continuât. Je ſuivis cette intention: & ce fut avec d'autant plus de ſatisfaction, que je m'y crus obligé par reconnoiſſance; le Cardinal m'ayant fait voir

voir dans les premiers jours de mon arrivée en France, une lettre de cette Dame, où elle parloit de moi d'une façon obligeante.

Ce qu'elle en faiſoit, au reſte, n'étoit que pour ſe conformer à l'air du bureau. Il revenoit en Eſpagne que j'avois de fréquentes conferences avec le Cardinal. Les épines mêlées dans ces roſes reſtoient cachées. On croyoit les anciennes préventions de ce Miniſtre diſſipées; le ſuccès de mes operations tranſpiroit; Leurs M. Cath. approuvoient ma conduite; il étoit bon d'être amie d'un homme dont les deux Cours paroiſſoient contentes. La réſolution ne coute gueres à prendre en pareil cas; auſſi ſe ſoutint-elle, tant qu'on la crut utile: mais elle ceſſa bientôt, dès qu'elle n'eut plus ce caractere.

Une ſemblable variation ne doit ſurprendre perſonne: elle eſt preſque toujours la ſuite du deſir que l'on a d'acquerir la confiance d'un Miniſtre. Celle que le Cardinal m'avoit marquée, ne dura qu'autant qu'il l'avoit eſtimée utile à ſes fins particulieres. Quand il y fut parvenu, il ſut bientôt colorer ce changement d'un motif de juſtice. On s'en tint à ce qu'il jugea à propos de dire. Les partis que prenoit un homme ſi ſage, n'avoient pas

beſoin d'examen. Le nombre d'ailleurs eſt petit, de ceux qui s'aviſent d'en faire en pareil cas. L'élevation & la faveur juſtifient tout : & vraiſemblablement la Ducheſſe de St. Pierre s'en tenoit à cette maxime.

Les fruits de cette déference ne furent pas indifferens. Le Cardinal ceſſant inſenſiblement de me charger des lettres qu'il écrivoit à la Reine d'Eſpagne, les adreſſoit à ſa confidente. C'étoit la ſervir ſelon ſon goût ; puiſque par là il fortifioit le crédit naiſſant, que cette Dame avoit acquis depuis mon départ ſur l'eſprit de la Reine. En faiſant ainſi prendre une autre route aux relations que cette Princeſſe avoit avec lui, il donnoit aſſez à entendre, que ce n'étoit apparemment pas ſans ſujet qu'il croyoit la précaution néceſſaire. On a vu ce que j'ai déja dit ſur cet article : il ſeroit par conſéquent inutile & ennuyeux de le repeter.

La Ducheſſe de St. Pierre ſaiſiſſant parfaitement l'idée, entra ſans peine dans les vues qu'on lui dévelopoit. Notre relation finit : & ce qui ſe paſſoit ſous mes yeux, ne me laiſſant aucun doute ſur ce qui produiſoit cette interruption, je la regardai avec une entiere indifference.

C'eſt

C'eſt rarement à demi que les Miniſtres haïſſent ; & c'eſt ſur tout contre ceux qui leur déplaiſent, qu'ils exigent une adhéſion entiere à leurs ſentimens. Le Cardinal de Fleury, au moins pour ce qui me regardoit, n'admettoit aucune reſtriction ſur cet article. L'indifference ne ſuffiſoit pas ; il falloit me voir avec ſes yeux : & certainement le point de vue n'étoit pas à mon avantage. On ne balança pourtant pas à le trouver juſte. Ce fut ſous cet aſpect qu'on regarda le diner de *Monlouis* ; les prétendues ſuites qu'il avoit eu ; mes liaiſons avec les Abbés Siciliens ; & diverſes autres particularités, dont j'ai déja fait mention. Il ne tint pas à la Ducheſſe de St. Pierre & au Pere L'AUBRUSSEL *, en liaiſon avec le Cardinal, & encore plus avec le Chevalier Dubourk, que les charitables avis de cette Eminence ne paruſſent bien fondés, & qu'on ne lui ſût gré de les avoir donnés. Les lettres de Mr. Stalpart & d'autres perſonnes, qu'on trouvera dans celles qu'on m'a enlevées, convaincront que je n'avance rien légérement, & dont leur témoignage ne confirme la vérité.

* Précepteur du feu Roi *Don* LOUIS I. de M. le Prince des *Aſturies* & des Infants.

On a vu que l'Archevêque d'Amida m'avoit appris, que Leurs Maj. Cath. offroient de me demander pour Ambaſſadeur de France à leur Cour, & la peine que cette idée avoit faite au Cardinal. Il ne la diſſimula point à ſa confidente, non plus que les facheuſes conſéquences qu'entraînoit un pareil choix. Les aſſurances que j'avois données, d'être très éloigné de vouloir profiter de cette propoſition, ne raſſuroient point: il falloit prendre garde que je ne fuſſe trouver le ſecret de rendre les inſtances que l'on feroit en ma faveur trop preſſantes: il reſultoit de là des inconvéniens à l'infini.

Je fus averti des ſoins qu'on ſe donnoit pour ſe conformer à l'inſtruction, & du mouvement où l'on mettoit ceux & celles, qui pouvoient favoriſer l'opinion qu'on vouloit établir de mes vues. Comme les perſonnages étoient auſſi indiſcrets que malins, le ſecret fut mal gardé. Les lettres de differens particuliers qu'on me retient, me ſerviroient encore ici de preuves. Je ne dis rien d'ailleurs qui ne ſoit connu en Eſpagne. Au reſte ſachant par la maniere dont je m'étois expliqué avec l'Archevêque d'Amida, ce que l'on penſeroit de l'inquietude du Cardinal & de ſes agens, j'en badinai en écrivant au

Pere

Pere de NYEL; & je ne lui cachai point la part que prenoit, à ce que l'on me mandoit, la Ducheſſe de St. Pierre dans tout ce complot. Voici l'extrait de ſa réponſe.

L'autorité qu'il me cite pour douter du dernier fait, ſur laquelle cependant on verra qu'il n'inſiſte gueres, n'étoit pas recevable. Le Pere l'Aubruſſel ſe trouvoit le Directeur de la conſcience & de la politique de cette Dame: il devoit par conſéquent garder le ſecret, ſur l'une auſſi bien que ſur l'autre.

EXTRAIT d'une lettre du Pere de NYEL, Sous-Précepteur de M. le Prince des *Aſturies* & des Infants en date du 11. Aouſt 1727.

*Quand j'eus l'honneur, dans une autre * lettre, de vous expoſer confidemment mes ſentimens & les vœux du public, ſur un ſujet qu'on croyoit très propre pour ménager les interêts de la France en cette Cour; je ſavois déja, qu'il y avoit certaine cabale, oppoſée en cela au jugement du public: mais je la regardois d'une autorité ſi mince, que je ne ju-*

* Elle eſt dans les papiers dont le Cardinal de FLEURY s'eſt emparé.

geai pas à propos d'en faire ſeulement mention. A la vérité, je ne me ſerois jamais perſuadé qu'une perſonne, du caractere de celle dont vous me parlez, voulût ſe mettre à la tête d'une pareille cabale; & je ne vous cache pas, que j'ai été ſurpris d'apprendre les particularités que vous me dites. Je vous avouerai, MONSIEUR, *que je crus devoir parler de cela confidemment au R. P. de* l'Aubruſſel, *qui m'aſſura fortement, qu'il avoit lieu de croire que cela ne pouvoit être. Quoiqu'il en ſoit, il me ſemble,* MONSIEUR, *que vous prenez le bon parti, en vous contentant de rire de l'inquietude des autres: Mais en même tems vous ne diſconviendrez pas, que ſi l'on envoye en cette Cour un Seigneur qui ait des interêts particuliers à ſolliciter, il y a lieu de craindre, que par là même il ne perde & le fruit & la gloire de ſon Miniſtere &c.*

Mon attention à ſoutenir, autant qu'il m'eſt poſſible, de pieces autentiques les faits que je rapporte, doit ce me ſemble plaire à ceux qui aiment la vérité. A quel degré ne la pouſſerois-je pas, ſi je pouvois faire uſage des papiers importants qui m'ont été ravis! Ce ne ſeroit plus alors ſur des lambeaux, qui, quoique bons, laiſſent toujours quelque choſe à deſirer,

que

que je fonderois la juſtification de ma conduite : Une nuée de témoins parleroient en ma faveur ; & j'aurois la ſatisfaction d'éclaircir juſqu'aux moindres bagatelles. Pourquoi me la * refuſer ? C'eſt ce que je ne puis comprendre. Le Cardinal de Fleury auroit-il détruit les papiers que je reclame ? Quelle injuſtice en ce cas-là ! Quel homme étoit-ce que ce Miniſtre, quelles maximes ſuivoit-il ſur mon ſujet ; & quelle iniquité repandroient-elles dans l'ordre public & dans les tribunaux, ſi elles étoient admiſes ! L'abus de l'autorité peut-il être pouſſé à un excès plus odieux, que d'enlever non ſeulement à quelqu'un les preuves de ſon innocence, mais encore de le priver pour jamais du droit, & de la poſſibilité de s'en ſervir ?

Il eſt, je crois, facile de voir, par la ſuite des confidences du Cardinal de Fleury à la Ducheſſe de St. Pierre, & des liaiſons de l'un & de l'autre, juſqu'à l'arrivée du Comte de Rottembourg en Eſpagne, qu'il ne couta à celui-ci, pour s'unir à cette Dame, & pour agir de concert, que le léger embarras de parvenir à s'entendre :

* *Ecce clamabo vim patiens, & nemo audiet : voci ſerabor, & non eſt qui judicet* Job. 9. v. 7.

dre : & c'eſt à quoi on réuſſit facilement, au moyen de quelques petits préliminaires. Le principal ſecret reſtoit enfermé entre ces deux perſonnes : il falloit, ſurtout dans le commencement, qu'il fût pour moi impenetrable, & que ce qui pourroit tranſpirer, me parût uniquement l'ouvrage de ce ramaſſis de François & d'Italiens, dont on ſavoit que je me défiois. On ſe flattoit que je prendrois d'autant mieux le change, qu'on devoit les mettre en œuvre, & que leur mauvaiſe volonté m'étant connue, ce ſeroit contre eux que ſe tourneroit mon reſſentiment.

L'entrepriſe de vouloir contredire tout-à coup l'évidence des ſervices que j'avois rendus, étoit trop précipitée pour oſer la former : & l'idée toute recente que Leurs Maj. Cath. avoient de mon zele, ôtoit, dans le moment préſent, toute eſperance de la faire réuſſir. Auſſi ne fut ce pas le projet auquel on s'arrêta. On en choiſit un autre, qui conſiſta à refroidir & à éteindre peu à peu la bienveuillance, dont il paroiſſoit que le Roi & la Reine m'honoroient ; & à leur inſinuer, que le Cardinal prétendant avoir de juſtes ſujets de ſe plaindre de moi, il étoit de leur ſageſſe d'attendre que j'euſſe diſſipé ces préjugés, avant de m'accorder les graces qu'ils

qu'ils me deſtinoient. Par cette précaution, on évitoit, diſoit-on, de mécontenter ce Miniſtre, & de refroidir le zele qu'il montroit pour les interêts de Leurs Majeſtés : enfin, le point capital étoit, de me tenir dans cet état d'incertitude, pendant tout le tems qu'il faloit, pour détruire inſenſiblement le ſouvenir du ſuccès des négotiations dont j'avois été chargé.

C'étoit à la Ducheſſe de St. Pierre, à quelques Camariſtes qui lui étoient dévouées, & au Comte de Rottembourg à conduire ce deſſein. Il ne paroiſſoit pas difficile de le faire goûter aux Miniſtres Eſpagnols : on étoit au contraire preſque certain qu'ils l'approuveroient : & qu'ils ne demanderoient pas mieux, que de me tenir dans une ſituation, qui, m'ôtant l'eſtime & la conſideration du public, me mît hors de portée de leur faire jamais ombrage. Pour cet effet, on devoit inſinuer par certains agens ſubalternes, que les griefs du Cardinal contre moi étoient bien plus graves qu'on ne le penſoit : que ce n'étoit pas ſans raiſon, qu'un Miniſtre ſi équitable m'avoit entierement privé de ſa confiance ; que la maniere dont j'étois parti de France, ſans aucune recompenſe des grands ſervices que je prétendois avoir rendus, les devoit faire

regarder comme ſuſpects ou imaginaires : & que ſuivant toute apparence, mes intrigues, pour m'accrocher à toutes ſortes de partis, ayant enfin été découvertes, on m'avoit jugé plus dangereux qu'utile. Ces bruits * étant ſemés avec art & à propos, on étoit preſque aſſuré de faire regarder l'idée avantageuſe qui s'étoit répandue de ma conduite, comme une de ces rumeurs populaires, qui ſe diſſipent preſque en naiſſant, & qui n'aboutiſſent qu'à rendre ridicules ceux qu'elles ont favoriſé.

Il reſtoit à la Ducheſſe de St. Pierre & au Comte de Rottembourg une difficulté à vaincre : c'étoit de faire goûter à l'Archevêque d'Amida le plan qu'ils avoient dreſſé. Ils n'ignoroient pas les bons offices que j'avois rendus en France à ce Prélat ; & ils appréhendoient que la reconnoiſſance n'eut plus de pouvoir ſur ſon cœur, que les repréſentations, les craintes & les eſperances, dont ils ſe propoſoient de faire uſage pour le gagner. L'embarras ne paroiſſoit pas petit. Il étoit dangereux de s'ouvrir à l'Archevêque ſur

* *Totam opinionem parva nonnunquam commutat aura rumoris.* Cicero orat. pro L. Mutena.

ſur une matiere ſi délicate : c'eût été me mettre à portée de découvrir le complot, & de prendre mes meſures pour conſerver la bienveuillance de la Reine par l'entremiſe du Prélat.

Pour remedier à ces inconveniens, & ſe conduire avec la délicateſſe & l'art qu'on jugeoit néceſſaire ; il fut reſolu, qu'on ne travailleroit à détacher l'Archevêque de mes intérêts, qu'à proportion du progrès que feroient ſur l'eſprit de Sa Maj. les inſinuations qu'on devoit employer contre moi. La Ducheſſe de St. Pierre, qui connoiſſoit parfaitement le caractere ambitieux & timide du Confeſſeur de la Reine, étoit ſure, qu'auſſitôt qu'il appercevroit quelque changement dans la maniere de penſer de cette Princeſſe ſur mon compte, il adopteroit les mêmes ſentimens ; & que rien alors ne ſeroit plus facile que d'achever l'ouvrage, & de faire enſorte que l'Archevêque s'en tint à ſauver ſimplement avec moi les apparences.

Au ſurplus, pour préparer toujours d'avance l'operation, on devoit mettre les deux Patiño dans la confidence, & les engager à donner au Prélat de l'inquiétude & de la méfiance ſur les vues ambitieuſes dont ils ſuppoſeroient que j'étois

occupé : on devoit lui faire comprendre qu'elles étoient d'autant plus dangereuſes, que je les cachois ſous une feinte moderation. Les émiſſaires du ſecond ordre étoient inſtruits, de tenir en tems & lieu le même langage; de faire enſorte qu'il parvînt juſqu'aux oreilles de l'Archevêque & de l'autoriſer par des confidences ſur mes démarches, qu'on ne s'embarraſſoit gueres qui fuſſent fondées ſur une exacte verité.

Dans tout ce projet, on me faiſoit du moins l'honneur de ne me point mépriſer : on redoutoit ma vigilance, & la fermeté avec laquelle on s'attendoit que je voudrois ſoutenir les droits de ma réputation : Et comme on alloit proceder contre moi avec auſſi peu de bonne foi que de reconnoiſſance, on ſe propoſoit de continuer à me marquer les mêmes égards, & même une certaine confiance, afin que ne remarquant aucun changement dans la façon d'agir qu'on avoit pour moi, je vécuſſe dans l'aſſurance, qu'on ne ſongeoit à rien moins qu'à m'être contraire.

Un tel deſſein eſt toujours plus aiſé à concevoir qu'à exécuter. L'artifice & la duplicité, malgré toutes les précautions qu'on peut prendre pour les cacher, impriment toujours ſur les actions & ſur les paroles

paroles qui les ont pour principe, je ne ſai quel caractere odieux qui ſe fait ſentir. D'ailleurs j'etois trop intereſſé à obſerver ce qui ſe paſſoit, pour être longtems la dupe de la Comedie qu'on vouloit jouer avec moi. On ne tardera pas à voir comment j'en découvris l'intrigue.

J'avois lieu d'eſperer, que les expreſſions dont je m'étois ſervi en écrivant au Cardinal après mon arrivée à St. *Ildephonſe*, m'attireroient de ſa part une réponſe, ſinon obligeante, du moins indifferente: mais la vivacité de ſes ſentimens ne lui permit point d'employer avec moi un ſemblable ſtile. Il ſuivit celui que la paſſion lui dicta: elle étoit même ſi forte qu'elle lui fit oublier juſqu'à la politeſſe que l'uſage du monde établit, & qui regne dans les Cours plus qu'en aucun autre endroit. Voici ſa lettre.

A *Fontainebleau* le 27. *Octobre* 1727.

POur répondre, MONSIEUR, avec une confiance égale à celle que vous me marquez dans votre lettre du 13. de ce mois, je commencerai par vous prier de dire, ſi je ne vous en ai pas marqué une ſans reſerve pendant votre ſéjour en France; & ſi je vous ai caché la moindre choſe du monde de ce que je penſois, à l'exception des deux derniers mois. Je vous avoue que ce que j'appris alors, me refroidit infiniment,

finiment, & me fit connoître qu'il n'y avoit pas tout-à-fait, de votre côté, la même ſincerité.

Je ne parle point de ce qui me regarde perſonnellement; car je puis hardiment me rendre témoignage, que cela n'influe jamais ſur ma conduite; & que je ne fais attention qu'à ce qui intéreſſe l'union & la gloire des deux Couronnes, que je ne ſéparerai jamais.

Dans le tems, *Monſieur*, que vous me paroiſſiez penſer de même, vous me dites en confidence que, pour réuſſir auprès de Leurs Maj. Cath., il falloit parler avec un peu de force; & vous allates juſqu'à ajouter, qu'il étoit bon de leur faire même un peu peur. Je vous gardai fidélité ſur cela, & n'en fis aucun uſage; mais Monſieur WALPOLE me confia quelques jours après que vous lui aviez tenu un pareil diſcours, & s'en ſervit pour me prouver que c'étoit la véritable maniere dont nous devions agir. Dans ce même tems, dis-je, j'apprens à n'en pouvoir douter, que vous dites à d'autres que je ſuis trop livré aux Anglois, & que tous les beaux dehors que j'affecte, pour nous reconcilier avec l'Eſpagne, n'ont ni ſolidité, ni ſincérité. Je n'ai jamais paſſé pour faux, & vous feriez le premier, *Monſieur*, qui m'en auriez accuſé: je n'ai pas peur que vous me donniez cette réputation; auſſi n'eſt-ce pas l'inconvénient que j'en crains. Mais il eſt très naturel de penſer, qu'aiant parlé ainſi à Paris, vous parlerez de même à Madrid; d'autant plus que gens, qui croyent être bien informés, m'ont aſſuré, que dans le tems de nos brouilleries avec l'Eſpagne, vous n'avez jamais agi que très foiblement, pour ne pas dire point du tout, pour notre reconciliation, de peur de déplai-

déplaire alors à Leurs Maj. Cath., à quoi vous viſiez uniquement. A Dieu ne plaiſe que je veuille vous attribuer des vues aux dépens de ce que vous devez au Roi & à votre patrie ; & je dois vous croire dès que vous m'aſſurez que vous lui conſerverez toute votre vie une éternelle fidélité. Vous êtes Prêtre & Gentil-homme ; & c'eſt aſſez pour ne vous ſoupçonner jamais de pouvoir manquer à un devoir ſi eſſentiel.

Vous vous plaignez, *Monſieur*, qu'il vous revient de tous côtés de Paris, que je ne parle pas bien de vous. Je commence par vous dire que cela eſt faux : je ne ſuis pas homme à me répandre beaucoup en diſcours de cette nature. Vous pourriez vous ſouvenir que vous vous plaignites un jour à moi, que des perſonnes, avec la famille deſquelles vous êtes fort lié auſſi bien que moi, ſe déchaînoient contre vous, quoiqu'il n'y eût pas un mot de vrai. Toutes les ſemaines c'étoit un nouvel éclairciſſement : vous ſuppoſiez des ennemis qui n'étoient occupés qu'à parler contre vous ; & je vous jure que je n'en ai jamais connu aucun, ni perſonne qui parlât contre vous. On ſe contentoit de me demander ce que vous étiez venu faire en France : on cherchoit à deviner ; & cela ne dura même que les deux premiers mois : cependant vous vous forgiez des Monſtres pour les combattre, & c'étoit toujours à recommencer. Cela revenoit ſi ſouvent, que je ne ſavois à quoi pouvoient tendre ces plaintes vagues, ni quel fruit vous en vouliez tirer : il pourroit bien en être de même des perſonnes qui vous ont écrit, dites-vous, que j'étois indigné contre vous ; & je ne ſais ſi vous ne ſeriez pas peut-être embarraſſé à les nommer. Ce que j'avance

j'avance hardiment, c'eſt que perſonne ne ſait ce que je penſe ſur vous; & ceux qui prétendent en être inſtruits, ont ſûrement menti.

J'ai ſeulement le défaut de ne pouvoir me déguiſer juſqu'à un certain point, & c'eſt par le froid que vous m'avez vû dans les deux derniers mois, que vous vous en êtes ſans doute apperçu : vous vous en plaignites à Mr. *Walpole*, & à d'autres, & vous ne pouſſates pas cela plus loin.

Le mépris prétendu que vous me reprochez eſt de même eſpece que les lettres, & eſt auſſi peu fondé : je ne ſuis pas mépriſant, & je n'en ſuis pas plus accuſé que de fauſſeté : à la vérité, je ne fais pas de grandes amitiés à ceux dont je crois avoir lieu de me plaindre; mais j'en demeure là.

Si le Roi ne vous a donné aucune marque de ſatisfaction, ni publique ni particuliere, la raiſon en eſt, qu'à l'égard du premier, c'eut été trahir le ſecret dont vous étiez chargé : & j'aurois été d'avis que vous ne le ſaluaſſiez pas : vous le fites ſans moi, & je ne vous en ſûs aucun mauvais gré. A l'égard des marques ſecrettes que le Roi eût pu vous donner de ſa ſatisfaction, il eut été très-naturel & très-juſte qu'il l'eût fait, ſi je n'avois pas été informé de ce que j'appris : il y a peu de gens ſecrets juſques à un certain point ; & pour vous le prouver, vous avez écrit à une perſonne, dont on n'a pas voulu me dire le nom, avec beaucoup de hauteur & d'amertume contre moi & contre cette Cour : cette perſonne l'a confié à une autre, qui ne me l'a dit que depuis trois jours, croyant qu'il étoit important que j'en fuſſe averti.

Je

Je ne croyois pas vous écrire une ſi longue Lettre, & je crains même qu'elle ne vous paroiſſe un peu dure : ce n'eſt pas mon intention ; & ſi elle vous le paroît, je vous en demande pardon ; mais vous avez voulu être éclairci, & vous le ſerez du moins en partie ; car il y auroit beaucoup d'autres choſes ſur leſquelles je pourrois me plaindre, qui ne peuvent être traitées par Lettres.

Si vous êtes auſſi bon François, & auſſi bon Sujet du Roi que je dois croire que vous l'êtes, puiſque vous le dites, la ſuite le fera voir ; c'eſt la ſeule choſe qui me tienne à cœur : car pour tout ce qui eſt perſonnel, je vous repete que je n'y fais pas la moindre attention. Je dis la vérité quand on me la demande ; mais je n'en parle pas à d'autres, & vous pouvez être aſſuré que je n'en ai pas dit un mot au Roi. Il ne tiendra qu'à vous de vous juſtifier par les effets, & je le deſire de tout mon cœur ; car je ſuis très-porté, *Monſieur*, à vous honorer ; & j'aurai toute ma vie, pour vous, une parfaite conſideration.

Signé le Cardinal DE FLEURY.

Ce qu'on vient de lire manifeſtoit une animoſité ſi forte, j'oſe même dire ſi indécente, eu égard à certains termes, que je demeurai entierement convaincu, que rien ne pourroit déſormais, changer le cœur du Cardinal à mon égard : & que puiſqu'il en venoit juſqu'à ſuppoſer des faits dont la fauſſeté lui étoit connue, & qu'il en revo-

revoquoit d'autres en doute, quoiqu'il eût été témoin de leur vérité; il falloit m'attendre à lui voir employer, avec auſſi peu de ſcrupule que de délicateſſe, tout ce qui tendroit à autoriſer ſes reproches, & à donner, par conſéquent, au Roi & au Public, les impreſſions les plus facheuſes de mon caractere. Une pareille réſolution dans un homme ſi puiſſant, devant infailliblement entraîner des ſuites très dangereuſes pour moi en Eſpagne; je crus devoir éclaircir tout ce que ce Miniſtre cherchoit à déguiſer, & à interpréter malignement. J'avois reçu ſa lettre le 8. de Novembre. Deux jours après, jour du départ de l'ordinaire de France, je lui fis la réponſe ſuivante.

A *l'Eſcurial* le 10 *Novembre* 1727.

MONSEIGNEUR,

JE ſais que les continuelles occupations de V. Em., ne lui permettant point d'entrer dans les affaires particulieres, on lui doit le juſte ménagement de lui en épargner le détail; & c'eſt auſſi le parti que je prendrois par rapport à ce qui me concerne, & à ce qui eſt contenu, *Monſeigneur*, dans la réponſe dont vous m'avez honoré, ſi je ne craignois que le ſilence que je garderois ſur les ſujets de plaintes qu'il paroît que V. Em. a contre moi, ne lui parut une preu-

preuve, & même une eſpece de conviction de tous les faits qu'Elle m'objecte. Or, comme elle ne ſauroit déſaprouver que je cherche, en me juſtifiant, à diſſiper une telle prévention, j'eſpere qu'Elle voudra bien me pardonner la courte & ſuccincte apologie, que je vais faire ici de ma conduite.

En ſuivant exactement, *Monſeigneur*, les fautes que vous m'imputez dans les differens articles de votre Lettre, je remarque d'abord, que V. Em. ſemble me faire un crime, de ce qui paroîtroit à d'autres le pur effet de la confiance ſans reſerve, avec laquelle j'ai eu l'honneur de lui parler dans l'occaſion qu'Elle cite, ſur les moyens que je croiois les plus propres à rétablir l'union entre les deux Couronnes. Plus l'expreſſion dont je me ſuis ſervi à cet égard, étoit forte, & même ſi vous voulez, peu meſurée; plus elle a dû vous prouver, ce me ſemble, combien je vous parlois à cœur ouvert. Je reſſens au ſurplus, comme je dois, la bonté que vous avez eue de ne point faire uſage de cet excès de bonne foi, ou d'inadvertance de ma part; & j'en remercie très-humblement V. Em.; mais en même tems je ne ſaurois m'empêcher de lui dire, que, ſi ce qui peut échapper d'indiſcret dans la converſation, quoique partant d'un bon principe, étoit toujours examiné en toute rigueur; outre que peu de perſonnes pourroient ſe flatter d'être exemptes de fautes ſur cet article, je doute fort qu'aucun homme voulut jamais parler confidemment à qui que ce ſoit, ou au moins s'ouvrir ſur aucune matiere, qu'après une étude, & avec une circonſpection, beaucoup plus capable de les embrouiller que de les éclaircir. Que ſi j'ai étendu

en

en partie jusqu'à Mr. WALPOLE, la confiance avec laquelle vous avez vu, *Monseigneur*, que je vous ai quelquefois entretenu; c'est que j'ai, de la probité & de la bonne foi de ce Ministre, par l'expérience que j'ai faite de l'une & de l'autre, l'idée la plus avantageuse; qu'il m'a toujours paru porté à embrasser les intérêts de Leurs Maj. Cath.; que c'est dans ce sens que j'écrivis l'hiver dernier une lettre à Mr. l'Archev. d'Amida, dont j'ai eu l'honneur de vous rendre compte; & que je souhaittois sincerement enfin, sans aucune partialité, ni aucune prédilection particuliere, qu'on pût faire en cette Cour l'usage que la sagesse de L. Maj. jugeroit à propos, des favorables dispositions où ce Ministre & Mr. STANHOPE m'assuroient l'un & l'autre qu'étoit alors le Roi leur Maître.

V. Em. après cela me reproche, [un peu durement, je l'avoue] que, dans le tems que je lui proposois divers moyens pour terminer l'ouvrage de la reconciliation, & que j'étois témoin du desir qu'Elle ressentoit de la voir accomplie, je débitois cependant à Paris, à qui vouloit l'entendre, que les témoignages d'attachement & de zèle qu'Elle manifestoit pour Leurs Maj. Cath., n'étoient nullement sinceres. C'est un langage, *Mgr.*, que je n'ai jamais tenu: toutes mes lettres, qui ont passé sous vos yeux, disent précisement le contraire. Je ne parlois point outre cela dans le public, que j'eusse l'honneur de vous voir; encore moins de ce qui se passoit entre V. Em. & moi: je savois, *Mgr.*, ce qui m'avoit été prescrit sur cela en partant d'ici, d'éviter sur toutes choses de laisser pénétrer personne dans le sujet de mon voyage; & j'y ai été si fidèle, que n'en déplaise, *Mgr.*,

Mgr., aux gens envieux & mal-intentionnés, qui m'ont noirci dans votre eſprit, le public ignore encore totalement ce que j'ai fait en France; j'en ai également dérobé la connoiſſance aux Miniſtres étrangers; & je ſuis bien aſſuré, que les ennemis que j'ai auprès de vous, *Mgr.*, n'auroient ni la force, ni la témérité d'oſer citer en ma préſence, les lieux ou les occaſions où ils m'ont entendu parler, ni par conſéquent, de dire le nom des perſonnes à qui ils prétendent, ſi fauſſement, que je me ſuis ouvert.

Quant à ces autres perſonnages, ajoute V. E., qui *prétendent, que dans le tems des brouilleries qui ont régné entre les deux Couronnes, je n'ai jamais agi que foiblement, pour ne pas dire point du tout, en faveur de la reconciliation*, [ce ſont, *Mgr.*, les propres termes de votre lettre] j'oſe bien aſſurer ici, que c'eſt la plus groſſiere & la plus ridicule de toutes les impoſtures: & la conduite que j'ai tenue en cette Cour, depuis le commencement que j'y ſuis arrivé juſqu'à préſent, met cette fauſſe & maligne ſuppoſition dans la derniere évidence. En effet, *Mgr.*, pendant tout le tems qu'a duré le Miniſtere de Mr. le Duc; ce Prince, & Mr. de *Morville*, alors Miniſtre des affaires étrangeres, ſavent l'un & l'autre [& vous ne l'ignoriez pas non plus *Mgr.*, dans ce tems là,] ſavent, dis-je, avec quel zele je me ſuis comporté à cet égard: & ſans faire ici une inutile énumération des marques que je leur en ai donné, ni des ménagemens que j'ai obſervé dans les conjonctures extrêmement délicates où je me ſuis trouvé dans ce pays, ſans cependant y avoir aucun caractere; j'aurai l'honneur de vous dire, *Mgr.*, puiſque V. Emin. ſemble

ſemble l'avoir oublié entierement, que Mr. de *Morville* m'écrivit au mois de Mai de l'année derniere, une longue lettre de remerciemens, de la part de Mr. le Duc, qui vint par un Courier de Mr. *Stanhope*, des mains duquel je la reçus. J'ai heureuſement gardé cette lettre, *Mgr.*, & j'eſpere qu'en ne laiſſant point ignorer les effets de mon zele pour le ſervice du Roi, elle fera en même tems ſentir fortement l'indignité des impoſtures de ces gens ſi *bien informés*, dont me parle V. Em., qui, franchement, à ce que je vois, me deſſervent auprès d'Elle avec beaucoup plus d'aigreur que de vérité. Mr. le Duc ayant enſuite été éloigné de la Cour, j'ai également continué d'écrire de tems en tems à Mr. de *Morville*: V. Em. le ſait; & M. *Stanhope*, dont la probité eſt généralement reconnuë, en a été temoin. Mais un témoignage bien ſupérieur à tout cela, & un Tribunal auſſi rempli de vérité que digne de reſpect, auquel je prends la liberté d'en appeller ſur le ſujet en queſtion, eſt celui de Leurs Maj., qui pourront, quand il vous plaira, vous faire ſavoir, *Mgr.*, que toutes les fois qu'il leur a plu, pendant près de quatorze mois que j'ai paſſé à leur Cour, de m'écouter ou de me permettre de leur préſenter quelques Mémoires, je n'ai pas laiſſé échaper une occaſion de leur repréſenter combien leur union avec le Roi leur Neveu étoit néceſſaire, tant pour la gloire de leur Couronne, que pour celle de leur Auguſte Maiſon, & pour le bien de toute la Chretienté.

Arrivé enſuite à Paris, par ordre de Leurs Maj., je vous portai un Mémoire, copié de ma main ſur l'Original écrit de celle de la Reine, qui eſt ſans contredit, la premiere ouverture

pour

pour la reconciliation, que vous ayez reçue de la part de Leurs Maj. Vous putes remarquer, outre cela, par l'écrit particulier que je vous communiquai, & par cette preuve peu équivoque, assurément, de la respectueuse confiance que j'ai en vous, les préventions qu'on avoit conçues en cette Cour contre V. Em.; Elle-même a été témoin en même tems de mon attention continuelle à les dissiper par mes Lettres, & à ne rien laisser ignorer à Leurs Maj. de tout ce que vous faisiez pour leur service: je pris même la liberté [vous le savez *Mgr.*] de leur parler si fortement, tant sur cet article que sur celui de la nécessité de la reconciliation, que vous me fites un jour l'honneur de me demander si je ne craignois point de me compromettre en écrivant de la sorte. Vous avez vû, *Mgr.*, par le commerce secret de lettres qui s'est ensuite formé entre Leurs Maj. & vous, les fruits de mon zele & de mes soins: cela peut-il s'appeller, *Mgr.*, avec la permission des gens *si bien informés*, dont V. Em. me parle, n'agir que *très foiblement*, *ou même point du tout*, comme elle ajoute, pour la reconciliation.

Comment des faits si évidens, si vrais, & dont vous-mêmes, *Mgr.*, êtes le témoin, vous permettent ils de me dire froidement, comme vous faites, que vous verrez si je suis aussi bon François & aussi bon Sujet du Roi que je le dis? Et par quel singulier enchantement, des preuves si claires & si récentes de mon profond respect pour Sa Maj, & de mon attachement pour ma Patrie, peuvent-elles, non seulement être obscurcies; mais, qui plus est, mises en balance avec les calomnies de quelques personnes,

nes, qui rendent, par de ſi faux témoignages, leur probité auſſi bien que leurs connoiſſances aſſurément plus que ſuſpectes ? Dieu ne permettra point, j'eſpere *Mgr.*, qu'une ſuppoſition ſi injurieuſe pour moi, & en même tems ſi groſſiere, donne la moindre atteinte à ma fidélité pour le Roi, & à l'attachement que j'ai auſſi pour ma Patrie : & ſi je croyois que cette vaine illuſion dont je parle, dût m'expoſer, *Mgr.*, à encourir l'indignation du Roi, ou que les fauſſes & malignes ſuppoſitions de mes ennemis puſſent acquerir quelque autorité, ou ſimplement même quelque vraiſemblance par mon ſilence, je ne balancerois pas un moment, ſur tout à préſent que la reconciliation eſt accomplie, de manifeſter aux yeux de ce Monarque, par le détail exact que je ſuis en état de lui faire de ma conduite, le zele que j'ai montré pour ſon ſervice : & j'ai aſſurément lieu de me flatter, que ce détail, en couvrant de confuſion ceux qui ménagent auſſi peu les intérêts de la vérité que les miens, auprès de V. Em., pourroit vous inſpirer, de même qu'à Sa Maj. des ſentimens plus favorables à mon égard.

Un autre article de votre lettre, *Mgr.*, qui ne me paroît pas moins dur que les autres; c'eſt celui où V. Em. me fait l'honneur de me dire; que, pendant pluſieurs ſemaines, je n'ai ceſſé de l'importuner de plaintes vagues contre toute ſorte de perſonnes; & que je luttois ainſi contre des phantômes, qui n'exiſtoient que dans mon imagination. Je n'ai jamais fait, *Mgr.*, l'indigne perſonnage de délateur : on me l'attribueroit en vain, & mes lettres ſont, graces à Dieu, remplies de tant de ménagement ſur ce qui concerne la réputation du prochain, que j'ai

j'ai lieu de me flatter, ſi elles étoient publiques, qu'on ne m'imputeroit point, je ne dis pas de la déchirer, mais même d'y vouloir donner la moindre atteinte.

En reliſant outre cela attentivement les lettres que j'ai eu l'honneur de vous écrire, dont j'ai gardé les minutes; je trouve, *Mgr.*, que je n'ai pris la liberté de me plaindre à vous qu'en deux occaſions : la premiere, ſur ce qu'on vous avoit dit, à ce que V. Em. m'avoit Elle-même mandé, que je parlois beaucoup du ſujet de ma venue en France; à quoi on avoit encore ajouté, que j'avois paru auſſi extrêmement fatigué de la curioſité de Madame la Princeſſe de *Carignan* ſur le même article; pendant qu'il étoit notoire cependant, que je pouſſois la réſerve dans mes diſcours auſſi loin qu'elle pouvoit aller; que j'étois outre cela à peine connu de cette Dame; que je n'avois jamais eu aucune relation avec elle, & que nous ne nous étions jamais trouvé enſemble que trois ou quatre fois, chez Mesdames les Ducheſſes de *Chevreuſe* & de *Chaulnes*; où elle ne m'avoit jamais fait la moindre queſtion qui put tirer à conſéquence, & encore moins m'importuner. C'eſt, *Monſgr.*, ce dont j'avois l'honneur de vous rendre compte par une de mes lettres; & je me ſouviens que je pris la liberté, en même tems, de vous en adreſſer d'autres de quelques particuliers, qui, ayant l'effronterie de répandre dans le public, qu'ils avoient avec moi des conferences de trois heures, me prioient cependant, honteuſement pour eux, de ceſſer de leur faire refuſer ma porte.

J'eus enſuite l'honneur de vous rapporter, dans une autre circonſtance, certains diſcours

peu meſurés, que le mari de la Dame que V. Em. me nomme, avoit tenu chez Madame de *Meziere*, au ſujet du Roi Catholique; & de ce qu'on m'avoit auſſi aſſuré que cette Dame, par un attachement particulier & très connu pour un certain parti, ménagoit peu mes intérêts dans les converſations; parce qu'elle me croyoit oppoſé à ſes vues. J'ai les deux réponſes qu'il plût à V. Em. de me faire ſur cela: & plus que ſatisfait de la bonté qu'Elle avoit de m'aſſurer, que ce qu'on lui avoit dit ne faiſoit aucune impreſſion contre moi, dans ſon eſprit, je m'impoſai à cet égard un ſilence que je n'ai point rompu depuis. Il me ſemble donc, *Mgr.*, que mes plaintes n'ont point été, ni auſſi réïterées, ni auſſi longues que V. Em. le croit; que je ne me ſuis point fait de monſtres à plaiſir pour les combattre, & que je ne ſuis enfin jamais ſorti des bornes que l'attention, qu'il eſt permis à chacun d'avoir pour ſa réputation, ſemble exiger quand on a ſujet de la croire attaquée.

A l'égard du reproche que me fait V. Em., qu'en arrivant à Verſailles, j'eus l'honneur de ſaluer le Roi ſans la conſulter; j'aurai celui de lui dire, que je crus cette démarche, pratiquée généralement par tous les gens de condition, abſolument indifferente: puiſque vous en jugez autrement, *Mgr.*, je conſens volontiers de ſouſcrire à ma condamnation, ſur un article de ſi petite importance: Ma fidélité enſuite, en partant de Paris, à ſuivre l'avis que vous me donnates, qu'il étoit très-inutile que je priſſe congé de Sa Maj., prouve la juſte déference que j'ai montrée pour vos ordres. Je ſouhaite, *Mgr.*, qu'elle ait pu vous plaire, ou du moins adoucir

la

la disposition peu favorable, qu'il paroit que V. Em. a contre moi.

Quant aux mauvais offices rendus en cette Cour à V. Em., & aux plaintes, accompagnées d'amertume & de hauteur contre Elle à la Cour de France, dont vous me faites l'honneur de me parler, & que V. Em. semble me reprocher, je me sens aussi peu coupable des uns que des autres. Vous pouvez, *Mgr.*, vérifier quand il vous plaira le premier article avec Leurs Maj. Mr. le Comte de *Rottembourg*, à qui j'ose dire que je n'ai point été ici inutile, & dont la probité me paroît infiniment estimable, peut également y ajouter son témoignage; je ne le recuse nullement. Et pour ce qui concerne mes plaintes contre la Cour de France, dont V. Em. me fait mention dans sa lettre; bien loin de me plaindre de ceux qui la composent, & avec qui j'ai eu sujet de traiter quelques affaires; j'ai au contraire tout lieu de me louer des marques d'amitié & de confiance qu'ils m'ont données: & je ne laisserai aussi jamais ignorer à personne mes sentimens à cet égard, non plus que la reconnoissance que j'en conserve. Je ne dissimulerai point après cela, *Mgr.*, que je n'aye paru sensible à quelques-uns de mes amis, au traitement que j'éprouvois de la part de V. Em.; que je n'aye ressenti, & ne ressente encore très-vivement, qu'après avoir montré, par des faits réels & existans, autant de zele que j'en ai fait voir pour concilier à V. Em. la confiance de Leurs Maj., & avoir travaillé aussi constamment, tout l'hyver, à contribuer à l'union des deux Couronnes, je n'aye reçu pour recompense, que la simple permission de partir pour revenir en Espagne, sans la plus légere

marque de reconnoiſſance; & que vous y ajoutiez actuellement, *Mgr.*, des reproches auſſi vifs & auſſi peu mérités, que le ſont ceux que V. Em. me fait, & dont toute ſa lettre eſt remplie. Je ſerois ſans doute entierement ſtupide ſi je n'étois ſenſible à un pareil traitement; & je ſerois, avec votre permiſſion, auſſi indigne du caractere ſaint, qu'il a plu à Dieu de me faire recevoir, que de la grace qu'il m'a faite de naître ce que je ſuis, ſi je ſouffrois ſans me défendre, aux yeux de V. Em., & à ceux des perſonnes qui pourroient être auſſi prévenues qu'Elle contre moi, que mes ennemis veuillent flétrir ma réputation; & que, pendant qu'on adopte toutes les chimeres qu'ils débitent, il me fût interdit d'en manifeſter la fauſſeté.

J'eſpere auſſi, *Mgr.*, que votre religion vous inſpirera avec le tems, des ſentimens plus favorables pour moi: que vous remarquerez l'injuſtice & la malignité de tous les faux rapports, qu'il paroît par votre lettre qu'on vous fait ſans ceſſe contre moi, & que V. Em. pourra un jour être intérieurement touchée des expreſſions dont elle s'eſt ſervie en m'écrivant. Je la ſupplie, en finiſſant, de me pardonner cette apologie de ma conduite; que la néceſſité & le deſir de repliquer à tous les griefs qu'Elle prétend avoir contre moi, ont peut-être rendue trop longue; & d'être en même tems perſuadée que, quoique très-convaincu, par la lettre qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire, qu'il me reſte peu d'eſperance de mériter ſon eſtime, je ne laiſſerai pas de la deſirer très-ſincerement, & d'être avec tout le reſpect poſſible, &c.

J'avois

J'avois rendu compte à l'Archevêque d'*Amida* & au Comte de SALAZAR de ma premiere lettre. Ils m'avoient engagé à leur communiquer la réponſe. Je tins parole: & ce fut au dernier que je la portai d'abord. Quand je la préſentai, & qu'il en remarqua la longueur: " Voi-
„ ci apparemment (me dit-il en riant)
„ une eſpece d'apologie; & ſans doute
„ elle produira entre le Cardinal de Fleu-
„ ry & vous, le bon effet que je deſire.
„ Il n'entreroit pas dans un ſi grand dé-
„ tail, s'il ne vouloit vous contenter."

L'éclairciſſement, répondis-je, n'eſt pas tout-à-fait tel que vous le penſez. Mais liſez juſqu'au bout: & quand vous y ſerez arrivé, voyez ſi vous me conſeillerez de répondre amen.

Le comte de Salazar ayant lu la lettre avec attention, ne parut pas moins étonné que moi de ſon contenu. " C'eſt vrai-
„ ment, me dit-il, une apologie: mais
„ il faut convenir qu'elle eſt d'un goût
„ fort ſingulier. Je n'aurois jamais cru
„ le Cardinal de Fleury ſuſceptible d'u-
„ ne aigreur auſſi marquée. Elle lui ôte
„ le ſouvenir de ce qu'il fait, & de ce
„ que nous avons vû, que vous avez fait
„ ici pour réunir les deux Couronnes;
„ & même de ce qu'il a dit dans les let-

„ tres qu'il vous a écrites en France ſur „ ce ſujet. D'ailleurs de quels termes ſe „ ſert ce Miniſtre: *Cela eſt faux. Ils ont „ ſurement menti?* Voila aſſurement, pour „ un homme en place, & qu'on cite „ comme un modele de prudence & de „ moderation, une maniere de s'expli- „ quer qui ne répond gueres à cette „ idée."

Ce ſont licences de Miniſtre, repliquai-je. N'eſt-il pas juſte d'accorder à ces Meſſieurs le même privilege qu'aux Poëtes? Et ſi V. Exc. trouve que le Cardinal de Fleury l'étend trop loin; conſiderez, s'il vous plait, qu'il n'eſt pas dans le nombre des Miniſtres ordinaires; & qu'il peut, par conſéquent, prétendre à des droits encore plus relevés que les leurs. Quoiqu'il en ſoit, continuai-je, jugez à préſent des ſentimens du perſonnage à mon égard; & ſur quel ton il doit parler de moi en France: puiſqu'il nie hardiment dans ſa lettre, les mêmes choſes qu'il affirme dans d'autres. Je n'ai garde de laiſſer tomber une contradiction ſi évidente, ni d'avoir la foibleſſe de ſouſcrire à ce qu'il me dit d'injurieux. Le rang de premier Miniſtre, enté ſur la dignité de Cardinal, ne m'en impoſe pas aſſez, pour ſouffrir qu'on

qu'on m'impute injuſtement, d'avoir manqué tout à la fois, à ce que la fidelité & la vérité exigeoient de moi. J'ai donc répondu à cette Eminence avec la fermeté qui convient à un homme de condition. Ce n'eſt pas, je l'avoue, ſuivre le chemin de la fortune: mais je vous proteſte que je ne voudrois pas acquerir la plus brillante, au prix d'une lâche & mépriſable complaiſance. A ces mots je priai le Comte de Salazar, de jetter les yeux ſur la réponſe que je faiſois au Cardinal, & qu'on vient de voir.

Il la lût avec attention d'un bout à l'autre. Après quoi il me dit en me la rendant: " Vous obſervez dans „ cette lettre les regles de la politeſſe; „ mais elle n'en eſt pas moins forte: & „ je ne crois pas, à vous parler vrai, „ que vous deviez eſperer d'avoir à l'a„ venir beaucoup de relation avec le „ Cardinal de Fleury. Je ne condamne „ pourtant point votre fermeté; au con„ traire je le trouve eſtimable: Mais auſ„ ſi, ajoûta-t-il en ſouriant, je ne ſuis „ pas Miniſtre; & ſi je l'étois, je pour„ rois bien penſer differemment. Il eſt „ rare de convenir de ſes torts quand „ on a cette qualité; & ce n'eſt pas tran„ quillement qu'on les voit mettre ſous

„ ſes yeux dans un certain degré d'évi-
„ dence. Or toute votre lettre tend à ce
„ dernier article ; & vous ne le prouvez
„ que trop bien. Si vous me permettez
„ après cela, de vous dire ma penſée,
„ je crois que ce que vous écrivez au
„ Cardinal de Fleury, le piquera vive-
„ ment ; & que vous ne parviendrez pas
„ à détruire ce qu'il vous objecte : car
„ ſurement il eſt auſſi intereſſé à ſuppri-
„ mer ſa lettre que votre réponſe. Quant
„ aux diſcours qu'il peut tenir, & aux
„ inſinuations qu'il eſt à portée de faire
„ ſur votre ſujet, vous ne les arrêterez
„ point non plus. L'animoſité qui regne
„ dans ce que j'ai lu, ôte toute eſperance
„ à cet égard : & je ſuis perſuadé, qu'il
„ faudroit beaucoup de tems, de pa-
„ tience & de ſilence, pour l'éteindre."

Si je pouvois par cette diſcrétion, répondis-je, porter le Cardinal à garder la même moderation ſur ce qui me regarde, elle ne me couteroit gueres : mais je m'en flatterois vainement. Je le connois : il eſt vindicatif, & ne revient point. Pendant qu'il fera répandre les bruits les plus déſagréables ſur mon ſujet, il ſaura parfaitement les autoriſer par quelque mot lâché à propos, ou par une certaine affectation ironique d'indifference, qui ne

ſera

ſera pas moins perſuaſive. Comptez qu'à force d'étudier le perſonnage, je ſa- pur cœur tous les artifices qu'il eſt capable d'employer pour arriver à ſes fins. Il eſt bon qu'il voye, que ſa puiſſance ne m'effraye pas; & que je ſuis très éloigné de prétendre obtenir ſa protection à titre de grace & d'indulgence. Mon intention eſt, de porter à Mr. l'Archevêque d'Amida les lettres que Votre Exc. vient de lire; & de le prier d'informer Leurs Maj. de ce qu'elles renferment. Les faits dont Elles ſont témoins, & dont les lettres du Cardinal, que j'ai eu l'honneur de leur remettre, ſervent de preuves inconteſtables, les mettront en garde contre les mauvais offices que ce Miniſtre pourra vouloir me rendre en cette Cour; & manifeſteront autant la paſſion qui l'anime contre moi, que la mauvaiſe foi qu'il employe pour la ſatisfaire. Au reſte je ne demande à Votre Exc., que d'avoir la bonté de rendre témoignage à la vérité, ſoit auprès de Leurs Maj., ſoit auprès de Mr. l'Archevêque d'Amida, quand Elle en trouvera l'occaſion.

En quittant le Comte de Salazar, je me rendis chez le Prélat. Il conſervoit toujours les mêmes ſentimens pour moi; & ſe laiſſant aller tout naturellement à ce

neur de leur bienveuillance, Elles voudront bien ne pas ajoûter foi légerement à ce que ce Miniſtre pourra écrire à mon deſavantage. Vous venez de voir qu'il lui coûte peu de tomber en contradiction avec lui-même ſur ce qui me regarde: & c'eſt ce que Leurs Maj. remarqueront encore plus facilement, dès qu'Elles compareront les reproches qu'il me fait, de n'avoir agi *que très foiblement, pour ne pas dire point du tout*, à les réunir au Roi leur neveu, avec les preuves du contraire, contenues dans les lettres du même Miniſtre, que j'ai eu l'honneur de leur préſenter. Permettez, après cela, que je vous ſupplie, de mettre le Roi & la Reine à portée de faire cet examen, en prenant votre tems pour leur rendre compte des deux lettres que vous venez de voir: & ſi par hazard ils ſouhaittoient auſſi de les lire, en voila une copie, dont vous ferez l'uſage que votre prudence, & les bontés que vous avez pour moi, vous ſuggereront.

L'Archevêque me promit d'exécuter avec plaiſir la commiſſion dont je le priois de ſe charger, & d'en chercher l'occaſion. Il me dit enſuite, que l'intention de Leurs Maj. étoit toujours de m'employer bien-

tôt ; & que je pouvois compter, qu'il ne perdroit point de vue mes interêts.

Au moment que j'allois me ſeparer de ce Prélat ; je lui dis que j'avois quelque envie de faire part au Comte de Rottembourg de la lettre du Cardinal.

" Ne craignez-vous point, me repon-„ dit-il, qu'il ne prenne en mauvaiſe „ part la confidence ? "

Nullement, repris-je. A tout hazard je crois bon & même néceſſaire de la faire. J'ai inſtruit ce Miniſtre des ſujets de plainte que m'a donnés Mr. le Cardinal de Fleury, & des ſervices que j'ai rendus à cette Eminence & aux deux Couronnes pendant mon ſejour à Paris. Il m'a paru convaincu de ma bonne foi. La nouvelle preuve que je lui en produirai, l'entretiendra dans cette idée, & ſervira de préſervatif contre les impreſſions qu'on tentera indubitablement de lui donner ſur mon compte. Mais ſi par hazard il ſuccomboit à la tentation de recevoir ces dernieres : & de vouloir me traverſer ; il tombera en ce cas-là dans le même inconvenient que le Cardinal de Fleury ; je veux dire, de me parler dans un tems d'une façon, & de faire tout l'oppoſé dans l'autre : je ſaurai bien alors me prévaloir d'une pareille duplicité.

L'Arche-

L'Archevêque, qui n'étois pas encore gagné, approuva ma penſée; & me conſeilla même de la mettre en exécution.

Je ne tardai pas à ſuivre ſon avis; & me trouvant peu de jours après avec le Comte de Rottembourg, qui affectoit toujours de vouloir vivre avec moi dans une parfaite intelligence, quoique dès-lors il commençât à s'occuper du projet que j'ai rapporté plus haut; je conduiſis inſenſiblement la converſation ſur les préjugés que le Cardinal avoit contre moi. Le Comte de Rottembourg cherchant, de ſon côté, à me perſuader, qu'ils n'étoient ni auſſi forts ni auſſi difficiles à diſſiper que je le croyois: Voyez, lui dis-je, en lui donnant la lettre de cette Eminence, lequel de votre ſentiment ou du mien eſt le mieux fondé.

Il voulut éluder la propoſition, ſous prétexte de n'être pas en droit d'aſpirer à une ſemblable confiance de ma part. Mais ayant mes raiſons de la faire: Liſez, liſez, lui dis-je: Je ſuis charmé, après ce que je vous ai raconté, &, j'oſe le dire, prouvé, que vous ſoyiez temoin de la ſingularité des reproches que j'eſſuye. La juſte idée que j'ai de votre probité n'admet pas tant de précaution.

Le

Le Comte de Rottembourg ne pouvant plus ſe défendre de lire la lettre, me parut fort embarraſſé quand il fut arrivé au bout. De mon côté, ne voulant pas lui donner lieu de penſer, que je cherchois impoliment à le mettre dans la néceſſité de condanner la conduite d'un Miniſtre, qui paroiſſoit lui accorder ſa confiance; je le priai de regarder la démarche que je venois de faire, comme une nouvelle preuve de la cordialité que je voulois continuer d'obſerver avec lui, & qui ne me permettoit point de ſouffrir avec indifference les préventions que le Cardinal pourroit lui donner contre moi.

Vous êtes ici, lui dis-je, je vous le repete, plus à portée que perſonne, d'approfondir par vous-même, ſi dans tout ce qui s'eſt paſſé en France pendant le ſéjour que j'y ai fait, j'ai donné ſujet au Cardinal de m'imputer les fautes dont il parle: & je ne vous demande d'autre grace, que celle de vous rapporter ſur cet article à ce que pourront vous apprendre l'Archevêque d'Amida, le Comte de Salazar, & l'Ambaſſadeur d'Hollande. Si leur temoignage acheve de vous convaincre de la vérité de tout ce que je vous ai déja dit; rendez-moi alors la juſtice que vous croirez m'être due; & ne devenez

nez pas en cette Cour, ſans ſujet, l'inſtrument d'une paſſion qui vous paroîtra condannable. Je ſai que toute autre propoſition de ma part, dans la ſituation où vous êtes, ſeroit auſſi indiſcrette qu'imprudente; & je n'ai garde de me prévaloir de vos ſentimens généreux pour vous compromettre. Tout ce que je vous demande, eſt de ne me faire ni bien ni mal. En ſuivant cette regle, qui, ſelon ce que vous m'avez dit, doit être conforme aux intentions du Cardinal, comptez ſur ma reconnoiſſance & ſur mon attachement. Mais en même tems ne trouvez pas mauvais, que je ſoutienne en cette Cour mes interêts, & que je veille ſur ce que Mr. le Cardinal de Fleury entreprendra pour les traverſer.

Le Comte de Rottembourg, dans le commencement de notre converſation, ne ſachant où je voulois le conduire, s'étoit tenu fort ſur ſes gardes, pour ne rien hazarder qui pût tirer à conſéquence. Mais quand il vit que ce que je venois de lui dire ne l'expoſoit à rien de pareil, il me temoigna beaucoup de reconnoiſſance de la franchiſe avec laquelle je lui parlois, & dont il me pria d'être certain qu'il n'abuſeroit jamais. Il ajoûta, qu'il ne connoiſſoit, des griefs que nous

nous avions le Cardinal & moi, que ce que j'avois bien voulu lui communiquer; & que, vû ſa ſituation, il ne ſouhaittoit pas d'en ſavoir davantage: Qu'il m'avouoit que la lettre de ſon Eminence marquoit beaucoup de vivacité; & qu'il étoit facheux pour moi d'avoir un adverſaire ſi puiſſant.

" Votre intention, continua-t-il, eſt-
„ elle de répondre à ce Miniſtre? Si vous
„ prenez ce parti, je vous conſeille de
„ vous ſervir d'un ſtile qui n'irrite pas
„ le mal."

J'ai tâché de me conformer d'avance à votre avis, répondis-je; & cependant je ſuis le Cardinal pied à pied. Je ne pouvois faire moins eu égard à ce qu'il me reproche: & l'article que j'aurois paſſé ſous ſilence, eût été infailliblement à ma charge. Je me ſuis attaché à bien éclaircir les faits, & à n'en citer aucun dont je n'aye les preuves en mains. Cette maniere de plaider ma cauſe m'a toujours ſemblé bonne, ſurtout avec quelqu'un, qui, ſans cette précaution, peut vous accabler ſous le poids de ſon autorité. Trouvez bon, pourſuivis-je, que je vous communique ma réponſe. C'eſt, en abregé, l'apologie de ma conduite. Le Cardinal l'a ſi peu épargnée, & peut-être même

me avec vous, quoique vous en puiſſiez dire, qu'on ne peut déſaprouver que je la défende.

A ces mots ayant tiré de ma poche la copie de ma lettre, je la lus au Comte de Rottembourg. Quand j'eus fini, il me dit qu'il n'y avoit rien dans ce qu'il venoit d'entendre, qui fût contraire aux regles de la politeſſe & de la moderation; mais qu'à cela près, je m'exprimois avec une fermeté peu conforme au goût des premiers Miniſtres.

C'eſt, repliquai-je, la ſervile dépendance où l'on ſe met à leur égard, qui leur donne cette vaine délicateſſe; & qui les porte à croire, que c'eſt reſiſter à l'autorité Royale que de ſe plaindre de leur injuſtice. Ils confondent fort utilement pour eux, mais ſans fondement, la ſoumiſſion pleine & entiere qu'on doit aux Souverains, avec celle qu'il convient de leur marquer. Elles different cependant très réellement, au moins dans mon eſprit: & je ne vous cache pas, que je ſerai toujours auſſi porté à reſpecter la puiſſance des Princes, qu'à m'élever avec fermeté contre celle d'un Miniſtre, quand je verrai qu'il en abuſe envers moi. Je ſai de reſte, qu'en pratiquant cette maxime on ne doit gueres eſperer de plaire à cer-

tains

tains Miniſtres, qui veulent qu'on reſpecte juſqu'à leur caprice : mais une adulation ſi outrée, & les baſſeſſes qu'elle fait commettre, me paroiſſent également mépriſables. Je ne ſais ſi le mauvais exemple me ſéduira : toujours puis-je vous aſſurer, que dans le moment préſent je ne remarque en moi aucune diſpoſition à le ſuivre.

La philoſophie que le Comte de Rottembourg affectoit, ne lui permettant point de condanner ma maniere de penſer, il approuva mes ſentimens ; & il me repeta, qu'auſſitôt après avoir exécuté la commiſſion dont il étoit chargé, il ſe propoſoit de mener une vie paiſible & tranquille, en paſſant une partie du tems à Paris, & le reſte à la Campagne ; ſans plus vouloir entrer dans les affaires, ni dépendre de perſonne. Il tint effectivement parole ; mais ce fut malgré lui ; & ſes reſolutions ne durerent, qu'autant que le refroidiſſement qu'il éprouva de la part du Cardinal de Fleury eut lieu. Quand il ceſſa, & que ce premier Miniſtre eut beſoin une ſeconde fois de ſa complaiſance à ſe prêter à tous les deſſeins qu'il avoit de me nuire, le philoſophe diſparut, & je trouvai en ſa place, comme je le dirai-

dans

dans la ſuite, un homme auſſi livré à l'ambition qu'aux intrigues,

Le projet dont j'ai parlé plus haut, que la Ducheſſe de St. Pierre & le Comte de Rottembourg avoient formé, de traverſer tout ce qui pourroit m'être avantageux, n'ayant été qu'ébauché vers la fin du voyage de la Cour à St. *Ildephonſe*, parvint preſqu'à ſa perfection pendant le ſéjour qu'on fit à l'*Eſcurial*. Il avoit fallu quelque tems pour s'entendre ſur ce qu'il n'avoit pas été poſſible de ſe dire d'abord, & pour que les lettres du Cardinal autoriſaſſent & cimentaſſent l'intelligence.

Ces eſpeces de Préliminaires réglés, on commença à ſuivre le plan qu'on avoit dreſſé: & pour le dérober à ma connoiſſance, l'Abbé Parety, principal agent des intrigues, ne ceſſoit, dans les fréquentes viſites qu'il me rendoit, de m'aſſurer de la confiance que le Comte de Rottembourg avoit en moi, & de la reconnoiſſance qu'il conſervoit des bons offices que je lui avois rendus en differentes occaſions, tant en France qu'en Eſpagne.

Ce langage me paroiſſant ſincere, je l'écoutois avec plaiſir, & j'y répondois de bonne foi. Cependant, comme les mêmes aſſurances revenoient ſouvent, & que

de

tre les François, de la prendre, & le caractere du Comte de Rottembourg m'avoit paru tellement porté à la méfiance, que je redoublai mon attention à ne parler des affaires générales qu'avec une extrême reſerve, & avec toute l'indifference poſſible. J'aurois vraiſemblablement perſeveré longtems dans l'ignorance où j'étois de ce qui ſe paſſoit, ſans le ſecours que le Sr. Stalpart me donna pour le connoître. Il fut le premier à me faire entrer dans les routes obſcures où marchoient le Comte de Rottembourg & la Ducheſſe de St. Pierre; & l'Ambaſſadeur d'Hollande m'aida enſuite à y porter quelque lumiere.

Stalpart & ſa femme étoient de mes amis. Ils ramaſſoient, des lettres qu'ils recevoient de pluſieurs perſonnes de leur connoiſſance, ou des diſcours qu'on tenoit à Madrid ſur ma ſituation à la Cour, de quoi faire la matiere des avis qu'ils me donnoient. Senſible à cette marque d'amitié par l'utilité dont elle m'étoit, je priai le Sieur Stalpart de continuer cette eſpece de gazette pendant mon ſéjour à l'Eſcurial. Il le fit avec plaiſir; & de tems en tems il y joignoit, en guiſe de ſupplément, ce que pluſieurs François, qui, par leurs fonctions dans le ſervice de Leurs Maj.,

Maj., les approchoient de plus près, jugeoient à propos de lui écrire, ou à ſa femme, au ſujet de pluſieurs choſes qui ſe paſſoient à la Cour.

Heureuſement pour moi, ces François, qui s'étoient conſtitués, chacun à ſa maniere, Miniſtres ſecrets de la Cour de France, & qui n'aimoient pas qu'on les troublât dans cette poſſeſſion, n'étoient point contens du Comte de Rottembourg: car ce Miniſtre, bien loin de marquer pour leurs avis l'empreſſement & l'eſtime dont ils les croyoient dignes, avoit reçu froidement ceux qui les donnoient; & déclaré même publiquement, qu'il étoit venu bien informé que la Cour d'Eſpagne ſe trouvoit farcie d'écrivains & d'intriguans, avec leſquels il étoit réſolu de n'avoir aucune relation.

Tous ceux qui s'étoient crus compris dans cette déclaration, fort piqués du peu de cas qu'on faiſoit de leurs lumieres, cenſuroient à leur tour la conduite & les manieres du Comte de Rottembourg. La plûpart de leurs lettres ne faiſoient mention que de ſon humeur taciturne, & de ſon air occupé & peu accueillant. Souvent elles contenoient une analyſe ironique de ſes fréquentes conferences avec la Ducheſſe de St. Pierre, & du partage qu'il faiſoit

faiſoit de ſa confiance entre cette Dame & l'Abbé Parety. Les mêmes lettres donnoient encore clairement à entendre, que cet eſpece de triumvirat ne m'étoit point favorable : & pour preuve que l'obſervation étoit bien fondée, elles rapportoient certains traits échappés à ceux dont il étoit compoſé, qui donnoient effectivement beaucoup de vraiſemblance à leur conjecture.

Tous ces petits détails que j'apprenois de Stalpart, me mettoient en état de dévoiler peu à peu le caractere & les deſſeins du Comte de Rottembourg, & de veiller ſur les ſuites qu'ils devoient avoir. Sa mauvaiſe foi, après ce qu'il m'avoit dit, ne pouvant ſouffrir aucune excuſe, je le regardai comme un homme qui ne cherchoit qu'à ſauver les apparences avec moi, & qui s'étoit baſſement livré à ſervir la paſſion du Cardinal. La diſſimulation que ce Miniſtre & la Ducheſſe de St. Pierre employoient pour me cacher leurs vues, confirmoit le concert qu'il y avoit entr'eux : j'étois intéreſſé à les examiner de près, & je leur laiſſai ignorer auſſi-bien qu'à l'Abbé Parety, que je les apperçuſſe ; je continuai toujours à les voir tous trois à mon ordinaire. La façon dont j'en avois agi avec eux étant à l'abri de tout repro-

reproche, mon exterieur & ma converſation, quand nous nous trouvions enſemble, montroient toute l'aſſurance & toute la liberté que procure une conduite fondée ſur la droiture. J'évitois de donner aucun ſigne de méfiance ou de refroidiſſement ; & je me contentois de mettre ſur le tapis de tems en tems en badinant, quelque queſtion ou quelque matiere qui ſe rapportât aux ſentimens où je ſoupçonnois qu'ils étoient ; afin d'examiner, par l'alteration & l'embarras qui ne manquoient jamais de paroître ſur le viſage du Comte de Rottembourg, & aſſez ſouvent auſſi ſur celui de ſon Abbé Parety, ſi mes conjectures, touchant l'état de leur cœur, étoient juſtes. Ma ſituation pouvoit alors être comparée à celle d'un homme, qui, prenant un inſtrument de muſique, lui fait rendre differens ſons, pour juger s'il conviendra à l'uſage qu'il en veut faire.

Au ſurplus, bien perſuadé que les plaintes qu'on fait de ceux dont on a ſujet d'être mécontent, ne ſervent qu'à les irriter encore plus, & qu'à faire bâiller ceux qui les écoutent ; je pris le parti de renfermer en moi-même, le ſujet légitime que j'avois d'être offenſé du procedé des trois perſonnes en queſtion : & pour qu'elles n'euſſent aucun prétexte de le juſtifier,

tifier, je continuai de parler avantageuſement d'elles, & d'une façon à faire croire, que je comptois toujours ſur leur amitié. Cet artifice fut le ſeul que j'employai pendant quelque tems, pour les reduire à tenir cachés les projets dont elles étoient occupées; & pour les empêcher par là de les faire goûter à d'autres avec quelque apparence de juſtice.

Cette maniere d'agir les contraignoit bien plus, que ſi je m'étois répandu en reproches ou en recriminations, qui, ne pouvant manquer de leur revenir, auroient infailliblement donné libre carriere à leur mauvaiſe volonté: & je ne doute pas qu'ils n'euſſent mieux aimé me voir ſuivre les mouvemens de mon reſſentiment, qu'une moderation ſur laquelle ils n'avoient aucune priſe. Mais je tins ferme dans la reſolution de ne montrer ni allarme ni inquietude; en attendant que le zéle du Comte de Rottembourg & de la Ducheſſe de St. Pierre à ſe conformer aux intentions du Cardinal, leur fit hazarder quelque démarche imprudente ou légere, qui, les démaſquant, me donnât dans le public l'avantage de paroître attaqué ſans ſujet, & par l'unique effet de la paſſion ou de l'envie.

C'eſt dans cet état d'obſervation que nous paſſames preſque tout le tems du ſejour de la Cour à l'*Eſcurial.* Mais ſur ſa fin, *Dom Joſeph* PATIÑO s'étant joint au Triumvirat, on gagna enfin l'Archevêque d'Amida; & ce Prélat ſe lia alors étroitement d'amitié & d'intelligence avec le Comte de Rottembourg & ſon parti. La victoire paroiſſant complette, ce Miniſtre & la Ducheſſe de St. Pierre enviſagerent avec une joye infinie, qu'on m'ôtoit le moyen d'employer deſormais les bons offices de ce Prélat auprès de Leurs Maj., en même tems qu'on ſe procuroit l'avantage d'être informé par lui des ſujets que je pourrois avoir de les rechercher. Il devoit reſulter de cette communication, qu'on renfermeroit dans des bornes fort étroites, la vaſte ambition qu'il falloit toujours m'attribuer; & que le chagrin de trouver tant d'obſtacles à la ſatisfaire, joint à la confuſion de me voir oublié, me détermineroit à renoncer à la partie, & à me retirer.

Quoique je paruſſe un ennemi terraſſé, & duquel on n'avoit plus à craindre que l'ennui d'écouter quelquefois mes repréſentations; on exigea cependant de l'Archevêque, de conſerver toujours avec moi une intelligence, qui ſervît à faire découv-

découvrir plus ſurement mes intentions, & qui ne me donnât, par conſéquent, aucun ſoupçon de ſon changement.

L'avis s'adreſſant à un homme qui n'avoit d'autre reſſource, pour éviter d'être dévoilé, que celle de ſuppoſer une démangeaiſon aux jambes, qui le prenoit auſſitôt qu'il ſe trouvoit embarraſſé; l'avis, dis-je, étoit plus aiſé à ſuggerer à un tel homme, qu'il ne lui étoit facile de le ſuivre: & je n'eus pas grand peine à découvrir les engagemens qu'il avoit pris. Une juſte indignation ſuccéda à la confiance que j'avois eue juſqu'alors en lui: Mais afin de me donner le tems de prendre certaines meſures, & de ne point aigrir les choſes, je diſſimulai profondement mes ſentimens. J'avois beſoin que le Prélat reſtât au moins dans l'inaction ſur mon ſujet; & la partie devenant trop inégale s'il eut pris le parti de ſe déclarer contre moi, je lui en ôtai tout prétexte, en l'entretenant à mon ordinaire de ce qui me regardoit, comme ſi j'euſſe toujours compté ſur ſon amitié.

Quoique le Comte de Rottembourg eût une ſorte de capacité, il manquoit néanmoins de la préſence & de la légereté d'eſprit, qui mettent celui qui les poſſede en état d'être rarement ſurpris ou

embarraſſé dans certaines occaſions imprévues. L'étude que j'avois faite de ſon caractere, depuis que j'étois inſtruit de ſes deſſeins, m'ayant donné lieu de remarquer, qu'il lui étoit impoſſible de cacher l'impreſſion que faiſoient ſur lui les propos qui avoient rapport aux intrigues dans leſquelles il étoit mêlé, j'avois ſoin qu'ils entraſſent quelquefois dans les converſations que nous avions enſemble. C'étoit pourtant toujours en général ſur les trahiſons & les maneges ſi communs dans les Cours, que je parlois: mais il n'étoit pas difficile à quelqu'un qui ſentoit qu'on pouvoit lui reprocher la même foibleſſe, de voir où tendoient mes reflexions. Les auditeurs, quand il s'en trouvoit, démêloient aiſément le but de ma morale; & les plaiſanteries dont je l'égayois, parvenoient aux oreilles du public, & ſervoient à montrer la contradiction des maximes du Comte de Rottembourg avec ſa conduite. Cette connoiſſance, que je procurois indirectement, ſervoit à tenir les Courtiſans en garde ſur ce qui ſe paſſoit entre le Miniſtre de France & ſes confidens: ils ſoupçonnoient que le miſtere pouvoit bien dégenerer en tracaſſerie, puiſque l'on étoit ſi occupé du ſoin de le cacher.

Soit

Soit que la repugnance que le Comte de Rottembourg prétendoit avoir eue de venir en Eſpagne, fût auſſi imaginaire que ſon goût pour la vie privée ; ſoit que les agrémens qu'il eſperoit d'y trouver, l'euſſent fait changer de ſentiment ; il paroiſſoit à tous ceux qui le voyoient d'un peu près, non ſeulement fort content d'être à la Cour de Leurs Maj. Cath., mais de plus, travailler à s'y faire retenir. Ce deſſein, qui le portoit à une complaiſance pour tout ce qu'on lui propoſoit, dont on ſe trouvoit bien, ne laiſſoit pas d'être un peu délicat quant à ſon exécution ; puiſque le Marquis de BRANCAS avoit déja été déclaré Ambaſſadeur de France en Eſpagne ; & que le Cardinal n'auroit pas vu de bon œil, qu'on eſſayât de faire changer cette reſolution.

Pour remedier à cet inconvenient, la Ducheſſe de St. Pierre, qui jouïſſoit de la ſatisfaction ſi deſirée, d'entrer dans les relations de la Reine avec le Cardinal & avec le Comte de Rottembourg, & de ſe faire valoir aux deux Cours ; convint avec ce dernier, que, pour qu'il reſtât en Eſpagne ſans que le Cardinal pût le ſoupçonner d'avoir ce deſſein, ni même aucune connoiſſance des moyens qu'on vouloit mettre en œuvre pour le retenir, il

continueroit de montrer un desir extrême de retourner en France; mais qu'en même tems il se prêteroit, autant qu'il lui seroit possible, aux intentions de Leurs Maj. Cath., afin de leur faire naître la pensée de le garder: Qu'il se piqueroit surtout d'un attachement particulier pour la Reine, & qu'il affecteroit de s'unir à ceux qui passoient pour être entierement devoués à cette Princesse, afin qu'ils ne lui laissassent pas ignorer ses sentimens. Le soin de la prévenir de plus en plus en sa faveur, devoit être remis à l'Archevêque d'*Amida*, à *Dom Joseph* PATIÑO, & à la Duchesse de St. PIERRE: & pour achever de gagner le premier, les deux autres, principalement la Dame, se chargerent de lui faire entendre, qu'il alloit devenir l'unique depositaire de ce qui se passeroit desormais de plus intime entre le Cardinal & Leurs Majestés; que cette Eminence, qui l'estimoit déja beaucoup, ne mettroit aucune borne à la confiance & aux égards qu'Elle lui marqueroit; & qu'il pouvoit compter sur l'attention qu'auroit le Comte de Rottembourg, d'entretenir & de fortifier une si bonne disposition, puisque ce Ministre avoit pour lui une vénération toute particuliere.

Outre

Outre ces conſiderations, bien capables de flatter l'ambition de l'Archevêque d'Amida, on ſe propoſoit encore de lui faire ſentir, que les communications avec la Cour de France, dont il alloit devenir le centre, augmentant néceſſairement l'eſtime & la confiance que Leurs Maj. lui témoignoient, le rendroient de plus en plus reſpectable, & ne contribueroient pas peu à le faire promptement élever au Cardinalat.

Ce dernier article ne pouvant gueres entrer en ligne de compte, ſans rappeller au Prélat le ſouvenir des ſervices que je lui avois rendus, on eſperoit de diſſiper entierement les ſcrupules qui pouvoient lui reſter de m'oublier & de me ſacrifier; en lui inſinuant, que j'entretenois une liaiſon trop étroite avec le Comte de Salazar, pour n'avoir pas quelque vue ſecrette de m'attacher à M. le Prince des *Aſturies*; & que par conſequent il ne falloit gueres compter, que mon zéle pour les interêts de la Reine prévalût ſur celui que je cachois pour S. A. L'avis ne devoit point être négligé; & la prudence vouloit qu'on ne ſe preſſât pas de me placer, avant d'être bien au fait de mes allures.

Ce plan ainſi concerté, il ne s'agiſſoit que de l'exécuter. Le ſuccès des meſures qu'on prenoit pour cet effet, encourageant la Ducheſſe de St. Pierre & le Comte de Rottembourg, ils s'applaudiſſoient reciproquement de l'heureux fruit qu'ils retiroient de leur intelligence. Le Cardinal, ſuivant eux, devoit être obligé à ne point rappeller un Miniſtre qui s'attiroit l'eſtime de la Cour d'Eſpagne. On ſe croioit également aſſuré de me fruſtrer des graces qui m'avoient été promiſes. L'utilité dont on ſe flattoit d'être à la Reine, promettoit de faire chaque jour de nouveaux progrès dans la confiance de Sa Maj. En un mot, on comptoit de poſſeder immédiatement après l'entiere concluſion des affaires, & lorſque l'intelligence entre les deux Cours ſeroit affermie, un crédit & une autorité dans celle d'Eſpagne, qui attireroit autant de conſideration que d'agrémens.

L'attente étoit ſi agréable, qu'on ne pouvoit s'empêcher de la faire entrevoir. D'alleurs on mettoit en œuvre trop de perſonnes, pour qu'aucune ne commît quelque légere indiſcrétion. En effet, il tranſpira dans le public une partie de ce que je viens de rapporter. Les Miniſtres étrangers, & ſurtout l'Ambaſſadeur d'Hollande,

lande, qui veilloit avec plus d'attention que perſonne ſur la conduite du Comte de Rottembourg, découvrirent ſes deſſeins : & ce dernier, qui paroiſſoit choqué du peu de communication que le Comte de Rottembourg lui donnoit de ſes operations, de la lenteur avec laquelle il les faiſoit, & de ſa complaiſance pour la Cour d'Eſpagne, me témoigna à cet égard ſa ſurpriſe, dans un petit voyage qu'il fit à l'Eſcurial le jour de la Fête de la Reine. Je ſavois déja quelque choſe de ſon mécontentement. Stalpart, qui le voyoit ſouvent, & qui continuoit toujours à m'écrire, m'avoit inſtruit que ce Miniſtre, & celui d'Angleterre, commençoient à s'ennuyer, de voir que toutes les négociations du Comte de Rottembourg ſe paſſaſſent en intrigues & en tracaſſeries de Cour. La part que j'y avois m'obligeant à uſer d'une grande circonſpection, je n'avois rien dit à l'Ambaſſadeur, ni rien écrit à Stalpart, qui pût me compromettre avec les acteurs de la piece. Je me bornois à me tenir ſur la défenſive, & à parer les coups qu'on vouloit me porter, juſqu'au moment où je trouverois l'occaſion de faire quelque ſortie utile. En attendant qu'elle ſe préſentât, j'obſervois avec grand ſoin les deſſeins du parti qui

m'étoit contraire: je ne négligeois rien pour les traverſer en ſecret, & pour qu'on les regardât comme un tripotage plus digne de riſée que de la moindre attention.

Mes ſoins ne furent point inutiles. La Ducheſſe de St. Pierre & le Comte de Rottembourg ſe trouvoient ſouvent aux priſes avec le public. Les miſteres qui ſe paſſoient entr'eux, ſe développoient lorſqu'ils les croyoient impénétrables. Il falloit alors prendre d'autres meſures, & faire tomber des bruits peu avantageux, par une conduite plus circonſpecte. La variation ne manquoit pas d'être relevée par ceux que j'employois: ils la donnoient comme une preuve du beſoin qu'on avoit apparemment de cacher ſes allures.

La Cour, après avoir ſéjourné juſqu'au 27. Novembre à l'*Eſcurial*, partit ce jour-là pour retourner à Madrid; & je m'y rendis auſſi avec le Marquis de la Roche. Le lendemain Stalpart, ayant paſſé chez moi, ne manqua pas de me parler des traverſes qu'on cherchoit à me ſuſciter: mais ne jugeant pas convenable d'entrer là-deſſus avec lui dans un certain détail, je tournai la choſe en plaiſanterie.

Comm:

Comme je continuois toujours de me ſoutenir avec le Comte de Rottembourg & la Ducheſſe de St. Pierre ſur le même pied, Stalpart me pria de le préſenter à ce Miniſtre. Je le conduiſis tout de ſuite chez lui : mais il le reçut avec une froideur ſi marquée, que Stalpart ne crut pas devoir l'eſſuyer plus longtems, & prit le parti de ſe retirer preſqu'après les premiers complimens. Je ne fus pas moins ſurpris que lui de ce qui s'étoit paſſé ; & j'en demandai la cauſe quand Stalpart fut ſorti. Le Comte de Rottembourg, pour me cacher la véritable, qui n'étoit autre que l'attachement que Stalpart me marquoit, répondit, qu'il étoit venu bien informé que Stalpart étoit un grand écrivain ; & que la réſolution qu'il avoit priſe d'éviter tout commerce avec des gens de cette eſpece, l'engageoit à les recevoir tous de la même maniere, afin de les éloigner, & de les dégouter de venir l'ennuyer de leurs obſervations politiques.

Dans le fonds, la précaution du Comte de Rottembourg n'étoit pas mauvaiſe, eu égard au caractere des gens dont il me parloit ; & je n'entrepris pas de la blâmer. J'eſſayai ſeulement de lui donner meilleure opinion de Stalpart, & de l'aſſurer, que, quoiqu'il reſſentit peut-être

quelque atteinte de la maladie épidémique, de politiquer & d'écrire, dont preſque tous les François qui ſe trouvoient à Madrid paroiſſoient attaqués, je le regardois cependant comme un honnête homme. Le Comte de Rottembourg repliqua, que mon temoignage étoit d'un grand poi!s auprès de lui; mais qu'il m'avouoit naturellement, qu'il ne lui feroit point changer de conduite; & qu'il étoit déterminé à n'avoir aucune relation avec Mr. Stalpart. Celui-ci, de ſon côté, extrêmement piqué de ce qui s'étoit paſſé, n'alla plus chez le Comte de Rottembourg, & ne manqua pas, quand l'occaſion s'en préſentoit, de relever la politeſſe avec laquelle ce Miniſtre recevoit ceux qui venoient lui rendre viſite.

L'attention du Comte de Rottembourg à ſe rendre agréable à Leurs Maj. Cath. & aux Miniſtres, paroiſſant de jour en jour plus marquée, le public ſe confirmoit dans l'idée, qu'elle étoit une ſuite des vues qu'il avoit, de ſe faire retenir en Eſpagne, & de ſupplanter le Marquis de BRANCAS. Quelques amis de ce dernier *, qui deſiroient de le voir arriver, travailloient à éclairer de près les deſſeins du Comte de Rottembourg, afin de

* Il avoit deja été Ambaſſadeur en Eſpagne

de les faire connoître à la Cour de France : & quand ils crurent les avoir ſuffiſamment découverts, ils ne manquerent pas de répandre, que le peu de progrès des negotiations du Comte de Rottembourg, ne devoit être attribué qu'à l'envie qu'il avoit de ſe concilier la bienveuillance de Leurs Maj., & à toutes les intrigues qu'il entretenoit avec la Ducheſſe de St. Pierre, qui l'occupoient de ſorte, qu'à peine ſongeoit-il à autre choſe.

Ces bruits, qui ne manquoient point d'arriver aux oreilles des Miniſtres étrangers, & de beaucoup d'autres perſonnes qui avoient commerce en France, entroient dans les nouvelles qu'ils écrivoient, & parvinrent bientôt au Cardinal de Fleury. Ils firent impreſſion. Cette Eminence reprocha au Comte de Rottembourg de ne pas agir avec aſſez de fermeté, & lui ordonna de mettre fin à toutes les tergiverſations de la Cour d'Eſpagne, dont on étoit auſſi ennuyé en France, qu'en Angleterre & en Hollande

Le Comte de Rottembourg s'appercevant qu'il étoit découvert, malgré toutes les précautions qu'il avoit priſes pour ſe cacher, ſoupçonna quelqu'un des écrivains dont il avoit parlé ſi deſavantageuſement, de s'être vengé de ſon mépris, en

en exerçant ſa plume contre lui. Il s'expliqua ſur ce ſujet avec une aigreur qui alloit juſques aux menaces. Il ſe recrioit à tout propos ſur les impoſtures que l'on débitoit ſur ſon ſujet, & ſur l'extrême envie qu'il avoit de retourner en France. Mais ſa ſincérité étant devenue fort problématique, on regarda ſes plaintes, & la ſenſibilité qu'il affectoit, comme une pure comédie: on interprêta même la derniere ſelon le ſens du proverbe, *qu'il n'y a que les vérités qui offenſent.*

Le tripotage (on le nommoit ainſi) qui ſe paſſoit entre l'Archevêque d'Amida, la Ducheſſe de St. Pierre & le Comte de Rottembourg, amuſoit le public; mais il ennuyoit fort les Miniſtres d'Angleterre & d'Hollande. Ils avoient pris patience pendant le ſejour du Comte de Rottembourg à St. *Ildephonſe* & à l'*Eſcurial*; & s'en rapportant à ce qu'il leur écrivoit, ils croyoient que les choſes étoient en train de finir. Quand la Cour fut revenue à Madrid, & qu'ils virent qu'au bout de deux mois de négociation, on n'étoit pas plus avancé qu'au commencement, ils demanderent vivement une reſolution finale; & preſſerent le Comte de Rottembourg de ſe joindre à eux pour l'obtenir. Les lettres qu'il recevoit

voit de France tenant le même langage, il n'y avoit plus moyen de reculer. Il étoit même d'autant plus queſtion de fondre la cloche, que l'Angleterre, extrêmement piquée de voir que rien ne finiſſoit, avoit clairement fait entendre ſes dernieres intentions au Comte de BROGLIO, Ambaſſadeur de France à Londres: & la République d'Hollande ne montroit pas moins d'inquietude.

Le Comte de Rottembourg, dans cette circonſtance, voulant, s'il étoit poſſible, contenter les deux partis, ſe prêta aux propoſitions que lui fit la Cour d'Eſpagne, de reſtituer le Vaiſſeau nommé *le Prince Frederic*, à certaines conditions qu'elle expliqua. Il les admit un peu facilement: & le projet ayant été envoyé en France, il fit entendre à l'Archevêque & à Patiño, qu'il ſeroit bien reçu. Mais l'eſperance fut vaine. Le plan fut rejetté tout net; & les conditions jugées ſi peu recevables, qu'en les renvoyant au Comte de Rottembourg, on lui écrivit que l'Angleterre ne les accepteroit jamais. Après cet avis on lui enjoignoit de nouveau de ſe joindre aux deux Miniſtres des Puiſſances maritimes, pour déclarer à la Cour d'Eſpagne, que les Alliés d'Hanover ne pouvant plus reſter dans l'incertitu-

certitude, vouloient, à quelque prix que ce fût, ſavoir à quoi s'en tenir ſur la guerre ou ſur la paix.

Cette réponſe tranſpira je ne ſai comment à Madrid. Ce qu'elle contenoit faiſant voir que les operations du Comte de Rottembourg n'aboutiſſoient qu'à leurer les uns & les autres d'un ſuccès imaginaire, le public paroiſſoit prendre une mince idée de ſa capacité. Les diſcours qu'on tenoit revenant à ſes partiſans, & paſſant juſqu'à lui, le mortifioient ſenſiblement. Il ſe communiquoit à peu de perſonnes. Tout le monde lui paroiſſoit ſuſpect: le ſeul Abbé Parety étoit excepté. Il s'en falloit beaucoup que la prédilection fût approuvée.

Mrs. VAN DER MEER & KEENE, inſtruits par leurs Cours de ce que le Cardinal avoit écrit en dernier lieu au Comte de Rottembourg, prirent entr'eux des meſures pour diſpoſer les choſes à une prompte concluſion. Ils en firent part à ce Miniſtre, après quoi ils convinrent d'avoir une conference le 1. Decembre avec le Marquis DE LA PAZ & le Comte de KÖNIKSEG. Ces deux derniers ayant accepté la propoſition, ils reſolurent tous de concert, que l'on termineroit le differend par la voye des lettres; que, ſelon

lon ce plan, le Comte de Rottembourg en écriroit une au Marquis de la Paz, qui contiendroit les conditions que le Roi d'Angleterre avoit offertes au Comte de Broglio ; & que la réponſe que feroit le Marquis de la Paz, renfermeroit une promeſſe de Sa Maj. Cath., d'accepter les Préliminaires & les conditions de Sa Maj. Britannique.

On ſuivit exactement ce projet ; & le Comte de Rottembourg écrivit au Marquis de la Paz ; que, ſuivant l'extrait de la lettre de Mr. le Comte de Broglio du 6. Novembre, dont il avoit communiqué le contenu à Son Exc., on pouvoit lever toutes les difficultés, ſans attendre le retour du Courier qu'on avoit dépêché ; puiſque Sa Maj. Brit. promettoit ; 1°. De donner inceſſamment des ordres à ſes Amiraux HOZIER & WAGGER de ſe retirer des mers des Indes & d'Eſpagne : 2°. *De remettre à la déciſion du Congrès, l'examen, ſi le Vaiſſeau le* Prince Frederic *avoit fait quelque commerce frauduleux, auquel cas il en ſeroit donné ſatisfaction, conformément à ce qui ſeroit reglé, de même que de toutes les priſes faites de part & d'autre ; & que de plus, on indemniſeroit les dommages cauſés au commerce reciproque, & les contraventions faites aux Traités*

tés depuis 1725.: Le Comte de Rottembourg donnant parole de la part du Roi Très-Chtêt. que la diſcuſſion de ces differens articles ſe feroit fidelement; qu'on procederoit auſſitôt à l'échange des Ratifications; & que l'on ouvriroit le Congrès ſans délai: à condition cependant, que Sa Maj. Cath. donneroit ſa parole Royale 1°. De faire lever d'abord entierement le ſiege de Gibraltar, en rétabliſſant les choſes à cet égard d'une maniere abſolument conforme à ce qu'avoit réglé le Traité d'Utrecht; 2°. D'envoyer ſans retardement des ordres précis de remettre le Vaiſſeau le Prince Frederic aux Agens de la Compagnie du Sud à la Vera Cruz, pour le renvoyer en Europe, après qu'on auroit fait un inventaire de la cargaiſon; laiſſant au reſte le commerce libre aux Anglois dans les Indes, ſelon le Traité de l'Aſſiento: 3°. De faire remettre aux intereſſés les effets de la Flotille.

Le 3. Decembre le Marquis de la Paz accepta au nom du Roi d'Eſpagne toutes les conditions ſpécifiées cy-deſſus. Mais au lieu de l'article qui ſe trouve en lettres italiques, ce Miniſtre ſubſtitua une periode entierement differente, comme on le verra dans ſa réponſe: & le Comte de Rottembourg eut la complaiſance de la paſſer.

LETTRE

LETTRE *du Marquis* DE LA PAZ *à Mr. le Comte de* ROTTEMBOURG.

EXmo. SEÑOR,

SEÑOR *mio. En fecha de oy 3. del corriente, me bizò V.E. el honor de dirigirme para hazerlo preſente al Rey un oficio del tenor ſiguiente.*

„ SEÑOR *mio. Se-*
„ *gun el extracto de la*
„ *carta de Monſieur de*
„ Broglio *del 6. de No-*
„ *viembre, eſcrita à*
„ *Monſieur el Guarda-*
„ *ſellos, que yo he te-*
„ *nido el honor de co-*
„ *municar à V. Exc.,*
„ *podremos, ſin eſperar*
„ *la buelta de mi cor-*
„ *reo, accelerar el lla-*
„ *namiento de las difi-*
„ *cultades ; pues que*
„ *ſu Mag. Britanica*
„ *promete dar ſin dila-*
„ *cion orden à ſus Al-*
„ *mirantes* Hozier *y*
„ Wagger, *para reti-*
„ *rarſe de las mares de*
„ *las Indias y de Eſpaña.*
„ Llanamente con-
„ viene en que deſde
„ luego

MONSIEUR,

VOTRE Excell. m'a fait l'honneur aujourd'hui 3. de ce mois, de me charger de faire rapport au Roi d'une lettre de votre part, qui contient ce qui ſuit.

„ Selon l'extrait de
„ la lettre de Mr. *Bro-*
„ *glio* du 6. de Novem-
„ bre, écrite à Mr. le
„ Garde des Sceaux,
„ que j'ai eu l'honneur
„ de communiquer à
„ V.E., nous pouvons,
„ ſans attendre le re-
„ tour de mon Courier,
„ accelerer la levée des
„ difficultés ; puiſque
„ Sa Maj. Brit. promet
„ de donner ſans délai
„ ordre à ſes Amiraux
„ *Hozier* & *Wagger*,
„ de ſe retirer des mers
„ des Indes & d'Eſpa-
„ gne.

„ *Il convient ſans*
„ *aucune difficulté, que*
„ *dès*

„ luego ſe dè principio
„ à las conferencias y
„ negociaciones del fu-
„ turo Congreſſo. Hà
„ de ponerſe en el ta-
„ blero por los Pleni-
„ potenciarios del Rey
„ Catholico, debatirſe,
„ y controvertirſe en-
„ tre los Miniſtros de
„ las Potencias contra-
„ ctantes, y decidirſe
„ por las indiferentes,
„ el punto de ſi el na-
„ vio *Principe Frederi-*
„ *co* es, ò no, obliga-
„ do à indemnizar los
„ perjuyzios que hà
„ cauſado la Eſquadra
„ con el bloqueo de
„ Porto-bello, y ſu
„ preſencia y ſubſiſten-
„ cia por tanto tiempo
„ en las coſtas y mares
„ de America; y que
„ darà ſatisfaccion de
„ todo ello, ſegun lo
„ que fuere reglado en
„ dicho Congreſſo; co-
„ mo tambien de todas
„ indemnizaciones de
„ los daños reſpetiva-
„ mente cauſados al
„ comercio reciproco:
„ *Aſſi miſmo que las*
„ *contravenciones, tra-*
„ *tados,*

„ *dès que les conferen-*
„ *ces & négociations du*
„ *futur Congrès com-*
„ *menceront, les Ple-*
„ *nipotentiaires de Sa*
„ *Maj. Cath. mettent*
„ *ſur le tapis, & diſ-*
„ *cutent avec les Mi-*
„ *niſtres des Puiſſances*
„ *contractantes, le*
„ *point, ſi le Vaiſſeau*
„ le Prince Frederic *eſt,*
„ *ou n'eſt pas obligé à*
„ *indemniſer les préju-*
„ *dices qu'a cauſés l'Eſ-*
„ *cadre dont il faiſoit*
„ *partie, par le blocus*
„ *de* Porto-bello, *&*
„ *par le long ſéjour que*
„ *cette Eſcadre a fait*
„ *ſur les côtes & dans*
„ *les mers de l'Ameri-*
„ *que; ſur leſquels*
„ *points on donnera ſa-*
„ *tisfaction, ſelon que*
„ *le Congrès en déside-*
„ *ra: la même regle de-*
„ *vant avoir lieu pour*
„ *toutes les priſes faites*
„ *de part & d'autre,*
„ *& pour la repara-*
„ *tion, non ſeulement*
„ *des dommages reſpec-*
„ *tivement cauſés au*
„ *commerce reciproque,*
„ mais auſſi des con-

„ tra-

„ *tados, y empeños,*
„ *assi publicos como se-*
„ *cretos, que han pre-*
„ *cedido el año de 1726,*
„ *segun se contiene en*
„ *el articulo secundo de*
„ *los Preliminares.*

„ *De mi parte yo doy*
„ *palabra en nombre*
„ *del Rey mi amo, en*
„ *virtud de sus ordenes*
„ *del 3, y 10. de No-*
„ *viembre deste año, y*
„ *communicadas en ori-*
„ *ginal à sus Magesta-*
„ *des Catholicas, que*
„ *esta discussion que hà*
„ *de hazerse en el Con-*
„ *gresso, se executarà*
„ *finalmente; que el*
„ *trueque ò permuta de*
„ *las ratificaciones se*
„ *harà sin retardo; y*
„ *que el Congresso se*
„ *juntarà infaliblemen-*
„ *te, y lo mas presto que*
„ *fuere posible, segun lo*
„ *que se conveniere so-*
„ *bre esto por los Minis-*
„ *tros de las Potencias*
„ *contractantes que se*
„ *hallan en Paris, si su*
„ *M. Catholica quisiere*
„ *dar su palabra Real,*

„ I. *De levantar sin*
„ *retardo el bloqueo de*
„ *Gibraltar; embiando*
„ *de*

„ traventions, Traités
„ & engagemens, tant
„ publics que secrets,
„ qui ont précedé l'an-
„ née 1726; ainsi qu'il
„ est porté par l'Art. II.
„ des Préliminaires.

„ De mon côté, je
„ donne parole au nom
„ du Roi mon Maître,
„ en vertu de ses ordres
„ du 3. & du 10. de
„ Novembre, & com-
„ muniqués en original
„ à Leurs Maj. Cath.,
„ que cette discussion
„ à faire au Congrès
„ s'exécutera fidele-
„ ment; que l'échange
„ des ratifications se fe-
„ ra sans délai; & que
„ le Congrès s'assem-
„ blera infailliblement,
„ & le plutôt qu'il sera
„ possible, selon que les
„ Ministres des Puissan-
„ ces contractantes, qui
„ se trouveront à Paris,
„ en conviendront: si
„ Sa Maj. Cath. veut
„ donner sa parole Roy-
„ ale,

„ I. De lever incess-
„ samment le blocus de
„ *Gibraltar*, en ren-
„ voyant

„ *de alli ſus tropas à ſus*
„ *quarteles ; haziendo*
„ *retirar ſu cañon ,*
„ *araſar las trincheras ,*
„ *y demolir las otras he-*
„ *chas con la ocaſion de*
„ *eſte ſitio ; bolviendo*
„ *à poner el todo , de*
„ *una parte y de otra*
„ *conforme al Tratado*
„ *de* Utrecht.

„ II. *De embiar ſin*
„ *dilacion ſus ordenes*
„ *claras y preciſas , pa-*
„ *ra que ſe entregue*
„ *luego el navio* el Prin-
„ cipe Frederico , *y ſu*
„ *carga , à los agentes*
„ *de la Compañia del*
„ *Sud que eſtan en la*
„ Vera Cruz , *para ha-*
„ *zerlo paſſar en Euro-*
„ *pa como lo pareciere ,*
„ *deſpues no obſtante*
„ *de haver hecho inven-*
„ *tario autentico del di-*
„ *cho navio , y de ſu*
„ *carga , por comiſſa-*
„ *rios de una parte , y*
„ *de otra ; lo qual ſin*
„ *embargo no podrà de-*
„ *tener la entrega del*
„ *navio , y de ſu carga :*
„ *Dexando tambien ha-*
„ *zer el comercio à las*
„ *Indias à la Nacion*
„ *Ingleſa , ſegun lo eſti-*
„ *pulado*

„ voyant les troupes
„ dans leurs quartiers ;
„ faiſant retirer les ca-
„ nons , combler les
„ tranchées , détruire
„ les ouvrages faits à
„ l'occaſion de ce ſie-
„ ge ; & remettant le
„ tout , de part & d'au-
„ tre , conformément à
„ ce qu'a réglé le Trai-
„ té d'*Utrecht*.

„ II. D'envoyer ſans
„ retardement des or-
„ dres clairs & précis,
„ pour remettre auſſi-
„ tôt le vaiſſeau nom-
„ mé *le Prince Frederic*
„ & ſa cargaiſon entre
„ les mains des Agens
„ de la Compagnie du
„ Sud , qui ſont à la
„ *Vera-Crux* , pour le
„ faire paſſer en Euro-
„ pe à leur volonté ;
„ après en avoir cepen-
„ dant pris Inventaire
„ autentique de part &
„ d'autre : ce qui néan-
„ moins ne pourra pas
„ arrêter la délivraiſon
„ du vaiſſeau & de ſa
„ charge : Laiſſant d'ail-
„ leurs faire le Com-
„ merce aux Indes à la
„ Nation Angloiſe , ſe-
„ lon qu'il eſt ſtipulé
„ par

„ *pulado por el tratado*
„ *del aſſiento, y con-*
„ *venido por los articu-*
„ *los ſegundo y tercero*
„ *de los Preliminares.*

„ III. *De hazer en-*
„ *tregar ſin dilacion los*
„ *efectos de la Flotilla*
„ *à los intereſſados,*
„ *como en tiempo libre,*
„ *y en plena paz".*

Y baviendo dado cuenta al Rey de ſu contenido, ſegun queda expreſſado, y viſtolo ſu Mageſt. con acceptacion, ſe hà ſervido reſolver en plena inteligencia de quanto en el propone, ofrece, y aſſegura V. Exc., como Miniſtro plenipotenciario que es de ſu Mageſt. Chriſtianiſſima; y en virtud de ſus reales y expreſſas ordenes del 3, y 10. de Noviembre, condeſcender, y convenir en ello, y por todo, y por conſequencia, en dar la poſitiva real palabra que ſe le pide: Mandandome expreſſamente, que por eſte mi papel, que en reſpueſta al ſuyo dirijo à V. Exc. la dè yo ſobre la prompta

„ par le Traité d'Aſſien-
„ to, & convenu par
„ les Articles II. & III.
„ des Préliminaires.

„ III. De faire re-
„ mettre inceſſamment
„ les effets de la Flotil-
„ le aux intereſſés,
„ comme en tems libre
„ & pleine paix.

„ J'attens ſur tout
„ ceci la réponſe de V.
„ Exc.; & je ſuis &c".

En conformité, j'ai rendu au Roi un compte verbal du contenu: & Sa Maj., qui l'a vu avec plaiſir, ſur la connoiſſance parfaite qu'Elle a de ce que V. E. propoſe, offre & aſſure, comme Miniſtre Plénipotentiaire de Sa Maj. Très-Chrêt.; a bien voulu ſe reſoudre à y condeſcendre, à en convenir en tout & par tout, & en conſéquence à donner ſa Royale & poſitive parole qu'on lui demande. Sa Maj. m'a même commandé expreſſement, qu'en répondant à V. Exc. je vous donne cette parole en ſon nom Royal, comme je vous la donne

ta y ſincera execucion de los tres puntos que al Rey tocan, de modo que ofrece ſu Mageſt. expedir luego ſus reales ordenes à la Nueva Eſpaña, y hazer que ſe dirigan con toda la poſſible diligencia, para que el baquel el Principe Frederico, *con toda ſu carga, ſea entregado à los agentes de la Compañia Ingleſa del Sud-que ſe hallan en la* Vera Cruz, *con plena libertad para poder ſacarlo à navegar luego que ſe halle en eſtado, y hazer ſu viage al inſtante à Ingalaterra; permitiendo en lo demas el curſo del comercio à los Ingleſes, ſegun lo contenido en el Tratado del Aſſiento, y enunciado por V. Exc. ſobre eſte particular: Que aſſi miſmo ordenarà ſu Mageſt. ſe levante enteramente el ſitio de* Gibraltar, *y ſe execute todo, como ſe eſpecifica en el oficio de V. Exc., con aquellas reciprocas circunſtancias; y tambien para que ſe entreguen los caudales*

ne en effet; vous promettant une prompte & ſincere exécution des trois points. Ainſi V. Exce. peut écrire au Roi ſon maître; que Sa Maj. Cath. ofre d'expédier inceſſamment ſes ordres Royaux pour la Nouvelle Eſpagne, & d'en preſſer le voyage avec toute la diligence poſſible, afin que le vaiſſeau *le Prince Frederic*, avec toute ſa cargaiſon, ſoit livré aux agens de la Compagnie Angloiſe du Sud, qui ſe trouvent à la *Vera-Cruz*, & qu'ils puiſſent le mettre en état de retourner en Angleterre: Promettant de plus un libre commerce aux Anglois, ſelon le contenu du Traité d'*Aſſiento*, & l'énoncé de V. Exce. Outre que Sa Maj. ordonnera auſſi, de lever entierement le ſiege de Gibraltar; & que le tout s'exécute, comme il eſt ſpécifié dans les ordres de V. E., & avec les circonſtances réciproques qui y ſont marquées: comme auſſi que

les

dales y efectos de la ultima flota, conforme à lo que siempre se hà executado en los tiempos libres, y de plena paz: Ofreciendo su Magest. dar desde ahora para la execucion de estos dos puntos, las disposiciones y ordenes correspondientes al fin de que, luego que el Almirante Wagger *haya avisado se halla con las ordenes necessarias de su Mag. Britanica, y en estado de hazerse con su Esquadra la buelta en Ingalaterra, tengan efecto, sin dilacion alguna, estas seguritades que doy à V. Ex. en nombre de su Mag., y debaxo de su positiva Real palabra; no podiendo, en verdad, imaginarse una prenda mas segura, ni un instrumento mas autorizado por la buena fè, y religiosa notoria observancia, con que el Rey mi amo es el mas zeloso del honor de sus promessas; quedando yà en esta forma el negocio concluydo, sin que parezca puede ofrecerse dificultad, que*

les marchandises & effets de la derniere flotte seront délivrés, conformément à ce qui a toujours été pratiqué dans les tems libres & de pleine paix. Offrant Sa Maj, de donner dès à présent les ordres nécessaires pour l'exécution de ces deux derniers points; afin que quand l'Amiral *Wagger* aura reçu de Sa Maj. Brit. les ordres nécessaires, & qu'il se trouvera en état de reprendre la route d'Angleterre avec son Escadre, on mette sans aucun délai en exécution les suretés que je donne à V. Exc. au nom de Sa Maj., & sur la foi de sa parole Royale & positive: étant impossible d'imaginer d'assurances plus certaines, & d'instrument plus autentique, que la bonne foi & la religieuse fidélité, avec laquelle le Roi mon maître a toujours été jaloux de l'honneur de ses promesses.

L'affaire demeurant ainsi conclue, sans qu'il

impida ulteriormente el cumplimiento de los Preliminares, el curso del Congreſſo, y el eſtablecimiento de la paz univerſal de la Europa à que ſe aſpira.

Reſigno à V. Excel. mi ſiempre vivo deſeo obedecerle; y ruego à Dios guarde V. Excel. muchos años. Palacio à 3. de Diziembre de 1727.

B.l. m. de V. Exc.
ſu mayor Servidor
el Marquez DE LA PAZ.

puiſſe naître aucune difficulté qui empêche l'accompliſſement des Preliminaires, le cours du Congrès, & l'établiſſement de la tranquillité univerſelle de l'Europe, à laquelle on aſpire. Il ne me reſte que d'aſſurer V. Exc. de mon ardeur à le ſervir, & que de prier Dieu qu'il vous conſerve longues années &c.

Signé le Marquis
DE LA PAZ.

Le Comte de Rottembourg, bien content d'avoir fait accepter à la Cour d'Eſpagne les propoſitions que l'on vient de voir, ſe flattoit d'être parvenu à contenter tous les partis; & que la condeſcendance qu'il avoit montrée, en conſentant au changement que le Marquis de la Paz avoit fait à ſa lettre, ne ſeroit pas apperçu, ou ne tireroit point à conſéquence. Dans cette perſuaſion, il dépêcha un Courier en France, pour y porter la nouvelle de la convention qu'on avoit ſignée. Mais pendant qu'il s'applaudiſſoit à Madrid de l'heureuſe concluſion de ſa négociation, les Miniſtres d'Angleterre & d'Hollande qui n'en étoient pas ſatisfaits, rendirent

compte à Leurs Cours de la complaiſance de ce Miniſtre. Elle fut également déſapprouvée à Paris, à Londres & à la Haye; & le Cardinal de Fleury, qu'elle compromettoit avec les deux Puiſſances maritimes, mais ſurtout avec l'Angleterre, écrivit au Comte de Rottembourg, d'une maniere qui ne lui laiſſoit aucun doute ſur ſon mécontentement.

La conduite de ce Miniſtre confirmant les ſoupçons qu'on avoit donnés à ſon Eminence, qu'il cherchoit à ſe faire retenir à la Cour d'Eſpagne; Elle lui fit aſſez entendre qu'Elle étoit dans des ſentimens bien differens. Enfin ſur les inſtances auſſi vives que preſſantes de la Cour de Londres, pour faire expliquer celle d'Eſpagne d'une maniere qui ne fût plus équivoque, le Cardinal de Fleury enjoignit au Comte de Rottembourg, d'obtenir une reponſe telle qu'on la déſiroit, ou de ſe retirer au cas qu'on fît difficulté de la donner.

Le deſagrément de voir ſon ouvrage deſapprouvé, ne fut pas le ſeul qu'eut ce Comte. Il avoit mis dans ſon marché en venant en Eſpagne, qu'on lui donneroit le Cordon bleu, & même il ne fit aucune difficulté d'annoncer que cette grace lui étoit accordée. L'envie de ſe

produire ſous cette décoration à la Cour d'Eſpagne, lui faiſoit deſirer ardemment de l'obtenir; mais il n'en put venir à bout; on le remit au tems où le Roi feroit une promotion de Chevaliers de l'Ordre; & ce délai le mortifia ſenſiblement.

Tout cela parvint à la connoiſſance du public, & fit tarir tout d'un coup les éloges qu'avoit attiré à ce Miniſtre le prétendu ſuccès de ſa commiſſion. Le peu de fruit qu'il retiroit de ſes conférences avec la Ducheſſe de St. Piérre, l'Archevêque d'Amida & Dom Joſeph Patiño, donna lieu de croire que ces trois perſonnes s'étoient prévalues de la confiance qu'il leur marquoit, pour obtenir de lui ce qu'on ſouhaittoit; ou qu'ils étoient tous quatre autant & plus occupés de quelque intrigue de Cour, que des affaires générales. L'Ambaſſadeur d'Hollande, que la méfiance du Comte de Rottembourg avoit bleſſé, me parla aſſez au long dans une occaſion, ſur ce qui lui étoit revenu que j'avois beaucoup de part dans les myſterieuſes démarches de ce Miniſtre.

" Vous vous repoſez peut-être (me dit-
„ il enſuite) ſur l'amitié & ſur les bons
„ offices de l'Archevêque d'Amida: mais
„ outre que vous connoiſſez combien
„ peu

„ peu l'on doit compter ſur un homme
„ de ce caractere, ſoyez certain qu'il en-
„ tre dans le complot qu'on fait pour
„ vous traverſer. Je veux bien penſer
„ qu'on lui fait accroire, qu'il n'eſt queſ-
„ tion que de differer votre avancement:
„ mais après ce premier pas on le mene-
„ ra plus loin; & l'envie de s'attirer la
„ confiance du Cardinal de Fleury, eſt
„ très capable de refroidir, & même d'ê-
„ teindre ſes bonnes intentions. Je m'em-
„ barraſſe peu, comme vous ſavez, de
„ toutes ces tracaſſeries de Cour; & je
„ ne cherche pas à les connoître. Si je
„ vous en parle aujourd'hui, ce n'eſt
„ que par l'interêt que je prens à ce qui
„ vous regarde."

Ayant remercié l'Ambaſſadeur d'Hollande de l'amitié qu'il me marquoit, je lui repliquai que je croyois avoir tiré au clair la mauvaiſe foi du Comte de Rottembourg à mon égard; que je me propoſois d'avoir ſur cet article un éclairciſſement avec ce Miniſtre, qui lui feroit voir qu'il s'étoit flatté bien vainement de m'en impoſer; & que ſi cette déference que je voulois bien avoir encore pour lui, ne le portoit pas à changer de conduite, j'étois réſolu en ce cas-là de préſenter un Mémoire à Leurs Maj., qui

dévoileroit les artifices qu'on employoit pour les détourner de m'accorder les graces qu'Elles m'avoient promiſes. La manifeſtation, ajoutai-je, ſera ſoutenue de tout l'avantage que la duplicité dont le Comte de Rottembourg s'eſt rendu coupable envers moi, me donne ſur lui. Elle n'eſt déja pas mal prouvée; mais je compte pouvoir la rendre encore plus certaine. J'épie l'occaſion de parvenir à ce but; & l'apparente tranquillité que je montre, m'en fera plus ſurement trouver le moyen, que la méfiance ou l'inquietude.

Lorſqu'on reçut à Londres la nouvelle de l'accommodement conclu à Madrid par le Comte de Rottembourg, les fonds publics hauſſerent d'abord. Mais le Roi d'Angleterre & ſes Miniſtres, ayant gardé pendant quelques jours le ſilence ſur ce qui le regardoit, on jugea bientôt qu'il ne répondoit point aux eſperances qu'on avoit conçues & que la Cour de France avoit données. Quand enſuite la lettre du Marquis de la Paz fut repandue, & qu'on ſut qu'elle étoit venue accompagnée d'un long écrit contenant pluſieurs griefs des Eſpagnols contre l'Angleterre, que le Comte de Rottembourg y avoit envoyés, les eſprits s'aigrirent à un tel point, qu'on ne parloit plus que de guerre, & d'empêcher

pêcher que les Gallions n'arrivaſſent auſſi heureuſement en Eſpagne que la Flotille.

Sa Maj. Britannique, qui comptoit auſſi, à l'ouverture du Parlement, d'annoncer à la Nation l'entiere concluſion de la paix, vit avec chagrin cet événement s'eloigner : & pour que de nouveaux délais de la Cour d'Eſpagne ne le retardaſſent point encore, ce Monarque écrivit au Cardinal de Fleury comme je l'ai dit plus haut, pour que ce Miniſtre fit expliquer Leurs Maj. Cath. d'une maniere ou d'autre. Il donna les mêmes ordres à Mr. KEENE qui reſidoit de ſa part à Madrid ; & comptant après cela ſur un prompt effet de ſes inſtances, il prorogea de quelques jours l'ouverture du Parlement.

Nous rapporterons dans le Tome ſuivant les expédiens auxquels on eut recours pour reparer la faute que le Comte de Rottembourg avoit commiſe ; & comment ſe terminerent enfin toutes les difficultés, qui, depuis ſi longtems, arrêtoient l'ouverture du Congrès, & tenoient toute l'Europe en ſuſpens.

Je m'étois propoſé pendant le ſéjour que j'ai fait en Suiſſe, d'y achever mes Memoires ; & j'avois même pris des meſures pour exécuter ce projet. Mais une ma-

ladie m'ayant empêché d'y travailler, & l'exercice de la Religion Catholique n'étant pas permis dans la ville où j'habitois ; la néceſſité d'aller en remplir les devoirs ailleurs, ce que je dois à mon état, & mes affaires particulieres, m'ont déterminé à me tranſporter au lieu où je compte de paſſer le reſte de mes jours. Mon premier ſoin, dès que j'y ſerai arrivé, ſera de finir avec le plus de diligence qu'il me ſera poſſible, l'apologie que je me vois obligé de faire de ma conduite. Ce qui me reſte à dire pourra compoſer un ou deux volumes. Je ſuis convaincu que mon Libraire, dont la probité eſt reconnue, n'apportera pas moins d'exactitude & de diligence à les imprimer qu'il en a fait voir juſqu'à préſent pour les V. Volumes que j'acheve de donner au public. De mon côté, continuant toujours avec une ſcrupuleuſe attention à ne jamais ſeparer mes interêts de ceux de la vérité, il ne me reſte qu'à faire les mêmes vœux que l'Auteur d'une piece de Poëſie que j'ai lue autrefois.

Veuillent les immortels, conducteurs de ma plume,
Que je ne diſe rien qui doive être repris :
Et qu'il n'entre dans mes Ecrits
Que juſtice ſans amertume.

PIECES
JUSTIFICATIVES
Pour le TOME *V.*
DES MEMOIRES
DE Mr. L'ABBÉ
DE MONTGON.

Diverſes perſonnes s'étant plaintes de ne pas trouver parmi les Pieces Juſtificatives de mes Mémoires, le Traité de Vienne, & l'Octroi de l'Empereur pour la Compagnie d'Oſtende, j'ai pris le parti d'en faire les Piec. Juſtificat. de ce Volume, quoique ces Actes ayent un rapport plus direct aux précédens Volumes. Cet inconvénient eſt peu de choſe, eu égard à la ſatisfaction des Lecteurs qui ſont bien aiſes de tout voir; & dont la plupart ne ſont pas pourvus des Recueils de Traités de Paix où ſe trouvent ces ſortes de Pieces.

LETTRES *Patentes d'Octroi, accordées par l'Empereur à la Compagnie des Indes dans les Pais-Bas Autrichiens.*

CHARLES &c. A tous ceux qui ces préſentes verront, SALUT. Etant également attentif à procurer ce qui peut être de l'avantage de nos Peuples, & à contribuer à la conſervation de tous nos Etats, nommément de ceux de nos Païs-Bas; & conſiderant qu'il ſeroit bien difficile de parvenir à ces deux buts ſi importants ſans le rétabliſſement du Commerce & de la Navigation, d'où dépend non ſeulement le bonheur de nos Sujets, mais auſſi le bon ordre, & l'augmentation de nos Finances, de même que la défenſe de nos Païs-Bas; conſiderant auſſi, que ce Commerce ne peut pas être bien établi, & ſolidement ſoutenu par des Particuliers, qui le font depuis quelques années ſous notre Pavillon, & ſur nos Paſſeports: Nous avons jugé néceſſaire d'établir & de former une Compagnie générale de Commerce dans nos Païs-Bas, afin que par l'union de tous nos Sujets, & leur correſpondance, ils puiſſent le faire avec plus d'ordre & de ſuccès, & ſe ſoutenir avec plus de fermeté & de vigueur contre les dangers & difficultés, qui peuvent ſe rencontrer dans des voyages de ſi long cours. A ces Cauſes, de notre propre ſcience, pleine puiſſance, & de l'Autorité Nous apartenante par le droit de Souveraineté, par celui de la Nature & des Gens, & ayant égard aux très-humbles demandes & ſupplications de nos Sujets de nos Païs-

Bas (ouï ſur ce l'avis de notre Plénipotentiaire au Gouvernement d'iceux, de notre Lieutenant Gouverneur & Capitaine Général de nos dits Païs, & ouï ſur le tout notre Conſeil Suprême établi chez Notre Perſonne Royale pour les affaires du même Païs, & en dernier lieu notre Conference Miniſteriale) Nous avons, tant pour Nous que pour nos Succeſſeurs, gracieuſement octroyé, permis & concedé, octroyons, permettons & concedons, que la dite Compagnie générale s'établiſſe, & ſe forme, comme Nous l'établiſſons & formons par ces préſentes irrévocables pendant le terme de cet Octroy, ſous le nom & titre de Compagnie Imperiale & Royale établie dans nos Païs-Bas Autrichiens ſous la protection de S. Charles, & ſous les Articles, libertés, & conditions ſuivantes: à ſavoir.

I. Que cette Compagnie aura la faculté de naviger & negocier aux Indes Orientales & Occidentales, & ſur les Côtes d'Afrique tant en deça, qu'au-delà du Cap de Bonne Eſperance, dans tous les Ports, Havres, Lieux, & Rivieres, où les autres Nations trafiquent librement, en obſervant les maximes, & coûtumes reçûës & approuvées par le droit des Gens, pour le terme de trente années à compter de l'enterrinement de cet Octroi.

II. Nous défendons très-expreſſément à toutes autres perſonnes nos Sujets aux Païs-Bas, de faire directement ni indirectement la dite Navigation, ou Commerce, de quelque maniere que ce puiſſe être, pendant le dit terme de trente années, à peine de notre indignation, & de confiſcation des Vaiſſeaux, munitions, armes, & marchandiſes au profit de la Compagnie,

pagnie, déclarant tous ceux, qui ſeront convaincus d'avoir enfreint la défenſe portée par cet Article, incapables d'être employés en quelque qualité que ce puiſſe être, au ſervice de la dite Compagnie, & de participer à ſon Commerce.

III. Nous revoquons & annullons tous les Paſſeports ou permiſſions données pour faire un ou pluſieurs Voyages aux Indes, telles qu'elles puiſſent être; mais les Vaiſſeaux, qui ſont ſortis de nos Ports, munis de nos Commiſſions avant la publication des préſentes, y pourront retourner en toute ſûreté, ſans pouvoir être inquietés ou recherchés de la part de la Compagnie.

IV. Nous défendons en outre à tous nos dits Sujets de s'intereſſer à l'avenir au dit Commerce dans des Navires, qui apartiennent à d'autres nos Sujets, ou à des Etrangers, ou d'aſſurer tels Vaiſſeaux, ou les Marchandiſes de leur cargaiſon en tout ou en partie, ou de mettre de l'argent ou des Marchandiſes là-deſſus, à la bodemerie, ou groſſe avanture; à peine de l'incapacité portée par l'Article précédent, & de confiſcation au profit de la Compagnie de tout ce qu'ils auront ainſi hazardé, & en cas qu'il ſe trouve, que ce ſera avec des Etrangers qu'ils auront traité, ſoit en s'intereſſant dans leurs Vaiſſeaux ou en les aſſurant, la Compagnie ſera en droit de recouvrer à leur charge le montant des ſommes pour leſquelles ils ſe ſeront intereſſés dans les Navires, ou engagés par la Police d'aſſurance. Bien entendu neanmoins, que Notre intention n'eſt pas d'empêcher par la défenſe portée par le préſent Article, le trafic, que

nos

nos Sujets ont accoûtumé de faire, & qu'ils jugeront convenir de faire dans la ſuite dans les Flottes & armemens étrangers, pour le débit de leurs Manufactures & Marchandiſes dans des Païs & Diſtricts ſitués hors de l'Europe, où le Commerce de la Compagnie ne s'étend pas, au deſir & ſuivant les Regles préſcrites par Notre préſente conceſſion pour la direction de la Compagnie & pour l'exercice de ſon commerce.

V. Nous permettons à la Compagnie d'arborer Notre Pavillon Imperial & Royal ſur ſes Vaiſſeaux, & Nous lui accordons un Ecuſſon d'armoiries pour former un Sceau en la maniere qu'il eſt peint & gravé à côté de ce préſent Article * dont Elle devra ſe ſervir pour tous les Actes, Lettres Patentes, & Commiſſions, qui regarderont le gouvernement, direction & adminiſtration de ſes affaires; & Elle fera fondre ſes Canons à nos armes, & au-deſſous les ſiennes, leſquelles Elle pourra faire mettre auſſi ſur ſes Navires, Portes de ſes Magazins, & autres Edifices & Fortereſſes, qui lui appartiendront.

VI. Pourront s'intereſſer dans cette Compagnie tous les Corps, & Particuliers nos Sujets, de quelque Païs, condition ou qualité qu'ils puiſſent être, par voye de Souſcription, achat d'Actions, & à tout autre titre, ſans déroger à leur Nobleſſe, rang, & privileges.

VII. Pourront les Tuteurs y intereſſer les Mineurs, dont la tutele leur eſt confiée pour une ſomme n'excédant pas la moitié de leur argent,

* *Dans l'octroi, la planche de cet Ecuſſon eſt à côté de cet Article.*

argent, en tant qu'il ſera réputé meuble, pourvû que les Tuteurs ſoient en fond pour y fournir en argent comptant, ſans qu'il leur ſera permis de vendre ou de charger leurs biens immeubles, ou rentes conſtituées pour ſouſcrire, ou achetter des Actions dans la Compagnie au profit des dits Mineurs, à moins qu'ils n'ayent obtenu à cet effet la permiſſion des Juges, auxquels il apartiendra d'en décerner en connoiſſance de cauſe, ſuivant les Loix du Païs.

VIII. Pourront pareillement entrer en la dite Compagnie, ſoit par Souſcription, achat d'Actions, & à tout autre titre, tous les Etrangers & Sujets, de quelque qualité qu'ils puiſſent être, & de quelque Prince ou Etat que ce ſoit. Bien-entendu, que Nous accordons à tous nos Sujets, par un effet de notre amour paternel, le terme d'un mois, à compter du jour de l'ouverture des Livres, pendant lequel ils ſeront reçus ſeuls & par préference à ſouſcrire, voulant qu'après l'écoulement du dit terme ſoient admis aux dites Souſcriptions tous autres, ſans diſtinction de Sujets ou d'Etrangers.

IX. Tous ceux, qui auront obtenu de Nous ci-après lettres de naturalité, & qui auront établi leur fixe domicile dans les Provinces de notre obéïſſance, de même que ceux, qui y auront choiſi leur demeure avec leurs Familles avant la date de cet Octroy; ſeront réputés nos Sujets, & ſeront en droit de jouïr de tous les avantages & privileges, que notre préſente conceſſion accorde aux Naturels de nos Etats par rapport à cette Compagnie.

X. Nous déclarons auſſi, que les Actions, qui

qui apartiendront à des Etrangers, en la dite Compagnie, de quelque qualité ou Païs qu'ils puiſſent être, ſeront exemptes du droit d'Aubaine, & ne ſeront pas ſujettes à être ſaiſies de notre part, ni confiſcables à notre profit pour quelque cauſe publique, ou conſideration d'Etat, quand même Nous ſerions en Guerre avec les Princes, ou Puiſſances, dont tels Etrangers ſeront les ſujets; les exemptant de plus en leur perſonnes & Actions, avec ce qui en dépendra, de toute pourſuite & arrêt à titre de repréſailles, tant par Terre que par Mer; défendant à nos Fiſcaux; Procureurs Généraux, & à tous autres nos Officiers & Sujets, à qui il pourra apartenir, de les moleſter ou inquiéter à cet égard, à peine d'être reſponſables en leurs propres & privés noms, envers les intéreſſés, de tous dépens, dommages & interêts.

XI. Nous renonçons au droit d'hypotheque tacite ſur les effets, que les Actionnaires nos Débiteurs auront dans la Compagnie, & au droit de préference, qui Nous pourroit competer à titre de telle hypotheque; quand même cette préference Nous ſeroit acquiſe avant que nos Débiteurs ſe fuſſent intereſſés dans la Compagnie.

XII. Nous déclarons, que les effets de la Compagnie, ni les Actions, que les Intereſſés y auront, ne pourront être arrêtés de la part de ceux, qui prétendront être leurs Créanciers, ſoit pour fonder la juriſdiction d'aucun Tribunal à l'effet d'y pouvoir actionner des Etrangers, ſoit pour la ſûreté de la dette, à moins qu'ils ne ſoient munis d'une ſentence renduë en jugement contradictoire, contre eux ou contre ceux de qui ils auront dérivé

derivé leur droit à titre de ſucceſſion, ou que le Juge, à qui il appartiendra de connoître de la matiere, n'accorde la permiſſion d'arrêter les dites Actions ou Effets, ce que nous lui défendons de faire, à moins qu'il ne trouve des raiſons fort importantes pour l'accorder.

XIII. La Compagnie aura droit de préférence dans l'ordre des Créanciers ſur tous les autres, nuls exceptés, ſur les Actions & effets, que les Intéreſſés auront dans la Societé, pour le recouvrement des prétentions, dont les Actionnaires lui ſeront redevables, laquelle préférence néanmoins n'aura lieu, que lorſqu'il s'agira des dettes qui auront été contractées par les Actionnaires, après qu'ils ſe ſeront intereſſés dans le fond de la Compagnie, & n'empêchera pas, qu'il ne puiſſent diſpoſer valablement de leurs Actions, à la reſerve de ce qui eſt dit dans l'Article 32.

XIV. De plus ſeront exemts de toute ſaiſie, ſequeſtre & arrêt, les gages des Officiers ſubalternes, & autres employés dans la Compagnie, ſoit par Mer ou par Terre, en quelque qualité que ce ſoit, dont les appointemens fixés ne montent pas à un écu par jour, à moins que ce ne ſoit pour des dettes contractées après qu'ils ſe ſeront engagés au ſervice de la Compagnie, à ſavoir pour dépenſes de bouche, habillemens ou loyer de maiſon, quartier, ou chambre.

XV. Que les Directeurs de la Compagnie ne pourront être arrêtés en leurs perſonnes ou biens, afin de rendre compte de leur adminiſtration dans la Compagnie, ni à titre du payement des gages de ceux qui ſeront employés au ſervice de la Compagnie par Mer ou par Terre, en quelque qualité ou fonction que ce puiſſe

puiſſe être : bien entendu qu'il ſera permis à ceux, qui croiront avoir des prétentions contre eux à cet égard, de les pourſuivre en juſtice par devant leur Juge compétent.

XVI. Les Directeurs & autres Supôts & Employés de la Compagnie allant en voyage pour les affaires de la Societé, ne pourront être appréhendés de corps, ou arrêtés pour quelque cauſe civile que ce puiſſe être, ſoit en allant, en retournant, ou dans les endroits où ils vaqueront à l'exécution de leurs commiſſions : déclarant tout ce qui ſera entrepris contre le Privilege & Sauf-conduit accordé par cet Article, attentatoire & de nulle valeur, ſans qu'il ſoit néceſſaire d'obtenir Acte déclaratoire ou ſentence d'aucun Juge à cet effet, & ſeront les Contrevenants reſponſables envers la Compagnie & envers les Directeurs, Supôts & Employés reſpectivement, de tous dépens, dommages & interêts.

XVII. Nous permettons aux Directeurs de la Compagnie de faire arrêter par les Prévôts, ou autres Officiers de la Compagnie, les Soldats & Matelots qui ſe ſeront engagés à ſon ſervice, & qui avant l'expiration du terme de leur engagement auront déſerté ou ſe ſeront écartés ſans la permiſſion de leurs Capitaines, dans quelque lieu qu'on les trouve, à condition néanmoins que les dits Prévôts ou autres Officiers de la Compagnie ſeront tenus avant que d'arrêter les dits Soldats ou Matelots, ou du moins avant que de les amener hors du diſtrict dans l'étendue duquel l'arrêt aura été fait, d'en avertir l'Officier principal du Lieu, ou ſon Subſtitut en ſon abſence, ou le Bourguemaître au défaut de l'un ou de l'autre, à qui

Nous

Nous ordonnons de le permettre ſans remiſe, & ſans que pour cette permiſſion ils puiſſent prétendre ni exiger aucune recompenſe, même à titre du pot de vin.

XVIII. Il ne ſera pas permis à la Compagnie d'employer pour le Voyage des Indes d'autres Vaiſſeaux que ceux qui lui appartiendront en propre, & dont les Gens de l'équipage, tant Officiers, Soldats que Matelots ſeront à ſes ordres, gages, & ſerment.

XIX. Nous reglons le fond de cette Compagnie à ſix million de florins argent de change, lequel ſera partagé en ſix mille Actions, chaque Action étant fixée à mille florins de la même monnoye, & la dite Compagnie ne les pourra reconnoître ni achetter pour ſon compte que pour le dit prix de mille florins.

XX. Les Actions ne pourront être vendues ni cedées qu'après que les Livres de ſouſcription ſeront clos, & tous ceux qui ſeront intéreſſés réellement dans la Compagnie, ſoit par voye de ſouſcription ou autrement, ſeront reputés vrais Poſſeſſeurs & Proprietaires de leurs Actions, juſqu'à ce qu'il conſtera par leurs ſignatures, au Livre de tranſport, ou par celles de ceux qu'ils y auront commis par leurs Actes de procuration paſſés par devant Notaires & Témoins, & dûement légaliſés, qu'ils les auront vendues, ou cedées à d'autres en ajoutant les dates de tels tranſports, ſans que le Contract, qu'ils auront fait avec d'autres pour les aliener, ni la délivrance réelle & effective de leurs titres, pourront ſuffire pour tranſmettre aux achetteurs Ceſſionnaires ou autres Aquereurs aucun droit de poſſeſſion ou de proprieté, juſques à l'accompliſſement

de

de la dite formalité de la ſignature aux Livres de tranſport, moyennant quoi tels Acquereurs deviendront Poſſeſſeurs & Proprietaires des Actions par eux ainſi acquiſes à titre d'achat, de ceſſion, ou autre titre valable, & en pourront diſpoſer comme bon leur ſemblera.

XXI. Les ſouſcriptions pour le fond de cette Compagnie ſe feront dans notre Ville d'Anvers entre les mains des Directeurs, qui ſeront tous obligés de s'y trouver à cette fin, ou d'en commettre au moins quatre d'entr'eux pour les recevoir.

XXII. Pour prévenir toute confuſion & incertitude dans les Souſcriptions, les Souſcrivans ſeront tenus d'exprimer dans leurs Billets en Lettres liſibles, & ſans uſer d'abbreviations, où de chiffres, le nombre des Actions qu'ils voudront aquerir, leurs noms, ſurnoms, les lieux de leur demeure & la date.

XXIII. Ceux qui voudront avoir part dans le fond de la Compagnie par voye de ſouſcription, ſeront obligés de payer au tems des ſouſcriptions le quart de chaque Action, & le ſecond quart trois mois après la clôture des Livres de ſouſcriptions, & les deux quart reſtans de ſix en ſix mois, & les Directeurs délivreront après le dernier payement fait, & non auparavant, aux Actionnaires leurs Billets d'Actions.

XXIV. Ceux qui auront négligé les payemens dans chacun des termes ci-deſſus preſcrits, perdront au profit de la Compagnie ce qu'ils auront déja payé.

XXV. D'abord que les Livres de ſouſcriptions ſeront clos, les Directeurs avertiront le Public par des Affiches, que vingt jours après

la

la publication, il y aura une Assemblée générale des principaux Intereſſés dans la Ville d'Anvers, pour déliberer & reſoudre tout ce qui regardera la direction, le bien & l'avantage de la dite Compagnie.

XXVI. Nul n'aura voix dans cette Assemblée générale ni dans les ſuivantes, à moins qu'il n'ait douze Actions, & ceux qui auront cinquante Actions, ou plus, juſques à cent excluſivement dans le fond de la Compagnie, auront chacun deux ſuffrages, & ceux qui auront mis ou aquis cent mille florins ou plus, auront chacun trois voix; mais nul Intereſſé n'y aura plus de trois ſuffrages, & ſeront tous obligés d'affirmer par ſerment, que les ſommes, qui ſeront ſur leurs noms, leur appartiennent en propre.

XXVII. Nul Etranger, qui ne ſoit pas de nos Sujets, n'aura voix dans les Assemblées générales, nonobſtant qu'il auroit le nombre competent des Actions.

XXVIII. S'il arrive, que quelques Corps des Etats, Villes, ou autres de nos Païs s'intereſſent dans le fond de la Compagnie pour douze mille florins ou plus, ils y pourront envoyer un ſeul Député de conciliation laïque duement muni de leur plein pouvoir, pour donner ſon ſuffrage au nom de ſon Corps, & affirmer par ſerment, que les ſommes ſouſcrites par les Corps reſpectifs, qu'ils repréſentent, ſont pour leur propre compte, ſans qu'aucun particulier, ſoit membre des dits Corps ou autre, y ait part.

XXIX. Les Directeurs commettront un d'entr'eux pour recevoir les ſermens, qui devront être prêtés par les principaux Intereſſés en conſéquen-

ſéquence de l'article 26. ; & les dits Intereſſés ſeront obligés de jurer, qu'ils veilleront à la conſervation des interéts de tous les Actionnaires, avec le même ſoin & avec la même fidélité qu'ils aporteront à celles de leurs propres affaires dans la Compagnie, & ſeront les dits Directeurs obligés d'en tenir regiſtre.

XXX. Nous déclarons la Compagnie libre & indépendante de Nous, & du Gouvernement de nos Païs-Bas en tout ce qui pourra regarder ſon œconomie, la direction de ſon commerce, & l'adminiſtration des affaires tant par Terre que par Mer, à la reſerve de ce qui concernera la ponctuelle exécution des ordres portés par nos préſentes Lettres patentes d'Octroy, dont Nous nous reſervons l'interpretation en cas de doute, & de la ſimple connoiſſance, qu'il convient que Nous ayons du ſuccès de ſes entrepriſes; afin que Nous la puiſſions ſoutenir & proteger plus efficacément.

XXXI. Nous nommerons pour cette ſeule fois ſept Directeurs de la Compagnie; accordant néanmoins à l'Aſſemblée générale la faculté d'augmenter le dit nombre, & d'en nommer juſques à neuf, ou à onze en tout, ſi Elle le trouve ainſi convenir au bien & à l'avantage de la Compagnie.

XXXII. Les dits Directeurs & leurs Succeſſeurs ſeront obligés d'avoir leur domicile fixe & permanent dans nos Païs-bas pendant le terme de leur direction, & chacun d'eux devra avoir pour le moins trente Actions dans le fond de la Compagnie, leſquelles trente Actions chacun d'eux ſera obligé de tenir ſous ſon nom, & pour ſon propre compte, libres de toutes charges pour ſervir de caution à la Compagnie, ce qui aura

aura auſſi lieu à l'égard du Directeur, que Nous nommerons dans la ſuite en conformité de l'article ſuivant, & du Caiſſier dont le choix appartiendra toujours à l'Aſſemblée générale des principaux intereſſés.

XXXIII. Nous nous reſervons pour toujours le choix & la nomination d'un des Directeurs, lequel nous choiſirons des trois, que dans la ſuite l'Aſſemblée générale aura à Nous préſenter, & Nous accordons à la dite Aſſemblée générale la faculté de choiſir les autres à la pluralité des voix.

XXXIV. Ceux qui ne ſont, ou qui n'ont été de la profeſſion des Négocians ou Banquiers, ne pourront être élus Directeurs ou Caiſſiers de la Compagnie, & Nous voulons, que la même inhabilité s'étende à ceux, qui étant Négocians ou Banquiers de profeſſion, ſeront pourvûs de quelque place dans la Magiſtrature, ou autrement employés à notre ſervice, ou dans celui des Etats de nos Provinces, pendant le tems qu'ils y demeureront revêtus de telles charges.

XXXV. Les Aſcendans & Deſcendans en ligne directe, deux Freres, Oncle & Neveu, en degré de parenté ou d'Alliance, ne pourront être enſemble Directeurs de la Compagnie, non plus que ceux qui ſont Couſins germains en degré de conſanguinité; bien entendu néanmoins que l'affinité, qui pourra ſurvenir aux dits degrés reſpectifs entre deux Directeurs pendant le tems de leur adminiſtration, n'empêchera pas qu'ils ne puiſſent continuer enſemble dans la direction, juſqu'à-ce que l'un ou l'autre en ſoit ſorti par le ſort ou autrement.

XXXVI. S'il arrive par malheur, que quelqu'un des Directeurs faſſe faillite, il ſera par là déchu

déchu de ſa place de Directeur, laquelle ſera vacante de plein droit, d'abord que la faillite ſera tenue pour publique, ſuivant la coutume qui s'obſerve en pareille matiere en notre Ville d'Anvers, laquelle ſervira de loi pour décider de la notorieté de la faillite.

XXXVII. Les ſepts Directeurs que nous avons nommés, prêteront entre les mains de notre Miniſtre Plenipotentiaire, ou entre les mains de celui ou ceux qu'il commettra à cette fin, le ſerment marqué par l'article ſuivant, & jureront en outre, qu'à l'égard des ſouſcriptions ils ſe comporteront bien & fidelement, & qu'ils ſe conformeront aux inſtructions, qui leur ſeront données par l'Aſſemblée générale pour le plus grand avantage du Commerce.

XXXVIII. Les Directeurs, qui ſeront nommés dans la ſuite par l'Aſſemblée générale, prêteront le ſerment entre les mains de celui ou ceux qu'Elle commettra pour le recevoir, & jureront d'exécuter bien & fidélement tous les points & ordres portés par cet Octroy, en tant qu'ils les pourroient regarder, de même que les Status & Réglemens, qui ſeront faits dans les Aſſemblées des principaux Intereſſés, & ſera tenue note de la preſtation des dits ſermens dans les Regiſtres deſtinés à cette fin.

XXXIX. Nous accordons à la dite Aſſemblée générale des principaux Intereſſés, l'autorité de faire tels Reglemens, & Ordonnances, qu'elle jugera convenir pour la bonne direction de la Navigation & du Commerce de la Compagnie, tant aux Païs-bas, qu'aux Indes, & pour la conduite de tous ceux qui ſeront aux gages & au ſervice de la Compagnie par Terre & par Mer, leſquels Reglemens & Ordonnances ne pourront

être

être changés ni revoqués que par la reſolution d'une pareille Aſſemblée générale des principaux Intereſſés; lui permettant d'infliger des peines pécuniaires à la charge des Contrevenans, aplicables au profit de la Compagnie, leſquelles ſeront recouvrées à la diligence des Directeurs.

XL. L'Aſſemblée générale arrêtera entr'autres choſe, l'ordre qui devra être obſervé par ceux qui ſeront commis à tenir les Livres de caiſſe, de tranſport, & autres de la Compagnie, & deſtinera le tems de la reddition des comptes, choiſira les Auditeurs, dont le nombre ne pourra exceder celui de cinq, reglera le tems de la durée de leurs commiſſions, & établira les apointemens des Directeurs, qui ne pourront cependant aller au delà de quatre mille florins argent de change par an pour chaque Directeur; ils fixeront auſſi les gages du Caiſſier général, & de tous les Supôts & Officiers de la Societé, ſauf qu'à l'égard des ſept Directeurs par nous nommés, ils jouïront chacun d'un apointement de quatre mille florins par an, pendant le tems de la durée de leur commiſſion, & ils pourront pour cette ſeule fois choiſir le Caiſſier général, & les autres Supôts & Officiers de la Compagnie, dont ils auront beſoin, & regler auſſi pour cette ſeule fois leurs gages & ſalaires.

XLI. Les Directeurs devront ſe contenter des gages, que la dite Aſſemblée générale leur aura attribué, ſans prétendre rien de plus à titre de vacation aux Aſſemblées ordinaires ou extraordinaires, ni à quelque autre prétexte que ce ſoit; bien entendu néanmoins que pour les vacations, que le beſoin du ſervice de la Compagnie exigera qu'ils faſſent hors du lieu de leur demeure, ils ſeront en droit de tirer ce que l'aſſemblée géné-

rale trouvera à propos de fixer, ce qui ne pourra pas exceder ſix florins par jour, argent de change, par deſſus les fraix de voiture.

XLII. L'Aſſemblée générale des principaux Intereſſés, choiſira le lieu où le Bureau de la Caiſſe générale de la Compagnie ſera tenu.

XLIII. Il ne ſera permis à perſonne de ſe retirer de la Compagnie, qu'en vendant ou cedant les Actions qu'il y aura, leſquelles demeureront dans le fond de la Compagnie, & ſeront reputées meubles pour les Intereſſés, leurs Héritiers, & ayant cauſe, & ſeront toujours exemptes avec tout ce qui en dépendra, de toutes taxes & charges publiques, ſoit réelles, perſonnelles, ou mixtes, ordinaires, ou extraordinaires, nulles exceptées.

XLIV. L'Aſſemblée générale des principaux Intereſſés déterminera l'endroit où le Bureau général pour compter avec la Compagnie pour les achats & ventes des Marchandiſes ſera tenu; mais les ventes des Marchandiſes de retour ſe feront toujours publiquement à Bruges ou à Oſtende au choix des Directeurs, auxquels il appartiendra de regler le tems & les conditions des ventes, comme ils le jugeront convenir à l'utilité de la Compagnie; & en quelque Ville que les dites ventes ſe faſſent, ils ſera permis aux Achetteurs, tant nos Sujets qu'Etrangers, de faire les achats par eux-mêmes, ou par leurs Commis, ſans être tenus d'y employer d'autres Commiſſionnaires, ou Courtiers, nonobſtant quelques Privileges, qui puiſſent avoir été accordés au contraire par les Princes nos Prédéceſſeurs, auxquels nous derogeons par les preſentes en faveur de la liberté du Commerce de la Compagnie.

XLV.

XLV. Et il ne ſera accordé aucune moratoire ou prolongation de terme, ou autre depêche quelconque, à ceux qui auront achetté des effets de la Compagnie, ou qui pourront autrement avoir contracté avec elle pour quelque choſe que ce puiſſe être, pour ſuſpendre le payement, afin que la Compagnie puiſſe y contraindre les Débiteurs par les voyes, & dans les formes, qu'ils ſe ſeront obligés à la dite Compagnie; & Nous défendons à tous nos Conſeils & Tribunaux, d'accorder aucune ſemblable moratoire ou prolongation, qui ſuſpende ou retarde le payement; & afin que cette défenſe ne rencontre aucune difficulté en ſon exécution, Nous défendons de même à tous Juges de déferer à telles lettres moratoires ou prolongation de terme, à peine d'être reſponſables envers la Compagnie en leurs propres & privés noms de tous dépens, dommages & intérêts, & le Gouvernement tiendra la main à la ponctuelle exécution de cet Article.

XLVI. Les Directeurs auront le droit d'inſtituer & de deſtituer à volonté, à la pluralité des voix, les Teneurs des livres, Secretaires, Agents, Commis, Capitaines, Officiers, Subalternes, & tous autres d'un rang inférieur, qui ſeront employés au ſervice de la Compagnie, en quelque qualité ou fonction que ce puiſſe être; & afin que les Directeurs n'établiſſent que des gens de bien, & qui ayent les qualités requiſes pour bien exercer ces fonctions, Nous leurs ordonnons de remplir *gratis* tous les poſtes, dont la collation leur apartiendra, ſans demander ou recevoir aucune reconnoiſſance en argent ou autrement de ceux qui en ſeront pourvûs, ſoit avant ou après qu'ils les auront établis, à peine d'être déchus de leur place de Directeur,

& du quadruple au-deſſus de ce qu'ils auront reçu.

XLVII. Ils auront auſſi le pouvoir d'ordonner l'équipement & chargement des Vaiſſeaux qu'ils pourront achetter, & faire conſtruire où ils le trouveront à propos, de même que les marchandiſes & denrées néceſſaires pour l'aſſortiment des Cargaiſons, & pourvoiront généralement à tout ce qu'ils jugeront néceſſaire & convenable pour l'avantage de la Compagnie, & pour l'accroiſſement de ſon commerce; bienentendu, qu'ils auront un ſoin particulier d'avantager autant que poſſible, les fabriques & les Manufactures internes de nos Pays-bas.

XLVIII. Il ne ſera pas permis aux Directeurs de reſoudre ſur des affaires d'importance, à moins qu'ils ne ſoient cinq, lorſque leur nombre ſera de ſept ou de neuf; & s'il y a onze Directeurs, leur Aſſemblée, pour reſoudre, devra être compoſée pour le moins de ſept d'entre-eux.

XLIX. Les principaux Intereſſés dans leur Aſſemblée ordinaire nommeront les Perſonnes, qui devront remplir les places vuides des Directeurs, qui par maladie ou abſence néceſſaire, ne ſe pourroient pas trouver aux déliberations; & auront, ceux qui interviendront dans les Aſſemblées des dits Directeurs en vertu de la dite nomination, voix déliberative, comme les mêmes Directeurs, & ſi, nonobſtant toutes les précautions de l'Aſſemblée générale pour prévenir & ſupléer au cas d'abſence des Directeurs, il arrivoit, que ceux qui ſeroient déſignés pour remplir les places vuides, vinſſent à manquer, en ce cas les Directeurs préſens ſeront tenus d'appeller autant d'Auditeurs des comptes de la

Compa-

Compagnie, qu'il manquera de membres pour rendre le nombre de l'Assemblée des Directeurs suffisant à pouvoir déliberer sur les affaires pressantes dont il s'agira pour lors.

L. Les Assemblées de la direction générale se tiendront les premieres trois années dans la Ville d'Anvers, & les autres trois années à Bruges ou à Gand, selon qu'il sera réglé par la dite Assemblée générale, & continueront ainsi tour à tour, jusqu'à l'expiration de cet Octroy.

LI. Les Directeurs tiendront leur premiere Assemblée immédiatement après qu'ils auront prêté serment, & formeront le plan pour l'œconomie & direction de la Compagnie, lequel ils présenteront à la premiere Assemblée générale, pour y être examiné, changé, ou agréé, comme il sera trouvé convenir.

LII. Après la clôture des comptes d'une année, les principaux Intereſſés s'assembleront sans délai, pour déliberer avec les Directeurs sur le dividend, qu'il conviendra de faire aux Intereſſés, où l'on mandera aussi quelqu'un des nommés par l'Assemblée générale, avenant le cas du 41. & 49. article de notre présente Conceſſion; bien entendu néanmoins que les principaux Intéreſſés n'auront que voix consultative dans la résolution à prendre par les Directeurs sur le montant du dit dividend, dans le reglement duquel on observera l'ordre suivant.

LIII. Les Directeurs auront soin de ne faire aucun dividend aux Actionnaires, à moins que les dettes de la Compagnie ne soient acquittées; & afin quils se conduisent sûrement dans leur direction à cet égard, ils dresseront avec soin l'état du gain d'une année, qu'il y

aura en caiſſe, tous fraix faits, & en diſtribueront pour le moins la moitié aux Intereſſés; proportionnément à leurs Actions, & ils en uſeront de la même maniere d'année en année.

LIV. De plus, les Directeurs ſeront tenus de rendre un compte général de leur adminiſtration de cinq en cinq ans, & à l'intervention de l'Aſſemblée générale des principaux Intereſſés, qui auront voix conſultative, comme à l'Article 52. ils feront au bout des dits termes reſpectifs de cinq années un dividend extraordinaire aux Intereſſés à proportion de l'état de la caiſſe. Nous enchargeons néanmoins bien expreſſément les Directeurs, de conſerver toujours dans la caiſſe une ſomme ſuffiſante pour le beſoin & l'avantage de la Compagnie.

LV. La commiſſion de ceux que l'Aſſemblée générale aura député à l'audition des comptes de la Compagnie ne pourra durer que l'eſpace de trois années, & il ſera au pouvoir des principaux Intereſſés de les revoquer avant l'expiration de ce tems-là, s'ils le jugent à-propos, & de ſubroger d'autres à leurs places, ce qu'ils feront auſſi, lorſque quelques-uns des dits Députés ne pourront vaquer à l'exercice des fonctions de leur commiſſion, ſoit pour cauſe de maladie, abſence neceſſaire, ou autre.

LVI. Les principaux Intereſſés ne pourront commettre, ni laiſſer à l'audition des comptes, ceux qui ſeront parens ou alliés entr'eux dans l'étendue des degrés excluſifs expliqués & limités par l'Article 35. de cet Octroy, ni celui qui appartiendra à aucun des Directeurs dans le même degré de parenté ou d'alliance.

LVII. Ceux qui ſeront commis à l'audition des comptes de la part des principaux Intereſſés, enſuite

enſuite du ſerment par eux prêté conformément au formulaire à faire par l'Aſſemblée générale, procederont à l'audition des comptes avec toute l'exactitude & celerité poſſible.

LVIII. Les parties douteuſes, qui ne pourront être ajuſtées dans l'audition des dits comptes, ſeront portées à l'Aſſemblée générale des principaux Intereſſés, ou de ceux qu'elle commettra à cette fin.

LIX. L'on avertira tous les Intereſſés par des Gazettes & par des Affiches publiques, du jour & du lieu de la reddition des comptes, & il ſera permis à chacun d'eux de s'y trouver à ſes propres fraix; mais ceux qui viendront, n'y auront aucun ſuffrage ſoit déliberatif ou conſultatif, & s'ils ont quelque choſe à dire ou à repreſenter, ils le feront par écrit & non autrement.

LX. Les Directeurs donneront aux dits Commis à l'audition des comptes, en étant requis, inſpection de tous les Livres, Documens, Lettres, & autres Papiers, qui regarderont directement, ou indirectement, l'équipement & le chargement des Vaiſſeaux, & les Cargaiſons de retour, ſans en excepter les Lettres qu'ils recevront des Indes, ni celles qu'ils recevront des Commiſſionnaires qu'ils employeront aux Païs Bas ou ailleurs, & il leur ſera permis de viſiter les Magazins de la Compagnie, toutes les fois qu'ils le trouveront convenir pour le bien de la Compagnie, ſelon l'inſtruction que l'Aſſemblée générale leur donnera à cette fin, & ils ſeront tenus de prêter leur ſerment, & de garder le ſecret de la même maniere que les Directeurs ſe ſont obligés de le garder.

LXI. L'Aſſemblée générale des principaux Intereſſés reglera ce que ceux, qui ſeront commis à l'audition des comptes, auront à tirer à titre de vacation, & ſi au-deſſus des vacations la dite Aſſemblée générale juge convenir de leur aſſigner quelque gage, Elle pourra le regler, ce qui n'excedera pourtant pas mille & deux cent florins par an pour chacun d'eux.

LXII. La Compagnie Nous propoſera trois Perſonnes pour en choiſir une que Nous trouverons convenir pour aſſiſter de notre part & à nos fraix, à l'audition des comptes de la Compagnie, qui ſera chargé d'y veiller à, tout ce qui regardera l'exécution de cet Octroy, & d'empêcher qu'il ne ſe faſſe rien en contravention aux ordres y portés, & aux points y réglés, & les comptes étant clos, on en délivrera une copie au dit Député, qui la mettra en main de notre Lieutenant Gouverneur Général ou de notre Miniſtre Plénipotentiaire, lequel la fera dépoſer dans l'endroit, où l'on garde les Papiers ſecrets du département des Finances en notre Conſeil d'Etat aux Païs-Bas.

LXIII. Les comptes de la Compagnie ſeront dreſſés & rendus en forme due, ſuivant le ſtile, & l'uſage reçu parmi les Négocians & autres de profeſſion mercantille.

LXIV. Les Commandeurs des Vaiſſeaux de la Compagnie ſeront tenus à leur retour, de faire aux Directeurs de la Compagnie un raport détaillé par écrit du ſuccès de leur voyage & de la véritable ſituation des affaires de la Compagnie aux Indes, & les dits Directeurs, après en avoir tiré un double, l'envoyeront en original à notre Lieutenant Gouverneur Général,

Général, ou en ſon abſence, à notre Miniſtre Pléni-potentiaire.

LXV. Il ne ſera permis aux Directeurs de lever ou prêter de l'argent à intérêts ſans le conſentement & l'approbation de l'Aſſemblée générale des principaux Intereſſés, que dans des cas, qui ne ſouffrent aucun delay, ſur quoi l'on prendra la réſolution à la pluralité des voix, & à l'intervention des Députés comme à l'audition des comptes, qui auront voix délibérative.

LXVI. Nous défendons aux Directeurs, & à ceux qui ſeront intereſſés dans le fond de la Compagnie, ou employés à ſon ſervice, en quelque qualité ou poſte que ce puiſſe être, de négocier aux Indes pour leur compte particulier. ou pour celui d'aucun autre, directement ou indirectement; à peine de confiſcation au profit de la Compagnie, de tout ce qui aura ainſi été négocié, & d'une amende du quadruple pour chaque contravention à la charge de chaque contrevenant, & ſi c'eſt un des Directeurs, à peine en outre d'être privé de la direction, de laquelle, en cas de telle contravention, Nous le privons par ces préſentes, dès-à-préſent & pour lors.

LXVII. Nous défendons de plus aux Directeurs, & aux Commis à l'audition des comptes pendant le tems de leur commiſſion, de vendre par eux-mêmes, ou par d'autres pour eux aucune Marchandiſe, Manufacture, ou denrée pour l'équipement ou chargement des Vaiſſeaux de la Compagnie, à peine de nullité & de la confiſcation au profit de la Compagnie de toutes les Marchandiſes, Manufactures, & Denrées, qui auront ainſi été venduës, & d'une amende du quadruple de leur valeur.

LXVIII. Il ſera permis aux Directeurs, & aux dits Députés commis à l'audition des comptes, d'acheter des Marchandiſes & Denrées de retour de la Compagnie dans les ventes publiques qu'on en fera, mais pas autrement, à peine de nullité, de confiſcation, & amende, comme par l'article précédent: & afin que la défenſe portée par cet article, & par le précédent ſoit d'autant mieux exécutée, & que les contraventions ſoient découvertes avec plus de facilité, il y aura un tiers des dites confiſcations & amendes au profit du Dénonciateur, pourvû qu'il fourniſſe une preuve ſuffiſante de l'infraction dans le tems de cinq années, à compter du jour que la contravention aura été commiſe, auquel terme Nous limitons la faculté de pourſuivre ou de moleſter les dits Directeurs & Députés pour ces ſortes d'excès.

LXIX. Les Directeurs ne pourront ſervir plus de ſix années conſécutives, ordonnant que de deux en deux ans il en ſorte un nombre proportionné, lequel ſera immédiatement remplacé par l'Aſſemblée générale des principaux Intereſſés.

LXX. Bien entendu néanmoins, que la regle preſcrite par l'article précédent n'aura pas lieu à l'égard des Directeurs de la premiere nomination, leſquels continueront leur ſervice, juſqu'à ce que le premier compte général preſcrit par l'article 54. ſoit rendu, & que le dividend en ſoit reglé; après quoi ils reconnoitront en tirant au ſort, à qui il écherra de ſortir de la direction: il en ſera de même deux ans après; & au bout des deux années le reſte des dits Directeurs de la premiere nomination ſortira pour être remplacé par la dite Aſſemblée générale.

LXXI. Après que le dernier des ſept Directeurs

cteurs, que Nous avons nommés, ſera ſorti de ſa direction, l'Aſſemblée générale Nous propoſera trois Sujets ayant les qualités requiſes, dont Nous choiſirons celui que Nous trouverons à propos, lequel prêtera entre les mains de notre Lieutenant Gouverneur & Capitaine Général, ou de notre Miniſtre Plénipotentiaire, le même ſerment, que lui auſſi-bien que les autres Directeurs devront prêter à l'Aſſemblée générale.

LXXII. Le dit Directeur ainſi choiſi par Nous ſur la nomination préalable de l'Aſſemblée générale, ſortira également de la Direction après ſix années, & ſera toujours remplacé, comme dit eſt par l'article précédent, tant au cas de l'écoulement de ſon terme, que lorſque ſa place viendra à vaquer par mort, ou de quelqu'autre maniere que ce puiſſe être.

LXXIII. Lors qu'il vaquera des places de ceux des Directeurs, dont l'élection apartiendra aux principaux Intéreſſés, ſoit par mort, ou en telle maniere que ce puiſſe être, l'Aſſemblée générale les remplira à la pluralité des voix, ſoit qu'ils n'ayent jamais été Directeurs, ou qu'ils l'ayent été auparavant, pourvû qu'ils ayent été deux ans hors de la direction.

LXXIV. S'il ſe préſente des difficultés d'importance dans l'Aſſemblée Générale des principaux Intéreſſés, ou dans celle des Directeurs hors de l'Aſſemblée générale, & pour des affaires qui ne ſe pourront pas differer, ſur leſquels ou il ſera impoſſible de s'accorder, ou pour être trop embarraſſantes, ils ne ſouhaiteront pas de les reſoudre, ils pourront s'en rapporter à notre Lieutenant Gouverneur & Capitaine Général; ou à notre Miniſtre Plénipotentiaire, qui en décidera comme de raiſon.

LXXV. S'il ſurvient quelque diſpute ou different pour des affaires civiles ou pecuniaires entre quelqu'un des Directeurs, ou autres Intéreſſés dans la Compagnie, ou employés à ſon ſervice, les autres Directeurs tâcheront de les accommoder à l'amiable, & il ne ſera permis de s'addreſſer en Juſtice contre ſa partie adverſe, juſques à ce que les devoirs ici preſcrits ayent été tentés avec tout le ſoin poſſible.

LXXVI. Mais ſi les dites diſputes & différens ne pourroient pas être ajuſtés à l'amiable, & qu'ils n'excéderoient pas en principal la ſomme de trois cent florins argent de change une fois, Nous autoriſons les autres Directeurs indifférens, & qui au nombre de trois ou plus, à en décider ſommairement, & de leur ſentence n'écherra ni apel ni reviſion; & les dits Directeurs pourront néanmoins dans des cas embarraſſans & difficiles aſſumer aux fraix de la partie, qui ſera condamnée, un ou deux Juriſconſultes pour en prendre leur avis.

LXXVII. Et quant aux autres cauſes civiles & pecuniaires, qui excéderont la dite ſomme, Nous commettons cinq Juges & un Secretaire pour les décider auſſi en dernier reſſort & ſans reviſion, le plus ſommairement que faire ſe pourra, défendant à tous autres Conſeils, Magiſtrats & Officiers de Juſtice, d'en prendre connoiſſance, à peine de nullité & caſſation des procedures.

LXXVIII. Toutes les cauſes criminelles, dans leſquelles la Compagnie, ſes Directeurs, & autres employés de la Societé ſans diſtinction, de même que les Actionnaires, feront parties, Demandeurs ou Défendeurs, ſeront jugées par les Juges ordinaires des lieux, ou les crimes

crimes auront été perpetrés, ſuivant nos Placarts & les Loix du Païs; Et ne pourra la cauſe criminelle attirer la civile, ni la civile la criminelle, pour quelque cauſe ou prétexte que ce puiſſe être

LXXIX. La connoiſſance des priſes, qui ſe feront par les Vaiſſeaux de la Compagnie, apartiendra par proviſion aux Juges de notre Amirauté, juſques à ce que Nous en ayons autrement diſpoſé.

LXXX. Les Capitaines & Commandants des Vaiſſeaux de la Compagnie auront la même autorité, que les Commandants & Capitaines de nos Vaiſſeaux, pour la diſcipline de l'Equipage & des Soldats, afin d'éviter les ſéditions, & ſoulevemens, qui peuvent facilement arriver dans les voyages de long cours.

LXXXI. Les priſes, qui ſe feront par les Vaiſſeaux de la Compagnie, lui apartiendront entierement, en cas qu'elles ſoient jugées valables: mais les Marchandiſes & Denrées, faiſans parties des priſes, ſeront ſujettes au payement des Droits, comme celles qui viendront des Indes.

LXXXII. Il ſera permis à la Compagnie d'embarquer de l'Artillerie, & autres attirails de Guerre, dont Elle aura beſoin pour ſa Navigation & la ſûreté de ſon Commerce, comme auſſi toutes ſortes de Marchandiſes, quoiqu'elles ſoient de contrebande, & de plus l'Or & l'Argent monnoyé ou non-monnoyé, qui lui ſera néceſſaire, & qu'Elle pourra amaſſer dans nos Etats, ou faire venir d'ailleurs, excepté les eſpeces courantes du Païs, tant celles fabriquées à nos coins & Armes, que celles évaluées par nos Edits.

LXXXIII.

LXXXIII. Les Directeurs pourront mettre dans les Forts, Châteaux & Places, qu'ils auront acquis aux Indes, toutes ſortes d'Armes, Canons, Munitions de Guerre & de bouche, faire fondre des Canons & autres Armes en tel lieu & en tel nombre, qu'ils auront beſoin, ſur leſquelles nos Armes ſeront preintes, & au deſſous celles de la Compagnie, & de faire généralement tout ce qu'ils trouveront néceſſaire pour la conſervation des dites Places.

LXXXIV. Ils pourront auſſi armer & équiper tel nombre de Vaiſſeaux, qu'ils trouveront convenir pour le ſervice de la compagnie, ſoit de Guerre ou de Commerce, & d'y arborer notre Pavillon Impérial & Royal; Elle pourra faire conſtruire & bâtir les dits Vaiſſeaux, dans nos Ports des Païs-Bas, d'Italie & ailleurs, où Elle le trouvera le plus convenable, hormis ceux d'Iſtrie, & de Dalmatie, dans leſquels la conſtruction des Vaiſſeaux eſt accordée privativement à notre Compagnie Orientale, établie dans notre Ville de Vienne, avec laquelle celle d'Oſtende pourra auſſi convenir pour prendre au moins deux ou trois Vaiſſeaux par an, & encourager d'autant plus la dite conſtruction des Vaiſſeaux ſi néceſſaire à l'introduction du Commerce & de la Navigation dans nos autres Païs héréditaires.

LXXXV. Nous déclarons exemts de tout Droit d'entrée, Tonlieu, Amirauté, Convoi & autres, les Bois, Planches, Poûtres, Mats, Poix, Goudrons, Toiles à voiles, Cables, Cordages, Fer, Cloux, Ancres, & autres matieres néceſſaires à la conſtruction des Navires, & à les garnir d'aparaux, qu'Elle fera entrer pour être employés effectivement à la

conſtru-

conſtruction & radoubement des Bâtimens, qu'Elle fera conſtruire & radouber reſpectivement dans nos Païs-Bas, à quoi il ſera libre aux Directeurs d'employer tels charpentiers & autres Ouvriers qu'ils trouveront convenir non-obſtant uſage quelconque, ou privilege au contraire, auxquels Nous dérogeons bien expreſſément par notre préſent Octroy, & ne ſera pareillement exigé aucun Droit d'Entrée ou de Sortie, Tonlieu, Convoy, & autres pour les munitions & vivres néceſſaires, tant pour la défenſe des dits Vaiſſeaux & Navires que pour la nourriture & avitaillement de l'Equipage, ce que Nous limitons néanmoins aux munitions & vivres dont la Compagnie ne pourra ſe pourvoir commodément dans nos Païs-Bas.

LXXXVI. Défendons aux Adminiſtrateurs, Officiers & Commis des Etats de nos Provinces, à ceux des Magiſtrats de nos Villes, & autres à qui il apartiendra, d'arrêter & retarder les marchandiſes & denrées, que la Compagnie fera voiturer des Vaiſſeaux à ſes Magaſins, & de ceux d'une ville à l'autre, ni d'en exiger aucun droit, leur laiſſant cependant la liberté de ſe faire payer ceux y afferans, en cas que les Marchandiſes y étant venduës reſteroient dans leur reſſort, & ils pourront prendre à cet effet pour leur ſûreté les précautions néceſſaires.

LXXXVII. Interdiſons de même à tous nos Officiers, aux Adminiſtrateurs de nos Droits d'Entrée & de Sortie, à leurs Commis & Préposés, de les lever ſur un autre pied que celui, que Nous avons réglé par cet Octroy, ni d'inquieter ou moleſter ceux qui ſeront employés de la part de la Compagnie.

LXXXVIII.

LXXXVIII. Il ne ſera levé aucun Droit de Sortie, Convoy, ou Tonlieu ſur les Marchandiſes & Denrées, qui ſeront embarquées dans les Vaiſſeaux de la Compagnie, pour paſſer aux Indes, ni aucun droit d'Indult, ou de reconnoiſſance à notre profit, ſur celles de retour.

LXXXIX. Les dites Marchandiſes de retour ſeront ſujettes au payement des Droits à raiſon de ſix pour cent du prix des ventes publiques, à quoi Nous fixons la levée de tous nos Droits d'Entrée, Tonlieu, Convoy & Sortie ſur les dites Marchandiſes, ſans diſtinguer ſi elles ſeront conſommées dans les Païs de notre Domination ou dans des Païs étrangers, & ſans limiter aucun tems pour leur ſortie, ſauf que pendant le cours de la préſente Adminiſtration générale de nos dits Droits, ils ne ſeront aquités qu'à raiſon de quatre pour cent du dit prix, ſoit que les Marchandiſes ſe conſomment dans les dits Païs, ou hors du Païs, & ſans limiter aucun tems pour leur ſortie, comme deſſus, pour donner par-là des marques de notre faveur à la Compagnie dans ſa naiſſance : bien entendu que les parties, dont l'Entrée eſt libre par nos Edits & Tarifs, demeureront libres.

XC. Comme il importe pour la conſervation de nos Païs-Bas, & pour la ſûreté publique en général, que nos Places frontieres & autres Forteresſes aux dits Païs, ſoient toujours en état de défenſe, nous deſtinons les deniers, qui ſeront levés ſur les dites Marchandiſes de retour, comme un fond fixe & durable pour être toujours employé pour l'avantage & défenſe de nos Païs-Bas ; & principalement à pourvoir nos dites Places fortes d'artille-

tillerie, & d'autres armes, & de toutes ſortes de munitions de Guerre & de bouche, & en reparer, & entretenir les ouvrages; défendant à notre Lieutenant & Gouverneur Général, & Miniſtre Plénipotentiaire, & à tous autres à qui il pourra appartenir, de divertir le raport des dits droits à d'autres uſages.

XCI. La Compagnie pourra aquerir aux Indes par achat, ou autre contract & traité, des Terres, Ports, & Havres: Nous lui permettons d'y établir des Colonies, comme auſſi de faire conſtruire de tels Forts, Châteaux, Factories, qu'elle jugera néceſſaires, tant pour la plus grande ſureté & facilité de ſon Commerce, que pour la défenſe du Païs, qu'Elle aura aquis, y établir ſur ſes ſimples commiſſions des Commandans, & autres Officiers de nos Sujets, ou Employés à notre Service, & de mettre des Garniſons; bien entendu néanmoins, qu'avant qu'elle puiſſe entreprendre la conſtruction de quelque Fort ou Château, Elle devra s'adreſſer à notre Gouvernement Général, ou Miniſtre Plénipotentiaire pour lui donner part de ſon déſſein, & pour marquer les lieux, où Elle ſe ſera propoſé de bâtir les dits Forts, pour avoir ſon approbation, & pour obtenir ſa permiſſion à cet effet; ce qu'il ne pourra accorder à moins qu'il ne lui conſte, que les dits Endroits, que la Compagnie aura déſignés & propoſés; ſont des lieux que les autres Nations de l'Europe fréquentent, & où elles trafiquent librement, afin que ceux de la Compagnie n'entreprennent rien ſur les droits des Sujets de quelques autres Puiſſances, qui ſeront en paix, amitié, ou neutralité avec Nous, dans les Havres, ou

ſur

ſur des Côtes, ou en d'autres lieux, où ils pourront avoir une poſſeſſion & commerce privatif; ne voulant pas qu'ils y ſoient troublés, ou inquietés de la part de la Compagnie, avec cette reſerve toutefois, que ſi la Societé courroit riſque de manquer les occaſions; ſi Elle étoit obligée de recourir à notre Gouverneur Général, ou Miniſtre Plénipotentiaire, & d'attendre ſes ordres avant que de pouvoir mettre la main à l'œuvre, il ſera permis à ſes Officiers d'en profiter & de ſe mettre incontinent à conſtruire les dits Forts en des endroits tels qu'on les a ſpécifiés & détaillés ci-deſſus, dont la Compagnie donnera part inceſſamment à notre dit Gouverneur Général, ou Miniſtre Plénipotentiaire, afin qu'il puiſſe approuver l'entrepriſe des dits Officiers, d'abord qu'il lui conſtera de la vérité du fait & de ſon utilité.

XCII. Elle pourra auſſi lever à cet effet des Gens de guerre dans le Païs de notre Domination avec notre permiſſion préalable: & dans nos Païs-Bas avec celle de notre Gouvernement Général.

XCIII. Nos Officiers militaires, qui enſuite de nos permiſſions, & congés, ou ceux du Gouvernement général, s'engageront avec la Compagnie en qualité de Capitaines ou de Subalternes, ſerviront ſur les Commiſſions des Directeurs, conſerveront les rangs qu'ils avoient avant cet engagement, & Nous leur tiendrons compte des ſervices, qu'ils auront rendus à la Compagnie, comme s'ils les avoient rendus à Nous-mêmes; mais pendant qu'ils ſeront au ſervice de la Compagnie, ils lui ſeront ſubordonnés,

donnés, néanmoins liés au Serment qu'ils Nous ont prêté.

XCIV. Nos Sujets qui paſſeront aux Indes, & s'établiront ès Lieux, Colonies, & Places acquiſes par la Compagnie, jouïront au retour des mêmes Libertés, Droits & Franchiſes, dont ils jouïſſoient en nos Païs-Bas, & autres Terres de notre Domination avant leur départ, & ceux qui y naitront de nos dits Sujets ſeront cenſés Regnicoles.

XCV. Il ſera permis à la Compagnie de traiter même en notre Nom, avec les Princes Souverains, & Etats des Indes, & autres, qui ne ſeront pas nos ennemis, & de conclurre avec eux telle convention qu'elle jugera convenable pour la Liberté de ſon Commerce; leſquels Traités cependant ne ſeront valables que pour le terme de ſix années, à moins qu'ils ne ſoient aprouvés & ratifiés par Nous; mais elle ne pourra déclarer la Guerre à aucune Puiſſance ſans notre conſentement préalable.

XCVI. Les Commandans & autres Officiers militaires, que la Compagnie aura établis, Nous prêteront le ſerment de fidélité, & à la Compagnie tel autre ſerment; qu'elle jugera convenir, laquelle pourra auſſi revoquer les dites commiſſions toutes les fois qu'elle trouvera à propos.

XCVII. Si après l'expiration du terme de cet Octroy, Nous ne trouvons pas à propos d'en accorder la continuation à la Compagnie, ſes Forces, Munitions, & Armes Nous ſeront remiſes, ou de notre conſentement à la Compagnie qui ſuccedera, en payant la valeur ſuivant l'eſtimation, qui en ſera faite par des gens experts nommés de part & d'autre.

XCVIII.

XCVIII. Les Terres que la Compagnie aura acquiſes avec les Droits, Cens & Rentes, lui apartiendront en toute proprieté, Nous en reſervant la Souveraineté, même elle ne pourra les vendre, ni ceder à d'autres qu'à nos Sujets; Et ſi après l'expiration de cet Octroy, Nous trouvons à propos de les retenir, ou faire ceder à la Compagnie qui ſuccedera, il ſera pourvû à ſon deſintereſſement ſur le pied preſcrit par l'article précédent.

XCIX. Nous promettons à la Compagnie, que Nous ne toucherons jamais ſans ſon conſentement, ſoit en tems de guerre ou de paix, à ſes Vaiſſeaux, Artilleries, ou autres Munitions de guerre ou de bouche, Officiers, & autres Gens de Marine, ni à ſes Magaſins, pour les employer à notre ſervice, pour quelque beſoin que ce puiſſe être.

C. Défendons très-expreſſement à tous les Gouverneurs de nos Places, nuls exceptés ni reſervés, & autres à qui il apartiendra, d'empêcher ni retarder en aucune maniere la ſortie de nos Ports & Rades, aux Vaiſſeaux de la Compagnie, lorſqu'ils ſeront chargés, & prêts à mettre à la voile, ni auſſi l'entrée des dits Vaiſſeaux à leur retour dans nos dits Ports, ni d'exiger aucune choſe, pour quelque raiſon & ſous quelque pretexte que ce puiſſe être, à peine de concuſſion, & ceux à qui il apartient auront un ſoin tout particulier, à ce que cet article, comme étant très eſſentiel au bien du Commerce, ſoit exactement obſervé.

CI. Nous promettons auſſi à la Compagnie de la proteger & défendre envers & contre tous qui l'attaqueront injuſtement, & même d'employer en cas de beſoin la force de nos armes

armes pour la ſoutenir dans la liberté entiere de ſon Commerce & Navigation, & de lui faire faire raiſon de toutes les injuſtices, injures & mauvais traitemens, en cas qu'aucune Nation entreprit de la troubler dans ſon Commerce & Navigation, & Nous aurons ſoin de lui procurer tous les avantages & facilités poſſibles par les Traités de Paix, d'Alliance, & de Commerce que Nous ferons.

CII. La Compagnie pourra s'adreſſer à Nous toutes les fois qu'elle croira convenables, que les conditions lui accordées par le préſent Octroy pourroient être changées, augmentées ou limitées pour le plus grand avantage de ſon Commerce, notre intention Royale étant de la favoriſer autant qu'il eſt poſſible.

CIII. Finalement pour droit de reconnoiſſance de cet Octroy, que Nous avons bien voulu accorder pour établir & former cette Compagnie, elle ſera obligée de Nous préſenter, & à chacun de nos Hoirs & Succeſſeur un Lion couronné tenant les Armes de la Compagnie, du poids de vingt marcs d'Or.

Si enchargeons à notre très-cher & bien-aimé Couſin le Prince Eugene de Savoye, notre Lieutenant Gouverneur & Capitaine Général de nos Païs-Bas, & en ſon abſence à notre très-cher & bien-aimé Couſin le Marquis de Prié notre Miniſtre Plenipotentiaire au Gouvernement d'iceux, & donnons en Mandement à nos très-chers & feaux ceux de notre Conſeil d'Etat, Préſident & Gens de notre grand Conſeil, Chancelier & Gens de notre Conſeil ordonné en Brabant, Préſident & Gens de notre Conſeil en Flandres, & à tous autres nos Juſticiers, Officiers & Sujets, auxquels ce peut

ou

ou pourra toucher & regarder, qu'ils faſſent, ſouffrent & laiſſent tous ceux de la dite Compagnie, tant en général qu'en particulier, pleinement & paiſiblement jouïr & uſer de l'effet de ces dites Préſentes pour le tems, aux charges & conditions ci-deſſus repriſes, ſans leur faire, mettre, ou donner, ni ſouffrir être fait, mis, ou donné aucun trouble, ou empêchement, au contraire, Car ainſi nous plait-il; En témoignage de quoi Nous avons ſigné ces préſentes de notre main, & à icelles fait mettre notre grand Scel. Donné en notre Ville & Reſidence Impériale de Vienne, le dix-neuvieme jour du mois de Decembre, l'an de Grace mil ſept cent vingt-deux, & de nos Regnes, de l'Empire Romain l'onzieme, d'Eſpagne le vintieme, & de Hongrie & de Boheme le douziéme.

Etoit paraphé.

PR. DE CARDIA. Ps. vt.

Signé, CHARLES.

plus bas,

Par Ordonnance de Sa Majeſté,

Contreſigné, A. F. DE KURZ.

Traité

Traité de Commerce entre Sa Majeſté Imperiale & Catholique CHARLES VI. *& Sa Majeſté Roïale & Catholique* PHILIPPE V. *conclu à* Vienne.

Au nom de la Très-Sainte & inviſible Trinité.

ARTICLE I.

EN vertu de la paix conclue entre Sa Maj. Imp. & Cath. & S. M. R. & Cath., il ſera permis à tous les Sujets de l'un & de l'autre, de quelque état, qualité & condition qu'ils ſoient, d'aller, ſortir & demeurer dans généralement tous les Royaumes, Provinces & Païs de leurs dépendances, avec toute ſorte de liberté & ſûreté, ſans qu'à ce ſujet il ſoit beſoin de Lettres Patentes particulieres, Sauf-conduit, ou autre permiſſion ſpéciale; la ſeule publication de la Paix y étant ſuffiſante, & ſuppléant à tout ce qui peut être requis à cet égard; & ils joüiront reciproquement par Terre & par Mer, tant par rapport aux Perſonnes, qu'à leurs affaires, de la même protection publique, dont joüiſſent leurs Sujets naturels en toutes choſes & à tous égards, ſans aucune appréhenſion ou danger d'aucun préjudice & dommage, ſelon qu'il eſt convenu par le préſent Traité.

II. Tant les Navires de Guerre que Marchands, appartenant aux ſuſdits Contractans, ou à leurs Sujets, ont même dès à préſent pleine faculté de fréquenter réciproquement les Ports, Rades, Golfes & Provinces, ſans en avoir

avoir préalablement démandé la permiſſion : Ils y ſeront auſſi admis avec liberté & comme amis ; & il leur ſera fourni à juſte prix toutes les choſes dont ils auront beſoin, ſoit pour les vivres néceſſaires, ſoit pour la réparation des Navires, ou autres uſages, pour pouvoir ſûrement ſe mettre en Mer, ſans qu'il puiſſe être exigé des dits Navires aucune ſorte de Droits ou d'Impôts ſous quelque nom ou titre que ce ſoit ; ce qui ſera auſſi obſervé pour les *Indes-Orientales*, en telle ſorte néanmoins qu'ils n'y exerceront aucun commerce, & ne pourront y acquerir quoique ce ſoit outre les vivres & autres choſes néceſſaires pour la réparation & l'équipage des Navires.

III. Pour ce qui regarde les Navires de Guerre, comme ils pourroient facilement donner lieu à des ſoupçons ultérieurs, il leur eſt défendu d'entrer dans les Ports & Golfes peu fortifiés, à moins que par occaſion ils ne ſoient obligés de s'y refugier, pour éviter la tempête, ou les embuches d'Ennemis ; auquel cas le danger de l'Ennemi étant ceſſé, & la tempête paſſée dès qu'ils ſe ſeront pourvûs des choſes néceſſaires, ils ſe retireront ſans delai : Ils ne mettront point à terre plus grand nombre de gens de l'Equipage du Navire, que le Magiſtrat, ou Gouverneur du lieu ne le leur permettra ; & ils ſe comporteront en toutes choſes de manière qu'il n'y ait aucun ſujet de juſte crainte ni de ſoupçon deſavantageux, ce qui doit principalement être obſervé aux *Indes-Orientales*, où la défiance eſt plus ordinaire qu'en tous autres Lieux.

IV. Nonobſtant ce que deſſus, les Navires armés ou de Convoi, pourront en pleine ſureté amener

amener dans les dits Ports les Prises faites sur les Ennemis, & aussi les en retirer, sans payer aucun Droit d'imposition ou de Port; à moins qu'il n'arrivât qu'après en avoir demandé & obtenu la permission, ils ne voulussent vendre les Prises en tout ou en partie dans le même lieu, auquel cas ils payeront les Droits dont on est ci-dessous convenu à l'égard des Marchandises.

V. Les Navires de charge ou Marchands, de quelque grandeur qu'ils soient, qui à raison de la rigueur de la Mer, ou du danger des Ennemis, ou pour quelque autre cause que ce soit, entreront dans quelque Port, exhiberont au Gouverneur du Lieu les Lettres de Sauf-conduit & leurs Lettres de Mercerque, suivant la Formule ci-dessous inserée; après quoi il leur sera libre de s'en aller & de se retirer, sans être aucunement molestés ou inquietés, & ne seront obligés par aucune raison à les décharger, ou à les faire visiter.

VI. On en excepte néanmoins le cas auquel quelcun des dits Navires seroit destiné pour quelque Port Ennemi, & il apparoîtroit par les Lettres de Mer, qu'il seroit chargé de Marchandises de Contrebande; auquel cas il a été trouvé bon qu'un tel Navire doit subir la visite, laquelle toute fois ne se fera qu'en présence du Juge conservateur de la Nation, s'il s'y en rencontre un tel, & du Consul, & avec cette moderation & circonspection, que les Marchandises ne soient point dispersées, qu'on ne leur porte point de préjudice, & que les enveloppes ne soient point endommagées: cependant, les Marchandises de Contrebande seront confisquées, le Navire restant d'ailleurs en liberté avec les

autres Marchandiſes : & ne ſera permis pour ce ſujet d'exiger du Maître du Navire aucune amende pecuniaire, ni même aucuns fraix, ſous prétexte de viſite, ou des procedures faites.

VII. Et afin d'ôter toutes diſputes, qui pourroient naître de l'expreſſion de *Marchandiſes interdites*, communement *Contrebande*, il a paru à propos de déclarer, que ſous ce nom ſont compriſes les eſpeces de tout genre de choſes, tant fabriqués que non travaillées, ſervant à l'uſage de la Guerre, comme ſont toutes ſortes d'Armes, tant offenſives, que défenſives, & en particulier les Canons, Mortiers, auſſi les Fauconneaux & Bombardes propres à jetter des pierres, Sauciſſes, Grenades, Balles, Boulets, Fuzils, Piſtolets, de plus les Epées, Poignards, Caſques, Cuiraſſe & Baudriers, Poudre, Salpêtre, Planches, & Bois deſtinés pour conſtruire ou reparer les Navires, Voiles, Goudron & Cordages; toutes leſquelles choſes ſont ſujettes à confiſcation, au ſeul cas néanmoins qu'on vînt à découvrir qu'elles ſeroient deſtinées au ſecours des Ennemis, ou pour un Port ennemi, aux Officiers duquel les Lettres de Mer devroient être exhibées. Sous le nom de Contrebande ſont auſſi compriſes toutes les Marchandiſes de chaque Païs, que des Loix expreſſes défendent d'en tirer & tranſporter. Sont toutefois exceptés le Froment & toutes ſortes de Blés, les Vins auſſi, les Huiles, les Fruits, & tout ce qui apartient à la nourriture; le Cuivre, Fer & Acier; enfin tout ce qui eſt à l'uſage des vêtemens de l'un & de l'autre Sexe, les Habits mêmes complets, pourvû qu'ils ne ſoient point deſtinés à vêtir des Régimens & des Compagnies entieres.

VIII. Si

VIII. Si un Navire de Guerre Imperial vient à rencontrer en pleine Mer un Navire Marchand apartenant à des Sujets du Roi d'*Eſpagne*, & de même de la part de l'*Eſpagne*, le Navire de convoi ou de Guerre n'approchera point le Marchand plus près qu'à la portée du Canon, mais envoyera à ſa rencontre la Chaloupe avec deux ou trois hommes ſeulement, auxquels le Maître du Navire Marchand exhibera ſes Lettres de Mer, deſquelles on pourra apprendre le Lieu d'où il vient, celui auquel il va, celui auquel il appartient, & quelles Marchandiſes il porte. Et au cas qu'entr'autres Marchandiſes on découvrît qu'il en portât auſſi de Contrebande pour les Ennemis du Seigneur du Navire de Guerre, en ce cas, & non en un autre, ces ſortes de Marchandiſes de Contrebande ſeront confiſquées; le Navire, l'Equipage & les autres Marchandiſes demeurant libres. Mais on devra ajoûter foi aux Lettres de Mer exhibées par le Maître du Navire; & lorſqu'il ſera jugé néceſſaire, on conviendra mutuellement de certaine marque, qui devra être imprimée en même tems avec les Lettres de Mer, afin qu'on puiſſe y ajoûter foi avec plus de confiance.

IX. On eſt en outre convenu, que la liberté de Commerce & de Navigation doit être de part & d'autre ſi étendue, & non interrompue, que, quoiqu'il arrive que l'un des deux Séreniſſimes Contractans vienne à ſe trouver en Guerre avec un ou pluſieurs Princes ou Etats; les Sujets de l'autre Séreniſſime Contractant pourront nonobſtant cela continuer leur Navigation & leurs Commerces avec toute ſorte de ſûreté, comme avant cette nouvelle Guerre, ſoit que dans la ſuite cela ſe faſſe par voye directe, ou d'un

Port ennemi à un autre Port ennemi, tant en allant qu'en revenant, ſans la moindre peine, inquiétude, ou aucun empêchement : On en excepte néanmoins le cas, auquel le Port, où ils voudroient entrer, ſe trouveroit actuellement aſſiégé, ou environné & fermé du côté de la Mer, & afin de lever toute incertitude, ſur ce qui eſt entendu ſous ce nom, il a été arrêté, que nul Port Maritime ne doit être reputé pour actuellement aſſiégé, s'il n'étoit tellement fermé par deux Navires pour le moins, du côté de la Mer, ou par une Batterie de Canons du côté de Terre, que ſon entrée ne pût être hazardée, ſans s'expoſer à une grêle de boulets de Canon.

X. Il eſt outre cela accordé & convenu, que toutes Marchandiſes, de quelque genre qu'elles ſoient, concernant les Sujets de l'un ou l'autre des Séréniſſimes Contractans, ſi elles ſont trouvées ſur un Navire ennemi, elles ſeront confiſquées enſemble avec le Navire, bien que ce ne fuſſent pas Marchandiſes de contrebande.

XI. Les Sujets des ſuſdits Séréniſſimes Contractans jouïront réciproquement dans les Domaines de l'un & de l'autre, des Exemptions de Droits de Ports ou Péages, dont ils étoient en paiſible poſſeſſion du tems du Roi *Charles II*, cela néanmoins au ſens plus amplement expliqué ci-après à l'Article XIII.

XII. Tout Navire concernant Sa Majeſté Imp., en entrant dans les Ports d'Eſpagne pour y commercer, ſera obligé de produire 2. Déclarations des marchandiſes qu'il a deſſein d'y décharger & vendre, ſavoir, l'une au Fermier des droits ou Commis de la Doüane, & l'autre au Juge des marchandiſes confiſcables ; & il ne

lui

lui ſera point permis d'ouvrir le tillac du Navire, avant que la permiſſion ne lui en ait été donnée, & que les Gardes envoyés de la Doüane ſoient arrivés : il ne pourra non plus en aucun tems décharger, quoique ce ſoit de marchandiſes, ſans une permiſſion préalablement donnée par écrit, pour les faire tranſporter à la Doüane ; au contraire, il eſt défendu aux Juges Fiſcaux, & aux Officiers des Doüanes d'ouvrir aucune enveloppe, coffres, ou caiſſes, tonneaux, & enfin quelques ſortes de paquets, ou couvertures concernant les marchandiſes, & cela ni dans le Navire, ni ſur le Rivage, tant que les marchandiſes n'auront point été portées au Bureau de la Doüane : de plus, après que les dites marchandiſes y auront auſſi actuellement été dépoſées, il ne ſera pas encore permis de les ouvrir, ſinon en préſence du Propriétaire, ou de ſon Facteur, afin qu'en effet le Marchand puiſſe mieux veiller à ſes Comptes, payer les Droits, & au ſurplus demander des Atteſtations & Quittances, enſuite enveloper de nouveau ſes marchandiſes, & les faire marquer du Sceau des Doüaniers ; ce qui étant ainſi exécuté, le Marchand pourra faire ſûrement tranſporter à ſa maiſon ſes marchandiſes, qui ne ſeront plus ſujettes à aucune viſite ultérieure : Il aura auſſi la liberté de transferer les dites marchandiſes d'une maiſon à une autre, & d'un Magazin à un autre, dans l'enceinte des murs de la ville, pourvû que cela ſe faſſe entre les huit heures du matin & les cinq heures après midi, ayant préalablement donné aux Officiers des *Alcavalas* & *Cientos* connoiſſance de ſon intention, ſi c'eſt pour faire vendre les marchandiſes. Auquel cas les Droits qui

n'auroient pas encore été payés, le devroient être : ou bien en intention de ne point les vendre ; auquel cas il faudroit au ſurplus remettre au Marchand l'Atteſtation ou Témoignage ordinaire.

XIII. Comme outre cela, rien ne nuit plus au progrès reciproque des Commerces que la diverſité des Droits dont les marchandiſes ſont exceſſivement chargées ; S. M. R. C. deſirant remedier à ce mal, a déja depuis pluſieurs années en faveur de la Nation Britannique, conſenti & ordonné dans toute l'étenduë de ſes Royaumes en Europe, que les anciens Droits, qu'on avoit autrefois coutume de lever ſur les marchandiſes, ſoit qu'on les faſſe ſortir, ou entrer, & ceux qui ont été nouvellement impoſés après le décès du Roi Charles II., étant ſuprimés, tous Droits de toutes parts ſoient réduits à une ſeule ſomme par tout égale, taxée à dix pour Cent, tant pour l'Entrée que pour la Sortie, ſavoir au *pro rata* de leur eſtimation & valeur : ce qui n'aura pas ſeulement lieu à Cadix, à Ste. Marie & autres Ports de la Couronne du Royaume de Caſtille ; mais auſſi aux autres Ports, ſavoir, d'Arragon, Valence & Catalogne ; les ſeules Provinces de Biſcaye & de Guipuſcoa exceptées, dans leſquelles les Droits d'Entrée & de Sortie ſeront payés en la forme & maniere obſervée juſqu'à préſent avec la France, & qui s'obſerve encore aujourd'hui avec les Anglois & les Hollandois : Au reſte, les Marchands, ou ceux à qui apartiennent les marchandiſes, les dix pour Cent une fois payés à l'entrée en Eſpagne, pourront librement les transferer par tout par Terre & par Mer, ou même par la commodité des Rivieres en toutes

tes les parties d'Eſpagne, ſans obligation ultérieure de payer aucun autre nouveau Droit, ou Impoſition en quelque Port, ou Paſſage, où les dites marchandiſes viennent enfin à être portées; la ſeule Atteſtation ou Quittance du premier payement fait ſuffira, pour cela, en faiſant voir que les Paquets ont été marqués du plomb & des marques ordinaires de la Doüane: On excepte néanmoins les Droits d'*Alcavalas Cientos & Millones*, dont il a été tranſigé en particulier. Sa Sacrée Maj. Impériale Catholiq. & Sa Sacrée Majeſté Royale Cath. étant donc expreſſément convenuës que leurs Sujets reſpectifs doivent avoir, dans tous leurs Etats, Territoires & Provinces, ſituées en quelques endroits du Monde que ce ſoit, la poſſeſſion & la jouiſſance de tous Droits, Libertés, faveurs & exemtions qui ont jamais été, ſont ou ſeront accordés aux Nations les plus amies & nommement les Sujets & Habitans de la Grande-Bretagne, des Provinces-Unies, & des villes Anſeatiques: pour ce ſujet, Sa Maj. Royale Cath. déclare par ces Préſentes, & promet qu'Elle confere aux Sujets de S. M. Imp. le plein uſage & effet des choſes contenuës en cet Article en telle ſorte que dans toute l'étenduë de l'Eſpagne, ils ne ſeront point obligés de payer pour l'Entrée & Sortie, ou même le Tranſit des Marchandiſes, un plus haut Droit que les ſuſdits dix pour Cent, entierement de la maniere que les Anglois ont coutume de les payer, excepté néanmoins les Droits d'*Alcavalas*, *Cientos* & *Millones*, à l'égard deſquels on eſt convenu, comme il ſuit.

XIV. Les Sujets de Sa Maj. Imp. pourront differer le payement des Droits appellés d'*Alcavalas* & *Cientos*, autant de tems qu'ils permettront

que leurs Marchandiſes ſoient dépoſées dans la Doüane, où elles ſeront ſoigneuſement conſervées ; mais s'ils en veulent retirer les dites Marchandiſes, en intention de les transferer en un autre endroit, ou même de les vendre dans le même lieu, ou de les tranſporter dans leur maiſon, cela leur ſera entierement permis, pourvû ſeulement que par bonnes Lettres ils prennent ſoin d'aſſurer le payement du Droit, après deux mois, à compter du jour de la vente qui doit être faite des Marchandiſes; leſquelles Lettres fournies, il leur ſera donné Quittance, laquelle étant acceptée, ils pourront transferer ailleurs les Marchandiſes marquées & plombées, & les vendre *en gros* dans quelque Port ou Lieu d'Eſpagne en Europe ; Que ſi quelque Officier commis à la perception faite des marques & du plomb, prétendoit exiger une ſeconde fois le Droit, ou même s'oppoſer au tranſport des dites Marchandiſes, celui-là payera l'Amende de 2. mille *Risdalers*, aplicables au Tréſor Royal; ce qui toutefois doit s'entendre de la premiere vente ; mais ſi un Marchand vouloit vendre ſes marchandiſes par pieces ou par parties, celui-là, ſuivant les Edits Royaux, ſera auſſi obligé de payer les Droits particuliers ; & il ne ſera point permis aux Officiers d'exiger plus de 15. *Reales de Billon* pour l'expédition des Certificats ou Quittances, mentionnés ci-deſſus.

XV. La même Regle s'obſervera à l'égard du Droit, communément apellé *Millones*, lequel ſe prend ſur les Poiſſons & autres Proviſions de bouche; ſavoir, qu'il ne doive ou ne puiſſe point être exigé pour leur Entrée, autant de tems que leurs Proprietaires les laiſſent dépoſées dans les Magazins publics ; mais auſſi-tôt qu'ils voudront les

envoyer

envoyer au dedans du Royaume, ou les vendre dans le Lieu même, ou les faire porter à leur maiſon, alors ils s'obligeront par écrit, & pourvoiront dûëment au payement du dit Droit de *Millones*, à faire deux mois après l'obligation paſſée, ce qui étant fait, on leur remettra ſans delai les Actes néceſſaires, & les Marchandiſes plombées ſcellées de marques diſtinctes par les Commis ou Adminiſtrateurs du dit Droit, & elles pourront être tranſportées dans tous les Lieux où elles ont coutume d'être conſommées & venduës, ſans aucune nouvelle charge de l'Impoſition de *Millones*. Mais ſi quelque Officier ou Commis Receveur de *Millones*, après les Quittances de l'Office, & les marques du plomb & des ſceaux à lui exhibées, avoit la hardieſſe d'exiger une ſeconde fois le même Droit, ou de s'oppoſer au tranſport, ou à la vente des Marchandiſes, celui-là payera l'amende de deux mille *Risdalers*, applicables comme ci-deſſus au Treſor Royal.

XVI. Quant aux Ports de Guipuſcoa & de Biſcaye, non ſujets aux Loix de Caſtille, on y obſervera pour le payement des Droits, la regle qui ſe lit ci-deſſus à l'Article XIII. être preſcrite à l'égard des autres Nations.

XVII. Comme les Mâts de Navires, les Antennes, & autres Bois ſont des Marchandiſes tout-à-fait néceſſaires pour la conſtruction des Navires grands & petits, il a été trouvé bon de les excepter de la Regle générale, en ſorte que leur Entrée doit être exempte de toute exaction de Droits, même ſous quelque nom ou titre qu'ils puiſſent être conſiderés.

XVIII. Pour ôter tout ſujet de diſpute qui pourroit naître entre les Commis pour la levée

des Droits, & les Proprietaires, à l'occaſion de la Taxe à mettre ſur les Marchandiſes, on eſt convenu que la Table des Droits, communement appellée *Tarif*; & le Traité de Commerce entre S. M. Cath. & le Roi de la Grande-Bretagne dreſſé en l'année 1716., en vertu de l'exécution de l'Article III. du Traité d'Utrecht, ſera priſe pour regle préciſe en ce point entre les Sujets de S. M. I. & les Commis ou Adminiſtrateurs des Droits, & qu'ainſi il doit généralement être payé dix pour Cent.

XIX. A raiſon des diverſes eſpeces qui pourroient peut-être ne ſe trouver pas exprimées dans le dit *Tarif*, il a été réſolu de s'arrêter à l'ancienne coutume, ſuivant laquelle l'évaluation des Marchandiſes doit ſe faire par celui qui eſt prépoſé pour la levée des Droits, ou par ſon Subſtitut; à condition toutefois, qu'il ſera à la liberté du Proprietaire des Marchandiſes de les laiſſer à l'Eſtimateur pour le prix par lui évalué, lequel celui-ci ſera obligé de payer.

XX. Le Sel de Hongrie payera le même Droit que le Sel d'Eſpagne: La même égalité ſera obſervée à l'égard du Sel d'Eſpagne dans les Domaines de S. M. Imp.

XXI. Le Roi Cath. permet aux Sujets de S.M. Imp. qui ſont dans les Ports & Villes des Royaumes d'Andalouſie, Murcie, Arragon, Valence & Catalogne, comme auſſi dans les Provinces de Biſcaye & de Guipuſcoa, d'y loüer des maiſons pour y demeurer, & des Magazins propres à conſerver leurs marchandiſes; & ils jouïront des mêmes Droits, Libertés & Immunités dont les Anglois & les Hollandois jouïſſent à ce même égard. S. M. I. accorde réciproquement le même

même Droit & Privilege aux Sujets d'Eſpagne dans ſes Royaumes & Provinces.

XXII. Les principaux d'entre ces Privileges ſont, la faculté de pouvoir à ſa volonté changer ſon domicile, ſans aucune permiſſion préalable de qui que ce ſoit : l'exemption de toute recherche, viſite & moleſtation dans leurs habitations & magazins à raiſon de leurs marchandiſes, ſi ce n'eſt qu'il ſe rencontrât quelque ſoupçon apparent, ou qu'il pût être prouvé qu'il ſe fût commis quelque fraude contre les Droits du Roi ; auquel cas la viſite aura lieu, avec néanmoins cette précaution, qu'elle ne ſe fera qu'en la préſence du Conſul, qui y ſera expreſſement appellé, ne cauſant d'ailleurs aucun préjudice au Marchand ni à ſes marchandiſes ; que ſi le Marchand eſt convaincu d'avoir frauduleuſement introduit des marchandiſes, elles ſeront confiſquées, & de plus il payera les fraix de la viſite, ſa Perſonne néanmoins & les autres marchandiſes demeurant libres : S. M. I. promet de ſon côté pareille liberté & Privileges aux Sujets de S. M. C. dans tous ſes Etats.

XXIII Les Sujets des ſuſdits Contractans, qui pour cauſe de Négoce auront fixé leurs domiciles dans les Domaines de l'un ou de l'autre, ne ſeront obligés d'exhiber leurs Livres de Comptes à qui que ce ſoit, ſi ce n'eſt par occaſion pour en tirer quelque preuve ; & il ne ſera permis à perſonne de ſe ſaiſir des dits Livres, ou de les prendre d'entre leurs mains ſous quelque prétexte que ce puiſſe être, ils pourront auſſi les écrire en telle Langue que bon leur ſemblera, ſans qu'ils puiſſent être contraints de les écrire en une autre Langue.

XXIV. Les Sujets de l'une & de l'autre Par-

tie, de quelque qualité & condition qu'ils ſoient, ne pourront être arrêtés en leur propre perſonne, ni par les Gouverneurs, ni par les Miniſtres de la Juſtice, pour dettes publiques ou particulieres non contractées par eux-mêmes, ou pour leſquelles ils ne ſe ſeroient point rendus caution: leurs Biens & leurs marchandiſes ne pourront non plus être ſaiſies pour ſemblables cauſes, ni pendant la durée de la Paix, ni en tems de rupture ſurvenuë, & dans cet Article ſeront ſpécialement compris les Maîtres de Navires, leurs Officiers & Patrons, comme auſſi les Navires grands & petits avec toute leur charge.

XXV. Il ne ſera ſemblablement permis de retenir par aucun ordre général, ou particulier, les dits Navires, ſoit de Guerre, Marchands, de Charge, ou de quelque autre eſpece qu'ils ſoient, ſoit que cela ſe faſſe enſuite pour l'uſage de la Guerre, ou pour ſervir au tranſport, à moins qu'à ce ſujet on ne ſoit particulierement, avec liberté & de gré convenu avec les Maîtres, ou mêmes les Proprietaires des Navires; bien moins ſera-t-il permis de contraindre par force les Officiers ou Patrons à livrer leurs Navires, & à ſervir dans quelque Armée Navale qu'on voudroit former, ou à faire la Guerre ſous une conduite militaire qu'on voudroit établir, quand même ce ne ſeroit que pour peu de tems, & dans des occaſions tout-à-fait preſſantes; mais s'ils venoient d'eux-mêmes offrir leurs ſervices, il ſera libre de les prendre à gage.

XXVI. Quant à l'Immunité perſonnelle accordée par le préſent Traité à tous ceux qui font commerce de part & d'autre, & à leurs Familles, elle ne s'étendra pas ſeulement à les exempter

exempter du Service militaire ; mais encore de Tuteles, Curateles, & Adminiſtrations quelconques de Biens, Affaires, ou Perſonnes, à moins que d'eux-mêmes ils ne vouluſſent bien ſe charger de ces offices.

XXVII. Il leur ſera libre de ſe conſtituer des Avocats, Docteurs, Agens, Procureurs & Solliciteurs, lors qu'ils en ont beſoin, & s'ils deſiroient d'avoir des Courtiers propres & particuliers, ils pourront s'en choiſir un ou deux de ceux qui ſont dans le Lieu, leſquels ſeront acceptés à leur préſentation, & reconnus capables de pouvoir ſeuls prendre ſoin des affaires qui leur ſont confiées.

XXVII. Dans tous les Ports & principales Villes de Commerce, où l'Empereur & le Roi le jugeront à propos, il ſera établi des Conſuls Nationaux qui ſeront chargés de la Protection des Sujets Marchands de part & d'autre, & qui jouïront de tous les Droits, Autorités, Libertés & Immunités, dont les autres Nations les plus amies ont coûtume de jouïr.

XXIX. Ces Conſuls auront particulierement pouvoir & autorité ſur les Diſputes & Procès entre les Marchands & les Maîtres des Navires, ou entre ceux-ci & les Gens de leur Equipage, pour en connoître arbitralement & en décider, ſoit qu'ils ayent été ſuſcités à raiſon de leurs Gages & Salaires, ou pour autre cauſe ; de la Sentence deſquels il ne ſera point permis d'appeller aux Juges des Lieux ; mais bien à ceux qui auront été établis par le Prince dont ils ſont eux-mêmes Sujets.

XXX. Pour ce qui regarde les Juges Conſervateurs, qui ſous les Regnes précédens étoient en Eſpagne une Magiſtrature fort conſidérable, que

que les Rois avoient autrefois permis aux Nations les plus favorisées de se constituer, avec pouvoir de connoître & de juger privativement toutes les causes de leurs Nationaux, tant civiles que criminelles; on est convenu, que si S. M. R. C. accordoit à l'avenir ce Privilege à quelqu'autre Nation, quelle qu'elle fût, le même doit être pareillement entendu accordé aux Sujets de Sa Maj. Impériale: mais cependant, il sera sérieusement enjoint à tous Juges & Magistrats ordinaires, qu'ils ayent à leur rendre promptement justice, & à la faire exécuter sans délai & sans aucune partialité, faveur ou affection particuliere. Sa Majesté Catholique consent au surplus, qu'il pourra être appellé des Sentences concernant les Sujets de S. M. Imp. au seul Conseil de Commerce à Madrid, & non à nul autre.

XXXI. Le Droit d'*Aubaine*, ou autres semblables n'aura point lieu par rapport aux Sujets de l'un & de l'autre des Séreniſſimes Contractans; mais en quelque lieu que les défunts soient décedés, leurs Héritiers, de quelques Païs ou Provinces, qu'ils soient, leur succederont sans aucun empêchement en tous leurs Biens meubles & immeubles, soit par Testament, ou *ab inteſtato*, suivant l'ordre des Successions & Héritages établi dans les Lieux où ils se trouveront: Et au cas qu'il y eût dispute pour l'heredité entre deux ou plusieurs, alors les Juges des Lieux décideront le Procès par Sentence définitive.

XXXII. S'il arrivoit qu'un Marchand ou autre Sujet des dits Contractans vint à déceder dans les Païs de l'autre, alors le Consul ou quelqu'autre de leurs Ministres publics, s'il s'en trouve

trouve quelqu'un préſent, ſe rendra à la Maiſon du défunt, où il dreſſera un Inventaire de toutes ſes Marchandiſes & Effets, de même que de ſes Papiers & Livres, & conſervera fidelement le tout pour les Héritiers, ſelon l'ordre donné; mais s'il arrivoit que le Marchand ou le Sujet décedât en voyage, ou en quelque lieu dans lequel il n'y eût ni Conſul de ſa Nation, ni autre Miniſtre public, en tel cas le Juge du Lieu dreſſera l'Inventaire en préſence de témoins avec le moins de fraix qu'il ſera poſſible, & remettra les choſes inventoriées entre les mains du Pere de Famille, ou du Proprietaire de la Maiſon, pour être fidelement conſervées; cela fait, il donnera avis de tout au Miniſtre public alors reſident à la Cour; ou au Conſul du Lieu où ſe trouveroit la Maiſon & la Famille du défunt, afin qu'ils puiſſent envoyer quelqu'un qui reçoive les choſes inventoriées, & payer ce qui eſt dû.

XXXIII. Si quelque Navire de l'un ou l'autre des Séréniſſimes Contractans, ou de leurs Sujets, fait naufrage ſur leurs Côtes maritimes, en ce cas l'Officier des Domaines ou du Fiſc ne pourront prétendre aucun droit ſur lui, & tout pillage ſera ſeverement défendu à quelques particuliers que ce ſoit: Bien plus, le Seigneur & le Magiſtrat du lieu le plus proche ſeront obligés de ſubvenir en toutes manieres à ceux qui auront fait naufrage, de ſauver tout ce qu'ils pourront du Navire briſé, & de le mettre en ſûreté, pourquoi ils jouïront par droit de conſervation, de ciuq pour cent ſuivant l'évaluation des marchandiſes, & les fraïx employés pour cette œuvre pieuſe leur ſeront rembourſés. Mais ſi le Navire, quoique fort endommagé,

gé, reſte en ſon entier, & que les Pilotes & les Conducteurs du Navire ne ſoient point peris, ce ſeront eux qui devront prendre ſoin de ce qui pourra être ſauvé, & il leur ſera promptement donné ſecours & aſſiſtance en leur fourniſſant à juſte prix les choſes dont ils auront beſoin.

XXXIV. Sa Maj. Cathol. ne permettra point que ſous le prétexte de Police, ou autre, il ſoit impoſé de prix limité aux marchandiſes apartenantes aux Sujets de S. M. Imp., mais il leur ſera permis de les vendre ſelon le cours ordinaire des Commerces; liberté dont jouïront pareillement les Sujets du Roi Cath. dans les Païs de S. M. Imp.

XXXV. Si les Biens de quelque Marchand Eſpagnol, ou Sujet de S. M. Im. venoient à être confiſqués, & que parmi ceux-là il ſe rencontrât des Effets apartenans à un autre Marchand ou perſonne particuliere, en ce cas les dits Effets ſeront reſtitués à leurs Proprietaires, quand bien même ils ſeroient vendus, pourvû que l'argent n'en fût pas encore payé en entier, ou en partie: & dans le cas que ſemblables Effets ou Marchandiſes auroient ſeulement été dépoſées chez le Marchand, dont les Biens auroient été ſaiſis, & que celui-là les eût vendues ſans la permiſſion du dépoſant, alors l'évaluation des dites marchandiſes ſera regardée comme véritable dépôt, & ſera payée au dit dépoſant par préference.

XXXVI. Il ſera permis aux Sujets & Navires de S. M. Imp. de porter & amener dans tous Etats & Païs du Roi d'Eſpagne, toutes ſortes de Fruits, Effets & marchandiſes des Indes Orientales, pourvû qu'il apparoiſſe par les témoi-

gnages

gnages des Députés de la Compagnie des Indes, établis dans les Païs-Bas Autrichiens, qu'elles ſont des Lieux conquis, Colonies, ou, comme on les appelle, *Factories* de la dite Compagnie, ou qu'elles en ſoient provenuës, & en cette conſidération ils jouïront des mêmes Privileges qui ont été accordés aux Sujets des Provinces-Unies par les Lettres Royales du 27. Juin & 3. Juillet de l'année 1663, & publiés le 30. Juin & 4. Juillet de la dite année: En outre, Sa M. Cath. déclare, qu'Elle accorde aux Sujets de S. M. Imp., toutes les choſes qui ont été accordées aux Seigneurs Etats Génétaux des Provinces-Unies par le Traité de l'année 1648. tant à l'égard des Indes, que de toutes autres choſes qui ſeront applicables au dit Traité & ne lui ſeront point contraires, comme auſſi à la Paix concluë entre Leurs Majeſtés.

XXXVII. Pour ce qui concerne le Commerce aux Isles Canaries, les Sujets de S. M. Imp. y jouïront des mêmes émolumens, dont les Anglois & Hollandois jouïſſent.

XXXVIII. Les Biens & toutes choſes quelconques, qui ont été cachées en tems de Guerre par crainte de confiſcation, reſteront de droit à leurs Proprietaires, & perſonne ne ſera moleſté pour les avoir cachées contre les défenſes.

XXXIX. Semblablement les Dettes contractées par les Sujets de part & d'autre à raiſon du Commerce, ou autrement, pourvû qu'entre-tems elles n'ayent point été confiſquées, ſeront payées en entier, mais ſans uſure, nonobſtant la Guerre qui eſt ſurvenuë.

XL. Au contraire les marchandiſes & autres Biens meubles, dont le Fiſc de part & d'autre s'eſt emparé avant la concluſion de la Paix, ne

ſeront

ſeront point reſtitués, & cela pour éviter des procés infinis qui pourroient naître à cette occaſion.

XLI. Les Lettres de Repréſailles accordées par l'une ou l'autre Partie, pour quelque cauſe que ce ſoit à raiſon du paſſé, ſont déclarées nulles, & Leurs Majeſtés promettent réciproquement qu'Elles ne veulent plus à l'avenir en accorder aucunes en haine & au dommage des Sujets, ſi ce n'eſt dans le cas évident du deni de juſtice, lequel néanmoins ne ſera point tenu pour prouvé, ſinon après un délai ou retardement de 2. années depuis la préſentation de la premiere Requête; ce tems écoulé, le Pourſuivant préſentera à ſon Prince la Requête, pour obtenir les Lettres de Repréſailles, laquelle ſera communiquée au Miniſtre de l'autre Prince, s'il y en a quelqu'un à la Cour, ou à celui qui y eſt chargé du ſoin de ſes affaires; ce qui étant fait, la Sentence définitive devra encore être differée l'eſpace de ſix mois, leſquels étant enfin écoulés, les Lettres de Repréſailles pourront être ordonnées.

XLII. Il ſera très-expreſſément défendu aux Sujets de S. M. I. & de S. M. R. C., de recevoir de quelqu'autre Prince que ce ſoit, ce qu'on appelle des *Commiſſions* pour des Armemens particuliers, ou des Lettres de Repréſailles pour faire des hoſtilités contre les Sujets de l'un ou de l'autre; que ſi quelqu'un contrevient à cet Article, il ſera traité en Pirate, non ſeulement dans les Provinces contre leſquelles il a reçu de telles *Commiſſions*, lors qu'ayant été pris dans l'exécution de ſon excurſion, il y ſera conduit; mais encore dans tous les Domaines

nes du Prince dont il eſt Sujet : c'eſt pourquoi à la premiere plainte il ſerá procedé criminellement contre un tel juſques à l'exécution.

XLIII. Comme la volonté de S. M. I. Cath. , & de S. M. R. Cath. eſt ſerieuſement, que la Paix, Concorde & Amitié ſoit ſi ſincerement cultivée par les Sujets de part & d'autre, qu'ils ſe prêtent mutuellement aide & ſecours, lorſqu'il s'en preſentera l'occaſion ; on eſt convenu, que ſi quelque Navire apartenant aux Sujets de S. M. Imp. ayant été pris par un ennemi commun, & venant à être repris ſur lui par un Navire de guerre ou armé de S. M. R. C., & que cette repriſe ait été faité dans l'eſpace des premieres 48. heures que le Navire avoit été en la puiſſance des Ennemis, la cinquieme partie du dit Navire & de la charge qu'il porte, appartiendra pour récompenſe au Récuperateur : Que ſi le Navire pris eſt délivré dans les ſecondes 48. heures, le Récuperateur en aura la troiſieme partie : Et enfin, ſi la repriſe ne ſe faiſoit qu'après les dernieres 48. heures, la moitié du Navire & de ſa Cargaiſon doit être pour le Récuperateur, & l'autre moitié retournera aux Proprietaires : La même choſe s'obſervera, ſi quelque Navire recouvré apartenoit aux Sujets de S. Maj. R. Cath. & que le Récuperateur fût un Navire de guerre ou armé de S. M. Imp.

XLIV. Et quoi qu'on puiſſe eſperer, que la Paix, qui par la faveur de Dieu a été nouvellement établie entre S. M. Imp. Cath. & S. M. R. Cath. & Leurs Succeſſeurs, leurs Royaumes & Domaines, durera fort longues années, ne devant être enfreinte dans la ſuite par aucune occaſion ou offenſe ; parce que néanmoins toutes les

les choſes de ce monde ſont ſujettes à des viciſſitudes imprévûes ; on eſt convenu, que ſi une nouvelle Guerre, que Dieu veuille détourner, venoit à s'élever entr'eux, il doit être accordé un eſpace de ſix mois aux Marchands & Sujets qui ſeroient en ce tems-là demeurans dans les Ports, Villes, Etats & Provinces de l'un ou de l'autre, pendant lequel ils puiſſent ſe retirer en toute ſûreté, eux, leurs Familles, Biens, Meubles, & Marchandiſes avec leurs Navires & toute leur Cargaiſon, les Maîtres de Navires, Officiers, & généralement tout ce qui leur appartient, comme auſſi exiger leurs Dettes légitimement contractée pour leur avantage & utilité, avec tous autres Droits & Actions, à l'égard deſquels il leur ſera rendu prompte juſtice, & retourner dans leur Patrie.

XLV. Afin que le précedent Article ne ſoit ſujet à aucune équivoque, il eſt expliqué dans celui-ci de la maniere ſuivante ; ſavoir, qu'il doit demeurer permis & accordé aux dits Marchands pendant l'eſpace des dits ſix mois, de continuer leurs Commerces, vendre, acheter, échanger, & tranſporter toutes leurs Marchandiſes, auſſi bien qu'eux-mêmes, leurs propres Familles, leurs Facteurs, & Domeſtiques, ſans la moindre moleſtation ou empêchement par Mer & par Terre, avec toute la liberté qu'ils ont pû le faire pendant la durée de la Paix, comme s'il ne ſe rencontroit aucune Guerre ; pourvû ſeulement qu'ils ſe comportent paiſiblement & avec modeſtie, & s'abſtiennent de toutes entrepriſes clandeſtines contre l'Etat ; ils pourront en outre pendant cette eſpace de ſix mois appeller en Juſtice leurs Créanciers, & la

Juſtice

Juſtice leur ſera ſi promptement adminiſtrée, que la Sentence ſoit rendue avant l'échéance de ce terme, & même, s'il ſe peut, qu'elle ſoit miſe à exécution : Que ſi nonobſtant toute diligence poſſible, la Sentence définitive ne pouvoit être prononcée, ni ſon exécution faite avant l'échéance du dit terme, il ſera permis aux dits Sujets, à leur départ, de pourſuivre par Procureurs leurs droits & actions, ſoit qu'ils ſoient Demandeurs, ou Défendeurs dans la Cauſe, & d'exiger les choſes qui leur ſeront adjugées, où qui leur ſont dûes en vertu de la Sentence déja prononcée, le prétexte de la Guerre allumée entre les Princes en ce tems-là, ne devant en aucune maniere leur être en obſtacle en ce cas.

XLVI. On eſt outre cela convenu par rapport aux dits Sujets reſpectifs, Marchands & autres qui devront ſe retirer dans le ſuſdit terme de ſix mois, qu'eux demandans des Lettres de Sauf-conduit, elles leur ſeront accordées, avec ſpécification du Lieu d'où ils partent, de celui où ils vont, comme auſſi du nombre des Perſonnes, & des choſes qu'ils emmenent avec eux : On rendra par Terre & par Mer l'honneur & le reſpect qui eſt dû à ces Lettres pendant tout le tems de leur durée, lequel s'étendra au double de ce qui ſeroit en une autre circonſtance exigé pour le chemin à faire depuis le Lieu du départ juſqu'à celui de l'arrivée, quand bien même il y auroit certitude, qu'il ne pourroit leur être aporté ni retardement ni obſtacle dans le retour : Semblables Paſſeports ſeront auſſi fournis aux Navires demeurans dans les Ports, afin qu'ils puiſſent avec leur Charge ſans danger & ſûrement retourner vers les leurs.

XLVII.

XLVII. On eſt en dernier lieu convenu, que généralement toutes les choſes qui ont été ſtipulées à l'avantage de la Nation Britannique dans les Traités de *Madrid* le 23. Mai 1667. & 18. Juillet 1670., comme auſſi dans les Traités de Paix & de Commerce d'*Utrecht* en 1713., & tout nouvellement dans le Traité ou Convention....., dont on n'a ici exprimé que les noms, ou ne ſont pas ſuffiſamment expliquées, ſoient tenus pour nommement auſſi exprimées & inſerées en faveur des Sujets de S. M. Imp., en tant qu'elles pourront leur être appliquées; ce qui ſoit de même entendu à l'égard des avantages qui ont été accordés aux Sujets des *Provinces-Unies* par le Traité de Paix de *Munſter* en 1648, le Traité de Marine de la *Haye* en 1650, & par le Traité de Paix & de Commerce d'*Utrecht* en 1714., enſorte que ſi dans quelque cas il ſe rencontroit du doute ſur ce qui devroit être obſervé en *Eſpagne*, ou dans les autres Royaumes du Roi Catholique à l'égard des Sujets de S. M. Imp., les ſuſdits Traités & les choſes qui y ont été, par les précedens Rois d'*Eſpagne*, & par S. R. Majeſté aujourd'hui Regnante, accordées aux deux Nations ſuſmentionnées, doivent ſervir pour modele & pour regle dans les cas douteux, ou omis dans cet Inſtrument.

Le preſent Traité ſera ratifié par Sa Maj. Imp. Cath. & par S. S. R. M. Cath.; & les Inſtrumens des Ratifications ſeront échangés dans l'eſpace des trois mois, ou plutôt, ſi faire ſe peut.

En foi de quoi nous ſouſſignés de S M. Imp. Cath., & de S. M. R. Cath., reſpectivement Commiſſaires & Députés Extraordinaires Plénipotentiaires, avons ſigné de nos mains, & muni

ni de nos Sceaux le préſent Traité de Navigation & Commerce à *Vienne* en *Autriche* le premier du mois de Mai 1725.

(*L. S.*) EUGENE DE SAVOYE. (*L. S.*) J. G. B. DE RIPPERDA.

(*L. S.*) PHILIPPE COMTE DE SINZENDORF.

(*L. S.*) GUNDACRE COMTE DE STAREMBERG.

TRAITE' *d'Alliance défenſive entre Sa Majeſté Imperiale & Catholique* CHARLES VI. *& Sa Majeſté Royale & Catholique* PHILIPPE V. *conclu à* Vienne.

Au nom de la Très-Sainte & indiviſible Trinité.

SOit notoire, que quoiqu'une ſincere amitié ait été rétablie entre le Séreniſſime & très-puiſſant Prince & Seigneur Charles VI. Empereur des Romains toujours auguſte, Roi de Germanie, des Eſpagnes, des deux Siciles, de Hongrie, &c. &c. & le Sereniſſime très-Puiſſant Prince & Seigneur Philippe V. Roi de Caſtille, de Leon, d'Arragon, des deux Siciles, &c. &c. par l'acceſſion au Traité de Londres faite à Madrid par Sa Majeſté le 20. Janvier, & à la Haye le 17. Février 1720., & depuis affermie & fortifiée par le Traité ſolemnel de paix conclu & ſigné ici à Vienne le 30. Avril de l'année ſouſmentionnée, pour en ſerrer encore davantage

les

les nœuds à l'avantage & pour le bien de la Chrétienté, leurs Miniſtres reſpectifs, Commiſſaires, Ambaſſadeurs extraordinaires & Plenipotentiaires, ſavoir de la part de Sa Maj. Imp. & Cath. le Séreniſſime Prince Eugene de Savoye & de Piémont, &c. l'Illuſtriſſ. & excellentiſſime Seigneur Phil. Louis Comte de Sinzendorf, &c. & l'Illuſtriſſ. & Excellentiſſ Seigneur Gundacre Thomas Comte de Starhenberg, &c. & de la part de Sa Maj. Cath. l'Illuſtriſſ & Excellentiſſ. Seigneur Jean Guillaume Baron de Ripperda, &c. ſont convenu entr'eux du préſent Traité particulier d'Alliance & d'Amitié, dont les Articles s'enſuivent, après avoir fait l'échange de leurs Pleins-pouvoirs.

Art. I. Il y aura entre Sa Majeſté Imp. & Cath. & Sa Maj. Royale Cath. une ſolide, ſincere & perpétuelle amitié, que l'on cultivera de part & d'autre, de maniere que reſpectivement on procurera les Interêts mutuels comme les ſiens propres, & l'on prèviendra les dommages.

II. Le Miniſtre du Séreniſſime Roi d'Eſpagne ayant repréſenté, que le Roi de la Grande-Bretagne ayant promis la reſtitution de Gibraltar, Sa Majeſté inſiſteroit à ce que Gibraltar & ſon Port, & l'Iſle Minorque avec ſon Port lui ſoient reſtitués, on déclare de la part de Sa Majeſté Imp. Cath., qu'Elle ne s'oppoſera pas à cette reſtitution, ſi elle ſe fait à l'amiable, & qu'au cas qu'on le trouve néceſſaire, elle employera tous ſes bons offices, & même ſa médiation, ſi les parties le déſirent.

III. Pour confirmer d'autant plus cette ſincere amitié, le Séreniſſime Roi d'Eſpagne Philippe V. promet d'accorder dans tous ſes Ports du continent d'Eſpagne, une entrée ſûre aux Vaiſſeaux de

de Sa Maj. Imp. & Cath. & de ſes Sujets, de quelque Nation qu'ils ſoient, dépendans de l'Empereur, en ſorte qu'ils pourront faire un trafic très-libre non ſeulement dans les dits Ports, mais même dans tous les Royaumes d'Eſpagne, & ils jouïront de tous les Privileges & Prérogatives dont jouït la Nation la plus favoriſée (tels qu'ont été les François juſqu'à préſent, & que les Anglois le ſont encore;) & ce à commencer du jour de la publication de cette Paix, qui ſe fera ſans délai dans tous les Ports & lieux convenables, ainſi qu'on en eſt convenu dans le Traité de Commerce ſigné aujourd'huy.

IV. Si les Vaiſſeaux des Sujets de Sa Maj. Imp. étoient attaqués par qui que ce ſoit en deça ou en delà de la Ligne, Sa Maj. Cath. s'en fera une cauſe commune avec Sa Maj. Imp. en ce cas-là, pour tirer vengeance & ſatisfaction des injures, & pertes ſoufertes: de même Sa Maj. Imp. & Cath. promet que ſi les Vaiſſeaux de Sa Maj. Cath. étoient attaqués par qui que ce ſoit en deça ou en delà de la Ligne, Elle en fera dans ce cas-là une affaire commune avec ſa dite Maj. pour tirer vengeance & ſatisfaction des injures ou pertes ſoufertes.

V. Quoique par le Traité de la Quadruple Alliance on ait ſtipulé la ſûreté des Royaumes, Domaines & Provinces poſſedées par les Parties contractantes ſous la garantie mutuelle, néanmoins on a jugé à propos d'expliquer plus amplement cette ſûreté dans le préſent Traité, & de pourvoir aux cas qui pourroient arriver. C'eſt pourquoi, dans la vûe d'affermir de plus en plus la ſincere amitié rétablie ſous de favorables auſpices entre ſa Maj. Imp. & Cath. & Sa Maj. Royale Cath., il a été jugé néceſſaire &

convenable de ſe donner des ſecours mutuels, & de convenir de ce qui ſuit, pour confirmer la dite ſûreté. Ainſi ſi l'Empereur, ſes Royaumes & Provinces héréditaires, en quelques lieux qu'elles fuſſent ſituées, étoient attaquées, ou que la Guerre commencée ailleurs y fût transferée, en ce cas le Roy Catholique promet & s'engage d'aſſiſter Sa Maj. Imp. de toutes ſes forces par terre & par mer; & particulierement d'une Eſcadre au moins de quinze Vaiſſeaux de Ligne, outre vingt mille hommes; ſavoir quinze mille d'Infanterie, & cinq mille de Cavallerie, auxquels l'Empereur donnera les quartiers d'hyver : de ſorte néanmoins que le Roi pourra fournir de l'argent au lieu de Soldats, comptant huit mille florins pour mille Soldats, & vingt-quatre mille florins pour mille Cavaliers par mois, qui ſeront payés à Genes. Quant aux Vaiſſeaux ſi le Roi d'Eſpagne ne les envoye pas au ſecours de l'Empereur, il lui ſera libre de donner en leur place dix mille ſoldats ou l'argent ſuivant le calcul reglé ci-deſſus. Pareillement Sa Maj. promet & s'engage, au cas que le Roi d'Eſpagne fût attaqué dans les Provinces d'Europe, ſituées en quelque endroit que ce ſoit, de le ſecourir de toutes ſes forces par terre & par mer, particulierement d'envoyer à ſon ſecours trente mille hommes, ſavoir vingt-mille d'Infanterie & dix mille de Cavallerie en nature, auxquels Sa Maj. Cath. fournira les quartiers d'hyver.

VI. Les Commiſſaires, Ambaſſadeurs extraordinaires & Plénipotentiaires de part & d'autre promettent, que Sa Maj. Imp. & Cath., & Sa Maj. Royale Cath. ratifieront ce Traité d'Amitié & d'Alliance particuliere dans la forme qu'il

a été conclu, & que les inſtrumens des Ratifications ſeront échangés ici dans l'eſpace de trois mois, ou plûtôt, ſi faire ſe peut : en foi de quoi les dits Miniſtres Ambaſſadeurs Extraordinaires & Plénipotentiaires ont ſigné cet Inſtrument d'Amitié & d'Alliance particuliere, & y ont mis le Sceau de leurs Armes. Fait à Vienne en Autriche le 30. Avril 1725.

(*L. S.*) EUGENE DE SAVOYE.

(*L. S.*) J. G. B. DE RIPPERDA.

(*L. S.*) PHILIPPE LOUIS Comte de SINZENDORF.

(*L. S.*) GUNDACRE Comte de STARENBERG.

FIN.

BIBLIOTECA NAZ ROMA VITTORIO EMANUELE
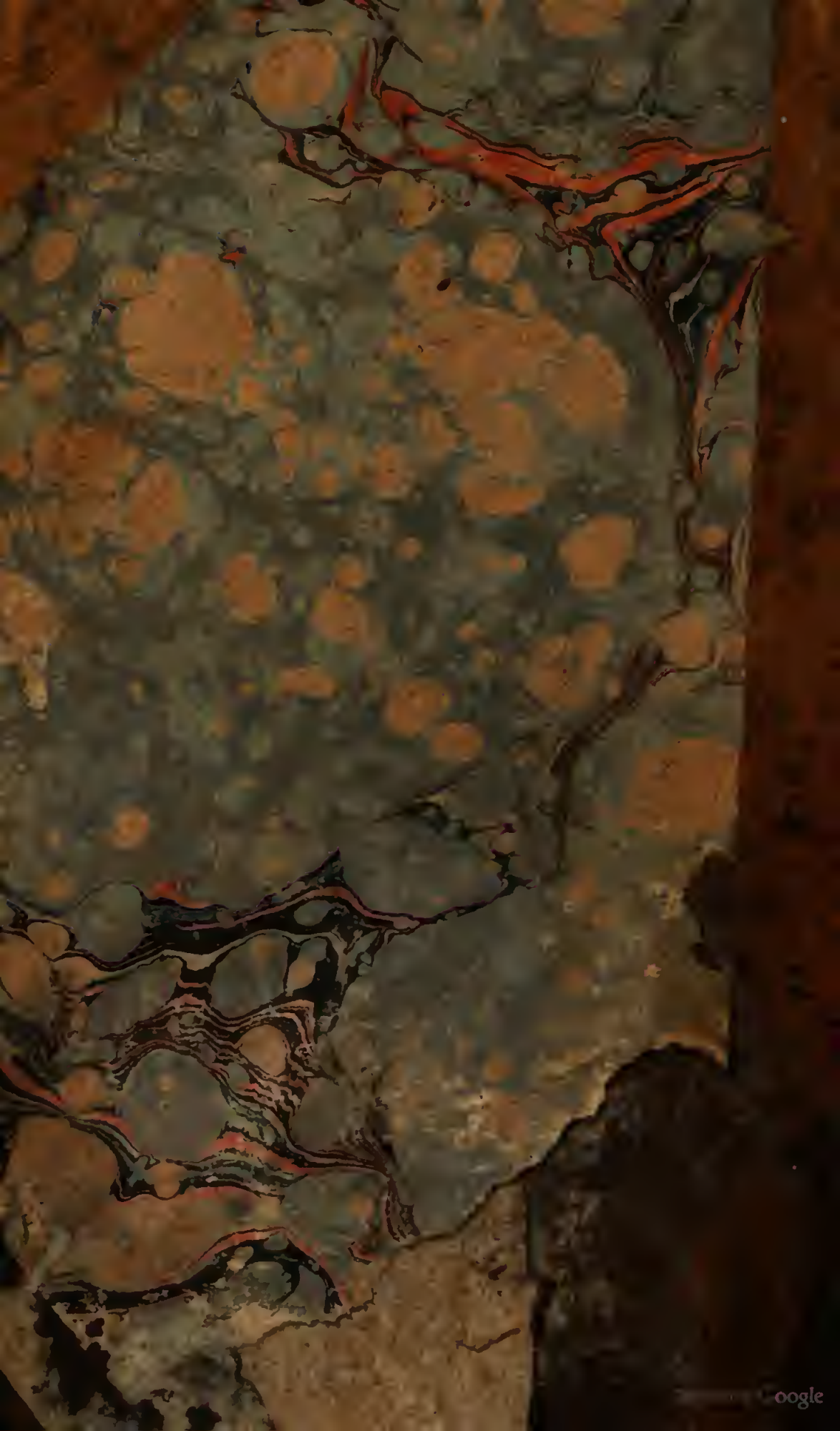
Mag 2017151